



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTRE DU PLAN ET LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT

**TROISIEME
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
(RGPH3)**



ANALYSE DES DONNEES DU RGPH3

**Thème : CARACTERISTIQUES DES HABITATIONS ET CADRE DE VIE
DES POPULATIONS**

REDIGE PAR SIDIBE Lamine, INGENIEUR DEMOGRAPHUE

Edition Décembre 2017



Institut National de la Statistique



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT (BCR)

**TROISIEME
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
(RGPH3)**



**Réalisé avec l'appui technique et financier
du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA),
de l'Union Européenne (UE),
de la Banque Africaine de Développement (BAD),
et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).**



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	11
LISTE DES CARTES.....	13
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE	15
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS.....	17
AVANT-PROPOS	19
INTRODUCTION GENERALE.....	21
Chapitre 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	23
1.1 Contexte.....	23
1.1.2 Contexte géographique	24
1.1.3 Contexte démographique	25
1.1.4 Contexte économique	26
1.2 Aspects méthodologiques	26
1.2.1 Objectifs	27
1.2.2 Définition des concepts	27
1.2.3 Indicateurs.....	28
1.2.4 Evaluation de la qualité des données.....	29
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DES HABITATIONS ET STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	31
2.1 Type d'habitation.....	31
2.1.1 Type d'habitation et milieu de résidence	31
2.1.2 Evolution du type d'habitation entre 1983 et 2014.....	32
2.1.3 Disparités régionales.....	32
2.1.4 Type d'habitation et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.....	33
2.1.5 Type d'habitation et taille du ménage.....	35
2.1.6 Type d'habitation et situation dans l'activité du chef de ménage.....	37
2.1.7 Type d'habitation et statut dans l'activité du chef de ménage	37
2.2 Matériau de construction.....	38
2.2.1 Type de matériau des murs.....	38
2.2.2 Type de matériau du toit.....	42
2.2.3 Type de matériau du sol.....	47
2.3 Statut d'occupation du logement.....	50
2.3.1 Statut d'occupation du logement et milieu de résidence	50
2.3.2 Statut d'occupation du logement et type d'habitation	51
2.3.3 Evolution du statut d'occupation du logement entre 1983 et 2014	52
2.3.4 Disparités régionales.....	53
2.3.5 Statut d'occupation du logement et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.....	54
CHAPITRE 3 : CADRE DE VIE DES MENAGES	59
3.1 Mode d'éclairage.....	59
3.1.1 Mode d'éclairage et milieu de résidence	59
3.1.2 Evolution du mode d'éclairage depuis 1983.....	61
3.1.3 Disparités régionales.....	61
3.1.4 Mode d'éclairage et type d'habitation	62
3.1.5 Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et mode d'éclairage.....	63
3.2 Source d'approvisionnement en eau de boisson	67
3.2.1 Source d'approvisionnement en eau de boisson et milieu de résidence	67
3.2.2 Evolution du mode d'approvisionnement en eau de boisson entre 1983 et 2014	69
3.2.3 Disparités régionales.....	70
3.2.4 Source d'approvisionnement en eau de boisson et type d'habitation.....	71
3.2.5 Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et source d'approvisionnement en eau de boisson	72
3.3 Type de lieu d'aisance	75
3.3.1 Variation du type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence.....	75
3.3.2 Evolution du type de lieu d'aisance entre 1996 et 2014	78
3.3.3 Disparités régionales.....	78
3.3.4 Type de lieu d'aisance et type d'habitation.....	79
3.3.5 Variation du type de lieu d'aisance selon les caractéristiques du chef de ménage	80
3.4 Nombre de pièces dans les logements	83
3.4.1 Nombre moyen de pièces par logement.....	83
3.4.2 Nombre de pièces et milieu de résidence	84
3.4.3 Evolution du nombre moyen de pièces dans le logement entre 1996 et 2014	85
3.4.4 Variation régionale	85
3.4.5 Variation du nombre de pièces selon la taille du ménage	86

3.5	Nombre de chambres à coucher dans les logements	87
3.5.1	Nombre moyen de chambres à coucher par logement.....	87
3.5.2	Nombre de chambres à coucher et milieu de résidence	88
3.5.3	Variation régionale	89
3.5.4	Variation du nombre de chambres à coucher selon les caractéristiques du chef de ménage	90
3.5.5	Variation du nombre de chambres à coucher selon la taille du ménage	91
CHAPITRE 4 : QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES.....		95
4.1	Mode d'évacuation des eaux usées	95
4.1.1	Mode d'évacuation des eaux usées et milieu de résidence	95
4.1.2	Evolution du mode d'évacuation des eaux usées entre 1996 et 2014.....	96
4.1.3	Disparités régionales.....	96
4.1.4	Mode d'évacuation des eaux usées et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage 97	
4.1.5	Mode d'évacuation des eaux usées et caractéristiques du ménage	98
4.2	Mode d'évacuation des ordures ménagères	98
4.2.1	Mode d'évacuation des ordures ménagères et milieu de résidence.....	99
4.2.2	Evolution du mode d'évacuation des ordures ménagères entre 1996 et 2014.....	100
4.2.3	Disparités régionales.....	100
4.2.4	Mode d'évacuation des ordures ménagères et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage 101	
4.2.5	Mode d'évacuation des ordures ménagères et caractéristiques du ménage.....	102
4.3	Combustibles utilisés pour la cuisson	103
4.3.1	Type de combustible utilisé pour la cuisson et milieu de résidence	103
4.3.2	Evolution de source d'énergie pour la cuisson entre 1996 et 2014	104
4.3.3	Disparités régionales.....	104
4.3.4	Type de combustible et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.....	105
4.3.5	Type de combustible et caractéristiques du ménage	107
CHAPITRE 5 : STANDING DES LOGEMENTS		109
5.1	Standing du logement et milieu de résidence	110
5.2	Disparités régionales.....	111
5.3	Standing du logement et caractéristiques du chef de ménage.....	111
5.3.1	Standing du logement et âge du chef de ménage	111
5.3.2	Standing du logement et sexe du chef de ménage	112
5.3.3	Standing du logement et niveau d'instruction du chef de ménage	112
5.3.4	Standing du logement et état matrimonial du chef de ménage	113
5.4	Standing du logement et caractéristiques du ménage	114
5.4.1	Standing du logement et taille du ménage	114
5.4.2	Standing de logement et statut d'occupation du chef de ménage	114
5.4.3	Standing de logement et statut dans l'activité du chef de ménage.....	115
CHAPITRE 6 : DENSITE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS ET PROMISCUITE.....		117
6.1	Densité d'occupation des logements.....	117
6.1.1	Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par chambres selon le milieu de résidence et la région	117
6.1.2	Densité d'occupation des logements et milieu de résidence	118
6.1.3	Disparités régionales.....	118
6.1.4	Densité d'occupation des logements et caractéristiques du chef de ménage	119
6.1.5	Densité d'occupation du logement et caractéristiques du ménage.....	119
6.2	Promiscuité	122
6.2.1	Promiscuité et milieu de résidence.....	122
6.2.2	Disparités régionales.....	123
6.2.3	Promiscuité et caractéristiques du chef de ménage	123
CHAPITRE 7 : BIENS POSSEDES PAR LES MENAGES		127
7.1	Biens d'équipement.....	127
7.1.1	Moyens d'information et autres biens.....	127
7.1.2	Moyens de communication.....	128
7.2	Moyens de transport	129
7.3	Possession de parcelle de terrain	130
7.4	Possession de bétail et/ou de la volaille.....	131
CONCLUSION GENERALE		135
RECOMMANDATIONS		139
BIBLIOGRAPHIE.....		141
ANNEXES		143

SIGLES ET ABREVIATIONS

BCR :	Bureau Central de Recensement
CBG :	Compagnie de Bauxite de Guinée
CBK :	Compagnie de Bauxite de Kindia
CCCE :	Caisse centrale de Coopération économique
CFD :	Code foncier et domanial
EDG :	Electricité de Guinée
ELEP :	Enquête Légère pour l’Evaluation de la Pauvreté
INS :	Institut National de la Statistique
ND :	Non Déclaré
PDUC :	Plan de Développement urbain de Conakry
PIB :	Produit Intérieur Brut
RGPH de 1983 :	Recensement Général de la Population et de l’Habitat de 1983
RGPH de 1996 :	Recensement Général de la Population et de l’Habitation de 1996
RGPH de 2014 :	Recensement Général de la Population et de l’Habitation de 2014
SAG :	Société aurifère de Guinée
SDAU :	Schémas d’Aménagement et d’Urbanisme
SEG :	Société des Eaux de Guinée
SMD :	Société Minière de Dinguiraye
SNAT :	Schéma national d’Aménagement du Territoire
SRAD :	Schémas Régionaux d’Aménagement et de Développement
WC :	Water Closet

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. 1 : Evolution du nombre de ménages ordinaires et de leurs populations de 1983 à 2014.....	26
Tableau 1. 2 : Taux de non réponses pour les variables opératoires	30
Tableau 2. 1 : Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon le type d'habitation	32
Tableau 2. 2 : Evolution de la répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence entre 1983 et 2014.....	32
Tableau 2. 3: Répartition (%) des ménages ordinaires par région administrative selon le type d'habitation	33
Tableau 2. 4: Répartition (%) des ménages ordinaires par milieu de résidence et sexe du chef de ménage selon le type d'habitation.....	33
Tableau 2. 5 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et tranche d'âges du chef de ménage selon le type d'habitation.....	34
Tableau 2. 6 : Répartition (%) des ménages par état matrimonial du chef de ménage selon le type d'habitation .	35
Tableau 2. 7: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la taille du ménage.....	36
Tableau 2. 8 : Répartition (%) des ménages par situation dans l'activité du chef de ménage selon le type d'habitation	37
Tableau 2. 9 : Répartition (%) des ménages par statut dans l'activité du chef de ménage selon le type d'habitation	38
Tableau 2. 10: Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon le principal matériau des murs.....	39
Tableau 2. 11 : Evolution de la répartition des ménages par type de matériau des murs entre 1983 et 2014	40
Tableau 2. 12 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le principal matériau des murs du logement.....	41
Tableau 2. 13: Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon le principal matériau du toit.....	43
Tableau 2. 14 : Evolution de la répartition (%) des ménages par type de matériau du toit selon le milieu de résidence entre 1983 et 2014.....	44
Tableau 2. 15 : Répartition (%) des ménages ordinaires par région administrative selon le principal matériau du toit.....	45
Tableau 2. 16 : Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon le principal matériau du sol.....	47
Tableau 2. 17 : Evolution de la répartition (%) des ménages par type de matériau du sol selon le milieu de résidence entre 1983 et 2014.....	48
Tableau 2. 18: Répartition (%) des ménages par région selon le principal matériau du sol	49
Tableau 2. 19 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement.	50
Tableau 2. 20 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le statut d'occupation	52
Tableau 2. 21 : Evolution de la répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement entre 1983 et 2014.....	53
Tableau 2. 22 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le statut d'occupation du logement	54
Tableau 2. 23 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par sexe du chef de ménage selon le statut d'occupation.....	54
Tableau 2. 24 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par tranche d'âges du chef de ménage selon le statut d'occupation	55
Tableau 2. 25 : Répartition (%) des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le statut d'occupation	56
Tableau 2. 26 : Répartition (%) des ménages par situation d'activité du chef de ménage selon le statut d'occupation	57
Tableau 2. 27 : Répartition (%) des ménages par statut d'occupation selon l'état matrimonial du chef de ménage	57
Tableau 3. 1 : Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage	60
Tableau 3. 2 : Répartition (%) des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le mode d'éclairage de 1983 à 2014	61
Tableau 3. 3 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le mode d'éclairage.....	62
Tableau 3. 4 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le mode d'éclairage.....	63
Tableau 3. 5 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par sexe du Chef de ménage selon le mode d'éclairage	64
Tableau 3. 6 : Répartition (%) de l'ensemble des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le mode d'éclairage	65
Tableau 3. 7 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et tranche d'âges du chef de ménage selon le mode d'éclairage	66
Tableau 3. 8 : Répartition (%) des ménages par <i>statut dans l'activité du chef de ménage</i> selon le mode d'éclairage	66
Tableau 3. 9 : Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon la source d'approvisionnement en eau de boisson	69

Tableau 3. 10 : Répartition (%) des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence en 1983, 1996 et 2014	69
Tableau 3. 11 : Répartition (%) des ménages ordinaires par région administrative selon la source d'approvisionnement en eau de boisson	70
Tableau 3. 12 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la source d'approvisionnement en eau de boisson	72
Tableau 3. 13 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par sexe du chef de ménage selon la source d'approvisionnement en eau de boisson.....	73
Tableau 3. 14 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et niveau d'instruction du chef de ménage selon la source d'approvisionnement en eau de boisson	74
Tableau 3. 15 : Répartition (%) des ménages par statut dans l'activité du chef de ménage selon la source d'approvisionnement en eau de boisson	75
Tableau 3. 16 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type de lieu d'aisance.....	77
Tableau 3. 17 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type d'aisance en 1996 et 2014 .	78
Tableau 3. 18 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le type de lieu d'aisance.....	79
Tableau 3. 19 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le type de lieu d'aisance	80
Tableau 3. 20 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par sexe du chef de ménage selon le type de lieu d'aisance	81
Tableau 3. 21 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et niveau d'instruction du chef de ménage selon le type de lieu d'aisance.....	82
Tableau 3. 22 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par tranche d'âges du chef de ménage selon le type de lieu d'aisance.....	83
Tableau 3. 23 : Nombre moyen de pièces par logement.....	84
Tableau 3. 24 : Répartition (%) des ménages et de leurs populations par milieu de résidence selon le nombre de pièces dans le logement.....	85
Tableau 3. 25 : Evolution du nombre moyen de pièces dans le logement entre 1996 et 2014.....	85
Tableau 3. 26 : Répartition (%) des ménages par région selon le nombre de pièces dans le logement	85
Tableau 3. 27 : Répartition (%) des ménages (urbain plus rural) par taille du ménage selon le nombre de pièces dans le logement	86
Tableau 3. 28 : Répartition (%) des ménages urbains par taille du ménage selon le nombre de pièces dans le logement.....	86
Tableau 3. 29 : Répartition (%) des ménages ruraux par taille du ménage selon le nombre de pièces dans le logement.....	87
Tableau 3. 30 : Nombre moyen de chambres à coucher par logement.....	88
Tableau 3. 31 : Répartition (%) des ménages et de leurs populations par milieu de résidence selon le nombre de chambres à coucher dans le logement.....	89
Tableau 3. 32 : Répartition des ménages selon leur taille et le nombre de chambres du logement.....	89
Tableau 3. 33 : Répartition (%) des ménages par région selon le nombre de chambres à coucher dans le logement.....	90
Tableau 3. 34 : Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage selon le nombre de chambres à coucher dans le logement et taille moyenne de ménages.....	90
Tableau 3. 35 : Répartition (%) des ménages par tranche d'âges du chef de ménage selon le nombre de chambres à coucher dans le logement et taille moyenne de ménages	91
Tableau 3. 36 : Répartition (%) des ménages par taille du ménage selon le nombre de chambres à coucher dans le logement.....	92
Tableau 3. 37 : Répartition (%) des ménages urbains par taille du ménage selon le nombre de chambres à coucher dans le logement	93
Tableau 3. 38 : Répartition (%) des ménages ruraux par taille selon le nombre de chambres à coucher dans le logement.....	93
Tableau 4. 1 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des eaux usées	96
Tableau 4. 2 : Evolution du mode d'évacuation des eaux usées entre 1996 et 2014.....	96
Tableau 4. 3 : Répartition (%) des ménages par région selon le mode d'évacuation des eaux usées	97
Tableau 4. 4 : Répartition des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage selon le mode d'évacuation des eaux usées	97
Tableau 4. 5 : Répartition (%) des ménages par tranche d'âges du chef de ménage selon le mode d'évacuation des eaux usées	98
Tableau 4. 6 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le mode d'évacuation des eaux usées..	98
Tableau 4. 7 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des ordures ménagères.....	100
Tableau 4. 8 : Evolution du mode d'évacuation des ordures ménagères entre 1996 et 2014	100
Tableau 4. 9 : Répartition (%) des ménages ordinaires par région administrative selon le mode d'évacuation des ordures ménagères	101
Tableau 4. 10 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et sexe du chef de ménage selon le mode d'évacuation des ordures ménagères.....	101
Tableau 4. 11 : Répartition (%) des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le mode d'évacuation des ordures ménagères.....	102

Tableau 4. 12 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le mode d'évacuation des ordures ménagères.....	102
Tableau 4. 13 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type de combustible utilisé pour la cuisson	103
Tableau 4. 14 : Evolution de source d'énergie pour la cuisson entre 1996 et 2014.....	104
Tableau 4. 15 : Répartition (%) des ménages ordinaires par région administrative selon le type de combustible utilisé pour la cuisson	104
Tableau 4. 16 : Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage selon le type de combustible utilisé pour la cuisson	105
Tableau 4. 17 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et tranche d'âges du chef de ménage selon le type de combustible	106
Tableau 4. 18 : Répartition (%) des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le type de combustible	106
Tableau 4. 19 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le type de combustible	107
Tableau 5. 1: Description des différents niveaux de standing du logement.....	110
Tableau 5. 2 : Répartition (%) des ménages et de leurs populations par milieu de résidence selon le standing du logement.....	111
Tableau 5. 3 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le standing du logement.....	111
Tableau 5. 4 : Répartition (%) des ménages par tranche d'âges du chef de ménage selon le standing du logement	112
Tableau 5. 5 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et sexe du chef de ménage selon le standing du logement.....	112
Tableau 5. 6 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et niveau d'instruction du chef de ménage selon le standing du logement.....	113
Tableau 5. 7 : Répartition (%) des ménages par statut matrimonial du chef de ménage selon le standing du logement.....	113
Tableau 5. 8 : Répartition des ménages par standing du logement selon la taille du ménage	114
Tableau 5. 9 : Répartition (%) des ménages par standing du logement selon le milieu de résidence et le statut d'occupation	115
Tableau 5. 10 : Répartition (%) des ménages par statut dans l'activité du chef de ménage selon le standing du logement.....	116
Tableau 6. 1 : Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par chambres selon le milieu de résidence et la région	117
Tableau 6. 2 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le milieu de résidence et la densité d'occupation du logement.....	118
Tableau 6. 3 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et densité d'occupation du logement selon le sexe du chef de ménage	119
Tableau 6. 4 : Proportion (%) des ménages par milieu de résidence et groupe d'âges du chef de ménage selon la densité d'occupation du logement	119
Tableau 6. 5 : Répartition (%) des ménages par taille selon le milieu de résidence et la densité d'occupation du logement.....	120
Tableau 6. 6 : Répartition (%) des ménages par nombre de chambres selon le milieu de résidence et la densité d'occupation du logement.....	121
Tableau 6. 7 : Taille moyenne des ménages et densité d'occupation par nombre de chambres à coucher selon le milieu de résidence.....	122
Tableau 6. 8 : Indice de promiscuité selon le milieu de résidence.....	122
Tableau 6. 9 : Indice de promiscuité selon la région.....	123
Tableau 6. 10 : Indice de promiscuité selon le sexe du chef de ménage	123
Tableau 6. 11 : Indice de promiscuité selon l'âge du chef de ménage	123
Tableau 6. 12 : Indice de promiscuité selon l'état matrimonial du chef de ménage.....	124
Tableau 6. 13 : Indice de promiscuité selon le niveau d'instruction du chef de ménage.....	124
Tableau 6. 14 : Indice de promiscuité selon la situation dans l'activité du chef de ménage	124
Tableau 6. 15 : Indice de promiscuité selon le statut dans l'activité du chef de ménage	125
Tableau 6. 16 : Indice de promiscuité selon le niveau de vie du ménage.....	125
Tableau 7. 1: Proportion (%) des ménages possédant au moins un bien d'équipement par milieu de résidence et sexe du chef de ménage	127
Tableau 7. 2 : Proportion (%) des ménages possédant au moins un moyen d'information et autre bien par région	128
Tableau 7. 3 : Proportion (%) des ménages possédant au moins un moyen de communication par milieu de résidence et sexe du chef de ménage.....	129
Tableau 7. 4 : Proportion (%) des ménages possédant au moins un moyen de communication par région	129
Tableau 7. 5 : Proportion (%) des ménages possédant au moins un moyen de transport par milieu de résidence et sexe du chef de ménage	129
Tableau 7. 6 : Proportion (%) des ménages possédant au moins un moyen de transport par région	130
Tableau 7. 7 : Proportion (%) des ménages possédant au moins une parcelle de terrain par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	131
Tableau 7. 8 : Proportion (%) des ménages possédant au moins une parcelle de terrain par région.....	131

Tableau 7. 9: Proportion (%) des ménages possédant du bétail et/ou de la volaille par milieu de résidence.....	132
Tableau 7. 10: Proportion (%) des ménages possédant du bétail et/ou de la volaille par région	134

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2. 1: Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon la nature des matériaux des murs	40
Graphique 2. 2 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon la nature de matériau de construction des murs	42
Graphique 2. 3 : Proportion (%) des ménages par milieu de résidence selon la nature du matériau du toit	44
Graphique 2. 4 : Proportion (%) des ménages par région administrative selon la nature du matériau du toit	46
Graphique 2. 5 : Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon la nature de matériau du sol	48
Graphique 2. 6 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon la nature du matériau de construction du sol.....	49
Graphique 2. 7 : Taux d'occupation des logements par les propriétaires	51
Graphique 3. 1 : Distribution (%) des ménages ordinaires par mode d'éclairage selon le milieu de résidence	60
Graphique 3. 2 : Répartition (%) des ménages ordinaires par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence	68
Graphique 3. 3 : Taux (%) d'accès des ménages à une source d'approvisionnement en eau de boisson potable par région administrative	71
Graphique 3. 4 : Taux (%) d'accès des ménages à une source d'eau de boisson potable par milieu de résidence et sexe du chef de ménage	73
Graphique 3. 5 : Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence	76
Graphique 3. 6 : Répartition des ménages ordinaires par qualité du lieu d'aisance selon le milieu de résidence .	77
Graphique 3. 7 : Evolution de la proportion (%) de ménages par nombre de chambres à coucher selon la tranche d'âges du chef de ménage	91
Graphique 4. 1 : Proportion (%) des ménages utilisant les combustibles solides pour la cuisson par région.....	105
Graphique 5. 1 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon la densité d'occupation du logement.	118
Graphique 6. 1 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon la densité d'occupation du logement.	118

LISTE DES CARTES

Carte 2. 1: Disparités régionales en termes de proportion (%) de ménages vivant dans des logements avec des murs construits en matériaux durables.....	42
Carte 2. 2: Disparités régionales en termes de proportion (%) de ménages vivant dans des logements avec un toit construit en matériau durables	46
Carte 3. 1 : Taux (%) d'accès des ménages à l'électricité EDG par région administrative	62
Carte 3. 2: Disparités régionales en termes de proportion (%) de ménages ayant accès à l'eau potable	71

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A2. 1: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et préfecture selon le type d'habitation	143
Tableau A2. 2 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le principal matériau des murs du logement.....	145
Tableau A2. 3 : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et préfecture selon le principal matériau du toit.....	147
Tableau A2. 4: Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le principal matériau du sol	149
Tableau A2. 5 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le statut d'occupation du logement.....	151
Tableau A3. 1 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le mode d'éclairage	153
Tableau A3. 2 : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et préfecture selon la source d'approvisionnement en eau de boisson	155
Tableau A3. 3 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le type de lieu d'aisance	157
Tableau A3. 4 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le nombre de pièces dans le logement	159
Tableau A3. 5 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le nombre de chambres à coucher dans le logement	161
Tableau A4. 1 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le mode d'évacuation des eaux usées	163
Tableau A4. 2 : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et préfecture selon le mode d'évacuation des ordures ménagères.....	165
Tableau A4. 3 : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et préfecture selon le type de combustible utilisé pour la cuisson	167
Tableau A5. 1 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le standing du logement	169
Tableau A6. 1 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon la densité d'occupation du logement.....	171
Tableau A6. 2 : Indice de promiscuité selon le milieu de résidence et la préfecture.....	173
Tableau A7. 1 : Répartition des ménages possédant au moins un moyen d'information et autres biens par milieu de résidence et préfecture.....	175
Tableau A7. 2 : Répartition des ménages possédant au moins un moyen de communication par milieu de résidence et préfecture.....	177
Tableau A7. 3 : Répartition des ménages possédant au moins un moyen de transport par milieu de résidence et préfecture	179
Tableau A7. 4 : Répartition des ménages possédant au moins une parcelle de terrain par milieu de résidence et préfecture	181
Tableau A7. 5 : Répartition des ménages possédant au moins un bétail et/ou de la volaille par milieu de résidence et préfecture.....	183
Tableau A7. 6 : Répartition des ménages possédant du bétail et/ou de la volaille par milieu de résidence et préfecture (voir suite).....	185

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

Indicateurs	Valeur
Proportion (%) de ménages vivant dans des logements avec des murs construits en matériaux dures	41,1
Proportion (%) des ménages de ménages vivant dans des logements avec des toits construits en matériaux dures	71,4
Proportion (%) des chefs de ménage propriétaires de leurs logements	75,4
Proportion (%) des chefs de ménage propriétaires de leurs logements avec titre foncier	10,9
Proportion (%) des chefs de ménage propriétaires de leurs logements sans titre foncier	51,5
Proportion (%) des chefs de ménage copropriétaires familiaux de leurs logements	13,0
Proportion (%) des chefs de ménage locataires de leurs logements	19,8
Proportion (%) des chefs de ménage en location simple dans leurs logements	18,9
Proportion (%) des chefs de ménage en location-vente dans leurs logements	0,9
Proportion (%) des ménages qui s'éclairent avec l'électricité EDG	20,0
Proportion (%) des ménages qui s'éclairent avec la torche ou la lampe à piles	71,7
Proportion (%) de ménages ayant accès à l'eau potable	61,2
Proportion (%) des ménages qui jettent les eaux usées dans la nature	84,4
Proportion (%) des ménages qui jettent les ordures ménagères dans la nature	73,9
Proportion (%) des ménages utilisant les combustibles solides pour la cuisson	97,7
Proportion (%) des ménages vivant dans des logements de standing traditionnel	23,8
Proportion (%) des ménages dont la densité d'occupation est supérieure à trois personnes par chambre	33,6
Indice de promiscuité	2,5
Proportion (%) des ménages possédant au moins un poste radio	52,1
Proportion (%) des ménages possédant au moins un poste téléviseur	23,4
Proportion (%) des ménages utilisant l'internet comme moyen d'information	3,0
Proportion (%) des ménages possédant au moins un fusil de chasse	14,5
Proportion (%) des ménages possédant au moins un groupe électrogène	5,3
Proportion (%) des ménages possédant au moins un panneau solaire	1,6
Proportion (%) des ménages possédant au moins un réfrigérateur/congélateur	9,1
Proportion (%) des ménages possédant au moins un ordinateur	2,9
Proportion (%) des ménages possédant au moins un forage	0,9
Proportion (%) des ménages possédant au moins un téléphone fixe	1,7
Proportion (%) des ménages possédant au moins un téléphone mobile	69,1
Proportion (%) des ménages possédant au moins un téléphone satellite	1,2
Proportion (%) des ménages utilisant l'internet comme moyen de communication	2,2
Proportion (%) des ménages possédant au moins un véhicule	7,1
Proportion (%) des ménages possédant au moins une moto	24,5
Proportion (%) des ménages possédant au moins un vélo	13,4
Proportion (%) des ménages possédant au moins une pirogue/barque	1,0
Proportion (%) des ménages possédant au moins un âne/cheval comme moyen de transport	0,5
Proportion (%) des ménages possédant au moins une parcelle	49,7
Proportion (%) des ménages possédant au moins une parcelle avec titre foncier	8,7
Proportion (%) des ménages possédant au moins une parcelle sans titre foncier	41,0
Proportion (%) des ménages possédant au moins un bœuf	20,0
Proportion (%) des ménages possédant au moins une chèvre	19,3
Proportion (%) des ménages possédant au moins un cheval	0,8
Proportion (%) des ménages possédant au moins un lapin	0,8
Proportion (%) des ménages possédant au moins un poulet traditionnel	33,0
Proportion (%) des ménages possédant au moins un poulet amélioré	1,9
Proportion (%) des ménages possédant au moins un mouton	14,4
Proportion (%) des ménages possédant au moins un porc	1,6
Proportion (%) des ménages possédant au moins un âne	1,1
Proportion (%) des ménages possédant au moins un agouti	0,5
Proportion (%) des ménages possédant au moins un canard	3,2
Proportion (%) des ménages possédant au moins une pintade	1,2

AVANT-PROPOS

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3) a été réalisé du 1^{er} mars au 2 avril 2014 sur toute l'étendue du territoire national. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2009-2015) et de la recommandation des Nations Unies invitant les pays à réaliser un recensement de la population au cours de la période 2005-2014.

L'opération a été financée par le Gouvernement, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Pour l'exécution de cette grande investigation statistique, l'Institut National de la Statistique (INS) a bénéficié de l'assistance technique des experts de l'UNFPA à toutes les étapes du processus. La Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) a aussi apporté un appui technique pendant le traitement des données.

Les résultats définitifs du RGPH-3 ont été publiés par le Décret D/2015/229/PRG/SGG du 31 décembre 2015. Ils fournissent les effectifs de la population résidente par sexe selon les unités administratives (régions, préfectures, et sous-préfectures/ communes).

La présente publication fait partie d'une série de dix-sept (17) rapports qui ont été rédigés dans le cadre de l'analyse des données du RGPH-3. Ces rapports thématiques fournissent une analyse détaillée des caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population guinéenne ainsi que ses conditions de logement en 2014. Il s'agit des rapports suivants :

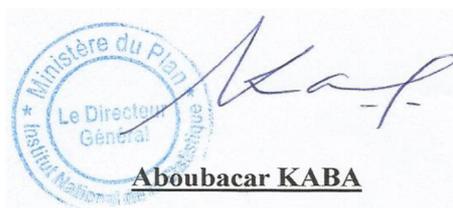
- | | |
|--|---|
| 1. Etat et structure de la population | 10. Mesure et cartographie de la pauvreté |
| 2. Etat matrimonial et nuptialité | 11. Situation des femmes |
| 3. Fécondité | 12. Situation des enfants et des jeunes |
| 4. Mortalité | 13. Situation des personnes âgées |
| 5. Migration | 14. Situation des personnes vivant avec un handicap |
| 6. Caractéristiques des ménages | 15. Perspectives démographiques |
| 7. Caractéristiques des habitations | 16. Perspectives démographiques |
| 8. Caractéristiques économiques de la population | 17. Evaluation de la qualité des données |
| 9. Scolarisation, alphabétisation et instruction | |

Par rapport aux recensements de 1983 et 1996, les données du RGPH-3 ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie pour satisfaire aux demandes multiples et variées des utilisateurs de données. En outre, une étude spécifique portant sur l'évaluation de la pauvreté des ménages à partir des données du RGPH-3 a été réalisée. Le RGPH-3 a permis aussi de mettre en place une base de sondage actualisée pour l'échantillonnage des futures enquêtes auprès des ménages. Un fichier des localités ou fichier villages est en cours de finalisation.

Tous les produits issus du RGPH-3 seront diffusés à travers le site de l'INS (www.stat-guinee.org) afin de satisfaire les besoins de l'ensemble des utilisateurs de données de population.

Aux termes des travaux du RGPH-3, je remercie l'ensemble des partenaires au développement qui ont bien voulu accompagner le Gouvernement dans ce processus. Je remercie également les autorités administratives à tous les niveaux et l'ensemble de la population pour leur collaboration pendant la phase du dénombrement. Je remercie enfin tous les cadres du Bureau Central du Recensement (BCR), des Directions Régionales et Préfectorales du Plan et de la Statistiques et des autres départements ministériels, notamment du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de cette opération. Que le personnel de terrain (agents recenseurs, chefs d'équipes, contrôleurs, superviseurs et coordonnateurs) trouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour les efforts fournis.

Le Directeur Général de l'INS



Aboubacar KABA

INTRODUCTION GENERALE

De nombreuses études ont montré qu'il existe un lien étroit entre la qualité de vie des populations et les caractéristiques de leur logement. L'amélioration des conditions de vie peut être appréciée à partir des éléments de confort et de commodité disponibles dans le logement ainsi que la qualité des matériaux utilisés pour la construction de ce logement. Les comportements des membres d'un ménage sont aussi influencés par les caractéristiques des habitations. C'est pour cette raison que les recensements et les enquêtes sociodémographiques intègrent généralement dans leur questionnaire un volet relatif à la collecte de données sur l'habitation.

Tout comme les deux premiers recensements généraux de la population et de l'habitat réalisés en Guinée (en 1983 et en 1996), le 3ème Recensement a permis de recueillir, en plus des informations démographiques et socio-économiques individuelles, des données concernant les caractéristiques physiques des logements et certains éléments du cadre de vie des populations. Pour chaque ménage, des informations sur le type d'habitation principale, les pièces à usage d'habitation, la nature des matériaux de construction des murs, du toit et du sol ont été enregistrées. Le type de lieu d'aisance, le mode d'approvisionnement en eau de boisson, le mode d'éclairage, le mode d'évacuation des ordures ménagères et le mode d'évacuation des eaux usées sont également des informations qui ont été collectées. Des informations sur le statut d'occupation du logement, les moyens d'information, de communication et de transport, la possession de parcelle de terrain et de bétail et/ou de la volaille ainsi que leurs nombres ont été recueillies.

En effet, une des préoccupations du 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitation portait sur la connaissance des conditions d'habitation. C'est pour cette raison que deux objectifs spécifiques de cette opération ont été explicitement exprimés dans ce sens à savoir :

- *déterminer les caractéristiques de l'habitation ;*
- *déterminer les éléments du cadre de vie des populations.*

Ce thème d'analyse qui porte sur les caractéristiques de l'habitation et le cadre de vie des populations vise à répondre aux préoccupations sous-jacentes à ces deux objectifs.

Après la présentation du contexte et aspects méthodologiques qui constituent le chapitre 1, l'analyse va se développer autour des chapitres suivants :

- chapitre 2 : Caractéristiques des habitations et statut d'occupation du logement ;
- chapitre 3 : Cadre de vie des ménages ;
- chapitre 4 : Questions environnementales ;
- chapitre 5 : Standing des logements ;
- Chapitre 6 : Densité d'occupation des logements et indice de promiscuité
- chapitre 7 : Biens possédés par les ménages.

Chaque aspect de l'analyse s'appuie sur l'exploitation des données du troisième Recensement relatives à l'habitation tout en les mettant en relation avec les questions de développement économique et social. Le milieu de résidence, la région sont les deux variables de différenciation spatiale. L'analyse différentielle des caractéristiques de l'habitation est faite suivant le profil sociodémographique du ménage.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Ce chapitre expose le contexte qui a caractérisé l'évolution de la situation de l'habitation en Guinée ainsi que la problématique qui s'est développée autour des questions liées au logement. Les aspects techniques relatifs à la collecte des informations sur l'habitation lors du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation sont également abordés. En outre, quelques concepts en rapport avec la thématique de l'habitation sont définis.

1.1 Contexte

1.1.1 Contexte national et politique en matière d'habitat

De 1958, année de l'indépendance de la Guinée, à 1984 avènement de la deuxième République, les efforts de production de l'habitat se sont limités à des opérations ponctuelles. Comme elle était restée longtemps peu ouverte sur l'extérieur, la République de Guinée n'avait pratiquement pas bénéficié de certaines formes d'aide extérieure, comme les prêts très avantageux, à 3,5 % sur vingt ans, accordés par la Caisse centrale de Coopération économique (CCCE), jusqu'en 1974.

La production publique ou parapublique d'habitat se limitait à la préparation de terrains et à la construction de logements d'un coût très élevé, sans souci de rentabilité et encore moins de respect des normes de confort.

En dehors de quelques opérations d'aménagement marginales, singulièrement à Conakry, les équipements étaient partout d'un niveau insuffisant.

Depuis l'indépendance du pays, l'aménagement privé de terrains et la production de logements étaient principalement du seul ressort du secteur informel. Devant la faiblesse de l'offre publique et de la promotion immobilière privée, les populations ont occupé l'espace de manière anarchique. Cela s'est traduit par un espace mal aménagé et sous équipé.

Dans ces conditions, jusqu'aux années 1980, les villes se sont développées en dehors des outils de planification et de gestion de l'espace. Mais, depuis 1984, de profondes réformes sectorielles ont été engagées.

Une politique de l'habitat pour la ville de Conakry a été élaborée et adoptée en 1988. Principalement orientée vers l'encouragement et l'amélioration de l'habitat auto produit, elle s'articule autour de cinq axes d'intervention :

- l'amélioration de l'auto -production de l'habitat neuf par la mise en place d'équipements minimaux, fournissant les services essentiels, notamment dans les sites d'extension urbaine ;
- la conduite d'opérations de restructuration consistant à réhabiliter et à renforcer les équipements disponibles dans les quartiers à forte densité d'occupation; à équiper des zones de fortes densités pas du tout équipées ; à désenclaver et équiper des zones d'habitat à densité relativement peu élevée; à créer un système de financement du logement distinguant le financement de l'offre, c'est-à-dire les crédits faits aux constructeurs formels et professionnels, et le financement de la demande à savoir de prêts aux auto-producteurs de leurs logements, aux ménages qui procèdent à des rénovations, aux acquéreurs des maisons construites ;
- la qualification de la législation foncière par l'amélioration de l'autorisation d'occuper, la transformation des droits d'occupations accordés par l'État en droits de propriété pour une garantie réelle en cas d'emprunt ;
- l'émergence, la formalisation du système de location simple et de location-vente et la promotion d'opérateurs dans le domaine de la promotion et de la gestion immobilières.

Mais, malgré l'élaboration de cette politique, la Guinée ne dispose pas encore d'une politique nationale digne de ce nom. C'est pour combler ce vide que le document « VISION HABITAT 2021 » de politique sur l'habitat a été élaboré.

C'est aussi dans la dynamique de cette nouvelle orientation que divers outils de planification ont été élaborés, parmi lesquels le Schéma national d'Aménagement du Territoire (SNAT 1991) qui définit les éléments structurants dont, entre autres, l'organisation territoriale, les régions de programmes ou d'aménagement et une armature urbaine de cinq niveaux de centres de développement, les axes de communication et les grandes aires naturelles d'équilibre, la structure secondaire de niveau régional et les institutions de mise en œuvre.

Dans la même période, quatre Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement (SRAD) ont été préparés et adoptés. Au niveau local, pour guider les grandes actions d'aménagement, ont été conçus, d'abord, les Schémas d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de 14 villes secondaires sur 33 et de quatre Communautés rurales de Développement (CRD), ainsi qu'un Plan de Développement urbain de Conakry (PDUC).

Mais à cause du faible niveau de mise en œuvre de l'ensemble des schémas directeurs, les prescriptions n'ont pas été observées. Les évolutions urbaines ont, pour la plupart, eu lieu en dehors des orientations contenues dans les schémas directeurs. Des zones industrielles ont été transformées en zones d'habitat et l'habitat spontané a proliféré, couvrant ainsi plus des deux tiers du sol habité à Conakry et dans tous les autres centres urbains.

Sur le plan législatif et réglementaire, un Code de l'Urbanisme a été adopté en juillet 1998, mais il reste encore très peu connu des acteurs ; le Code foncier et domanial (CFD), adopté en 1992, s'est également heurté, dans son application, à l'insuffisance et à la méconnaissance des textes d'application. Le cadastre souffre cruellement de la faiblesse de moyens humains et matériels.

1.1.2 Contexte géographique

Pays côtier, la Guinée est située dans la partie occidentale du continent africain, à mi-chemin entre l'Équateur et le Tropique de Cancer (7° 30' et 12 degré 30' de latitude nord et 8° degré et 15 degré de longitude Ouest). Elle est limitée à l'ouest par la Guinée Bissau et l'Océan Atlantique, au nord par le Sénégal et le Mali, à l'est par la Côte d'Ivoire et au sud par la Sierra Léone et le Libéria et couvre une superficie de 245 857 Km².

Du point de vue géo-écologique, la Guinée est subdivisée en quatre régions naturelles assez bien distinctes et homogènes. Elle doit cette originalité à son milieu naturel qui se caractérise par des contrastes climatiques, des barrières montagneuses et l'orientation des reliefs qui se combinent pour donner à chaque région des particularités du point de vue climat, sol, végétation et mode de vie des populations.

La Basse Guinée ou Guinée maritime constitue le bassin alluvionnaire des rivières côtières. Située dans la partie ouest du pays, elle est large de 150 km et s'étale le long de l'Océan Atlantique sur environ 300 Km de côte. Elle couvre près de 44 000 Km². Son climat est influencé par la mousson alizé maritime qui apporte d'abondantes précipitations sur la côte. La pluviométrie moyenne est partout supérieure à 1 800 mm, atteignant quelque fois 3 000 mm à Conakry. Les températures sont constamment élevées tout au long de l'année. La région est arrosée par de nombreux cours d'eau issus des versants occidentaux des massifs foutaniens. Ces cours d'eau irriguent de larges plaines propices à la culture du riz et offrent d'importantes potentialités énergétiques en amont. Le sous-sol est riche en gisements de bauxite exploités par des sociétés industrielles telles que la Compagnie de Bauxite de Guinée (CBG) à Boké, la Compagnie de Bauxite de Kindia (CBK) à Kindia et la Compagnie RUSAL à Fria. À cause de l'abondance des précipitations, la Basse Guinée est le domaine par excellence des cultures vivrières et des cultures de rentes (banane, ananas et palmier à huile). La proximité de l'Océan Atlantique favorise la pêche artisanale et l'aménagement de grands ports commerciaux et miniers (Conakry, Kamsar et

Benty en projet) et de nombreux débarcadères tout au long de la côte. Les énormes atouts de développement dont dispose cette région sont cependant très peu exploités.

La Moyenne Guinée ou Fouta Djallon est une région de plateaux et de montagnes dont le point culminant est le mont Loura à Mali (1 538 m). Ce massif est entaillé de vallées, de plaines et de dépressions intérieures. Les sols fortement dégradés sont progressivement remplacés par des bowé ce qui rétrécit l'étendue des terres agricoles. Du fait que de nombreux cours d'eau y prennent leur source, cette région est appelée « Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest ». Le climat tropical y est modifié en micro climat de montagne. Les précipitations y sont très peu abondantes. C'est une zone de pâturage, d'agrumes et de cultures potagères. Depuis quelques années, la dégradation du milieu a poussé les éleveurs à étendre la transhumance jusqu'en Basse Guinée (Boké, Boffa et Forécariah), alors qu'au départ elle était pratiquée entre les hauts plateaux en saison pluvieuse et dans les dépressions en saison sèche. À cause de son relief montagneux et de l'ampleur de la dégradation de son écosystème, la Moyenne Guinée est la région la plus pauvre du point de vue agricole.

La Haute Guinée est une région de savanes et de plateaux. Le Niger et ses affluents y ont entaillés des plaines humides en terrasses très favorables à la riziculture inondée. Du point de vue du climat, c'est la région la plus aride de la Guinée. Les précipitations varient entre 1 200 et 1 800 mm par an. La saison sèche dure de 7 à 8 mois et les températures moyennes y sont relativement élevées pendant presque toute l'année. Les maxima dépassent parfois 40° C pendant les mois de mars et avril. La végétation est jalonnée par de minces galeries forestières. Malgré l'existence de vastes plaines fluviales favorables à la culture du riz, la Haute Guinée n'a pas une agriculture prospère à cause d'épisodes fréquents de sécheresse. Elle est, par contre, une zone privilégiée de pêche fluviale et favorable à l'élevage. L'exploitation artisanale de l'or et du diamant est une activité traditionnelle des populations de cette région. Mais depuis quelques années, la Société aurifère de Guinée (SAG) et la Société Minière de Dinguiraye (SMD) effectuent l'exploitation industrielle de l'or et du diamant.

La Guinée Forestière doit son nom à la forêt humide qui couvrait la majeure partie de son territoire. Cette forêt a été progressivement détruite au fil du temps. On ne la retrouve plus que sous forme d'îlots sur les sommets montagneux (Nimba, Ziama) et le long des cours d'eau. Le relief de la Guinée Forestière est entièrement dominé par la dorsale guinéenne sur laquelle se juxtaposent des massifs élevés aux versants, souvent abrupts dont le point culminant est le mont Nimba à Lola (1 752 m). Son climat est de type subéquatorial avec des précipitations abondantes et quasi régulières tout au long de l'année (environ 8 à 9 mois). La pluviométrie moyenne annuelle varie entre 1 800 et 2 300 mm La température est douce tout le long de l'année et oscille autour de 25° C. La forêt dense et humide favorise la formation et la conservation des sols relativement épais, mais très sensible à l'érosion à cause du relief. Cette région est le domaine des cultures vivrières et des cultures industrielles (café, thé, cacao, palmier à huile hévéa etc.). La Guinée Forestière est une zone privilégiée de l'exploitation du bois. L'exploitation des riches gisements de fer du mont Nimba est en cours de négociation.

1.1.3 Contexte démographique

La population des ménages ordinaires de la Guinée est passée respectivement de 4 660 584 habitants en 1983 à 7 156 406 habitants en 1996 puis à 10 503 132 habitants en 2014. Le taux d'accroissement moyen intercensitaire se situe ainsi à 3,1% pour la période 1983-1996 et à 2,2% pour celle de 1996-2014. Les données démographiques sont indispensables pour estimer et projeter les besoins en logements, notamment dans le cadre d'une politique nationale de développement de l'habitat.

En Guinée, le nombre total de ménages ordinaires est passé de 716 378 en 1983 à 1 051 203 en 1996. En 2014, 1 470 388 ménages ordinaires ont été dénombrés. Le poids des ménages du milieu rural régresse continuellement au profit du milieu urbain. En 1983, 7 ménages sur 9 (77,6%) se retrouvaient en milieu rural et 5 ménages sur 7 (70,9%) en 1996. C'est 2 ménages sur 3 (65,7%) qui appartiennent à ce milieu en 2014.

Avec une taille moyenne des ménages qui est en hausse continuellement (6,5 en 1983 et 6,8 en 1996 ; 7,1 en 2014), la pression en matière de construction de logement pour les ménages se trouvent alors accentuée du fait de l'évolution démographique. Le problème se pose plus en milieu urbain où les conditions d'accès au logement sont plus difficiles qu'en milieu rural. Comme la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne, la Guinée connaît une urbanisation rapide. Depuis son indépendance en 1958, plusieurs centres urbains ont vu le jour en Guinée. La proportion de la population urbaine est passée de 26,0 % en 1983 à 29,9 % en 1996 pour atteindre 34,8 % en 2014. Ce dynamisme urbain implique ainsi une forte demande de logements dans les villes.

Tableau 1.1 : Evolution du nombre de ménages ordinaires et de leurs populations de 1983 à 2014

Milieu	1983				1996				2014			
	Ménages	Poids (%)	Population	Poids (%)	Ménages	Poids (%)	Population	Poids (%)	Ménages	Poids (%)	Population	Poids (%)
Urbain	160 719	22,4	1 210 077	26,0	306 050	29,1	2 139 631	29,9	503 818	34,3	3 651 372	34,8
Rural	555 659	77,6	3 450 505	74,0	745 153	70,9	5 016 775	70,1	966 570	65,7	6 851 760	65,2
Ensemble	716 378	100	4 660 584	100	1 051 203	100	7 156 406	100	1 470 388	100	10 503 132	100

Source : RGPH 1983 ; RGPH 1996 ; RGPH 2014

1.1.4 Contexte économique

La situation économique de la Guinée en 2014 est marquée par la persistance de la pauvreté. En effet, les données de l'ELEP 2012 (Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté) indiquent que 55,2 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. La croissance économique est estimée à 1,1 % alors qu'elle était de 2,3% en 2013. Les recettes courantes exprimées en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) ont baissé de 17,9 % à 16,8 %. Quant aux dépenses courantes, elles ont baissé, passant de 15,7 % du PIB en 2013 à 15,1 % du PIB en 2014, du fait de l'instauration de l'unicité de caisse. Le besoin en financement est estimé à 0,0 % du PIB contre la même valeur en 2013.

Le taux d'inflation en glissement est estimé à 9,0 % en 2014 contre 10,5 % en 2013. Le taux de dépréciation de la monnaie est 3,8% contre 1,2 en 2013.

1.2 Aspects méthodologiques

Pendant le dénombrement, les informations relatives aux caractéristiques des habitations des ménages ordinaires, aux biens possédés par ces ménages y compris leur environnement immédiat ont été enregistrées dans les questionnaires ménages ordinaires. L'analyse qui est faite dans le cadre de ce travail est essentiellement fondée sur l'exploitation des données contenues dans les questionnaires ménages ordinaires qui sont les seuls à comporter des informations sur des caractéristiques de l'habitation et biens possédés par le ménage. Ces données ne portent pas sur l'ensemble des bâtiments, mais sur les seuls locaux occupés à des fins de logement par les ménages ordinaires au moment du dénombrement. La méthodologie d'analyse utilisée consiste à :

- comparer la situation de chaque caractéristique de l'habitation aux différents recensements (1983, 1996 et 2014);
- décrire la variation des caractéristiques de l'habitation selon le milieu de résidence et la région ;
- ressortir les variations des caractéristiques de l'habitat selon le profil sociodémographique du chef de ménage et selon les caractéristiques du ménage.

1.2.2 Objectifs

L'objectif général poursuivi à travers l'analyse de ce thème est de contribuer à l'amélioration du bien-être des populations par une identification de leurs besoins en matière d'habitation.

De manière spécifique, l'analyse vise les objectifs suivants :

- présenter et décrire les caractéristiques physiques des unités d'habitation au Guinée ;
- décrire le cadre de vie des populations et présenter les indicateurs pouvant ressortir clairement les besoins des ménages en matière de logement;
- mettre à la disposition des décideurs les informations appropriées leur permettant d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les politiques et les programmes en matière de logements.

1.2.3 Définition des concepts

Concession : C'est un espace clôturé ou non à l'intérieur duquel sont bâtie (s) une ou plusieurs constructions à usage divers (habitations et dépendances, édifices publics ou privés, etc.). Des bâtiments affectés à un usage administratif, public, religieux, industriel, etc. peuvent être considérés comme concession.

Bâtiment : C'est une construction d'un seul tenant limitée par des murs extérieurs en ciment, en terre ou matériaux végétaux, en panneaux de bois ou de métal, comprenant un toit et une ou plusieurs pièces. Un bâtiment est destiné à abriter des ménages.

Logement : Ce terme désigne l'unité d'habitation du ménage. Il est constitué par l'ensemble de constructions qui abritent les membres d'un ménage.

Ménage ordinaire : Au sens du 3ème Recensement, un ménage ordinaire est constitué d'un individu ou d'un ensemble d'individus apparentés ou non, vivant dans le même bâtiment ou dans la même concession, prenant leurs principaux repas ensemble et qui reconnaissent une personne de référence appelée « chef de ménage ».

Habitation : On entend par habitation toute construction destinée au logement d'un ménage.

Habitation principale : c'est celle qui abrite la majeure partie du ménage.

Sept types d'habitation ont été spécifiés :

- 0- Sans abri : Personne qui n'a pas de logement ;
- 1- Case : Construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvertes de pailles ;
- 2- Maison individuelle : Maison comportant généralement un séjour (salon) ; une ou plusieurs chambres ;
- 3- Maison à plusieurs logements : construction sans étages formée de plusieurs logements séparés et pouvant abriter plusieurs ménages ;
- 4- Immeuble individuel : Bâtiment de type moderne d'un ou de plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements, abritant un ménage ;
- 5- Immeuble à plusieurs logements : Bâtiment de type moderne d'un ou de plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements, chaque appartement abritant généralement un ménage ;
- 6- Baraque/conteneur : Abri hors de toute norme de confort utilisé par des ménages qui traversent des moments difficiles de leur vie. C'est une construction sommaire bâtie avec des moyens de fortune (planches, carton, tôles, etc.) ;

7- Tente : Abri généralement provisoire, pliable et transportable, constitué d'une toile en tissu imperméable montée sur des supports rigides démontables.

Standing du logement : Le standing du logement désigne la nature des matériaux utilisés pour construire le logement dans son ensemble. Dans le cadre de ce travail, ce concept se rapporte à une variable construite à partir de la combinaison des matériaux des murs, du toit et du sol. Ainsi cinq types de standing ont été distingués, à savoir moderne, semi-traditionnel, traditionnel, précaire et autre.

Cadre de vie : Ce concept désigne ici l'environnement et l'espace sur lequel est établie une unité d'habitation et où vivent de manière intime les membres d'un ménage.

Habitat : selon le Petit Larousse, l'habitat est défini comme l'ensemble des conditions et des faits relatifs à l'habitation, au logement. L'habitat désignera l'espace bâti et aménagé destiné à servir de cadre d'habitation. C'est l'aspect viabilisation de l'espace pour le rendre habitable qui est principalement appréhendé dans cette définition. Dans le cadre de cette analyse, l'habitat sera considéré comme un espace à la dimension de celui abritant le logement d'un ménage et son environnement immédiat.

Caractéristiques de l'habitation : Les caractéristiques de l'habitation concernent notamment le matériau des murs, du sol et du toit. A ces traits physiques, s'ajoutent les éléments de commodité que sont, entre autres, le mode d'éclairage, le mode d'approvisionnement en eau, le type de lieu d'aisance, les modes d'évacuation des déchets (ordures et eaux usées), aussi bien que le type d'énergie utilisée pour la cuisson, le type d'habitation, le statut d'occupation du logement, et le nombre de pièces à usage d'habitation y compris le nombre de chambres à coucher.

Biens possédés par le ménage : Il s'agit des moyens d'information, de communication et de transport, de possession de parcelle de terrain/titre foncier et autres biens. La possession de bétail et/ ou de la volaille est aussi abordée ainsi que leurs quantités.

Eau potable : L'eau potable désigne dans le cadre de ce travail, une eau provenant d'un robinet, d'une fontaine publique, d'un forage/puits/source aménagée ou une eau minérale. C'est une eau que l'on peut boire sans risque pour la santé.

Propriétaire : Cette modalité regroupe les propriétaires de logement avec ou sans titre foncier ainsi que les copropriétés familiales.

Locataire : Cette modalité regroupe la location simple et la location-vente.

1.2.4 Indicateurs

Taux d'accès des ménages ordinaires à une source d'approvisionnement en eau potable : C'est le rapport entre le nombre de ménages ordinaires qui s'approvisionnent pour la boisson à une source d'eau potable, et l'ensemble des ménages ordinaires dénombrés.

Taux d'accès de la population à une source d'approvisionnement en eau potable : C'est le rapport entre le nombre de personnes vivant dans les ménages ordinaires s'approvisionnant pour la boisson à une source d'eau potable, et le nombre total de personnes vivant dans l'ensemble des ménages ordinaires dénombrés.

Taux d'accès des ménages à l'électricité : C'est le rapport entre le nombre de ménages ordinaires ayant l'électricité comme principal mode d'éclairage, et l'ensemble des ménages ordinaires dénombrés.

Taux d'accès de la population à l'électricité : C'est le rapport entre le nombre de personnes vivant dans les ménages ordinaires ayant l'électricité comme principal mode d'éclairage, et le nombre total de personnes vivant dans l'ensemble des ménages ordinaires dénombrés.

Taux d'occupation des logements par les propriétaires : C'est le rapport entre le nombre de chefs de ménage ordinaire propriétaires de leur logement et l'ensemble des chefs de ménage ordinaire dénombrés.

Densité d'occupation des logements : Elle est obtenue en rapportant l'effectif des membres du ménage au nombre total de chambres à coucher disponibles pour les membres du ménage. C'est un indicateur qui permet d'apprécier le niveau de promiscuité dans les ménages.

Indice de promiscuité : Il renseigne sur le niveau de concentration de l'effectif de la population d'un ménage dans les chambres à coucher du logement. L'indice de promiscuité qui est égale à la taille moyenne des ménages rapportée au nombre moyen de chambres à coucher disponibles pour les membres du ménage permet de mesurer le niveau général de promiscuité. Si la valeur de l'indice de promiscuité est égale à 1, il est possible de conclure que de manière générale, il y a adéquation entre la taille des ménages et la taille des logements. Mais lorsqu'il est supérieur à 1, il y a promiscuité.

1.2.5 Evaluation de la qualité des données

Les caractéristiques de l'habitation et cadre de vie des populations ont été collectées uniquement auprès des ménages ordinaires. La rubrique consacrée à ce sujet comportait une série de 18 questions concernant chaque ménage recensé. Au total, 1 470 388 ménages ordinaires ont été dénombrés dont 503 818 en milieu urbain et 966 570 en milieu rural.

Les taux de non réponses fournies sont satisfaisants pour les variables des matériaux de construction, du cadre de vie, des biens d'équipement, des moyens d'information, de communication et de transport, de possession de parcelle de terrain et de possession de bétail et/ou de la volaille. En effet, les proportions de non déclarés avant l'apurement pour ces variables sont inférieures à 7%.

Les effectifs qui ont été utilisés pour les calculs des indicateurs dans le cadre de cette analyse ne comportent pas les réponses non déclarées

Tableau 1.2 : Taux de non réponses pour les variables opératoires

Variables	Effectif des ménages	ND ¹	% ND	% ND avant apurement
Type d'habitation principale	1 470 388	0	0	4,3
Nombre total de pièces	1 470 388	636	0	3,9
Nombre de chambres à coucher	1 470 388	1 801	0,1	3,6
Matériau du toit	1 470 388	358	0	3,2
Matériau des murs	1 470 388	373	0	3,0
Matériau du sol	1 470 388	241	0	4,5
Mode d'éclairage	1 470 388	0	0	3,1
Source d'approvisionnement en eau de boisson	1 470 388	0	0	3,6
Principale source d'énergie utilisée pour la cuisine	1 470 388	0	0	4,6
Type de lieu d'aisance	1 470 388	0	0	3,5
Mode d'évacuation des ordures ménagères	1 470 388	111	0	2,8
Mode d'évacuation des eaux usées	1 470 388	0	0	3,7
Statut d'occupation du logement	1 470 388	241	0	5,9
Radio	1 470 388	0	0	2,2
Télévision	1 470 388	0	0	3,0
Internet	1 470 388	0	0	3,9
Téléphone fixe	1 470 388	0	0	4,2
Téléphone mobile	1 470 388	0	0	2,2
Téléphone satellite	1 470 388	0	0	4,4
Internet	1 470 388	0	0	4,3
Véhicule	1 470 388	0	0	3,0
Moto	1 470 388	0	0	2,5
Vélo	1 470 388	0	0	3,0
Pirogue/Barque	1 470 388	0	0	3,3
Ane/Cheval	1 470 388	0	0	3,3
Possession de parcelle de terrain	1 470 388	0	0	6,0
Fusil de chasse	1 470 388	0	0	2,8
Groupe électrogène	1 470 388	0	0	3,2
Panneau solaire	1 470 388	0	0	3,4
Réfrigérateur/Congélateur	1 470 388	0	0	3,1
Ordinateur	1 470 388	0	0	3,3
Forage	1 470 388	0	0	3,4
Bétail et/ou de la volaille	1 470 388	0	0	0

¹ Non Déclaré

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DES HABITATIONS ET STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Ce chapitre porte sur la description des aspects physiques des logements occupés par les ménages ordinaires. Les variables retenues pour caractériser les habitations sont : le type d'habitation, la nature des matériaux utilisés pour la construction de la toiture, des murs et pour le pavement du sol, ainsi que le statut d'occupation du logement.

2.1 Type d'habitation

Cette variable permet d'appréhender la situation dans l'espace et l'aspect physique de la construction du logement qui abrite le ménage ordinaire.

2.1.1 Type d'habitation et milieu de résidence

Dans l'ensemble, les ménages ordinaires sont davantage logés dans les maisons individuelles (35,7%), les maisons à plusieurs logements (35,2%) et dans les cases (27,0%) respectivement pour 34,8%, 36,8% et 27,3% de la population. Les immeubles ne représentent que moins de 1% (0,8%), soit dans la même proportion au niveau de la population des ménages ordinaires. Il faut dire que ce type d'habitation n'est pas toujours accessible à la grande majorité des guinéens. (Voir tableau 2.1)

En milieu urbain, les maisons à plusieurs logements sont les plus sollicitées par les ménages ordinaires (51,7%) ainsi que les maisons individuelles (43,0%) pour 94,5% de la population urbaine. Ces fortes proportions s'expliqueraient par l'accessibilité facile à ces types de structures en termes de coût de location ou de construction relativement abordable. Par contre, il n'y a que 3,1% qui vivent dans les cases et 1,8% dans les immeubles.

En milieu rural, contrairement au milieu urbain, ce sont les cases qui sont plus fréquentes (40,9%). Elles sont suivies des maisons individuelles (31,9%) et des maisons à plusieurs logements (26,5%). Ce qui correspond à la quasi-totalité de la population rurale (99,9%). Seulement, les immeubles enregistrent le pourcentage le plus bas (0,2%).

Il ressort des résultats ci-dessus que les ménages ordinaires occupant les maisons à plusieurs logements se rencontrent plus en milieu urbain qu'en milieu rural. En ville, les maisons à plusieurs logements sont d'un coût locatif abordable pour les faibles revenus. En effet, la forte demande de logements dans les villes pousse les promoteurs immobiliers à construire les maisons de telle façon qu'elles comportent plusieurs logements pouvant abriter plusieurs ménages locataires à la fois.

Il en résulte aussi que les ménages occupant les immeubles sont les moins fréquents et les quelques ménages qui vivent dans ces types de construction se rencontrent plus en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette situation traduirait le fait que pour beaucoup, la préoccupation première n'est pas de construire un logement luxueux mais une simple maison habitable.

Tableau 2. 1 : Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon le type d'habitation

Type d'habitation	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
Sans abri	-	-	-	-	-	-
Case	27,9	27,3	3,1	3,3	40,9	40,1
Maison individuelle	35,7	34,8	43,0	44,0	31,9	29,9
Maison à plusieurs logements	35,2	36,8	51,7	50,5	26,5	29,5
Immeuble individuel	0,4	0,4	0,8	0,9	0,1	0,1
Immeuble à plusieurs logements	0,4	0,4	1,0	0,9	0,1	0,1
Baraque/Conteneur	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Tente	-	-	-	-	-	-
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 470 388	10 503 132	503 818	3 651 372	966 570	6 851 760

2.1.2 Evolution du type d'habitation entre 1983 et 2014

En 1983, c'est dans les cases qu'on retrouve les plus fortes proportions des ménages ordinaires (67,1%) contre 27,9% en 2014. Donc, le type d'habitation en case est en forte baisse, soit -39,2 points de pourcentage.

Pour les maisons ou les immeubles, en 1983, leur pourcentage était seulement de 32,9% qui est passé à 71,7% en 2014, soit une hausse de +38,8 points de pourcentage.

De l'analyse des résultats, l'évolution du type d'habitation s'est beaucoup accélérée entre 1983 et 2014.

Il semble que les Guinéens aimeraient évoluer vers la modernisation de leur habitat, comme l'indique l'augmentation d'année en année de la proportion des ménages installés dans le type d'habitations (maison et immeuble) et la baisse des ménages installés dans les cases.

Tableau 2. 2 : Evolution de la répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence entre 1983 et 2014

Type d'habitation	1983			2014		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Case	67,1	-	-	27,9	3,1	40,9
Maison/Immeuble	32,9	-	-	71,7	96,5	58,6
Autres	0,0	-	-	0,4	0,4	0,5
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	776 378	160 719	555 659	1 470 388	503 818	966 570

2.1.3 Disparités régionales

Si dans l'ensemble, les ménages occupant les maisons individuelles ou à plusieurs logements prédominent dans plusieurs régions, le tableau 2.3 montre que c'est à Conakry (96%), dans les régions de N'Zérékoré (84,9%, de Kindia (79,4%), de Boké (66,5%), de Labé (62,9%) et de Mamou (61,8%) que plus de la moitié des ménages sont installés dans ce type d'habitation. Par contre, ce sont les cases qui prévalent dans les régions de Faranah (56,5%) et de Kankan (51,7%). Toutefois, les maisons individuelles ou à plusieurs logements enregistrent respectivement dans ces deux régions les pourcentages de 43,2% et 47,8%. Par ailleurs, à l'exception de Conakry où les immeubles représentent 3%, les autres régions n'atteignent pas 1%. Les habitations de type baraque ou conteneur sont présentes à Conakry (0,5%), dans les régions de Boké (1,5%), de Kindia (0,4%) et de N'Zérékoré (0,1%). Pour la région de Kankan, on rencontre aussi bien les baraques ou conteneurs (0,1%) que les tentes (0,1%).

Tableau 2. 3: Répartition (%) des ménages ordinaires par région administrative selon le type d'habitation

Région administrative	Sans abri	Case	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Immeuble individuel	Immeuble à plusieurs logements	Baraque/Conteneur	Tente	Total	Effectif
Boké	0,0	31,5	37,1	29,4	0,2	0,3	1,5	0,0	100	150 493
Conakry	0,0	0,4	40,4	55,6	1,3	1,7	0,5	0,0	100	236 736
Faranah	0,0	56,5	22,2	21,0	0,1	0,1	0,0	0,0	100	125 878
Kankan	0,0	51,7	17,5	30,3	0,2	0,1	0,1	0,1	100	190 128
Kindia	0,0	19,6	42,6	36,8	0,3	0,3	0,4	0,0	100	226 207
Labé	0,0	36,8	45,6	17,3	0,1	0,1	0,0	0,0	100	166 488
Mamou	0,0	37,9	42,9	18,9	0,1	0,1	0,0	0,0	100	139 441
NZérékoré	0,0	14,7	34,4	50,5	0,2	0,1	0,1	0,0	100	235 017
Ensemble	0,0	27,9	35,7	35,2	0,4	0,4	0,3	0,0	100	1 470 388

2.1.4 Type d'habitation et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

2.1.4.1 Type d'habitation et sexe du chef de ménage

En considérant le sexe du chef de ménage, dans l'ensemble, les données du tableau 2.4 montrent que, parmi les ménages dirigés par les hommes, les cases et les maisons à plusieurs logements sont les plus nombreuses comparativement à celles de leurs homologues femmes. Pour illustration, on a respectivement 28,8% et 23,8% pour les cases ; 35,7% et 32,6% pour les maisons à plusieurs logements. A l'inverse, parmi les ménages dirigés par les femmes, on retrouve plus de maisons individuelles (42,6%) comparativement à celles de leurs homologues hommes (34,3%).

Pour les autres types d'habitation, il n'y a pas de différence très importante liée au sexe du chef de ménage.

En milieu urbain, les tendances obtenues au niveau national ressortent à l'exception des cases où les données affichent des pourcentages identiques. Quant au milieu rural, les tendances nationales sont confirmées.

Tableau 2. 4: Répartition (%) des ménages ordinaires par milieu de résidence et sexe du chef de ménage selon le type d'habitation

Type d'habitation	Ensemble		Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Sans abri	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Case	28,8	23,8	3,1	3,1	42,4	34,1
Maison individuelle	34,3	42,6	42,3	46,5	30,0	40,6
Maison à plusieurs logements	35,7	32,6	52,4	48,3	26,9	24,9
Immeuble individuel	0,4	0,3	0,8	0,8	0,1	0,1
Immeuble à plusieurs logements	0,4	0,4	1,0	0,9	0,1	0,1
Baraque/Conteneur	0,3	0,2	0,3	0,3	0,4	0,2
Tente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 208 817	261 571	417 500	86 318	791 317	175 253

2.1.4.2 Type d'habitation et âge du chef de ménage

Selon l'âge, il se dégage dans l'ensemble que les ménages dont les chefs sont des jeunes (moins de 35 ans) occupent davantage les maisons à plusieurs logements (36,8%), les maisons individuelles (33,3%), les cases (28,4%). Seulement un petit groupe loge dans les immeubles (0,8%), les baraques ou conteneurs (0,5%) et les tentes (0,1%).

Parmi les chefs de ménages moins jeunes (35-59 ans), la majorité loge dans les maisons à plusieurs logements (36,5%), les maisons individuelles (35,7%) et dans les cases (26,7%). Cependant, 0,8% sont dans les immeubles et 0,3% sont dans les baraques ou conteneurs.

En ce qui concerne les chefs de ménage âgés (60 ans ou plus), parmi eux, contrairement aux précédents, la première préférence se trouve être les maisons individuelles (38,1%) suivies de maisons à plusieurs logements (30,4%), de cases (30,4%), d'immeubles (0,6%) et de baraques ou conteneurs (0,2%).

En milieu urbain, premièrement, les jeunes et les moins jeunes chefs de ménage préfèrent les maisons à plusieurs logements (respectivement 55,8% et 52%) et les maisons individuelles (respectivement 39,4% et 42,9%), secondement.

A ce niveau, leur convoitise porte peu sur les cases (respectivement 2,5% et 2,9%). Dans une certaine mesure, on a de part et d'autre 1,9% qui logent dans les immeubles et respectivement 0,5% et 0,3% dans les baraques ou conteneurs. Au contraire, chez les personnes âgées qui sont chefs de ménage, la première préférence se trouve être les maisons individuelles (48,2%) et les maisons à plusieurs logements (45,4%), la seconde. Seulement, 4,5% vivent dans les cases, 1,6% dans les immeubles et 0,2% dans les baraques ou conteneurs.

En milieu rural, à l'opposé, quel que soit le groupe d'âge, la case est la plus fréquente (44,4% ; 40,1% et 40% respectivement parmi les jeunes, moins jeunes et âgés) suivie de maisons individuelles et maisons à plusieurs logements. Pour ceux qui habitent dans les immeubles, on a 0,1% pour chaque groupe d'âge. Les baraques ou conteneurs enregistrent respectivement 0,6% ; 0,3% et 0,2%. Seulement, 0,1%, parmi les jeunes, habitent sous les tentes.

L'âge du chef de ménage semble à partir de ces observations, avoir une influence sur le choix du type d'habitation.

Tableau 2.5 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et tranche d'âges du chef de ménage selon le type d'habitation

Type d'habitation	Ensemble			Urbain			Rural		
	< 35 ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus	< 35 ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus	< 35 ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus
Sans abri	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Case	28,4	26,7	30,4	2,5	2,9	4,5	44,4	40,1	40,0
Maison individuelle	33,3	35,7	38,1	39,4	42,9	48,2	29,6	31,6	34,5
Maison à plusieurs logements	36,8	36,5	30,6	55,8	52	45,4	25,1	27,7	25,2
Immeuble Individuel	0,3	0,4	0,3	0,7	0,9	0,9	0,1	0,1	0,1
Immeuble à plusieurs logements	0,5	0,4	0,3	1,2	1	0,7	0,1	0,1	0,1
Baraque/Conteneur	0,5	0,3	0,2	0,5	0,3	0,2	0,6	0,3	0,2
Tente	0,1	0	0	0	0	0	0,1	0	0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	316 139	807 910	346 339	120 470	290 360	92 988	195 669	517 550	253 351

2.1.4.3 Type d'habitation et état matrimonial du chef de ménage

En considérant l'état matrimonial, les ménages dirigés par les célibataires sont fréquemment rencontrés dans les maisons à plusieurs logements (40,6%), les maisons individuelles (38,8%) et les cases (18,2%).

Les ménages dirigés par les monogames se comportent de la même manière en termes de préférence que les célibataires et sont en plus forte proportion dans les maisons à plusieurs logements (36,6%), les maisons individuelles (35,1%) et les cases (27,0%)

.Concernant les ménages dirigés par les polygames, la situation est différente. Leur habitation de prédilection est la maison individuelle (35,4%) suivie de case (32,1%) et de maison à plusieurs logements (31,7%).

Parmi les chefs de ménages dont l'état matrimonial est veuf, une bonne partie (42,5%) se rencontre dans les maisons individuelles. D'autres, au nombre de 34,2% privilégient les maisons à plusieurs logements. Seulement, 22,5% sont domiciliés dans les cases.

Chez les chefs de ménages en rupture ou séparation d'union, les maisons individuelles (40,4%) sont la première préférence au même titre que les maisons à plusieurs logements (40,3%). Toutefois, un petit groupe (17,8%) se retrouve dans les cases.

Le comportement des chefs de ménages en union libre ou concubinage est assez proche de celui des célibataires face au choix du type d'habitation.

Tableau 2. 6 : Répartition (%) des ménages par état matrimonial du chef de ménage selon le type d'habitation

Type d'habitation	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Veuf/veuve	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Union libre/ Concu- binage	ND
Sans abri	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Case	18,2	27,0	32,1	22,5	17,8	10,4	71,4
Maison individuelle	38,8	35,1	35,4	42,5	40,4	34,9	14,3
Maison à plusieurs logements	40,6	36,6	31,7	34,2	40,3	53,5	14,3
Immeuble individuel	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4	0,1	0,0
Immeuble à plusieurs logements	0,8	0,5	0,2	0,3	0,8	0,4	0,0
Baraque/Conteneur	1,0	0,4	0,2	0,2	0,3	0,5	0,0
Tente	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	60 593	861 553	465 807	67 736	12 671	2 021	7

2.1.5 Type d'habitation et taille du ménage

En considérant la taille du ménage, chez les sans-abri, 5 ménages sur 6 (82,16%) comptent au maximum 9 personnes dont 10,8% pour une seule personne, 31,6% pour 2-5 personnes et 35,3% pour 6-9 personnes. Seulement, 17,8% abritent 10 membres ou plus.

Au niveau des cases, 2-5 personnes est la taille du ménage la plus élevée (41,5%) suivie de 6-9 personnes (31,9%) et de 10 personnes ou plus (21,6%). Au moins, 5,2% concerne une seule personne.

Pour les maisons individuelles, la majorité des ménages forment 2-5 membres (39,3%). On retrouve 6-9 membres dans 33,5% des ménages. Il n'y a que 22,0% qui comptent au minimum 10 personnes et 5,2% une seule personne.

S'agissant des maisons à plusieurs logements, la taille rencontrée va par ordre d'importance de 2-5 (37,3%), 6-9 (34,3%) à 10 au minimum (24,4%). Toutefois, on rencontre un membre unique qui habite ce type d'habitation dans 4,1% des ménages.

En ce qui concerne les immeubles individuels et à plusieurs logements, le même constat se dégage de l'observation de la taille du ménage car les pourcentages les plus élevés sont atteints à 2-5 suivis de 6-9 et 10 ou plus. Les ménages singleton sont moins de 5%.

Quant aux baraques ou conteneurs et les tentes, respectivement plus de la moitié des ménages (58,6% et 65,1) ont une taille maximale de 5 personnes.

L'analyse par milieu urbain montre les mêmes résultats issus de l'observation au niveau national. Mais, plus de la moitié des ménages (51,9%) qui sont logés dans les immeubles à plusieurs logements ont une taille inférieure ou égale à 5.

En milieu rural, les types d'habitation sans abri, case, maison individuelle, maison à plusieurs logements, immeuble individuel et immeubles à plusieurs logements abritent séparément plus de la moitié des ménages ayant une taille minimale de 6 personnes. C'est le cas aussi des baraques ou conteneurs et des tentes pour une taille maximale de 5 personnes.

Tableau 2. 7: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la taille du ménage

Type d'habitation	1	2	3	4	5	2-5	6	7	8	9	6-9	10 ou plus	Total	Effectif
Ensemble														
Sans abri	10,8	6,6	8,3	10,4	10,8	36,1	10,4	8,3	9,1	7,5	35,3	17,8	100	241
Case	5,0	7,7	10,6	11,7	11,6	41,5	10,5	8,8	7,0	5,7	31,9	21,6	100	410 923
Maison individuelle	5,2	7,0	9,6	11,2	11,6	39,3	10,8	9,1	7,5	6,1	33,5	22,0	100	525 655
Maison à plusieurs logements	4,1	6,0	8,9	10,9	11,6	37,3	10,9	9,4	7,7	6,2	34,3	24,4	100	517 078
Immeuble individuel	4,2	5,5	7,9	9,7	10,2	33,3	9,6	9,6	7,3	5,8	32,2	30,3	100	5 397
Immeuble à plusieurs logements	7,9	7,8	10,4	12,7	10,9	41,8	10,7	8,1	6,3	5,2	30,3	19,9	100	5 970
Baraque/Conteneur	11,1	9,9	12,4	13,0	12,1	47,5	9,0	7,3	5,2	4,6	26,1	15,4	100	4 772
Tente	27,6	12,5	7,4	9,1	8,5	37,5	7,4	6,3	5,1	3,1	21,9	13,1	100	352
Urbain														
Sans abri	25,0	0	0	0	16,7	16,7	16,7	16,7	0	0	33,4	25,0	100	12
Case	4,9	6,2	8,5	10,1	10,3	35,1	9,7	8,8	7,4	6,3	32,2	27,7	100	15 504
Maison individuelle	4,7	5,9	8,6	10,3	11,1	35,9	10,6	9,2	7,8	6,4	34,0	25,4	100	216 863
Maison à plusieurs logements	4,8	6,6	9,6	11,4	11,9	39,5	11	9,3	7,5	5,8	33,6	22,1	100	260 454
Immeuble individuel	4,3	5,6	7,8	9,7	9,6	32,7	9,4	9,6	7,2	5,9	32,1	31	100	4 206
Immeuble à plusieurs logements	8,4	8,3	10,9	13,1	11,2	43,5	10,8	8,1	6,1	4,9	29,9	18,1	100	5 145
Baraque/Conteneur	12,7	10,7	11,6	11,2	11,8	45,3	8,7	7,2	5,4	4	25,3	16,6	100	1 603
Tente	35,5	19,4	3,2	9,7	9,7	42,0	9,7	3,2	3,2	0	16,1	6,5	100	31
Rural														
Sans abri	10,0	7	8,7	10,9	10,5	37,1	10,0	7,9	9,6	7,9	35,4	17,5	100	229
Case	5,0	7,7	10,7	11,7	11,6	41,7	10,5	8,8	7	5,7	32,0	21,4	100	395 419
Maison individuelle	5,6	7,7	10,2	11,7	12,0	41,6	10,9	9	7,2	5,9	33,0	19,6	100	308 792
Maison à plusieurs logements	3,4	5,3	8,2	10,3	11,2	35	10,8	9,6	7,9	6,7	35,0	26,6	100	256 624
Immeuble individuel	3,9	5,3	8,6	9,8	12,0	35,7	10,2	9,4	7,7	5,3	32,6	27,7	100	1 191
Immeuble à plusieurs logements	4,6	4,7	7,3	10,1	9,5	31,6	9,6	8,6	7,5	7,3	33,0	30,9	100	825
Baraque/Conteneur	10,3	9,5	12,8	13,9	12,3	48,5	9,2	7,3	5	4,9	26,4	14,8	100	3 169
Tente	26,8	11,8	7,8	9	8,4	37	7,2	6,5	5,3	3,4	22,4	13,7	100	321

En examinant la situation dans l'activité du chef de ménage, parmi les occupés, les chômeurs, les personnes à la recherche du premier emploi ou parmi les élèves ou étudiants, le type d'habitation choisi pour logement visent principalement les maisons à plusieurs logements suivies des maisons individuelles et des cases. A l'inverse, chez les chefs de ménage qui sont femmes au foyer, rentiers ou retraités, les maisons individuelles occupent la première place. Ces dernières sont emboîtées par les maisons à plusieurs logements et enfin de compte par les cases. Quant aux invalides ou vieillards, c'est un autre contexte, ce sont les maisons individuelles suivies des cases et des maisons à plusieurs logements qui sont privilégiées.

Par ailleurs, les immeubles individuels et les immeubles à plusieurs logements n'enregistrent que moins d'1% et moins de 0,5% pour les baraques ou conteneurs quelle que soit la situation dans l'activité du chef de ménage.

2.1.6 Type d'habitation et situation dans l'activité du chef de ménage

Tableau 2. 8 : Répartition (%) des ménages par situation dans l'activité du chef de ménage selon le type d'habitation

Type d'habitation principale	Occupé	Chômeur	Recherche 1er emploi	Elève/ Etudiant	Femme au foyer	Rentier	Retraité	Invalide/ vieillard	ND
Sans abri	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Case	28,9	23,4	9,5	12,3	23,5	15,6	5,7	31,7	2,0
Maison individuelle	34,5	36,4	38,5	41,0	45,5	42,9	52,0	38,3	48,4
Maison à plusieurs logements	35,4	38,9	50,0	44,8	30,2	40,3	40,5	29,3	47,4
Immeuble individuel	0,4	0,5	0,8	0,6	0,3	0,6	0,9	0,2	0,9
Immeuble à plusieurs logements	0,4	0,6	0,9	0,9	0,3	0,5	0,7	0,2	1,0
Baraque/ Conteneur	0,4	0,2	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3
Tente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 206 153	17 754	15 108	21 501	73 708	9 270	16 227	108 345	2 322

2.1.7 Type d'habitation et statut dans l'activité du chef de ménage

Par rapport au statut dans l'activité du chef de ménage, dans le groupe des indépendants, les maisons individuelles (33,7%), les maisons à plusieurs logements (33,5%) et les cases (31,8%) sont les types d'habitation choisis avec la même préférence à peu près. Parmi eux, 0,3% sont logés d'une part dans les immeubles individuels et d'autre part dans les immeubles à plusieurs logements. Seulement, 0,4% sont dans les baraques ou conteneurs.

Parmi les employeurs, les salariés publics, les salariés privés, les travailleurs à la tâche, les apprentis ou parmi les membres de coopérative ou groupement, la plupart sont logés dans les maisons à plusieurs logements et dans les maisons individuelles. Seulement, dans les cases, on retrouve une proportion de moins de 20%. En particulier, chez les salariés publics ou privés, plus de la moitié sont dans les maisons à plusieurs logements.

Chez les aides familiaux, au contraire, la majeure partie sont dans les cases (41,4%), ensuite les maisons à plusieurs logements (29,0%) et enfin les maisons individuelles (28,8%)

Concernant les immeubles, les habitants sont nombreux parmi les employeurs et les salariés publics ou privés.

Tableau 2. 9 : Répartition (%) des ménages par statut dans l'activité du chef de ménage selon le type d'habitation

Type d'habitation principale	Indépendant	Employeur	Salarié public	Salarié privé	Travailleur à la tâche	Apprenti	Aide familial	Membre de coopérative/ groupement	ND
Sans abri	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Case	31,8	12,6	3,5	4,4	19,4	10,3	41,4	16,3	23,7
Maison individuelle	33,7	38,9	42,3	40,4	36,7	40,8	28,8	34,9	41,9
Maison à plusieurs logements	33,5	46,2	51,7	52,3	42,4	47,0	29,0	47,2	33,4
Immeuble individuel	0,3	1,0	0,9	0,8	0,5	0,7	0,2	0,4	0,4
Immeuble à plusieurs logements	0,3	1,0	1,4	1,7	0,5	0,7	0,2	0,8	0,4
Baraque/ Conteneur	0,4	0,3	0,2	0,4	0,4	0,4	0,2	0,4	0,2
Tente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 049 010	7 351	70 316	51 138	16 324	7 014	22 194	2 480	244 561

2.2 Matériau de construction

Le matériau de construction caractérise non seulement la durabilité de la maison mais constitue un élément capital des conditions d'hygiène et de salubrité du logement. Le type de matériau peut ainsi avoir une influence directe sur l'état de santé des membres du ménage.

Il s'agit ici du matériau utilisé pour la construction des murs, du toit et le matériau utilisé pour le pavement du sol.

2.2.1 Type de matériau des murs

Les types de matériau retenus pour caractériser les murs des logements sont les suivants : la brique en ciment, la brique en terre cuite, la brique en terre stabilisée, la brique non cuite ou la terre battue, le bois/ le bambou/ la paille, la pierre, la tôle et la bâche/ le plastique/ la toile. Seront considérés comme matériaux de construction durables : la brique en ciment, la brique en terre cuite et la pierre ; semi-durables : la brique en terre stabilisée, la brique non cuite ou la terre battue et précaires : le bois/ le bambou/ la planche/la paille, la tôle et la bâche/ le plastique/ la toile.

2.2.1.1 Type de matériau de construction des murs et milieu de résidence

En général, les logements dont les murs sont construits avec des briques non cuites ou en terre battue (48,8%), des briques en ciment (25,4%) et des briques en terre cuite (18,6%) sont ceux qui abritent le plus grand nombre de ménages. Ces proportions des ménages correspondent respectivement à 48,5%, 25,8% et 18,6% de l'effectif de la population vivant dans les ménages ordinaires.

Dans l'ensemble, la proportion des ménages qui habitent des maisons dont les murs sont construits avec des briques en terre stabilisée et en pierre sont respectivement 5,2% et (0,1%) pour 5,2% et 0,1% de la population vivant dans les ménages ordinaires respectivement. Les autres logements sont construits avec le mur en bois ou en bambou ou en planche ou en paille (1,6%), en tôle (0,3%) et enfin en bâche ou en plastique ou en toile (0,1%) pour respectivement 1,4%, 0,3% et 0,1% de la population des ménages ordinaires.

La situation en milieu urbain épouse un schéma tout à fait différent de l'ensemble. En effet, les habitations avec des murs construits avec des briques en ciment (65,3%) et des briques en terre cuite (19,9%) sont celles qui abritent le plus grand nombre de ménages ordinaires. Il ressort que 85,2% des ménages ordinaires habitent des logements construits avec ces matériaux pour une population urbaine correspondante de 84,8%. Cependant, dans le milieu urbain, il se rencontre encore une proportion non

négligeable de ménages installés dans des logements dont les murs sont en briques non cuites ou en terre battue (11,1%) et dans lesquels se retrouvent 11,5% de la population urbaine des ménages ordinaires. Seulement, 2,9% des ménages ordinaires concernent les habitations dont les murs sont construits avec des briques en terre stabilisée et 0,2% en pierre respectivement pour 2,9% et 0,1% de la population des ménages ordinaires.

En milieu rural, deux types de matériaux de construction des murs sont prédominants. Il s'agit de la brique non cuite ou en terre battue pour la construction des murs de plus de la moitié des ménages ordinaires (68,4%) et de la brique en terre cuite (17,9%), soit une population rurale des ménages ordinaires de 86%. L'utilisation massive de ces deux types de matériau en milieu rural traduit le fait qu'ils sont accessibles à un coût relativement bas. L'usage des matériaux tels que les briques en ciment reste encore faible en milieu rural du fait de leur coût élevé qui les rend presque inaccessibles aux ruraux. Le plus souvent, les maisons avec des murs construits avec des briques en ciment rencontrées en milieu rural appartiennent à des élites vivant en ville. Pourtant, c'est dans ce milieu que les proportions des ménages logés dans des habitations dont les murs sont faits des briques en terre stabilisée (6,4%) et de bois ou bambou ou planche ou paille (2,3%) sont les plus élevées, soit respectivement 6,4% et 2,0% de la population rurale des ménages ordinaires.

Tableau 2. 10: Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon le principal matériau des murs

Matériaux des murs	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
Brique en ciment	25,4	25,8	65,3	64,4	4,6	5,2
Brique en terre cuite	18,6	18,7	19,9	20,4	17,9	17,8
Brique en terre stabilisée	5,2	5,2	2,7	2,9	6,4	6,4
Brique non cuite/Terre battue	48,8	48,5	11,1	11,5	68,4	68,2
Bois/Bambou/Planche/Paille	1,6	1,4	0,3	0,3	2,3	2,0
Pierre	0,1	0,1	0,2	0,1	0	0,0
Tôle	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
Bâche/Plastique/Toile	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 470 388	10 503 132	503 818	3 651 372	966 570	6 851 760

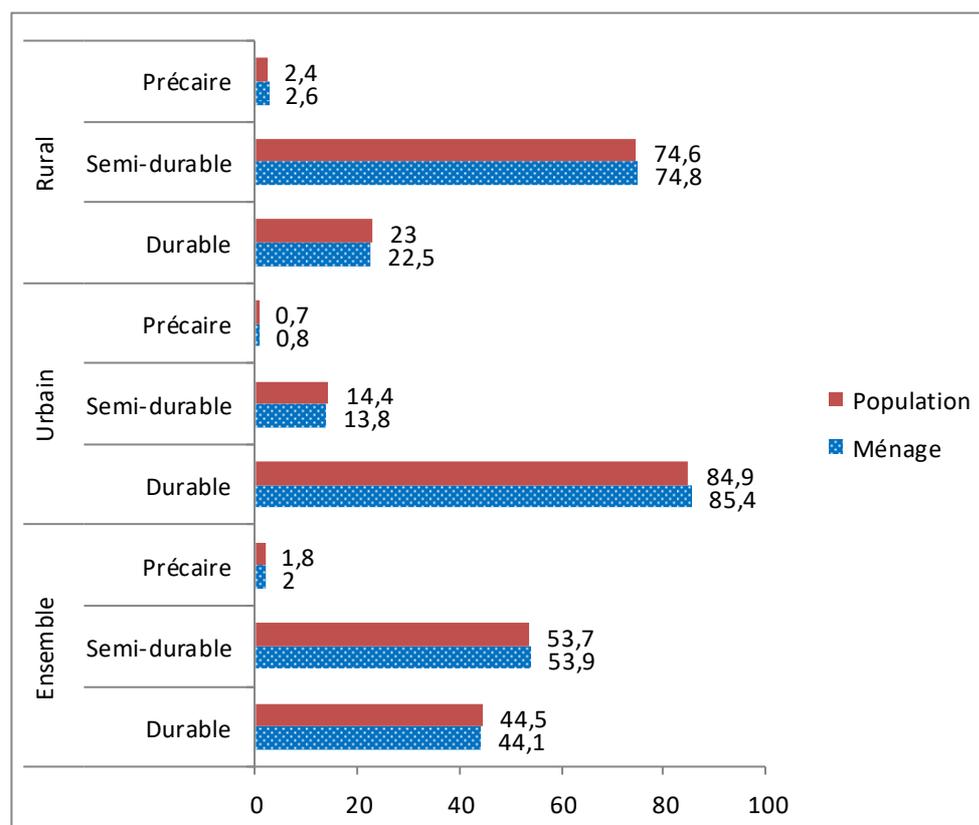
Le graphique 2.1 montre que dans l'ensemble, 53,9% des ménages habitent des logements dont les murs sont encore construits avec des matériaux semi-durables, et dans ces ménages vivent une proportion plus importante de la population des ménages ordinaires (53,7%).

La proportion des ménages dont les murs du logement sont en matériaux durables est de 44,1% pour 44,5% de la population des ménages ordinaires.

Les murs qui sont en matériaux précaires ne représentent que 2%.

En milieu urbain, 85,4% des ménages vivent dans des habitations dont les murs sont en matériaux durables. La population de ces ménages représente 84,9% de la population urbaine. Dans ce milieu, 14,4% des ménages occupent des logements dont les murs sont en matériaux semi-durables et ces maisons abritent 13,8% de la population. Une proportion très faible des ménages ordinaires (0,8%) vit néanmoins dans des logements dont les murs sont en matériaux précaires.

Le milieu rural est fortement dominé par les ménages dont les murs des logements sont en matériau semi-durables (74,8%). La population vivant dans ces ménages représente 74,6% de la population rurale. Le fait marquant est la faible adoption des matériaux durables pour la construction des murs en milieu rural. Seulement 22,5% des ménages de ce milieu de résidence ont les murs de leur logement construits avec de tels matériaux. Ce qui correspond à une population rurale de 23%.

Graphique 2. 1: Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon la nature des matériaux des murs


2.2.1.2 Evolution du type de matériaux de construction des murs entre 1983 et 2014

Dans l'ensemble, la proportion des ménages dont les murs du logement sont construits avec des briques en ciment ou pierre est passée de 7,6% en 1983 à 25,5% en 2014. Entre 1983 et 2014, un triplement de cette proportion a été enregistré. En considérant la longueur des différentes périodes, il se dégage que la proportion des maisons dont les murs du logement sont construits avec ces matériaux a évolué moins rapidement entre 1983 et 2014.

Les ménages occupant les logements dont les murs sont construits avec des briques en terre (cuite, stabilisée, non cuite ou battue) ou sont faits en bois, bambou, planche ou en paille sont en faible régression. En 2014, ils ne représentent que 74,2% alors qu'en 1983, 90,6% des ménages habitaient des logements dont les murs étaient construits avec ces matériaux.

Tableau 2. 11 : Evolution de la répartition des ménages par type de matériau des murs entre 1983 et 2014

Matériaux des murs	1983			2014		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Brique en ciment/pierre	7,6	-	-	25,5	65,5	4,6
Brique en terre/bois/bambou /planche/paille	90,6	-	-	74,2	34,0	95,0
Autres	1,8			0,3	0,5	0,4
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	776 378	160 719	555 659	1 470 388	503 818	966 570

2.2.1.3 Disparités régionales

L'analyse différentielle par région montre que la zone spéciale de Conakry (95,1%) et la région de Kindia (31,3%) sont les deux régions du pays où les proportions des ménages occupant des logements dont les murs sont construits avec des briques en ciment se situent au-dessus de la moyenne nationale qui

est de 25,4%. A part la région de Boké où 14,3% des ménages ordinaires habitent des maisons dont les murs sont de briques en ciment, toutes les autres régions enregistrent des pourcentages en deçà de 10%.

S'agissant des murs construits avec des briques en terre cuite, les régions de Boké (21,9%), Labé (43,7%) et de Mamou (44,5%) enregistrent des proportions qui dépassent la moyenne nationale (18,6%). Dans ces régions, Labé et Mamou ont respectivement 46,1% et 43,2% des ménages dont les murs des logements sont en briques non cuites ou en terre battue.

Concernant la construction des murs avec des briques non cuites ou en terre battue, plus de la moitié des ménages ordinaires des régions de Boké (53,0%), Faranah (70,0%), Kankan (63,9%) et de N'Zérékoré (80,2%) ont leurs logements construits avec ce type de matériau. Les proportions de ces régions se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 48,8%.

Pour ce qui est des murs façonnés avec des briques en terre stabilisée, toutes les régions affichent des proportions extrêmement basses de l'ordre de moins de 7% pour une moyenne nationale de 5,2%.

Les murs en bois, bambou, planche ou en paille bien qu'ils soient de très faible proportion, tout de même ils sont un peu présents à Boké (3,3%), Faranah (3,1%) et dans une certaine mesure à Kankan (1,5%), Mamou (1,8%) et N'Zérékoré (1,8%).

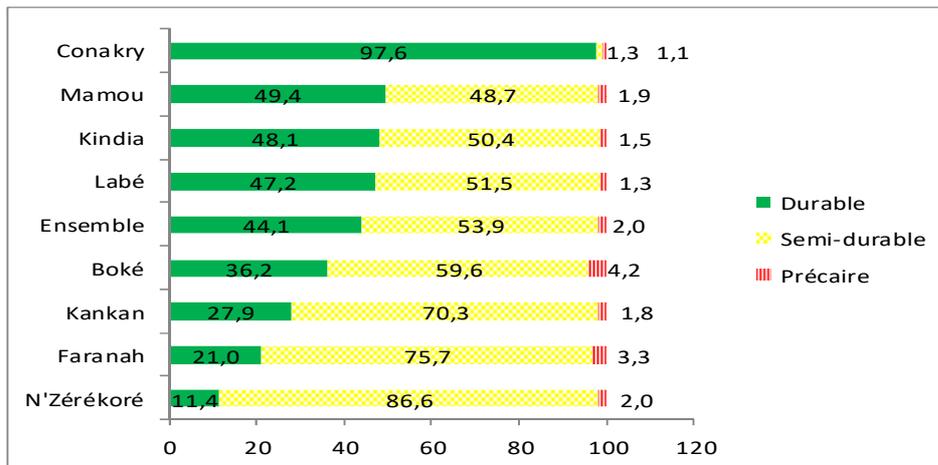
Tableau 2. 12 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le principal matériau des murs du logement

Région Administrative	Brique en ciment	Brique en terre cuite	Brique en terre stabilisée	Brique non cuite/Terre battue	Bois/Bambou/Planche/Paille	Pierre	Tôle	Bâche/Plastique/Toile	Total	Effectif
Boké	14,3	21,9	6,7	53,0	3,3	0,1	0,6	0,2	100	150 493
Conakry	95,1	2,4	0,5	0,8	0,3	0,1	0,7	0,1	100	236 736
Faranah	5,6	15,3	5,6	70,0	3,1	0,1	0,1	0,0	100	125 878
Kankan	9,5	18,3	6,4	63,9	1,5	0,0	0,1	0,2	100	190 128
Kindia	31,3	16,8	6,0	44,4	1,1	0,0	0,3	0,1	100	226 207
Labé	3,4	43,7	5,4	46,1	1,1	0,1	0,2	0,0	100	166 488
Mamou	4,7	44,5	5,4	43,2	1,8	0,2	0,1	0,0	100	139 441
N'Zérékoré	8,1	3,3	6,4	80,2	1,8	0,1	0,2	0,0	100	235 017
Total	25,4	18,6	5,2	48,8	1,6	0,1	0,3	0,1	100	1 470 388

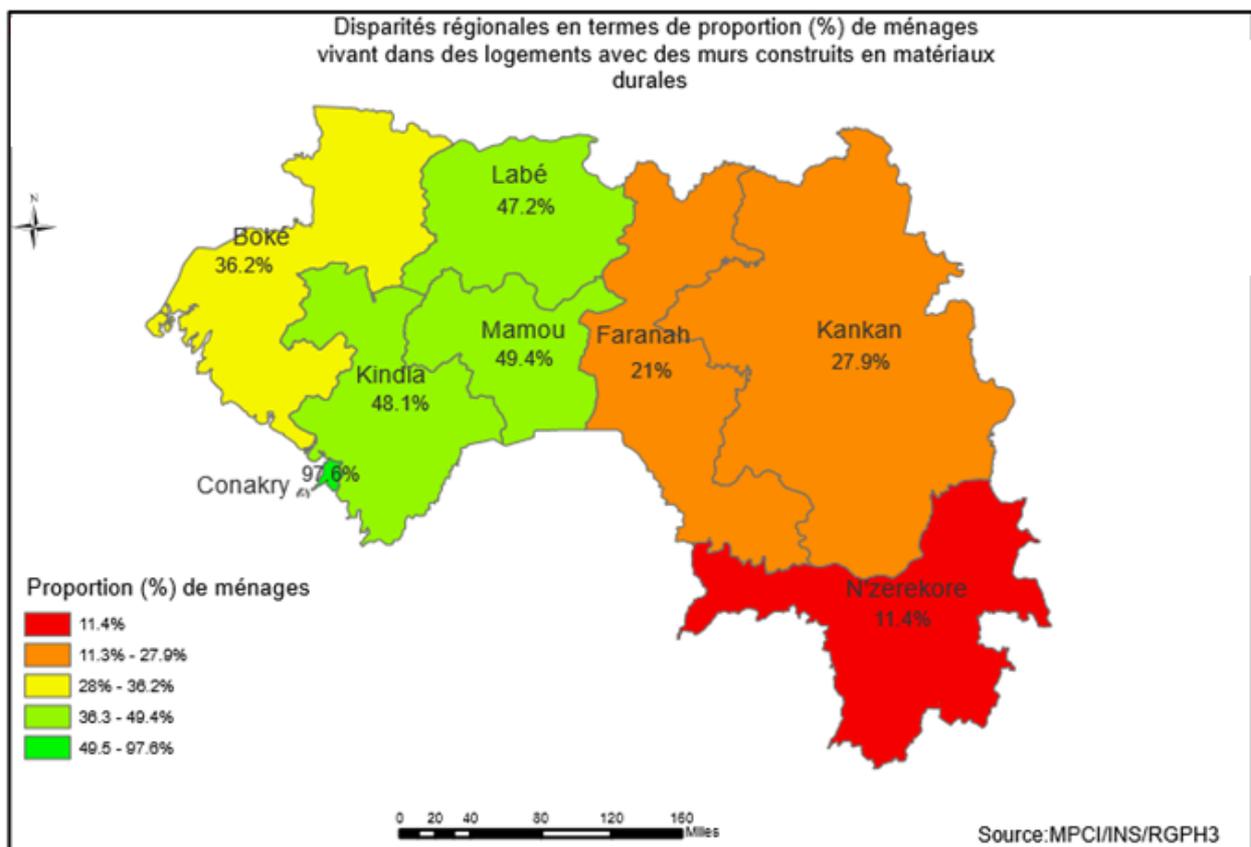
2.2.1.4 Durabilité des matériaux des murs et région

Comme indiqué plus haut, les murs construits avec des briques en ciment, des briques en terre cuite ou en pierre ont été considérés comme durables. Dans l'ensemble, 44,1% des logements ont des murs construits en matériaux durables. Le classement par ordre d'importance des régions selon le pourcentage des ménages ayant ce type de matériau est le suivant : Conakry (97,6%) ; Mamou (49,4%) ; Kindia (48,1%) ; Labé (47,2%) ; Boké (36,2%) ; Kankan (27,9%) ; Faranah (21%) et N'Zérékoré (11,4%).

Graphique 2. 2 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon la nature de matériau de construction des murs



Carte 2. 1: Disparités régionales en termes de proportion (%) de ménages vivant dans des logements avec des murs construits en matériaux durales



2.2.2 Type de matériau du toit

Cinq principaux types de matériau ont été considérés pour caractériser les toits des logements. Il s'agit de la tôle, de la tuile/ardoise, du béton, de la paille ou des feuilles et de la bâche/plastique/toile.

2.2.2.1 Type de matériau du toit et milieu de résidence

En général, les ménages dont la tôle est le matériau du toit, sont prédominants (70,4%) suivie de ceux dont le toit est paille ou feuilles (28,3%). Les matériaux de toiture tels que la tuile ou ardoise (0,6%), le béton (0,4%) et la bâche/plastique/tuile (0,3%) concernent peu de ménage.

Les ménages dont les logements ont des toits en tôles reçoivent 71,7% de la population des ménages ordinaires et dans les logements dont le toit est en paille ou feuilles, abritent 27,0% de la population.

Un fait saisissant est l'écart notable qui existe entre la proportion des toits en tôles et les toits en paille ou feuilles en milieu urbain et en milieu rural. En milieu urbain, il y a une prépondérance des ménages avec des toits en tôles (95,1%) alors qu'en milieu rural, seulement 57,6% des ménages ont le toit de leur logement couvert de tôles. Les ménages vivant dans des logements avec un toit en paille ou feuilles sont plus fréquents en milieu rural (41,5%). En milieu urbain, seulement 3,2% des ménages ont le toit de leur logement construits avec ce matériau.

Les ménages dont les logements ont des toits en tôles en milieu urbain abritent 95,0% de la population urbaine des ménages ordinaires et dans les logements dont le toit est en paille ou feuilles, vivent 3,2% de la population. Tandis qu'en milieu rural, Les ménages dont les logements ont des toits en tôles abritent 59,3% de la population rurale des ménages ordinaires et dans les logements dont le toit est en paille ou feuilles, vivent 39,8% de la population. Si les logements avec toit en paille ou feuilles se rencontrent encore fréquemment en milieu rural, c'est à cause du coût relativement élevé de la tôle qui est un matériau durable et moderne. Beaucoup de ménages en milieu rural n'ont pas un revenu suffisant pour acheter la tôle.

Tableau 2. 13: Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon le principal matériau du toit

Type de matériau du toit	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
Tôle	70,4	71,7	95,1	95,0	57,6	59,3
Tuile /Ardoise	0,6	0,6	0,7	0,8	0,5	0,5
Béton	0,4	0,3	0,8	0,8	0,1	0,1
Paille/Feuilles	28,3	27,0	3,0	3,2	41,5	39,8
Bâche/Plastique/Toile	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 470 388	10 503 132	503 818	3 651 372	966 570	6 851 760

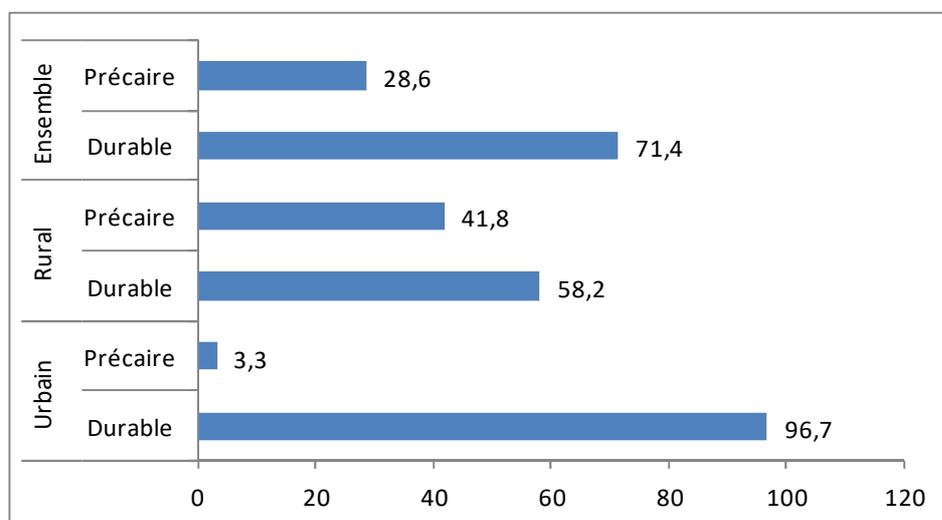
Selon leur durabilité, les types de matériau du toit peuvent être regroupés en deux catégories : le matériau durable et le matériau précaire. Dans la catégorie de « matériau durable » du toit, se retrouvent la tôle, la tuile/ardoise et le béton. Le reste, c'est-à-dire la paille ou feuilles et la bâche/plastique/toile sont classés dans la catégorie de « matériau précaire ».

Dans l'ensemble, 71,4% des ménages ordinaires sont dans les logements dont le toit est fait de matériau durable contre 28,6% de ceux dont le toit est précaire.

C'est en milieu urbain que davantage de ménages vivent dans des logements dont le toit est construit en matériau durable. En effet 96,7% des ménages en milieu urbain ont des logements dont le toit est fait en matériau durable. En milieu rural, cette proportion ne représente que 58,2%. Il faut toutefois remarquer qu'en milieu urbain, la proportion des ménages vivant dans des logements dont le toit est fait en matériau précaire est non négligeable (3,3%). La précarité du matériau du toit ne doit pas nécessairement être interprétée comme un inconvénient car il s'agit parfois de constructions écologiquement adaptées au climat du milieu considéré. A titre d'exemple, un toit en paille/feuilles dans les régions de Kankan et de Faranah à climat aride permet d'atténuer la chaleur et sera préférable à un

toit en tôle sans plafond. Le problème qui se pose par rapport au matériau précaire est qu'il a une durée d'utilisation très brève.

Graphique 2. 3 : Proportion (%) des ménages par milieu de résidence selon la nature du matériau du toit



2.2.2.2 Evolution des matériaux du toit entre 1983 et 2014

De 1983 à 2014, la proportion des ménages dont le logement a un toit en tôles, en tuiles ou en ardoise est en progression, passant de 25,2% à 71%.

En 1983, 5 ménages sur 7 (72,7%), dans l'ensemble, occupait un logement avec toit en paille ou en feuilles et en 2014, c'est 2 ménages sur 7 (28,3%) qui occupe un logement ayant un toit fait avec ce matériau.

Tableau 2. 14 : Evolution de la répartition (%) des ménages par type de matériau du toit selon le milieu de résidence entre 1983 et 2014

Matériaux du toit	1983			2014		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Tôle/tuile/ardoise	25,2	-	-	71,0	95,8	58,1
Paille/feuille	72,7	-	-	28,3	3,0	41,5
Autres	2,1	-	-	0,7	1,2	0,4
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	776 378	160 719	555 659	1 470 388	503 818	966 570

2.2.2.3 Disparités régionales

Les ménages occupant des logements dont le toit est en tôles sont prédominants. Dans l'ensemble, 70,4% des ménages vivent dans des logements dont le toit est construit avec ce matériau. Les régions de Conakry (97,6%), de N'Zérékoré (83,2%) et de Kindia (78,7%) sont celles dans lesquelles les proportions de ménages occupant des logements avec des toits en tôle sont supérieures à celle de la moyenne nationale du pays du pays.

A l'exception des régions de Kankan et de Faranah où 48,3% et 43,8% respectivement des ménages ont des toits en tôle, toutes les autres possèdent ce type de matériau pour plus de la moitié des ménages.

Dans l'ensemble 28,3% des ménages occupent des logements dont les toits sont construits en paille ou feuilles. Mais c'est dans les régions de Faranah (55,5%) et de Kankan (50,0%) que de fortes proportions de ménages ont le toit de leur logement construit avec ce matériau.

Les ménages occupant des logements dont le toit est en béton sont assez rares. A l'exception de Conakry (1,3%), dans aucune région la proportion de ménages occupant des logements avec un toit en béton ne dépasse la proportion de 0,4% correspondant au niveau national.

La tuile ou l'ardoise n'est pas utilisée à grande échelle par les guinéens pour la construction du toit des logements. Ce sont plutôt les régions de Kankan (0,9%) et Kindia (0,8%) qui enregistrent les plus grandes proportions de ménages vivants dans des maisons avec toit en tuiles ou en ardoises. En raison du coût relativement plus élevé de ce matériau, c'est la situation contraire qui serait attendue et la ville de Conakry, aurait dû avoir la plus forte proportion de ménages occupant des logements avec un toit en tuile ou en ardoise. La proportion de ménages vivant dans des logements ayant un toit construit en tuile ou en ardoise dans cette ville est de 0,6% qui est la moyenne nationale. La région de Mamou a aussi 0,6% de ses ménages ordinaires ayant des toits avec ce type de matériau. Ce sont les régions de Faranah (0,5%), Kindia (0,5%), Labé (0,4%) et de N'Zérékoré (0,3%) qui affichent des proportions en dessous de la moyenne nationale.

Les matériaux comme la bâche, le plastique ou la toile sont moins utilisés pour la construction du toit des logements. Néanmoins, les plus grandes proportions des ménages utilisant ce type de matériau se trouvent dans les régions de Boké (0,6%) et de Kankan (0,5%). La ville de Conakry et les régions de Kindia et de N'Zérékoré sont dans la moyenne nationale de 0,3%. Il n'y a que les régions de Faranah (0,1%), de Labé (0,1%) et de Mamou (0,0%) qui utilisent peu ce matériau.

Tableau 2. 15 : Répartition (%) des ménages ordinaires par région administrative selon le principal matériau du toit

Région	Tôle	Tuile/ Ardoise	Béton	Paille/ Feuilles	Bâche/Plas tique/Toile	Total	Effectif
Boké	59,6	0,8	0,2	38,8	0,6	100	150 493
Conakry	97,6	0,6	1,3	0,2	0,3	100	236 736
Faranah	43,8	0,5	0,1	55,5	0,1	100	125 878
Kankan	48,3	0,9	0,2	50,0	0,5	100	190 128
Kindia	78,7	0,5	0,2	20,3	0,3	100	226 207
Labé	64,3	0,4	0,2	34,9	0,1	100	166 488
Mamou	62,5	0,6	0,1	36,8	0,0	100	139 441
N'Zérékoré	83,2	0,3	0,1	16,1	0,3	100	235 017
Ensemble	70,4	0,6	0,4	28,3	0,3	100	1 470 388

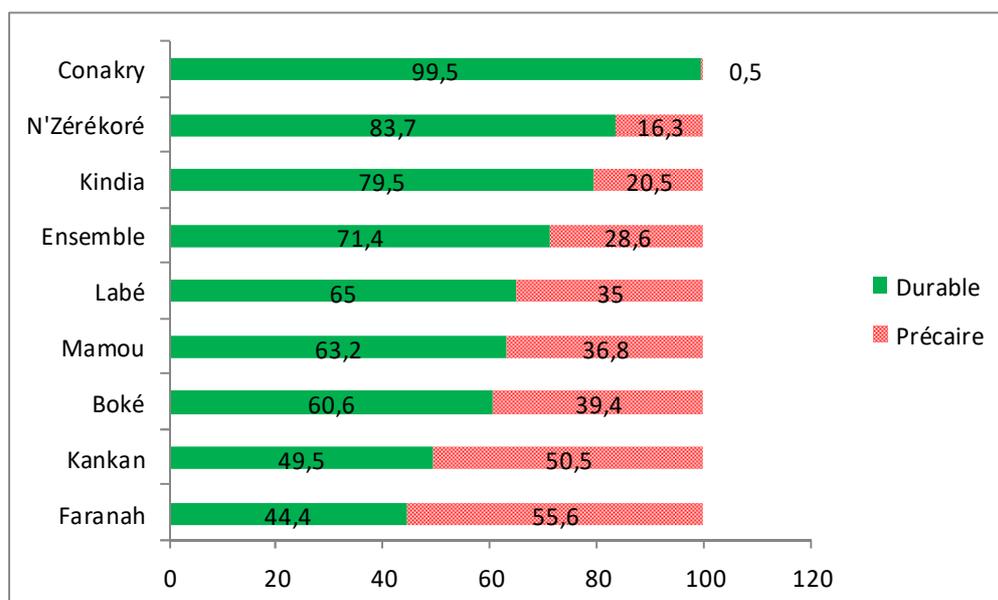
2.2.2.4 Nature de matériau de construction du toit et région

Dans la catégorie matériau durable pour la construction du toit, se retrouvent la tôle, la tuile/ardoise et le béton. Le reste de matériau (paille/feuilles/chaume et bâche/plastique/toile) sont de type précaire.

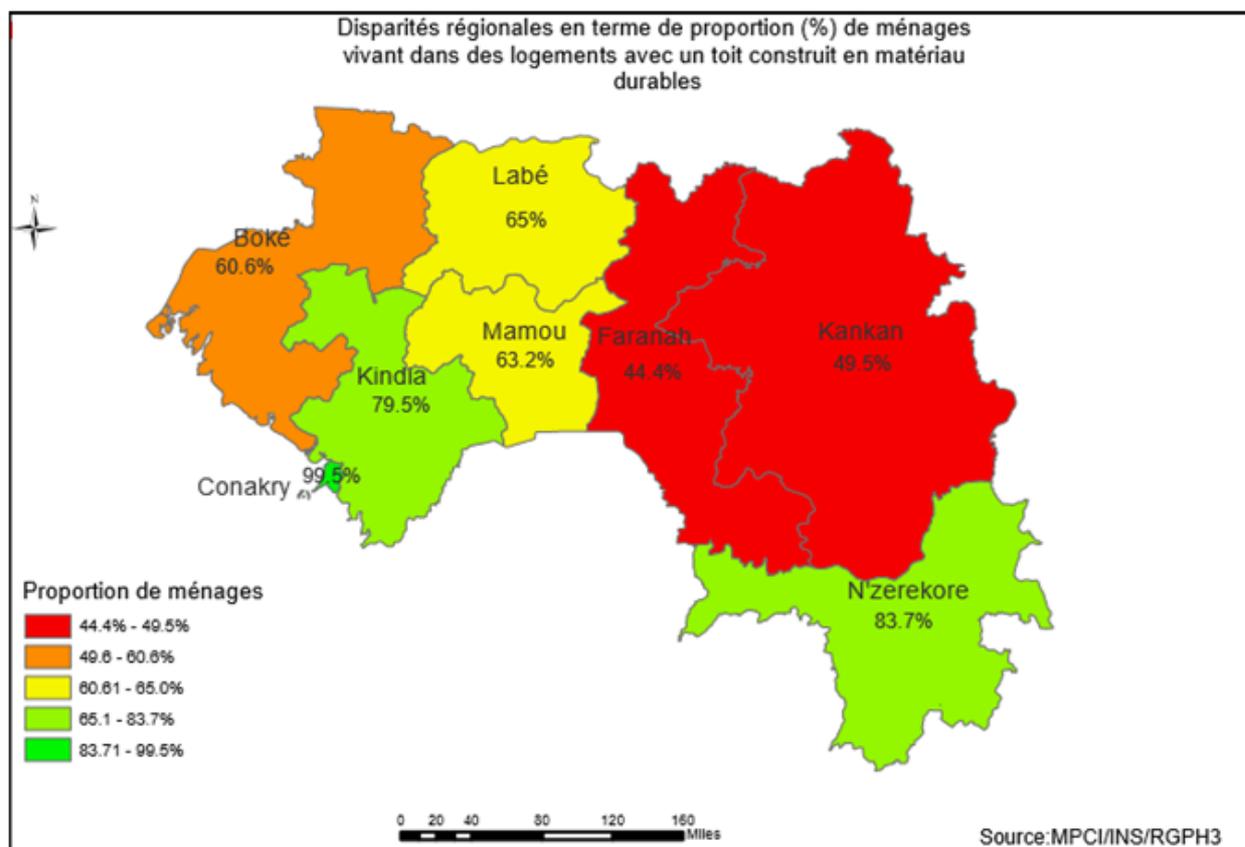
Dans l'ensemble, 71,4% des ménages occupent des logements avec des toits construits en matériau durable. La forte prédominance des ménages occupant des logements avec des toits en matériau durable s'observe plus dans les régions suivantes par ordre d'importance: Conakry (99,5%), N'Zérékoré (83,7%), Kindia (79,5%), Labé (65%) et Boké (60,6%).

Les régions de Kankan (49,54%) et de Faranah (44,4%) enregistrent les plus faibles proportions.

Graphique 2. 4 : Proportion (%) des ménages par région administrative selon la nature du matériau du toit



Carte 2. 2: Disparités régionales en termes de proportion (%) de ménages vivant dans des logements avec un toit construit en matériau durables



2.2.3 Type de matériau du sol

Quatre types de matériau du sol ont été retenus. Il s'agit de la terre battue, du ciment, des carreaux et des planches/bois. Les matériaux du sol peuvent être classés selon leur durabilité. Ainsi distinguera-t-on les matériaux durables des matériaux précaires. Dans la catégorie de matériau durable, se retrouvent le ciment et les carreaux. Sont considérés comme matériaux précaires la terre battue et les planches ou les bois.

2.2.3.1 Variations du type de matériau du sol selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, les ménages occupent des logements dont les sols sont faits soit avec de la terre battue (47,5%), soit avec du ciment (45,0%). Les ménages dont les logements ont des sols revêtus avec d'autres types de matériau se rencontrent rarement: carreaux (7,0%) et planche/bois (0,5%). Les ménages occupant des logements dont le sol est en terre battue abritent 46,7% de la population et ceux dont le sol est en ciment abritent eux, 45,3%.

En milieu urbain, 74,3% des ménages vivent dans des logements avec un sol en ciment contre seulement, 29,7% en milieu rural. Les ménages occupant des logements dont le sol est en terre sont plus répandus en milieu rural (67,8%) qu'en milieu urbain (8,6%).

Ceux dont les sols sont revêtus avec des carreaux se rencontrent rarement en milieu rural (1,9%) alors qu'ils représentent 16,8% en milieu urbain. Au contraire, les ménages ayant le sol couvert de planche ou de bois sont plus fréquents en milieu rural (0,6%) qu'en milieu urbain (0,3%).

L'utilisation répandue de la terre battue comme matériau de revêtement du sol reflète la pauvreté des ménages et la difficulté que ceux-ci éprouvent pour s'approvisionner en ciment du fait de son coût élevé.

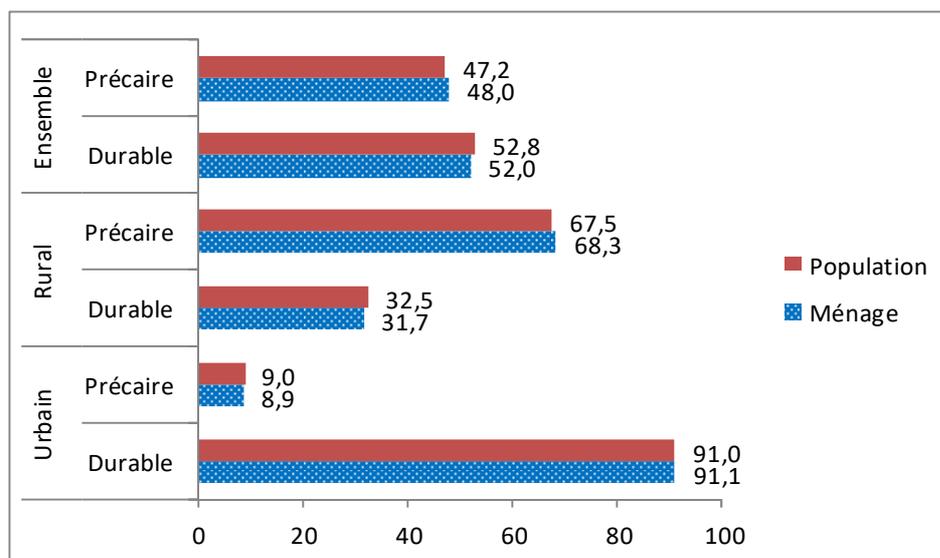
Tableau 2. 16 : Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon le principal matériau du sol

Principal matériau du sol	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
Terre battue	47,5	46,7	8,6	8,8	67,8	66,9
Ciment	45,0	45,3	74,3	72,9	29,7	30,6
Carreaux	7,0	7,6	16,8	18,1	1,9	1,9
Planche/Bois	0,5	0,5	0,3	0,2	0,6	0,6
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 470 388	10 503 132	503 818	3 651 372	966 570	6 851 760

Le graphique 2.5 montre que dans l'ensemble, les ménages dont les logements ont des sols revêtus en matériaux durables sont prédominants. Ces ménages représentent 52,0% et abritent 52,8% de la population. C'est en milieu urbain qu'on rencontre le plus de ménages occupant des logements ayant un sol en matériau durable (91,1%) alors qu'en milieu rural, seulement 31,7% des ménages occupent des logements de ce type. Les ménages dont les logements ont des sols revêtus en matériau précaire sont les plus répandus en milieu rural (68,3%) et ils abritent 67,5% de la population de ce milieu.

En milieu urbain, une proportion non négligeable de ménages (8,9%) vit dans des logements ayant des sols en matériaux précaires.

Les matériaux du sol ont une incidence sur la santé des membres du ménage du fait qu'un sol poussiéreux facilite la propagation de certaines maladies. Le sol en terre constitue ainsi un facteur de risque de contamination par les parasites intestinaux et des maladies diarrhéiques pour les petits enfants et les nourrissons. L'humidité du sol favorise par ailleurs les affections des voies respiratoires.

Graphique 2. 5 : Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon la nature de matériau du sol


2.2.3.2 Evolution du type de matériau du sol entre 1983 et 2014

En 1983, plus de 4 ménages sur 5 (81,3%) occupaient un logement dont le sol était en terre battue et 1 ménage sur 6 (15,9%) vivaient dans un logement dont le sol était en ciment ou en carreaux. Entre 1983 et 2014, la proportion des ménages occupant des logements avec un sol en ciment ou en carreaux a augmenté de 36 points de pourcentage. En 2014, moins de la moitié des ménages (47,5%) vivent dans des logements dont le sol est en terre battue.

Tableau 2. 17 : Evolution de la répartition (%) des ménages par type de matériau du sol selon le milieu de résidence entre 1983 et 2014

Matériaux du sol	1983			2014		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Terre battue	81,3	-	-	47,5	8,6	67,8
Ciment/carreaux	15,9	-	-	52,0	91,1	31,6
Autres	2,8	-	-	0,5	0,3	0,6
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	776 378	160 719	555 659	1 470 388	503 818	966 570

2.2.3.3 Disparités régionales

La ville de Conakry (71,3%) est la seule qui a plus de la moitié de ses ménages occupant des logements avec un sol revêtu de ciment. Dans la région de Mamou, 49,7% des ménages vivent dans un logement dont le sol est en ciment. Dans les autres régions du pays, la proportion des ménages vivant dans des logements avec des sols en ciment est inférieure à la proportion correspondant au niveau nationale qui est de 45,0%. C'est dans les régions de Faranah (28,6%) et de Kankan (35,9%) et dans une certaine mesure les régions de Boké (36,7%) et de N'Zérékoré (39,1%) que les proportions des logements dont le sol est recouvert de ciment sont les plus faibles.

Dans l'ensemble, beaucoup de ménages occupent encore des logements dont le sol est en terre battue (47,5%). Hormis la ville de Conakry (6,0%), les régions de Kindia (46,9%) et de Mamou (46,1%), dans 5 régions sur les 8, la proportion des ménages occupant des logements avec un sol en terre battue est supérieure à 50%. Il s'agit de Faranah (68,9%), Kankan (61,1%), Boké (58,5%), N'Zérékoré (58,3%) et de Labé (51,7%).

C'est à Conakry (22,3%) qu'on observe la plus forte proportion de ménages vivant dans des logements ayant un sol couvert de carreaux. Les régions de Kindia (8,1%), Labé (4,7%), Boké (4,2%) et de Mamou (3,7%) sont celles dans lesquelles des proportions relativement importantes de ménages occupant des logements avec de sol en carreaux sont rencontrées.

Les planches ou les bois sont également des matériaux rarement utilisés en Guinée pour recouvrir le sol des logements. Ces matériaux sont utilisés par moins de 0,7% des ménages de chaque région.

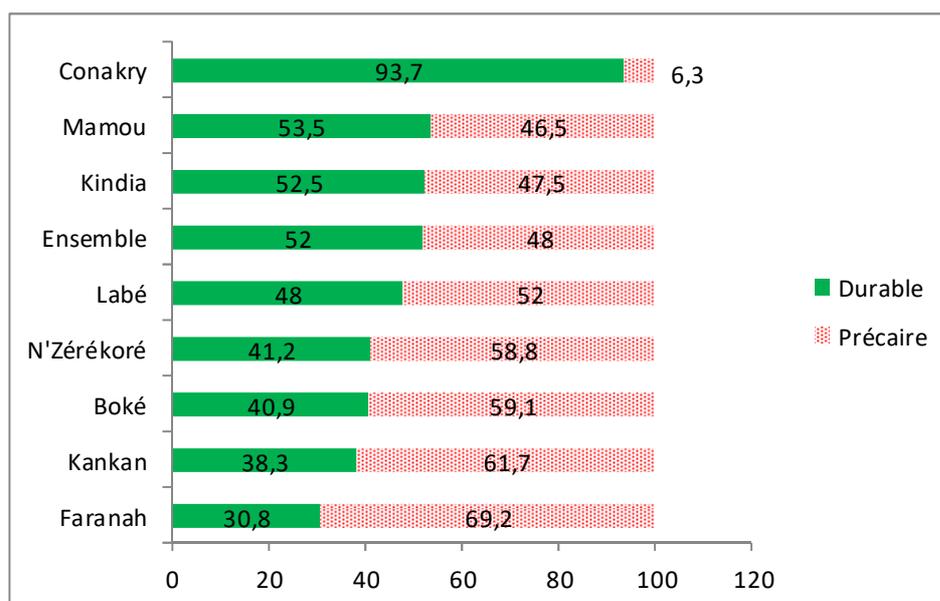
Tableau 2. 18: Répartition (%) des ménages par région selon le principal matériau du sol

Région Administrative	Terre battue	Ciment	Carreaux	Planche/Bois	Total	Effectif
Boké	58,5	36,7	4,2	0,6	100	150 493
Conakry	6,0	71,3	22,3	0,4	100	236 736
Faranah	68,9	28,6	2,2	0,3	100	125 878
Kankan	61,1	35,9	2,4	0,6	100	190 128
Kindia	46,9	44,3	8,1	0,6	100	226 207
Labé	51,7	43,3	4,7	0,3	100	166 488
Mamou	46,1	49,7	3,7	0,4	100	139 441
N'Zérékoré	58,3	39,1	2,1	0,5	100	235 017
Ensemble	47,5	45,0	7,0	0,5	100	1 470 388

2.2.3.4 Nature des matériaux du sol et région

Les matériaux de construction du sol que sont le ciment et les carreaux sont considérés comme durables. Ainsi se dégage-t-il du graphique 2.5 que dans l'ensemble, 52% des ménages vivent dans des logements dont le sol est construit en matériau durable. Selon les régions du pays, la ville de Conakry (93,7%), les régions de Mamou (53,5%) et de Kindia (52,5%) sont celles qui ont plus de la moitié de leurs ménages vivant dans des logements avec un sol construit avec du matériau durable. Les régions de Labé (48%), N'Zérékoré (41,2%), Boké (40,9%), Kankan (38,3%) et de Faranah (30,8%) enregistrent des proportions de ménages occupant des logements avec un sol en matériau durable en dessous de la moyenne nationale qui est de 52%.

Graphique 2. 6 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon la nature du matériau de construction du sol



2.3 Statut d'occupation du logement

2.3.1 Statut d'occupation du logement et milieu de résidence

Dans l'ensemble, 3 ménages sur 4 (75,4%) vivent dans un logement dont ils sont propriétaires. Parmi eux, plus de la moitié (51,5%) sont propriétaires sans titre foncier, 10,9% sont propriétaires avec titre foncier et seulement 13% sont copropriétaires familiaux. Les locataires concernent 19,8% des ménages dont seulement 0,9% sont en location-vente. Les autres modes d'occupation du logement sont en faible proportion : logé gratuitement (3,7%), logement de fonction (0,8%) et logé par l'employeur (0,4%). Les disparités entre milieux de résidence sont assez importantes.

En milieu rural, 90,6% des ménages sont propriétaires de leur logement contre 46,6% en milieu urbain. Ceci traduit le fait qu'en milieu rural, l'accès à la propriété foncière est plus facile qu'en milieu urbain. Parmi ces propriétaires, on retrouve plus de ménages détenteurs de titre foncier en milieu urbain (20,1%) qu'en milieu rural (6,1%). La situation change lorsqu'il s'agit des propriétaires sans titre foncier et les copropriétaires familiaux, il y en a plus en milieu rural (respectivement 69,7% et 14,8%) qu'en milieu urbain (respectivement 16,7% et 9,6%).

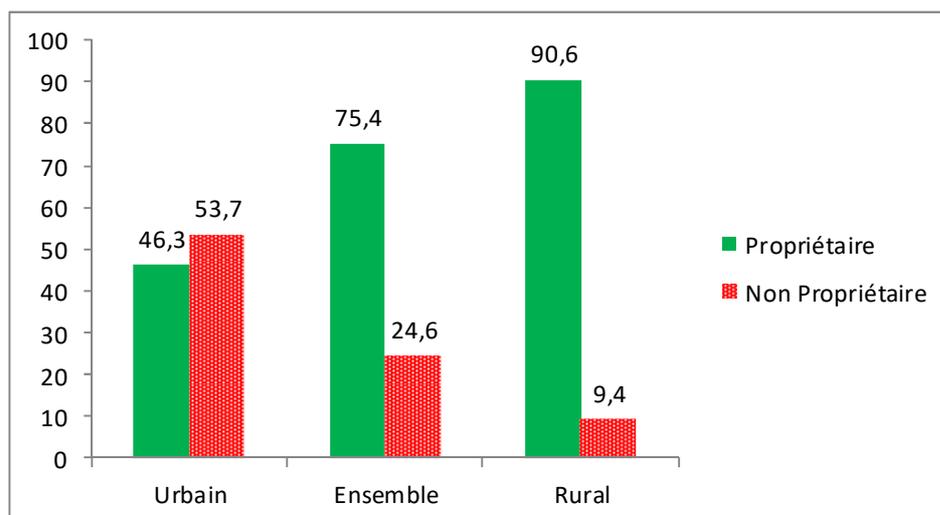
La location du logement est plus un phénomène urbain (47,4%) que rural (5,4%). Les autres modes d'occupation ne semblent pas être influencés par le milieu puisque les écarts ne sont pas importants entre urbain et rural.

Tableau 2. 19 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement

Statut d'occupation	Ensemble	Urbain	Rural
Propriétaire avec titre foncier	10,9	20,1	6,1
Propriétaire sans titre foncier	51,5	16,7	69,7
Copropriété familiale	13	9,6	14,8
Propriétaire ²	75,4	46,4	90,6
Location simple	18,9	45,6	5
Location-vente	0,9	1,8	0,4
Locataire ³	19,8	47,4	5,4
Logé gratuitement	3,7	4,3	3,3
Logement de fonction	0,8	1,2	0,5
Logé par l'employeur	0,4	0,8	0,2
Total	100	100	100
Effectif	1 470 388	503 818	966 570

² Propriétaire : il s'agit de propriétaires avec titre foncier, sans titre foncier et copropriété familiale.

³ Locataire : il s'agit de location simple et location-vente.

Graphique 2.7 : Taux d'occupation des logements par les propriétaires

2.3.2 Statut d'occupation du logement et type d'habitation

Concernant le type d'habitation, hormis les immeubles à plusieurs logements et les tentes, plus de la moitié des ménages sont propriétaires de chaque type de logement qu'ils habitent. Parmi eux, la plupart n'ont pas le titre foncier. C'est le cas des cases (72,2%), des maisons individuelles (50,3%), des maisons à plusieurs logements (37,1%) et des baraques/conteneurs (41,5%). Au niveau des immeubles individuels, 34,1% des ménages qui y habitent ont le titre foncier contre 22,9% qui ne l'ont pas. Quant aux immeubles à plusieurs logements, 14,6% détiennent le titre foncier contre 11,2% sans titre foncier. Les locataires se rencontrent, avec des proportions élevées, chez les ménages occupant les immeubles à plusieurs logements (49,6%), les maisons à plusieurs logements (33%), les baraques/conteneurs (26,8%) et les immeubles individuels (26,2%). C'est dans les cases (4,4%), les maisons individuelles (18,3%) et les tentes (17,7%) qu'il y a peu de ménages locataires.

Parmi les ménages qui se trouvent dans les baraques/conteneurs (19,8%) et les tentes (35,2%), il y a de fortes proportions de ceux qui sont logés gratuitement.

Ce sont les immeubles à plusieurs logements qui regorgent des proportions élevées de ménages qui sont dans les logements de fonction (5,9%) et qui sont logés par l'employeur (4,8%).

Les disparités entre milieux de résidence sont assez importantes. Quel que soit le type d'habitation, on trouve plus de ménages propriétaires en milieu rural qu'en milieu urbain. Mais, c'est en milieu urbain qu'il y a plus de détenteurs de titre foncier.

A l'inverse, quel que soit le type d'habitation, c'est le milieu urbain qui enregistre les plus fortes proportions de locataires.

Par rapport aux autres modes d'occupation (logé gratuitement, logement de fonction et logé par l'employeur), malgré la faiblesse des pourcentages, c'est encore en milieu urbain qu'on rencontre plus de ménages comparativement au milieu rural.

Tableau 2. 20 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le statut d'occupation

Type d'habitation	Pro-priétaire avec titre foncier	Pro-priétaire sans titre foncier	Copro-priété familiale	Pro-priétaire	Lo-cation simple	Lo-cation-vente	Lo-cataire	Logé gratuite-ment	Loge-ment de fonction	Logé par l'em-ployeur	Total	Effectif
Ensemble												
Sans abri												
Case	5,1	72,2	15,2	92,5	4,1	0,3	4,4	2,9	0,2	0,1	100	410 923
Maison individuelle	14,9	50,3	11,2	76,4	17,5	0,8	18,3	3,9	0,8	0,5	100	525 655
Maison à plusieurs logements	11,2	37,1	13,3	61,6	31,6	1,4	33	3,7	1,1	0,5	100	517 078
Immeuble individuel	34,1	22,9	9,4	66,4	24,7	1,5	26,2	5,7	1	0,6	100	5 397
Immeuble à plusieurs logements	14,6	11,2	6,5	32,3	47,0	2,6	49,6	7,3	5,9	4,8	100	5 970
Baraque/Conteneur	5,6	41,5	3,8	50,9	25,0	1,8	26,8	19,8	0,7	1,9	100	4 772
Tente	4,3	34,9	5,4	44,6	16,8	0,9	17,7	35,2	0,9	1,7	100	352
Urbain												
Sans abri												
Case	13,6	38,9	18,3	70,8	19,8	1,3	21,1	7,2	0,4	0,5	100	15 504
Maison individuelle	26,7	20,7	9,4	56,8	35,2	1,3	36,5	4,7	1,2	0,9	100	216 863
Maison à plusieurs logements	14,8	12,4	9,3	36,5	55,8	2,2	58,0	3,7	1,1	0,7	100	260 454
Immeuble individuel	40,7	13,4	7,5	61,6	29,1	1,6	30,7	5,7	1,2	0,8	100	4 206
Immeuble à plusieurs logements	15,2	5,4	5,4	26	53,1	2,9	56,0	6,0	6,5	5,5	100	5 145
Baraque/Conteneur	6,9	9,9	2,6	19,4	48,8	2,6	51,4	24,2	0,6	4,6	100	1 603
Tente	0	25,8	0	25,8	32,3	0	32,3	35,5	0	6,5	100	31
Rural												
Sans abri												
Case	4,8	73,5	15,1	93,4	3,5	0,2	3,7	2,8	0,2	0	100	395 419
Maison individuelle	6,7	71,2	12,5	90,4	5,1	0,4	5,5	3,4	0,5	0,2	0	308 792
Maison à plusieurs logements	7,5	62,2	17,4	87,1	7,1	0,7	7,8	3,8	1	0,3	0	256 624
Immeuble individuel	11	56,4	16,1	83,5	9,3	1,0	10,3	5,7	0,3	0,1	0	1 191
Immeuble à plusieurs logements	11,2	47,3	13,5	72,0	8,8	1,0	9,8	15,4	2,7	0,2	0	825
Baraque/Conteneur	4,9	57,4	4,4	66,7	13	1,3	14,3	17,6	0,8	0,5	0	3 169
Tente	4,7	35,8	5,9	46,4	15,3	0,9	16,2	35,2	0,9	1,2	0	321

2.3.3 Evolution du statut d'occupation du logement entre 1983 et 2014

Dans l'ensemble, la proportion des ménages propriétaires de leurs logements a baissé entre 1983 et 2014, passant de 81,3% en 1983 à 76,2% en 1996 puis à 75,4% en 2014. Cependant, la proportion des ménages locataires a augmenté en passant de 10,6% en 1983 à 14,6% en 1996 puis à 19,8% en 2014.

En milieu urbain, la proportion des propriétaires est restée constante entre 1983 et 1996. Mais, elle a augmenté entre 1996 et 2014, passant de 39,5% à 46,4%. L'augmentation serait liée à la forte urbanisation au cours des dernières décennies, ce qui a conduit à la construction de nouveaux logements personnels. Par contre, en milieu rural, la proportion des propriétaires a continué à baisser faiblement entre 1983, 1996 et 2014. En effet, elle était de 93,5% en 1983 en passant à 91,2% en 1996, puis en 2014, elle est de 90,6%.

Pour les ménages locataires de leurs logements, quel que soit le milieu de résidence, leurs proportions ont augmenté linéairement de 1983, 1996 à 2014. En milieu urbain, les proportions sont respectivement de 41,6%, 44,9% et 47,4%. De même en milieu rural, on a 1,6%, 2,2% et 5,4%.

Concernant ceux qui sont logés gratuitement, dans l'ensemble, leur proportion a augmenté en 2014 qui est de 3,7% alors qu'elle était de 2,1% (1983 ou 1996). En milieu urbain, entre 1983 et 1996, la proportion a baissé (de 5,2% à 3,9%). Mais, entre 2014 et 1996, elle a augmenté passant de 3,9% à 4,3%. En milieu rural, la proportion a augmenté continuellement passant de 1,2% à 1,4% puis à 3,3%.

Tableau 2. 21 : Evolution de la répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement entre 1983 et 2014

Statut d'occupation du logement	1983			2014		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Propriétaire	81,3	39,6	93,5	75,4	46,4	90,6
Locataire	10,6	41,6	1,6	19,8	47,4	5,4
Logé gratuitement	2,1	5,2	1,2	3,7	4,3	3,3
Autres	6,0	13,6	3,7	1,1	1,9	0,7
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	776 378	160 719	555 659	1 470 388	503 818	966 570

2.3.4 Disparités régionales

Hormis la ville de Conakry (36,7%), dans toutes les régions du pays, les proportions des ménages propriétaires de leur logement sont au-dessus de la moyenne nationale qui est de 75,4%. Parmi eux, plus de la moitié n'ont pas le titre foncier à l'exception de Conakry (8,8%) et de Kankan (47,8%). Les ménages qui sont des copropriétés familiales, leurs proportions sont inférieures à 22% dans chaque région et c'est à Kankan où cette dernière est la plus élevée (21,5%).

La plus forte proportion de ménages en location se rencontre dans la ville de Conakry qui est de 57,7% dont 55,8% en location simple. C'est aussi dans les régions de Kindia (16,8%), Kankan (16,4%), Boké (14,5%) et de N'Zérékoré (14,4%) qu'il y a des proportions non négligeables des locataires. Les locations ventes sont faiblement représentées avec une moyenne nationale de 0,9% et c'est à Conakry (1,9%), à Kankan (1,5%) et à Kindia (1%) que les proportions sont importantes.

Quant aux ménages logés gratuitement, il n'y a pas d'écart important entre les régions. La moyenne nationale est de 3,7%. Pour les logements de fonction, c'est à Conakry (1,1%), N'Zérékoré (1%) et Boké (0,9%) que les proportions des ménages dépassent la moyenne nationale qui est de 0,8%.

Concernant les ménages logés par l'employeur, les régions de Boké (1,5%), de Conakry (0,5%) et de N'Zérékoré (0,4%) ont des proportions de ménages supérieures ou égales à la moyenne qui est de 0,4%.

Tableau 2. 22 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le statut d'occupation du logement

Région Administrative	Pro-priétaire avec titre foncier	Pro-priétaire sans titre foncier	Copro-priété familiale	Pro-priétaire	Lo-cation simple	Lo-cation-vente	Lo-cataire	Logé gratuitement	Loge-ment de fonction	Logé par l'em-ployeur	Total	Effectif
Boké	13,9	54	11,6	79,5	14	0,5	14,5	3,6	0,9	1,5	100	150 493
Conakry	19,2	8,8	8,7	36,7	55,8	1,9	57,7	3,9	1,1	0,5	100	236 736
Faranah	6,8	66,8	13,9	87,5	8,6	0,4	9,0	2,7	0,6	0,1	100	125 878
Kankan	9,3	47,8	21,5	78,6	14,9	1,5	16,4	4,1	0,6	0,2	100	190 128
Kindia	11,3	52,8	13,6	77,7	15,8	1,0	16,8	4,7	0,5	0,3	100	226 207
Labé	6,2	75,3	10	91,5	5,5	0,2	5,7	2,2	0,5	0,1	100	166 488
Mamou	4,6	75,4	10,9	90,9	5,7	0,3	6,0	2,5	0,5	0,1	100	139 441
N'Zérékoré	10,7	55,4	13,9	80,0	13,8	0,6	14,4	4,3	1,0	0,4	100	235 017
Ensemble	10,9	51,5	13	75,4	18,9	0,9	19,8	3,7	0,8	0,4	100	1 470 388

2.3.5 Statut d'occupation du logement et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

2.3.5.1 Statut d'occupation du logement et sexe du chef de ménage

Dans l'ensemble, les femmes chefs de ménage ont plus de chance que leurs homologues de sexe masculin d'être propriétaires de leur logement. En effet, 81,2% des femmes chefs de ménage sont propriétaires de leur logement contre 74,1% chez les hommes. C'est la même situation en milieu rural, 58,5% parmi les femmes chefs de ménage et 43,8% chez leurs homologues hommes. En milieu rural, cette différence n'est pas importante : 90,2% chez les hommes et 92,4% chez les femmes.

Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, les hommes chefs de ménage sont plus en location que les femmes.

Quant aux autres modes d'occupation du logement (logé gratuitement, logement de fonction et logé par l'employeur), les écarts par rapport au sexe du chef de ménage ne sont pas importants.

Tableau 2. 23 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par sexe du chef de ménage selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	Ensemble		Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Propriétaire avec titre foncier	10,7	11,8	19,1	24,9	6,3	5,3
Propriétaire sans titre foncier	50,7	55,1	15,9	20,6	69,1	72,1
Copropriété familiale	12,7	14,3	8,8	13	14,8	15
Propriétaire	74,1	81,2	43,8	58,5	90,2	92,4
Location simple	19,9	14,1	47,8	35	5,3	3,8
Location-vente	0,9	0,6	1,9	1,2	0,4	0,3
Locataire	20,8	14,7	49,7	36,2	5,7	4,1
Logé gratuitement	3,7	3,3	4,5	3,6	3,3	3,2
Logement de fonction	0,8	0,5	1,2	1,1	0,6	0,3
Logé par l'employeur	0,4	0,3	0,9	0,6	0,2	0,1
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 208 817	261 571	417 500	86 318	791 317	175 253

2.3.5.2 Statut d'occupation du logement et âge du chef de ménage

L'âge du chef de ménage est un facteur discriminant du statut d'occupation du logement. Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, l'accès à la propriété du logement augmente avec l'âge. Les jeunes

chefs de ménage sont ainsi moins que leurs aînés propriétaires de leur logement. Dans l'ensemble, 63,8% des jeunes chefs de ménage sont propriétaires, alors que chez les adultes et les vieux, cette proportion est respectivement de 74,5% et 88,4%. En milieu urbain, seulement 2 chefs de ménage jeune sur 7 (28,7%) sont propriétaires de leurs logements contre 85,2% en milieu rural. Concernant la location, ce sont surtout les jeunes qui se retrouvent dans cette situation. Dans l'ensemble, 29,9% sont concernés. En milieu urbain, ils sont 64,1% contre 48% chez les adultes et 23,8% chez les vieux. Pour le milieu rural, 8,9% des jeunes sont en location

Ce sont les proportions de chefs de ménage jeunes et adultes logés gratuitement qui sont relativement importantes (moins de 6%).

Les logements de fonction concernent plus les adultes (1,1%) et les vieux (1,7%) en milieu urbain alors qu'en milieu rural c'est plutôt les jeunes (0,8%) et les adultes (0,6%).

Dans l'ensemble, ceux qui sont logés par l'employeur se retrouvent plus chez les adultes (0,5%) et chez les jeunes (0,4%).

Tableau 2. 24 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par tranche d'âges du chef de ménage selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	Ensemble			Urbain			Rural		
	< 35 ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus	< 35 ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus	< 35 ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus
Propriétaire avec titre foncier	7,5	11,2	13,4	10,9	19,7	32,8	5,3	6,4	6,2
Propriétaire sans titre foncier	43,4	50,2	62,0	9,9	16,3	26,8	64,0	69,2	75,0
Copropriété familiale	12,9	13,1	13,0	7,9	9,7	11,1	15,9	15,0	13,7
Propriétaire	63,8	74,5	88,4	28,7	45,7	70,7	85,2	90,6	94,9
Location simple	28,6	19,8	8,0	61,7	46,2	22,8	8,2	5,0	2,6
Location-vente	1,3	0,9	0,4	2,4	1,8	1,0	0,7	0,4	0,2
Locataire	29,9	20,7	8,4	64,1	48	23,8	8,9	5,4	2,8
Logé gratuitement	5,2	3,6	2,4	5,6	4,2	3,2	4,9	3,3	2,1
Logement de fonction	0,8	0,8	0,6	0,9	1,1	1,7	0,8	0,6	0,2
Logé par l'employeur	0,4	0,5	0,2	0,7	1,0	0,7	0,2	0,2	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	316 139	807 910	346 339	120 470	290 360	92 988	195 669	517 550	253 351

2.3.5.3 Statut d'occupation du logement et niveau d'instruction du chef de ménage

La proportion des chefs de ménage propriétaires est plus faible parmi ceux qui ont un niveau d'instruction supérieur (43,6%), comparativement à ceux des niveaux d'instruction inférieurs. Par contre, chez les chefs de ménage sans niveau d'instruction, la proportion de ceux qui sont propriétaires est élevée (82,4%).

Leur niveau d'instruction relativement faible pourrait ne pas toujours permettre de mesurer les bienfaits qu'offre un logement décent sur la qualité de vie. Ainsi, les chefs de ménage de niveau d'instruction élevé, plus soucieux de la qualité de vie des membres de leur ménage, préféreraient retarder l'acquisition ou la construction, d'un logement de standing appréciable. Entre temps, il préfère supporter la charge de location d'un logement de standing convenable. Par ailleurs, les chefs de ménage sans niveau d'instruction se trouvent en grande partie en milieu rural où l'accès à la propriété du logement y est relativement plus facile. En plus, le niveau d'instruction élevé confère souvent un travail en ville où la location est le mode d'habitation le plus répandu. Ainsi, les locataires sont nombreux parmi les chefs de ménages du niveau universitaire (47,9%), lycée (39,4%), professionnel/technique (38,4%) et collègue (31,7%). Chez ceux n'ayant pas de niveau, ils représentent 14%.

Les autres modes d'occupation du logement ont des proportions très faibles et les écarts ne sont pas importants entre les différents niveaux d'instruction.

Tableau 2. 25 : Répartition (%) des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	Sans niveau / Préscolaire	Primaire	Collège	Lycée	Professionnel/ Technique	Universitaire	ND
Propriétaire avec titre foncier	9,3	12,3	13,8	15,3	16,3	19,7	2,2
Propriétaire sans titre foncier	59,6	43,5	34,2	23,5	20,2	16,1	60,0
Copropriété familiale	13,5	14,2	13,6	11,4	10,2	7,8	22,2
Propriétaire	82,4	70,0	61,6	50,2	46,7	43,6	84,4
Location simple	13,3	23,3	30,4	37,8	36,9	46	6,7
Location-vente	0,7	1,0	1,3	1,6	1,5	1,9	0
Locataire	14,0	24,3	31,7	39,4	38,4	47,9	6,7
Logé gratuitement	3,3	4,6	4,9	5,7	4,9	3,5	8,9
Logement de fonction	0,2	0,8	1,2	3,4	5,8	3,6	0
Logé par l'employeur	0,2	0,4	0,7	1,2	4,3	1,3	0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 064 141	124 283	102 353	61 170	18 383	100 013	45

2.3.5.4 Statut d'occupation du logement et situation d'activité du chef de ménage

Selon la situation d'activité du chef de ménage, le tableau 4.26 montre que les chefs de ménage propriétaires de leurs logement sont parmi les vieillards (89,8%), les femmes au foyer (83,6%), les retraités (79,2%) et les rentiers (77,8%). Il s'agit ici des chefs de ménage qui sont en général âgés, et donc en fin de vie active (vieillards, retraités, rentiers). Pour ce qui est des femmes au foyer chefs de ménage, la proportion importante de propriétaires parmi elles peut s'expliquer par le fait qu'une grande partie de ces femmes seraient des veuves héritières. En plus, il s'ajoute aux précédents les chefs de ménages occupés (74,4%).

Parmi les chefs de ménages qui sont chômeurs (66,2%), étudiants ou élèves (50,8%), à la recherche du premier emploi (47,1%) se retrouvent aussi des proportions importantes des propriétaires. La situation attendue serait celle où la proportion de propriétaires parmi ces trois catégories de chefs de ménage est négligeable, mais il pourrait s'agir ici de personnes ayant hérité de la maison d'un parent.

Chez les chefs de ménage qui suivent encore des études, chômeurs et à la recherche du premier emploi, les plus fortes proportions sont en location, soit 45,9% parmi ceux qui sont à la recherche du premier emploi, et 41,1% parmi les étudiants ou élèves et 27,3% parmi les chômeurs.

Les plus fortes proportions de ceux qui sont logés gratuitement se rencontrent parmi les élèves et étudiants (6,6%), ceux qui sont à la recherche du premier emploi (5,3%) et les chômeurs (4,8%). Il s'agit là des catégories de chefs de ménage particuliers économiquement vulnérables.

Tableau 2. 26 : Répartition (%) des ménages par situation d'activité du chef de ménage selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	Occupé	Chômeur	Recherche 1er emploi	Elève/ Etudiant	Femme au foyer	Rentier	Retraité	Invalide/veillard	ND
Propriétaire avec titre foncier	10,1	15,3	12,7	11,9	12,9	19,8	34,0	11,9	30,4
Propriétaire sans titre foncier	51,4	36,7	22,1	27,9	56,5	46,6	36,4	63,6	22,3
Copropriété familiale	12,9	14,2	12,3	11,0	14,2	11,4	8,8	14,3	8,4
Propriétaire	74,4	66,2	47,1	50,8	83,6	77,8	79,2	89,8	61,1
Location simple	19,6	25,8	44,0	39,5	12,3	17,2	14,7	7	32,2
Location-vente	0,9	1,5	1,9	1,6	0,5	1,2	0,6	0,4	1,7
Locataire	20,5	27,3	45,9	41,1	12,8	18,4	15,3	7,4	33,9
Logé gratuitement	3,7	4,8	5,3	6,6	3,1	3	2,1	2,5	2,6
Logement de fonction	0,8	0,5	1,1	0,9	0,3	0,3	2,4	0,2	1,6
Logé par l'employeur	0,4	1,1	0,5	0,5	0,2	0,3	1,1	0,1	0,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 206 153	17 754	15 108	21 501	73 708	9 270	16 227	108 345	2 322

2.3.5.5 Statut d'occupation du logement et état matrimonial du chef de ménage

En considérant l'état matrimonial, il se dégage du Tableau 4.27 que plus de la moitié (54,2%) des ménages propriétaires de leurs logements sont dirigés par les mariés monogames suivis des mariés polygames (37,0%). Chez les propriétaires, les chefs de ménages célibataires (2,8%), veufs/veuves (5,1%), divorcés/séparés (0,8%) et en union libre/concubinage (0,1%) sont minoritaires.

Parmi les ménages en location, nombreux sont dirigés par les monogames (73,4%) suivis aussi des polygames (14,3%) et célibataires (8,5%).

Au niveau des logements de fonction et de ceux qui sont logés gratuitement ou par l'employeur, la majorité est dirigée par les monogames à plus de 50%, les polygames aux environ de 20% et par les célibataires à moins de 10%.

Tableau 2. 27 : Répartition (%) des ménages par statut d'occupation selon l'état matrimonial du chef de ménage

Statut d'occupation	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Veuf/veuve	Divorcé(e) Séparé(e)	Union libre/concubinage	Total	Effectif
Propriétaire avec titre foncier	3,4	56,4	34,1	5,4	0,7	0,1	100	160 135
Propriétaire sans titre foncier	2,5	53,6	38,4	4,8	0,7	0,1	100	757 285
Copropriété familiale	3,4	54,8	34,3	6,2	1	0,2	100	191 438
Propriétaire	2,8	54,2	37,0	5,1	0,8	0,1	100	1 108 858
Location simple	8,3	73,4	14,1	2,8	1,1	0,2	100	277 836
Location-vente	7,5	71,9	17	2,6	0,9	0,1	100	12 864
Locataire	8,3	73,4	14,3	2,8	1,1	0,2	100	290 700
Logé gratuitement	8,6	64,9	20,4	4,1	1,8	0,3	100	53 730
Logement de fonction	6,1	73,3	16,3	3,2	0,9	0,2	100	11 030
Logé par l'employeur	7,2	73,3	15,1	3,4	1	0,1	100	5 829
ND	6,6	63,5	28,2	1,7	0	0	100	241
Total	4,1	58,6	31,7	4,6	0,9	0,1	100	1 470 388

CHAPITRE 3 : CADRE DE VIE DES MENAGES

Dans ce chapitre, il est question de caractériser les ménages à partir de la disponibilité dans leur cadre d'habitation, de certains éléments de commodité domestique. Le mode d'éclairage, la source d'approvisionnement en eau de boisson, le type d'aisance, le nombre de pièces dans le logement et le nombre de chambres à coucher constituent le cadre de vie des populations qui ont été considérés dans le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation.

3.1 Mode d'éclairage

Le mode d'éclairage est un facteur qui a une influence sur la qualité de vie des membres d'un ménage. Cette variable vise essentiellement à mesurer l'accessibilité des ménages à l'électricité et à évaluer l'ampleur de l'utilisation des autres modes d'éclairage.

L'accès à l'électricité est reconnu comme un facteur d'amélioration du bien-être des populations. En Guinée, l'électricité est fournie aux ménages par la société Electricité de Guinée (EDG), mais le réseau électrique ne couvre pas toutes les localités du pays. A cause de l'absence du réseau ou des perturbations dans la fourniture du courant électrique par EDG, certains ménages se sont dotés de groupes électrogènes.

En plus de l'électricité et du groupe électrogène, le questionnaire ménage du 3ème Recensement a retenu comme modalité pour cette variable: la torche/lampes à piles, la bougie, la lampe à pétrole, la lampe à gaz, l'énergie solaire et le feu de bois.

3.1.1 Mode d'éclairage et milieu de résidence

Dans l'ensemble, deux principaux modes d'éclairage sont prédominants. Il s'agit de la torche/la lampe à piles et l'électricité EDG mais la torche ou la lampe à piles reste le mode d'éclairage le plus fréquemment utilisé dans les ménages en Guinée. Ce mode d'éclairage est utilisé par un peu plus de 5 ménages sur 7 (71,7%) soit une population correspondante de 70,8%. Le taux d'électrification des ménages s'élève à 20,0% et la proportion de la population des ménages ordinaires qui utilisent l'électricité EDG comme mode d'éclairage est 20,2%. Le coût de l'abonnement qui donne droit au raccordement du ménage au réseau est prohibitif pour beaucoup de ménages pauvres. Pour contourner ces obstacles, les ménages pratiquent « le branchement clandestin » en se raccordant au réseau à partir d'un ménage voisin qui dispose d'un abonnement ou sous une autre forme. Le phénomène se pratique à l'insu de la Société EDG et sans garantie de sécurité.

Le groupe électrogène est le troisième mode d'éclairage utilisé. Les ménages qui y ont recours pour s'éclairer représentent seulement 3,8% pour 4,5% de la population.

La proportion de ménages qui s'éclairent à la bougie est faible (1,3%) pour 1,2% de la population. Les autres modes d'éclairage sont peu importants. Ils concernent moins de 1% des ménages ordinaires chacun dont 0,8% utilisent l'énergie solaire et 0,4% le gaz et 0,6% le feu de bois.

Contrairement au niveau national, l'électricité EDG reste davantage un privilège des ménages du milieu urbain. Dans ce milieu, plus de la moitié des ménages (54,1%) y ont accès tandis qu'en milieu rural, c'est seulement 2,2% des ménages qui l'utilisent. La population des ménages urbains qui utilisent l'électricité EDG est de 53,7% contre seulement 2,3% en milieu rural.

La torche ou la lampe à piles est la plus utilisée comme mode d'éclairage dans les ménages du milieu rural (91,3%) pour 90,4% de la population rurale des ménages ordinaires. En milieu urbain, une proportion encore importante de ménages (34,0%) recourent à ce mode d'éclairage pour s'éclairer pour 34,1% de la population correspondante.

Une proportion non négligeable des ménages urbains (7,4%) utilisent le groupe électrogène, 2,6% la bougie. Dans ce milieu, seulement 1,0% utilisent la lampe à pétrole, 0,4% l'énergie solaire et 0,3% la

lampe à gaz. En milieu rural, le groupe électrogène concerne 1,9% des ménages ordinaires et 1,6% s'éclairent avec la lampe à pétrole et 0,9% avec le feu de bois.

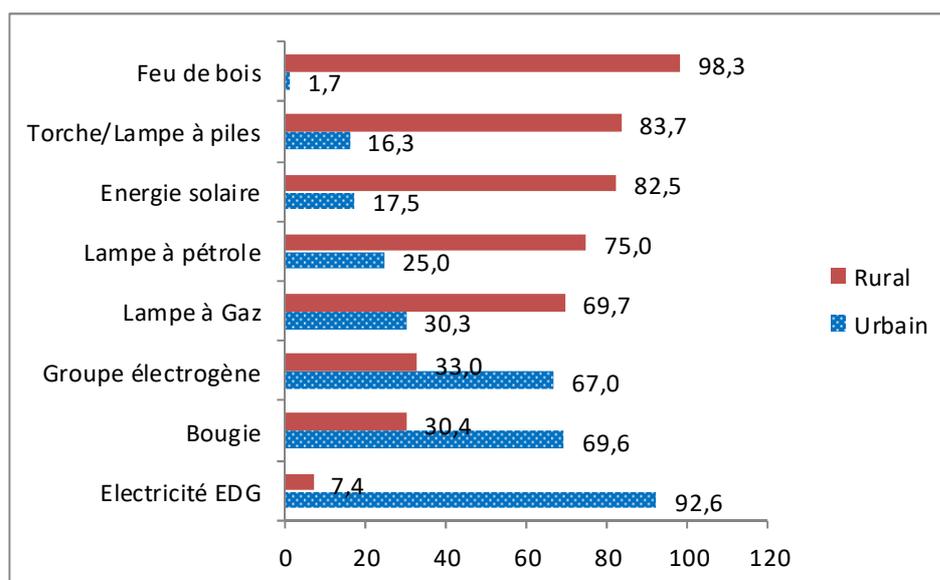
Tableau 3. 1 : Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage

Mode d'éclairage	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
Electricité EDG	20,0	20,2	54,1	53,7	2,2	2,3
Groupe électrogène	3,8	4,5	7,4	7,9	1,9	2,7
Torche/Lampe à piles	71,7	70,8	34,0	34,1	91,3	90,4
Bougie	1,3	1,2	2,6	2,3	0,6	0,5
Lampe à pétrole	1,4	1,4	1,0	1,0	1,6	1,6
Lampe à gaz	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4
Energie solaire	0,8	1,0	0,4	0,6	1,0	1,3
Feu de bois	0,6	0,5	0,0	0,0	0,9	0,8
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 470 388	10 503 132	503 818	3 651 372	966 570	6 851 760

Le graphique 3.1 révèle les disparités d'accès aux différents modes d'éclairage selon le milieu de résidence. L'électricité EDG est davantage accessible aux ménages urbains que ruraux. Sur l'ensemble des ménages ordinaires qui utilisent ce mode d'éclairage, 92,6% se trouvent en milieu urbain. L'électrification rurale reste encore un défi majeur en Guinée.

La bougie et le groupe électrogène comme mode d'éclairage se rencontre plus en milieu urbain qu'en milieu rural. Pour les ménages qui les utilisent, respectivement 69,9% et 67,0% sont en milieu urbain. Les autres modes d'éclairage (feu de bois, torche/lampe à piles, énergie solaire, lampe à pétrole et lampe à gaz) sont l'apanage des ménages ruraux car pour chacun de ces modes d'éclairage, plus de 50% des ménages qui les utilisent se retrouvent en milieu rural : 98,3% pour le feu de bois, 83,7% pour la torche/lampe à piles, 82,5% pour l'énergie solaire, 74,0% pour la lampe à pétrole et 69,7% pour la lampe à gaz.

Graphique 3. 1 : Distribution (%) des ménages ordinaires par mode d'éclairage selon le milieu de résidence



3.1.2 Evolution du mode d'éclairage depuis 1983

Il se dégage du tableau 3.2 que le taux d'accès des ménages à l'électricité s'est peu amélioré depuis 1983. Dans l'ensemble, entre 1983 et 1996, ce taux est resté constant (12,5%). En 2014, le taux est seulement de 20,0%.

En milieu urbain, entre 1983 et 1996, le taux d'accès à l'électricité a baissé passant de 53,3% à 41,0%. A l'inverse, en 2014, la desserte en électricité a augmenté. Le taux d'accès est de 54,1%, soit +13,1 points de pourcentage.

C'est en milieu rural que l'évolution est très lente. De 1983 à 1996, c'est le statu quo. Le taux étant de 0,8%. Mais, en 2014, une légère hausse est constatée, 2,2%.

Pour ce qui est de l'utilisation de lampe à pétrole, bien que son taux d'utilisation soit en diminution très importante entre 1983 et 2014, ce taux s'était accru entre 1983 et 1996, passant de 53,6% à 65,1%. En milieu rural particulièrement, 71,1% des ménages en 1996 s'éclairaient avec la lampe à pétrole. En 2014, ce taux se chiffre à 1,6% seulement. Cette baisse spectaculaire du taux d'utilisation de lampe à pétrole est due à l'utilisation de la torche/lampe à piles par une proportion très élevée des ménages ordinaires dans ce milieu avec un taux de 91,3%.

En ce qui concerne le feu de bois comme mode d'éclairage, son taux d'utilisation a considérablement et continuellement chuté depuis 1983. Dans l'ensemble, il est passé de 33,3% à 17,1% entre 1983 et 1996 puis à un taux inférieur à 1% (0,6%) en 2014. En milieu rural, si ce taux était de 42,5% en 1983 et 23,7% en 1996 alors il n'est que de 0,9% en 2012.

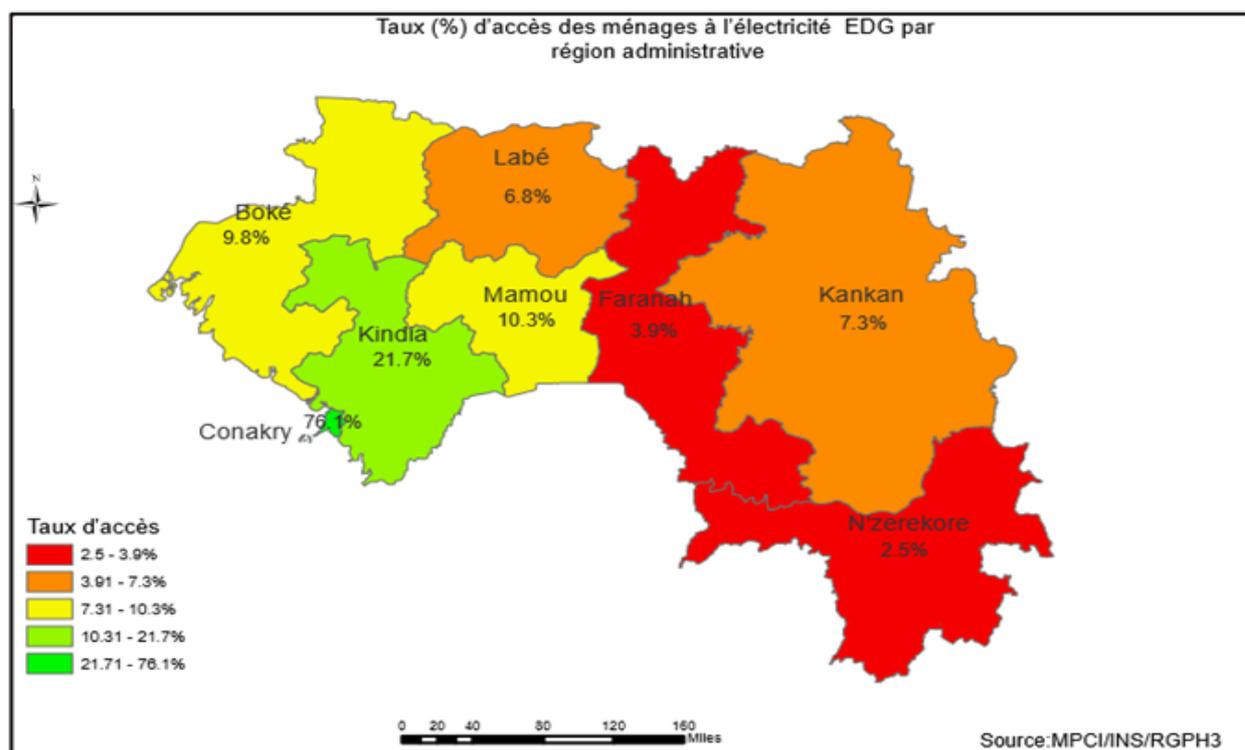
Tableau 3.2 : Répartition (%) des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le mode d'éclairage de 1983 à 2014

Mode d'éclairage	1983			1996			2014		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Electricité	12,5	53,3	0,8	12,5	41	0,8	20	54,1	2,2
Lampe à pétrole	53,6	44,9	56	65,1	50,6	71,1	1,4	1	1,6
Feu de bois	33,3	1,4	42,5	17,1	1	23,7	0,6	0	0,9
Bougie	-	-	-	1,9	4,6	0,8	1,3	2,6	0,6
Lampe gaz	-	-	-	0,7	0,7	0,8	0,4	0,3	0,4
Autres	0,6	0,4	0,7	2,7	2,1	2,8	76,3	42	94,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	776 378	160 719	555 659	1 051 303	306 050	745 153	1 470 388	503 818	966 570

3.1.3 Disparités régionales

Si dans l'ensemble, 20% des ménages ordinaires ont accès à l'électricité EDG, il existe de fortes disparités entre les régions. En dehors de la ville de Conakry, la seule région dans laquelle le taux d'accès des ménages à l'électricité EDG est au-dessus du niveau national est Kindia (21,7%). Dans les régions de Mamou (10,3%), Boké (9,8%), Kankan (7,3%) et de Labé (6,8%), des proportions non négligeables des ménages ont accès à l'électricité EDG. Les proportions les plus faibles se trouvent dans les régions de N'Zérékoré (2,5%) et de Faranah (3,9%).

Dans la ville de Conakry, la proportion des ménages ayant accès à l'électricité est de 76,1%.

Carte 3. 1 : Taux (%) d'accès des ménages à l'électricité EDG par région administrative


Dans toutes les autres régions, plus de la moitié des ménages s'éclairent avec la torche ou la lampe à piles : Faranah (92,1%) ; N'Zérékoré (89,5%) ; Labé (86,3%) ; Mamou (83,9%) ; Kankan (81,9%) ; Boké (75,0%) et Kindia (70,7%). Cette proportion est seulement 16,6% à Conakry.

Le groupe électrogène est plus utilisé dans une certaine mesure pour s'éclairer à Boké (11,5%) et Kankan (7,2%). C'est à Conakry (3,2%) et à Kindia (2,2%) qu'on trouve des proportions importantes des ménages avec la bougie. Quant à la lampe à pétrole, elle est beaucoup utilisée à N'Zérékoré (3,3%) et Mamou (2,0%). La proportion la plus forte des ménages qui s'éclairent avec l'énergie solaire se trouve à Labé (2,1%). Quelle que soit la région, la proportion des ménages utilisant le feu de bois comme mode d'éclairage est inférieure ou égale à 1%.

Tableau 3. 3 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le mode d'éclairage

Région Administrative	Elec-tricité EDG	Groupe élec-trogène	Torche/ Lampe à piles	Bougie	Lampe à pétrole	Lampe à gaz	Energie solaire	Feu de bois	Total	Effectif
Boké	9,8	11,6	75,0	0,9	0,9	0,5	0,6	0,7	100	150 493
Conakry	76,1	3,4	16,6	3,2	0,5	0,2	0,2	0,0	100	236 736
Faranah	3,9	1,6	92,1	0,3	1,2	0,3	0,3	0,4	100	125 878
Kankan	7,3	7,2	81,9	0,3	1,1	0,5	1,3	0,4	100	190 128
Kindia	21,7	2,9	70,7	2,2	1,1	0,5	0,5	0,5	100	226 207
Labé	6,8	1,1	86,3	1,1	1,3	0,5	2,1	0,9	100	166 488
Mamou	10,3	0,8	83,9	0,7	2,0	0,5	1,0	0,7	100	139 441
N'Zérékoré	2,5	2,2	89,5	0,6	3,3	0,3	0,7	1,0	100	235 017
Ensemble	20,0	3,8	71,7	1,3	1,4	0,4	0,8	0,6	100	1 470 388

3.1.4 Mode d'éclairage et type d'habitation

L'analyse par type d'habitation montre que les ménages ordinaires qui vivent dans les cases (93,9%), les maisons individuelles (66,0%), dans les maisons à plusieurs logements (60,8%) ou les baraques/conteneurs, plus de la moitié s'éclairent avec la torche/lampe à piles. C'est le cas aussi des

sans abri (81,3%). Par contre, les immeubles individuels (53,0%) ou les immeubles à plusieurs logements (63,3%) sont habités par des ménages où plus de la moitié d'entre eux utilise l'électricité EDG pour s'éclairer.

Tableau 3.4 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le mode d'éclairage

Mode d'éclairage	Sans abri	Case	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Immeuble individuel	Immeuble à plusieurs logements	Baraque/Conteneur	Tente
Electricité EDG	3,3	1,4	24,4	29,5	53,0	63,3	21,0	2,6
Groupe électrogène	1,7	1,0	4,5	5,3	8,8	6,3	4,1	11,4
Torche/Lampe à piles	81,3	93,9	66,0	60,8	33,9	26,3	70,2	79,3
Bougie	0,4	0,5	1,6	1,5	1,6	2,0	1,7	1,4
Lampe à pétrole	0,8	1,2	1,6	1,5	1,0	0,8	0,9	1,1
Lampe à gaz	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,7	0,9
Energie solaire	0,8	0,4	1,1	0,8	1,2	1,0	0,6	0,9
Feu de bois	11,2	1,2	0,3	0,3	0,1	0,1	0,8	2,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	241	410 923	525 655	517 078	5 397	5 970	4 772	352

3.1.5 Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et mode d'éclairage

Pour qu'un ménage s'éclaire à l'électricité, certaines conditions doivent être réunies : il faut d'abord que le ménage soit situé dans une localité desservie par le réseau de fourniture de courant électrique ou que le ménage soit économiquement aisé pour acquérir un groupe électrogène ou autre équipement qui génère le courant électrique comme le panneau solaire par exemple. Les caractéristiques du chef de ménage et celles du ménage dans son ensemble sont donc des facteurs qui déterminent l'accès d'un ménage à l'électricité. Ceci s'explique par le fait que dans les localités desservies par le réseau électrique de la société EDG, ce ne sont pas tous les ménages qui s'éclairent à l'électricité malgré la disponibilité de cette source d'énergie.

3.1.5.1 Mode d'éclairage et sexe du chef de ménage

Parmi les ménages dirigés par les hommes, 20,2% utilisent l'électricité EDG comme mode d'éclairage alors que parmi les ménages dirigés par leurs homologues de sexe féminin, cette proportion est de 19,2%. Cette situation est seulement établie en milieu urbain où la proportion des ménages utilisant l'électricité EDG comme mode d'éclairage est de 54,2% pour les ménages dirigés par les hommes contre 53,5% pour les ménages dirigés par des femmes.

En milieu rural cependant, la situation change, 2,2% des ménages dirigés par les hommes qui ont accès à l'électricité alors que cette proportion est de 2,3% pour les ménages dirigés par les femmes. Il faut noter que l'écart entre ces proportions n'est pas important et le sexe du chef de ménage pourrait être considéré comme n'étant pas véritablement un facteur discriminant pour l'accès à l'électricité.

Les ménages qui s'éclairent avec la torche/lampe à piles sont au niveau de l'ensemble en forte proportion parmi ceux dont le chef est de sexe féminin (73,3%). Cette proportion est de 71,4% parmi les ménages dirigés par les hommes. En milieu urbain, la situation est la même, parmi les ménages ayant à leur tête une femme, la proportion de ceux qui utilisent ce mode d'éclairage est élevée (36,3%). Cette proportion est de 33,6% pour les ménages dirigés par des hommes.

Le groupe électrogène est plus utilisé chez les hommes chefs de ménage que chez leurs homologues femmes, dans l'ensemble et quelle que soit le milieu.

En milieu rural, pas de différence remarquable entre hommes chefs de ménage et leurs semblables femmes concernant l'utilisation de l'électricité EDG et la torche/lampe à piles comme éclairage.

Tableau 3.5 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par sexe du Chef de ménage selon le mode d'éclairage

Mode d'éclairage	Ensemble		Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Electricité EDG	20,2	19,2	54,2	53,5	2,2	2,3
Groupe électrogène	4,0	2,7	7,7	6,0	2,1	1,1
Torche/Lampe à piles	71,4	73,3	33,6	36,3	91,3	91,5
Bougie	1,3	1,2	2,7	2,3	0,6	0,7
Lampe à pétrole	1,4	1,6	1,0	1,2	1,6	1,9
Lampe à gaz	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4
Energie solaire	0,8	1,0	0,4	0,3	0,9	1,3
Feu de bois	0,6	0,6	0,0	0,1	0,8	0,9
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 208 817	261 571	417 500	86 318	791 317	175 253

3.1.5.2 Mode d'éclairage et niveau d'instruction du chef de ménage

La propension à utiliser l'électricité comme mode d'éclairage augmente avec l'élévation du niveau d'instruction du chef de ménage et ceci, quel que soit le milieu de résidence. Dans l'ensemble, parmi les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction, la proportion de ceux qui utilisent l'électricité comme mode d'éclairage est de 12,8%. Cette proportion passe à 25,0% pour ceux du niveau primaire, à 33,7% pour ceux du niveau collège, à 42,8% pour ceux du niveau lycée et à 57,1% pour ceux du niveau supérieur. Chez les chefs de ménage du niveau professionnel/technique, la proportion est de 47,9%. La même situation se constate avec le groupe électrogène.

Pour la torche/lampe à piles, la proportion de ménages qui les utilise diminue au fur et à mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage s'élève.

Au niveau des autres modes d'éclairage, la différence est peu marquée.

Même si le niveau d'instruction du chef de ménage est un facteur motivant pour l'utilisation de l'électricité comme mode d'éclairage, il reste vrai que l'accessibilité à l'électricité est conditionnée par la disponibilité du réseau de fourniture du courant électrique. Le milieu rural étant défavorisé par rapport à la couverture par le réseau d'électricité, dans ce milieu, même chez les chefs de ménage du niveau d'instruction supérieur, la proportion de ceux qui s'éclaire à l'électricité n'est que de 11,7%. Par contre en milieu urbain, où la disponibilité du réseau est mieux assurée, parmi les ménages dirigés par une personne de niveau d'instruction supérieure un peu plus de 2 ménages sur 3 (64,8%) ont l'électricité comme mode d'éclairage.

Tableau 3.6 : Répartition (%) de l'ensemble des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le mode d'éclairage

Mode d'éclairage	Sans niveau/ Préscolaire	Primaire	Collège	Lycée	Profes- sionnel/ Technique	Univer- sitaire	ND
Ensemble							
Electricité EDG	12,8	25,0	33,7	42,8	47,9	57,1	2,2
Groupe électrogène	2,9	4,5	5,5	6,6	12,9	7,6	0,0
Torche/Lampe à piles	79,8	65,8	56,3	46,3	35,9	31,4	88,9
Bougie	1,1	1,7	1,8	1,8	1,1	1,8	2,2
Lampe à pétrole	1,5	1,6	1,5	1,5	1,0	1,1	2,2
Lampe à gaz	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0
Energie solaire	0,8	0,7	0,7	0,6	0,8	0,7	2,2
Feu de bois	0,7	0,3	0,2	0,1	0,0	0,1	2,2
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 064 141	124 283	102 353	61 170	18 383	100 013	45
Urbain							
Electricité EDG	48,8	53,3	57,0	59,6	59,1	64,8	0,0
Groupe électrogène	6,8	7,6	7,5	7,5	15,3	7,7	0,0
Torche/Lampe à piles	39,5	34,4	31,3	29,1	23,0	24,0	100,0
Bougie	2,9	2,9	2,6	2,3	1,3	1,9	0,0
Lampe à pétrole	1,2	1,0	0,9	0,9	0,7	0,9	0,0
Lampe à gaz	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,0
Energie solaire	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,5	0,0
Feu de bois	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	250 136	54 371	57 429	42 038	14 247	85 596	1
Rural							
Electricité EDG	1,8	3,0	4,0	5,8	9,2	11,7	2,3
Groupe électrogène	1,7	2,1	2,9	4,6	5,0	7,1	0,0
Torche/Lampe à piles	92,1	90,2	88,2	84,3	80,6	75,4	88,6
Bougie	0,6	0,8	0,7	0,7	0,4	0,8	2,3
Lampe à pétrole	1,5	2,1	2,2	2,6	2,2	2,4	2,3
Lampe à gaz	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,0
Energie solaire	1,0	0,9	1,2	1,3	2,1	1,9	2,3
Feu de bois	0,9	0,6	0,5	0,3	0,1	0,3	2,3
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	814 005	69 912	44 924	19 132	4 136	14 417	44

3.1.5.3 Mode d'éclairage et âge du chef de ménage

La reconnaissance de l'importance et de la nécessité pour un ménage de disposer de l'électricité pour s'éclairer dépend aussi de l'âge du chef de ménage. Le tableau 3.7 montre que, dans l'ensemble, les ménages dirigés par les jeunes (moins de 35 ans) ont une propension à s'éclairer à l'électricité plus forte que les ménages dont le chef a un âge plus élevé. Parmi les ménages des jeunes en effet, 22,0% disposent de l'électricité alors que parmi les ménages dirigés par les adultes (35-59 ans) et les vieux (60 ans et plus), les proportions de ceux qui disposent de l'électricité pour s'éclairer sont respectivement de 21,1% et 15,7%.

En milieu urbain, l'âge du chef de ménage ne semble pas influencer l'accès à l'électricité : 54,0% pour les jeunes, 54,5% pour les adultes et 53,0% pour les vieux. Quant au milieu rural, c'est le même constat : 2,0% pour les jeunes ; 2,3% pour les adultes et 2,1% pour les vieux.

Dans l'ensemble et quel que soit le milieu, l'âge du chef de ménage n'apparaît pas comme un facteur discriminant face au mode d'éclairage. En effet, les écarts entre les proportions sont trop faibles.

Pour l'utilisation de la torche/lampe à piles comme éclairage, la proportion des ménages dirigés par les vieux est la plus élevée. Par rapport au milieu, l'âge du chef de ménage influence peu l'utilisation de la torche/lampe à piles comme éclairage. Les proportions sont moins de 36% en milieu urbain pour chaque groupe d'âge tandis qu'elles y sont plus de 90% en milieu rural.

Tableau 3. 7 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et tranche d'âges du chef de ménage selon le mode d'éclairage

Mode d'éclairage	Ensemble			Urbain			Rural		
	< 35 ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus	< 35ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus	< 35 ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus
Electricité EDG	22,0	21,1	15,7	54,0	54,5	53,0	2,3	2,3	2,1
Groupe électrogène	3,9	4,0	3,1	7,1	7,7	7,1	2,0	2,0	1,6
Torche/Lampe à piles	69,7	70,4	76,5	34,3	33,4	35,8	91,5	91,2	91,4
Bougie	1,6	1,3	0,9	3,1	2,6	2,1	0,7	0,6	0,5
Lampe à pétrole	1,2	1,5	1,6	0,9	1,0	1,2	1,4	1,7	1,7
Lampe à gaz	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Energie solaire	0,7	0,8	1,0	0,3	0,4	0,4	0,9	0,9	1,2
Feu de bois	0,5	0,5	0,7	0,0	0,0	0,0	0,8	0,8	1,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	316 139	807 910	346 339	120 470	290 360	92 988	195 669	517 550	253 351

3.1.5.4 Mode d'éclairage et statut dans l'activité du chef de ménage

Le statut dans l'activité du chef de ménage montre que les proportions les plus élevées des ménages ayant accès à l'électricité EDG sont parmi ceux dirigés par les salariés publics (53,6%), les salariés privés (52,0%) et les employeurs (41,6%). Les proportions les plus faibles sont enregistrées chez les ménages dirigés par les indépendants (15,4%) et les aides familiaux (8,2%).

Ce sont les ménages ayant pour chef un salarié privé qui ont la proportion la plus élevée (12,6%) parmi ceux qui utilisent un groupe électrogène.

L'utilisation de la torche/lampe à piles enregistrent des proportions fortes chez les aides familiaux (85,2%), les indépendants (76,9%), les travailleurs à la tâche (59,4%), les membres de coopérative/groupement (56,5%) et chez les apprentis (53,1%).

Tableau 3. 8 : Répartition (%) des ménages par statut dans l'activité du chef de ménage selon le mode d'éclairage

Mode d'éclairage	Indépendant	Employeur	Salarié public	Salarié privé	Travailleur à la tâche	Apprenti	Aide familial	Membre coopérative/ groupement	ND
Electricité EDG	15,4	41,6	53,6	52,0	31,2	35,1	8,2	31,4	22,5
Groupe électrogène	3,2	7,1	6,3	12,6	4,7	6,4	3,0	6,8	3,6
Torche/Lampe à piles	76,9	46,9	36,4	31,5	59,4	53,1	85,2	56,5	68,9
Bougie	1,2	2,2	1,5	2,1	1,9	2,9	0,7	1,5	1,4
Lampe à pétrole	1,4	1,2	1,2	0,9	1,4	1,4	1,2	1,9	1,6
Lampe à gaz	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,5	0,3	0,5	0,4
Energie solaire	0,8	0,6	0,7	0,5	0,6	0,5	1,0	1,1	1,1
Feu de bois	0,6	0,1	0,0	0,1	0,4	0,2	0,4	0,3	0,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 049 010	7 351	70 316	51 138	16 324	7 014	22 194	2 480	244 561

3.2 Source d’approvisionnement en eau de boisson

3.2.1 Source d’approvisionnement en eau de boisson et milieu de résidence

L’eau de boisson joue un rôle primordial sur l’état de santé d’une population. L’inaccessibilité à une source d’eau de boisson salubre favorise la propagation de maladies infectieuses et parasitaires devant lesquelles les enfants sont les plus vulnérables.

Dans le cadre du 3ème Recensement, la variable « source d’approvisionnement en eau de boisson » a permis de saisir des informations sur la nature de la provenance de l’eau consommée dans les ménages ordinaires. Plusieurs modalités ont été retenues pour cette variable à savoir :

- Robinets dans la concession : C’est toute adduction d’eau à l’intérieur de la concession ;
- **Robinet ailleurs** : C’est toute adduction d’eau située en dehors de la concession ;
- **Fontaine publique** : point de distribution d’eau publique généralement de la SEG ;
- **Eau minérale** : Eau stérilisée et conditionnée dans des bouteilles ou des sachets ;
- **Forage/Puits/Source aménagée** : Source d’approvisionnement en eau dotée d’une pompe mécanique ou électrique ;
- **Puits ordinaire** : Source d’approvisionnement en eau non aménagée pour éviter les infiltrations d’eau extérieures.
- **Eau de surface** : Il s’agit des eaux stagnantes telles que cours d’eau, lac, etc.

Dans le cadre de cette analyse, les sources d’approvisionnement en eau de boisson potable sont distinguées des autres sources considérées comme des sources d’approvisionnement en eau de boisson non potable. Dans les sources d’approvisionnement en eau de boisson potable, se retrouvent les modalités suivantes :

- a) Robinet dans la concession ;
- b) Robinet ailleurs ;
- c) Fontaine publique ;
- d) Eau minérale ;
- e) Forage/puits/Source aménagée.

Le reste est classé dans la catégorie source d’approvisionnement en eau de boisson non potable.

Le graphique 3.2 montre que la présence dans un ménage d’un robinet dans de la concession ou d’un robinet ailleurs est un phénomène beaucoup plus urbain que rural. Sur l’ensemble des ménages disposant de robinet dans de la concession, 90,1% se trouvent en milieu urbain et pour ce qui est des ménages disposant de robinet ailleurs, 88,2% sont du milieu urbain.

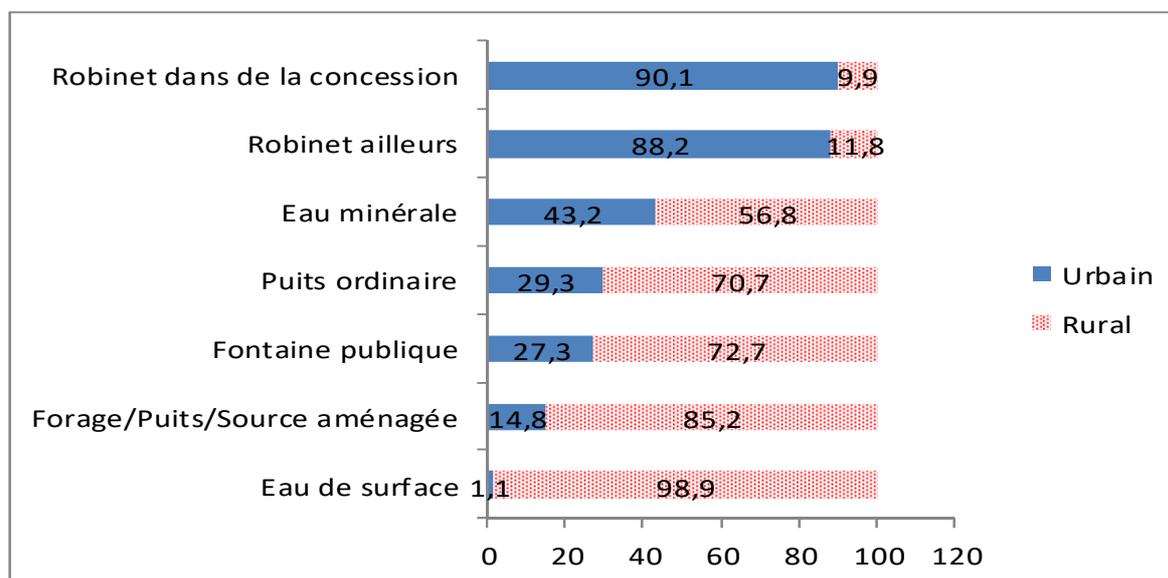
Sur l’ensemble des ménages qui utilisent les puits ordinaires, 70,7% sont en milieu rural et 72,7% des ménages qui s’approvisionnent dans des fontaines publiques se trouvent dans ce même milieu de résidence.

Concernant le forage/Puits/Source aménagée, 85,2% des ménages qui s’y approvisionnent sont en milieu rural et 98,9% des ménages qui utilisent l’eau de surface sont du même milieu.

Pour ce qui est de l’eau minérale, sur la totalité des ménages qui en boivent, 56,8% se trouvent en milieu rural. Cette situation qui est inattendue serait due au commerce de cette eau dans les zones aurifères et minières qui sont en général implantées dans ce milieu. Il y a aussi une prolifération des fabricants des sachets d’eau soit disant minérale dont leur lieu de prédilection est l’intérieur du pays,

en particulier les zones aurifères. Dans ces zones, le manque criard de l'eau potable se fait sentir, ce qui conduit les gens vers ce type d'eau.

Graphique 3. 2 : Répartition (%) des ménages ordinaires par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence



Le tableau 3.9 montre que dans l'ensemble, parmi les diverses sources d'approvisionnement en eau de boisson, le forage/puits/source aménagée est celle qu'utilise le plus grand nombre de ménages (33,3%). Cette proportion de ménages correspond à 33,6% de la population. C'est en milieu rural surtout que les ménages s'approvisionnent en eau de boisson du forage/puits/source aménagée (43,1%) contre 14,4% pour les ménages du milieu urbain.

Après cette source d'approvisionnement en eau de boisson, l'eau de boisson provenant du robinet est la deuxième qui est utilisée par 24,2% des ménages dont 12,4% pour robinet dans de la concession et 11,8 pour robinet ailleurs. Cette proportion correspond à 24,4% de la population. La troisième source concerne le puits ordinaire avec 22,2% des ménages pour 23,2% de la population.

La proportion de ménages qui s'approvisionnent en eau de boisson à partir d'eau de surface est assez importante (16,6%) pour une population de 14,9%. Cette situation est préoccupante au regard des maladies d'origine hydrique et notamment les épidémies de choléra, causées par la consommation et l'utilisation de l'eau souillée. C'est en milieu rural que ce problème se pose avec plus d'acuité car sur l'ensemble des ménages qui s'approvisionnent en eau de boisson à partir d'eau de surface, 98,9% sont de ce milieu (graphique 3.2). En milieu rural, c'est 25,0% des ménages qui consomment l'eau de surface. La population vivant dans ces ménages représente également 22,6% de la population rurale.

L'eau provenant de fontaine publique et l'eau minérale sont très faiblement utilisées. Les proportions des ménages qui utilisent ces eaux sont respectivement moins de 4% et moins de 1% dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence.

En milieu urbain, la proportion des ménages qui consomment l'eau du robinet est la plus élevée (62,8%) dont 32,5% pour robinet intérieur et 30,3% pour robinet ailleurs. La population vivant dans ces ménages est 61,8% de la population urbaine. Seulement 4% des ménages du milieu rural s'approvisionnent en eau de boisson du robinet dont 1,9% pour robinet intérieur et 2,1% pour robinet ailleurs. La population qui vit dans ces ménages représente 4,4% de population rurale.

Tableau 3. 9 : Répartition (%) des ménages et de leur population par milieu de résidence selon la source d’approvisionnement en eau de boisson

Source d'approvisionnement en eau de boisson	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
Robinet dans de la concession	12,4	12,8	32,5	33,2	1,9	1,9
Robinet ailleurs	11,8	11,6	30,3	28,6	2,1	2,5
Fontaine publique	3,2	3,4	2,5	2,5	3,5	3,9
Eau minérale	0,6	0,5	0,7	0,5	0,5	0,5
Forage/Puits/Source aménagée	33,3	33,6	14,4	14,7	43,1	43,7
Puits ordinaire	22,2	23,2	19,0	19,8	23,9	25,0
Eau de surface	16,6	14,9	0,6	0,6	25,0	22,6
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 470 388	10 503 132	503 818	3 651 372	966 570	6 851 760

3.2.2 Evolution du mode d’approvisionnement en eau de boisson entre 1983 et 2014

Entre 1983 et 1996, la proportion des ménages qui se ravitaillaient en eau de boisson d’un robinet ou de la fontaine n’a augmenté que d’un point passant de 11,9% à 13,1%. Entre 1996 et 2014, cette proportion a connu un doublement (27,4%). Toutefois en considérant la longueur des deux périodes, il se dégage que le nombre de ménages ayant accès à ce mode d’approvisionnement en eau a évolué moins vite entre 1983 et 1996 qu’entre 1996 et 2014. Mais, l’augmentation a plutôt profité au milieu urbain.

Entre 1996 et 2014, la proportion de ménages ayant recours aux forages/puits/sources aménagées a considérablement augmenté passant de 20,2% à 33,3% et particulièrement en milieu rural passant de 26,1% à 43,1%.

De 1983 à 1996, la proportion des ménages qui puisent l’eau du puits ordinaire a augmenté de presque 2 points passant de 30,3% à 32,1%. Entre 1996 et 2014, cette proportion a considérablement baissé et se chiffre à 22,2%, en particulier en milieu urbain passant de 47,8% à 19%.

Depuis 1983, la proportion des ménages qui s’approvisionnent en eau de surface comme boisson a considérablement et continuellement baissé passant de 57,5% à 32,5% entre 1983 et 1996 puis à 16,6% en 2014

Tableau 3. 10 : Répartition (%) des ménages par source d’approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence en 1983, 1996 et 2014

Source d'approvisionnement en eau de boisson	Ensemble	1983		1996			2014		
		Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Robinet ⁴ /fontaine publique	11,9	38,8	4,2	13,1	42,3	1	27,4	65,3	7,5
Forage/puits/source aménagée	-	-	-	20,2	5,7	26,1	33,3	14,4	43,1
Puits ordinaire	30,3	50,3	24,6	32,1	47,8	25,7	22,2	19	23,9
Eau de surface	57,5	10,4	71	32,5	1,7	45,1	16,6	0,6	25
Autres	0,3	0,5	0,2	2,1	2,5	2,1	0,5	0,7	0,5
Total	100								
Effectif	776 378	160 719	555 659	1 051 303	306 050	745 153	1 470 388	503 818	966 570

⁴ Il s’agit du robinet dans de la concession et du robinet ailleurs

3.2.3 Disparités régionales

Selon les régions, en considérant séparément la ville de Conakry où la proportion de ménages qui se ravitaillent en eau de boisson du robinet est 84% (48,3% pour robinet dans de la concession et 35,7% pour robinet ailleurs), ce sont dans les régions de Boké (22,4%) dont 9,6% et 12,8% pour respectivement robinets intérieur et ailleurs, de Kindia (21%) dont 9,3% et 11,7% respectivement pour robinets intérieur et ailleurs et de Kankan (14,5%) dont 5,1% et 9,4% respectivement pour robinets intérieur et ailleurs qui ont les proportions les plus élevées des ménages qui boivent l'eau du robinet. C'est également dans ces régions qu'on trouve les proportions les plus élevées des ménages qui utilisent l'eau du robinet dans de la concession. A l'exception de Conakry et de Labé, l'approvisionnement en eau de boisson du robinet ailleurs est le plus fréquent dans les autres régions.

Dans la région de Boké, les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson sont : puits ordinaires (26,6%), forage/puits/source aménagée (24%) et eau de surface (22,8%).

Pour Faranah, plus de la moitié des ménages (55%) puisent l'eau du forage/puits/source aménagée, 20,9% pour puits ordinaire et 12,3% pour eau de surface.

Concernant la région de Kankan, les sources principales restent le forage/puits/source aménagée (45%) et puits ordinaire (29,2%).

L'eau de surface (29,1%), le forage/puits/source aménagée (24,5%) et le puits ordinaire (21,3%) demeurent les sources fréquemment utilisées dans la région de Kindia.

Dans la région de Labé, 39% se ravitaillent en eau du forage/puits/source aménagée, 29,7% en eau du puits ordinaire et 21,2% en eau de surface.

L'eau de surface (34,3%), le forage/puits/source aménagée (27,2%) et puits ordinaire (26,9%) sont les sources qui sont utilisées par la plupart des ménages dans la région de Mamou.

Plus de la moitié des ménages (53,5%) boivent l'eau du robinet dans la région de N'Zérékoré suivis de puits ordinaire (22,7%) et d'eau de surface (15,2%).

Quelle que soit la région, la proportion des ménages qui boivent l'eau minérale ne dépasse pas 1% et moins de 6% pour la fontaine publique.

Tableau 3. 11 : Répartition (%) des ménages ordinaires par région administrative selon la source d'approvisionnement en eau de boisson

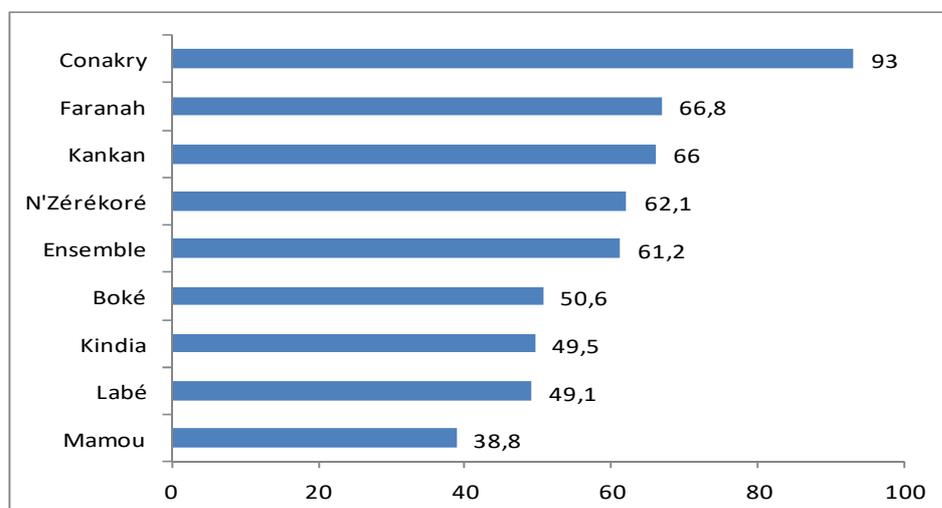
Région Administrative	Robinet dans la concession	Robinet ailleurs	Fontaine publique	Eau minérale	Forage/ Puits/ Source aménagée	Puits ordinaire	Eau de surface	Total	Effectif
Boké	9,6	12,8	3,8	0,5	24,0	26,6	22,8	100	150 493
Conakry	48,3	35,7	1,8	1,0	6,2	6,7	0,3	100	236 736
Faranah	4,0	5,0	2,5	0,4	55,0	20,9	12,3	100	125 878
Kankan	5,1	9,4	5,8	0,7	45,0	29,2	4,8	100	190 128
Kindia	9,3	11,7	3,4	0,7	24,5	21,3	29,1	100	226 207
Labé	4,0	3,2	2,4	0,5	39,0	29,7	21,2	100	166 488
Mamou	4,0	5,2	2,2	0,3	27,2	26,9	34,3	100	139 441
N'Zérékoré	2,1	2,8	3,2	0,5	53,5	22,7	15,2	100	235 017
Ensemble	12,4	11,8	3,2	0,6	33,3	22,2	16,6	100	1 470 388

Dans l'ensemble, le taux d'accès des ménages ordinaires à une source d'eau de boisson potable est de 61,2%. C'est dans la ville de Conakry que ce taux est le plus élevé (93%).

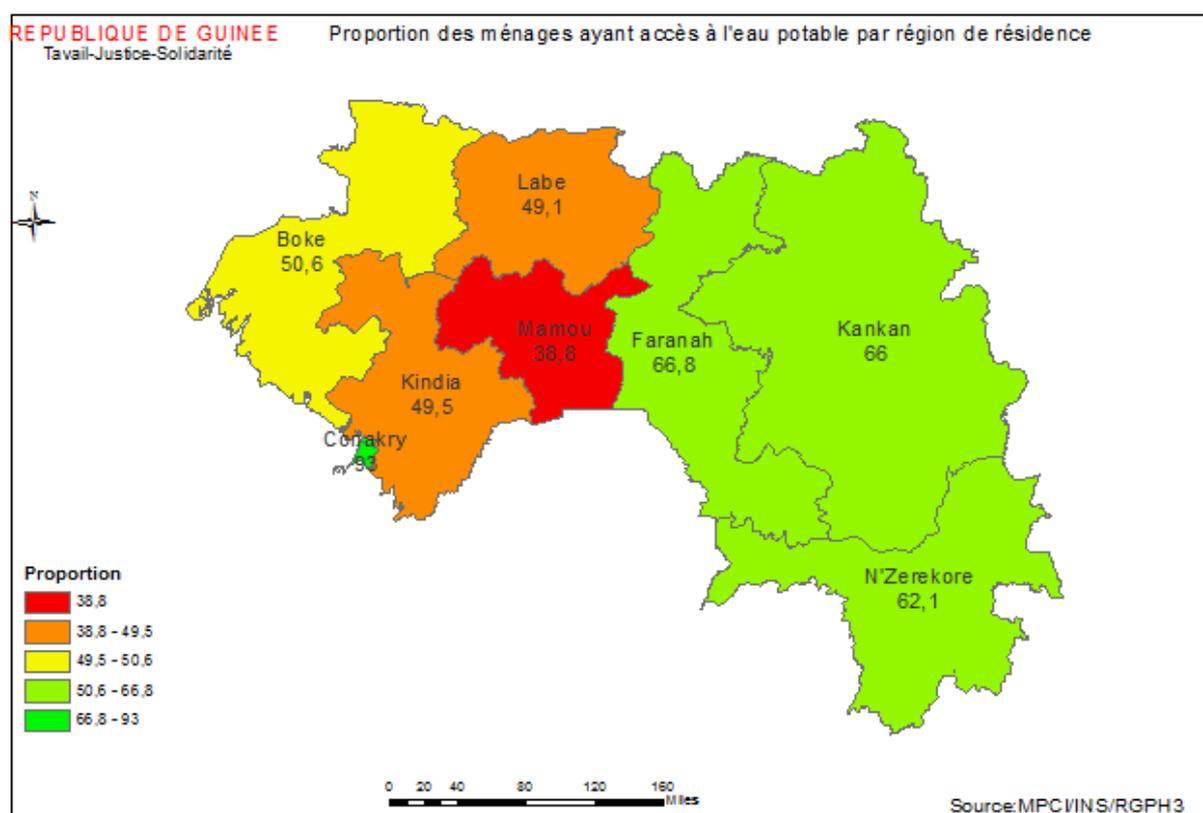
Ce sont les régions de Faranah (66,8%), Kankan (66%) et de N'Zérékoré (62,1%) qui ont leurs taux d'accès à une source d'eau potable au-dessus de la moyenne nationale. A l'inverse, les régions de

Boké (50,6%), Kindia (49,5%), de Labé (49,1%) et de Mamou (38,8%) enregistrent des taux en dessous de la moyenne.

Graphique 3. 3 : Taux (%) d'accès des ménages à une source d'approvisionnement en eau de boisson potable par région administrative



Carte 3. 2: Disparités régionales en termes de proportion (%) de ménages ayant accès à l'eau potable



3.2.4 Source d'approvisionnement en eau de boisson et type d'habitation

Par type d'habitation, Chez les sans-abri, les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson restent le puits ordinaire (42,7%), l'eau de surface (29%) et le forage/puits/source aménagée (14,9%). Seuls 7,9% d'entre eux se ravitaillent au robinet.

Parmi les ménages qui habitent dans les cases, 40,2% prennent l'eau au forage, 26,9% consomment l'eau de surface et 24,5% puisent l'eau du puits ordinaire. Seulement, 4,8% utilisent l'eau du robinet.

Chez les ménages qui habitent dans les maisons individuelles et les maisons à plusieurs logements, respectivement 30,8% et 30,9% utilisent le forage/puits/source aménagée ; 28,3% et 34,5% pour robinet ; 22,3% et 20,4% pour puits ordinaire et 15,0% et 10,5% pour eau de surface.

Chez les ménages qui sont dans les immeubles individuels et les immeubles à plusieurs logements, respectivement 58,3% (dont 39,7% pour robinet dans de la concession) et 68% (dont 47,6% pour robinet dans de la concession) utilisent le robinet et respectivement 19,1% et 15,6% pour forage/puits/source aménagée.

Parmi les ménages qui sont dans les baraques/conteneurs, 39,6% puisent l'eau du puits ordinaire, 21,1% pour robinet ailleurs et 17,9% prennent l'eau au forage/puits/source aménagée.

Chez les ménages qui vivent sous les tentes, 33,5% utilisent le forage/puits/source aménagée, 31,5% pour puits ordinaire et 21,0% pour eau de surface.

Tableau 3. 12 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la source d'approvisionnement en eau de boisson

Source d'approvisionnement en eau de boisson	Sans abri	Case	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Immeuble individuel	Immeuble à plusieurs logements	Baraque/Conteneur	Tente	Total
Robinet dans de la concession	0,8	1,9	14,9	17,5	39,7	47,6	6,0	3,1	12,4
Robinet ailleurs	7,1	2,9	13,4	17,0	18,6	20,4	21,1	5,1	11,8
Fontaine publique	5,0	3,2	3,0	3,2	2,9	1,8	5,2	2,0	3,2
Eau minérale	0,4	0,5	0,6	0,6	1,6	2,8	1,9	3,7	0,6
Forage/Puits/Source aménagée	14,9	40,2	30,8	30,9	19,1	15,6	17,9	33,5	33,3
Puits ordinaire	42,7	24,5	22,3	20,4	13,1	9,0	39,6	31,5	22,2
Eau de surface	29,0	26,9	15,0	10,5	5,0	2,9	8,3	21,0	16,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	241	410 923	525 655	517 078	5 397	5 970	4 772	352	1 470 388

3.2.5 Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et source d'approvisionnement en eau de boisson

Pour un ménage, la source d'eau de boisson utilisée peut être influencée par les caractéristiques individuelles du chef de ménage. Cette section permet de voir comment varie la source d'approvisionnement en eau de boisson selon le sexe, le niveau d'instruction du chef de ménage et le statut dans l'activité du chef de ménage.

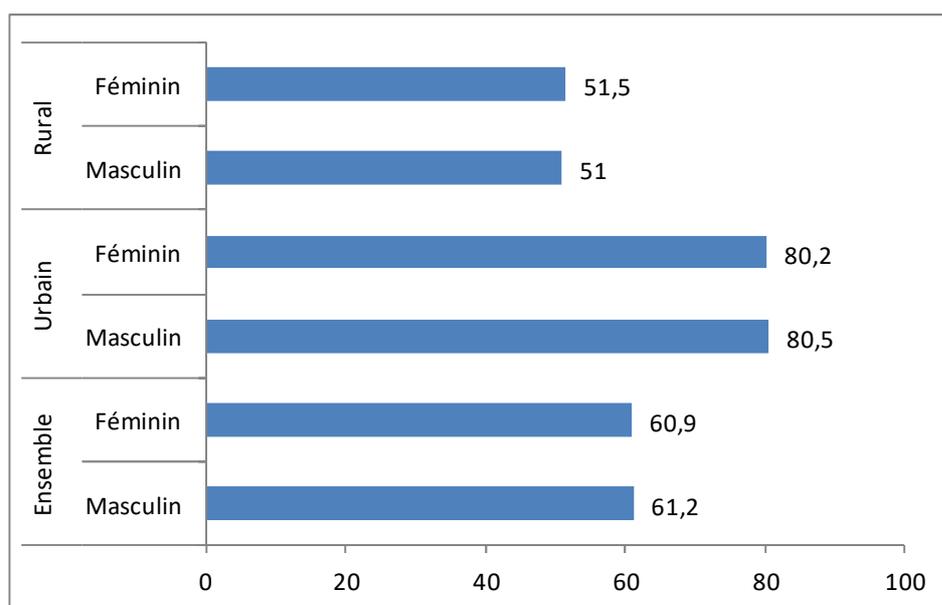
3.2.5.1 Source d'approvisionnement en eau de boisson et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage n'a pas une influence majeure sur la source d'approvisionnement en eau de boisson, dans l'ensemble et quelle que soit le milieu de résidence. Les écarts entre la proportion des ménages dirigés par les hommes et par les femmes utilisant une source en eau de boisson donnée ne sont pas importants.

Tableau 3. 13 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par sexe du chef de ménage selon la source d’approvisionnement en eau de boisson

Source d’approvisionnement en eau de boisson	Ensemble		Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Robinet dans de la concession	12,5	11,8	32,7	31,8	1,8	2,0
Robinet ailleurs	11,9	11,1	30,5	29,7	2,1	2,0
Fontaine publique	3,2	2,8	2,5	2,4	3,6	3,0
Eau minérale	0,6	0,5	0,8	0,5	0,5	0,4
Forage/Puits/Source aménagée	33,0	34,7	14,1	15,7	42,9	44,1
Puits ordinaire	22,2	22,3	18,9	19,3	23,9	23,8
Eau de surface	16,6	16,8	0,5	0,6	25,0	24,8
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 208 817	261 571	417 500	86 318	791 317	175 253

Le graphique 3.4 montre également que le sexe du chef de ménage n’a pas une influence majeure sur la source d’approvisionnement en eau de boisson potable, dans l’ensemble et quelle que soit le milieu de résidence.

Graphique 3. 4 : Taux (%) d’accès des ménages à une source d’eau de boisson potable par milieu de résidence et sexe du chef de ménage


3.2.5.2 Source d’approvisionnement en eau de boisson et niveau d’instruction du chef de ménage

Le niveau d’instruction est un facteur qui peut influencer le choix d’une source d’approvisionnement en eau de boisson. Le tableau 3.14 montre en effet que la proportion des ménages qui utilisent un robinet qu’il soit dans de la concession soit ailleurs ou qui boivent de l’eau minérale augmente avec le niveau d’instruction du chef de ménage, dans l’ensemble et quel que soit le milieu de résidence. Dans l’ensemble, parmi les ménages dont le chef est sans niveau, 16,5% utilisent le robinet. Cette proportion est de 30% dans les ménages dont le chef a le niveau du primaire, de 38,7% chez ceux du niveau collège, 48,1% chez ceux du niveau lycée et de 62,4% chez ceux du niveau supérieur. Parmi ceux qui ont le niveau professionnel/technique, 58% utilisent le robinet. A partir du niveau collège, quel que soit le niveau, il y a plus de ménages qui utilisent le robinet dans de la concession que le robinet ailleurs. La proportion des ménages qui boivent de l’eau minérale est inférieure à 1,5%, quel que soit le niveau d’instruction du chef de ménage.

Chez les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction, du niveau primaire ou du collège, respectivement 35,2%, 35,1 et 31,3% utilisent le forage/puits/source aménagée qui sont les proportions les plus élevées.

Parmi les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction, du niveau primaire, collège ou lycée, respectivement 23,7%, 21,2%, 19,8% et 17,8% puisent l'eau du puits ordinaire qui sont les proportions les plus élevées.

La proportion des ménages qui prennent l'eau de surface est plus élevée parmi ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction (20,8%) suivis de ceux du niveau primaire (10%).

Le niveau d'instruction du chef de ménage influence peu l'utilisation de la fontaine publique.

En milieu urbain, le niveau d'instruction influence peu l'utilisation du forage/puits/source aménagée aussi. En effet, les écarts ne sont pas importants entre les niveaux d'instruction. Par contre, en milieu rural, la proportion des ménages qui utilisent cette source augmente avec le niveau d'instruction. Dans ce même milieu, le niveau d'instruction influence peu l'utilisation de la fontaine publique et le puits ordinaire et 27% des ménages dont le chef est sans niveau consomment l'eau de surface qui est la proportion la plus élevée.

Tableau 3. 14 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et niveau d'instruction du chef de ménage selon la source d'approvisionnement en eau de boisson

Source d'approvisionnement en eau de boisson	Sans niveau / Préscolaire	Primaire	Collège	Lycée	Professionnel/ Technique	Universitaire	ND
Ensemble							
Robinet dans de la concession	7,6	14,6	19,8	26,7	35,7	39,8	4,4
Robinet ailleurs	8,9	15,4	18,9	21,4	22,3	22,6	2,2
Fontaine publique	3,3	3,1	3,2	2,9	2,5	2,4	4,4
Eau minérale	0,5	0,6	0,6	0,8	0,9	1,4	0,0
Forage/Puits/Source aménagée	35,2	35,1	31,3	26,9	22,8	18,6	35,6
Puits ordinaire	23,7	21,2	19,8	17,8	13,8	13,7	17,8
Eau de surface	20,8	10,0	6,4	3,5	1,9	1,4	35,6
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 064 141	124 283	102 353	61 170	18 383	100 013	45
Urbain							
Robinet dans de la concession	26,4	31,2	33,7	37,6	44,9	45,9	100,0
Robinet ailleurs	31,4	32,2	31,8	29,8	27,7	25,7	0,0
Fontaine publique	2,7	2,5	2,5	2,3	2,1	2,2	0,0
Eau minérale	0,5	0,6	0,6	0,9	1,0	1,4	0,0
Forage/Puits/Source aménagée	15,7	14,4	13,4	13,4	11,7	12,2	0,0
Puits ordinaire	22,6	18,5	17,5	15,6	12,3	12,3	0,0
Eau de surface	0,7	0,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	250 136	54 371	57 429	42 038	14 247	85 596	1
Rural							
Robinet dans de la concession	1,8	1,8	1,9	2,7	4,3	4,0	2,3
Robinet ailleurs	2,0	2,3	2,5	2,9	3,7	4,1	2,3
Fontaine publique	3,4	3,6	4,1	4,2	3,9	4,1	4,5
Eau minérale	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	1,0	0,0
Forage/Puits/Source aménagée	41,2	51,3	54,2	56,5	60,9	56,2	36,4
Puits ordinaire	24,1	23,3	22,7	22,6	19,1	22,2	18,2
Eau de surface	27,0	17,2	14,0	10,5	7,6	8,5	36,4
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	814 005	69 912	44 924	19 132	4 136	14 417	44

3.2.5.3 Source d’approvisionnement en eau de boisson et statut dans l’activité du chef de ménage

Selon le statut dans l’activité du chef de ménage, chez les ménages qui ont des chefs indépendants, 34,9% consomment l’eau du forage/puits/source aménagée qui est la proportion la plus élevée. 19,2% parmi eux utilisent un robinet.

Parmi les ménages dirigés par des chefs employeurs, 46,1% utilisent un robinet, la proportion la plus élevée, suivis de 25,2% pour le forage/puits/source aménagée.

Chez les ménages dont le chef est un salarié public ou privé, respectivement 58,7% et 62,3% se ravitaillent au robinet et 22,8 et 17,6% au forage/puits/source aménagée.

Avec les ménages qui ont des chefs travailleurs à la tâche, 40% boivent l’eau du robinet, 25,6% l’eau du forage/puits/source aménagée et 23,8% eau de surface.

Parmi les ménages dont le chef un aide familial, 36,2% prennent l’eau au forage/puits/source aménagée, 24,8 au puits ordinaire, 21,4% dans un cours d’eau et seulement 11,4% au robinet.

Parmi les ménages dont le chef est membre de coopérative/groupement, 38% utilisent un robinet, 30,8% un forage/puits/source aménagée et 18,9% un puits ordinaire.

Chez les employeurs, les salariés publics et privés, les proportions des ménages utilisant un robinet dans de la concession dépassent celles des ménages utilisant un robinet ailleurs.

Tableau 3. 15 : Répartition (%) des ménages par statut dans l’activité du chef de ménage selon la source d’approvisionnement en eau de boisson

Source d’approvisionnement en eau de boisson	Indépendant	Employeur	Salarié public	Salarié privé	Travailleur à la tâche	Apprenti	Aide familial	Membre coopérative/ groupement	ND
Robinet dans de la concession	9,2	24,3	36,4	37,0	16,9	19,2	5,8	19,7	13,6
Robinet ailleurs	10,0	21,8	22,3	25,3	19,4	23,1	5,6	18,3	12,8
Fontaine publique	3,2	3,9	2,5	2,5	3,8	2,8	5,7	4,7	3,0
Eau minérale	0,5	1,2	0,9	1,3	0,8	0,7	0,5	0,6	0,5
Forage/Puits/Source aménagée	34,9	25,2	22,8	17,6	26,5	25,6	36,2	30,8	33,2
Puits ordinaire	22,9	18,9	13,6	14,3	23,8	23,8	24,8	18,9	23,0
Eau de surface	19,2	4,6	1,5	2,0	8,9	4,8	21,4	7,0	13,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 049 010	7 351	70 316	51 138	16 324	7 014	22 194	2 480	244 561

3.3 Type de lieu d’aisance

Le type de lieu d’aisance se rapporte aux installations d’évacuation des excréments humains. Pour cette variable, neuf modalités ont été retenues à savoir : WC avec chasse eau, latrine couverte ventilée, latrine non couverte non ventilée, fosse sommaire, toilettes publiques, nature, bord de la mer et autres types de lieux d’aisance non spécifiés. Le type de lieu d’aisance permet de mesurer l’accessibilité des ménages à un système d’assainissement adéquat. La défécation dans des endroits inappropriés est la cause première de la transmission des affections fécales-orales, lesquelles peuvent avoir des conséquences létales pour les populations.

Les WC avec chasse eau représentent les types d’aisance modernes et tous les autres types d’aisance sont qualifiés de traditionnels.

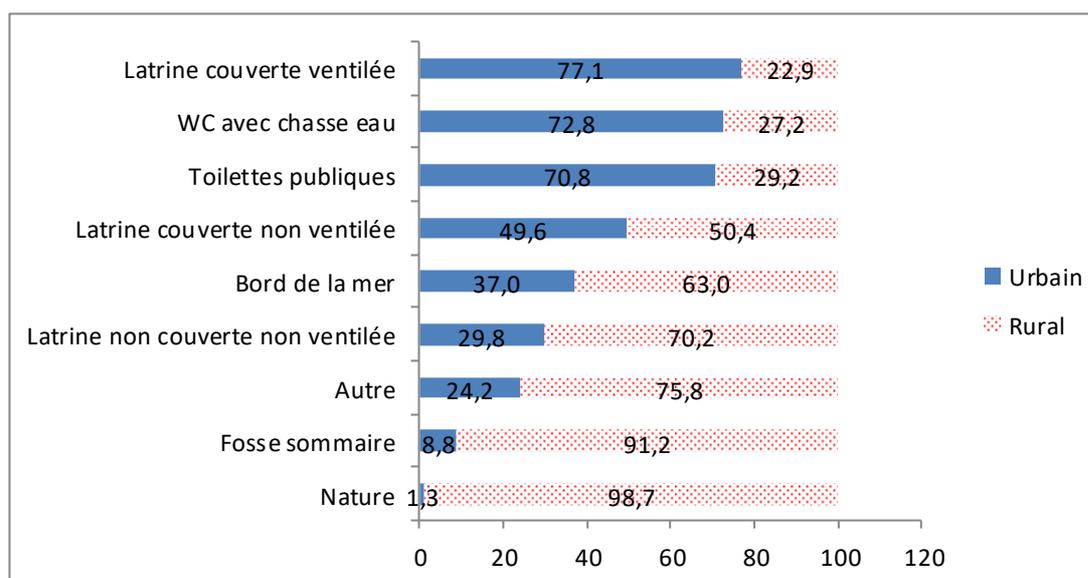
3.3.1 Variation du type de lieu d’aisance selon le milieu de résidence

Le graphique 3.5 ci-dessous montre que sur l’ensemble des ménages qui disposent une latrine couverte ventilée, 77,1% sont en milieu urbain, 72,8% des ménages qui utilisent des WC avec chasse eau et

70,8% des ménages qui utilisent des toilettes publiques se trouvent dans ce même milieu de résidence. A l'inverse, sur l'ensemble des ménages qui disposent d'une latrine couverte non ventilée, 50,4% sont en milieu rural, 63,0% des ménages qui vont au bord de la mer, 70,2% de ceux qui utilisent une latrine non couverte non ventilée, 75,8% de ceux qui disposent d'autres toilettes, 91,2% de ceux qui utilisent des fosses sommaires et 98,8% de ceux qui ne disposent pas de toilette et qui utilisent par conséquent la nature se trouvent aussi dans ce même milieu.

Il faut cependant noter que des proportions non négligeables de ménages se trouvant en milieu urbain utilisent la latrine couverte non ventilée (49,6%), le bord de la mer (37,0%) et la latrine non couverte non ventilée (29,8%) comme lieu d'aisance. Seulement 1,3% des ménages qui utilisent la nature sont dans ce même milieu.

Graphique 3. 5 : Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence



La nature (22,9%), les latrines non couvertes non ventilées (22,0%) et les latrines couvertes non ventilées (16,3%) sont, dans l'ensemble, les types d'aisance les plus utilisés par les ménages. En milieu urbain, les proportions de ménages qui les utilisent sont respectivement de 0,8% ; 19,1% et 23,7% et en milieu rural, ces proportions sont respectivement de 34,3% ; 23,5% et 12,5%.

Ce sont les latrines couvertes ventilées qui sont les plus utilisées (25,0%) en milieu urbain. Une proportion non négligeable des ménages (12,0%) disposent des WC avec chasse eau dans ce même milieu. En milieu rural, 19,1% des ménages utilisent des fosses sommaires contre 3,5% en milieu urbain. Seulement 2,3% des ménages ruraux disposent des WC avec chasse eau et 3,9% des latrines couvertes ventilées.

Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, la proportion des ménages utilisant le bord de la mer est seulement de 0,2%.

Pour qu'elle ne présente aucun danger, la latrine doit être construite à une distance raisonnable du logement. Elle doit en plus être soigneusement entretenue et la fosse doit disposer d'une fermeture. La construction des latrines en milieu urbain n'est donc pas commode à cause de l'exiguïté des espaces disponibles pour chaque ménage.

Pour rappel, en milieu rural, une proportion importante de ménages (34,4%) utilise la nature comme lieu d'aisance. En milieu urbain, les ménages qui utilisent la nature comme lieu d'aisance représentent 0,9%. L'utilisation de la nature comme lieu d'aisance comporte beaucoup de dangers pour les populations environnantes et même éloignées. Les excréments humains peuvent être transportés par l'eau qui sera

soit utilisée pour les travaux domestique ou pour la boisson. Parfois, ce sont des animaux domestiques qui vont les ramener au contact des hommes. La persistance de cette forte proportion de ménages ne disposant pas de lieu d'aisance pose ainsi un véritable problème de santé publique au regard de l'incidence au sein de la population, des maladies d'origine hydrique comme le choléra, la schistosomiase, la dysenterie amibienne, la filariose, etc. Les mesures de sensibilisation devraient être soutenues pour que chaque ménage et tout logement construit dispose d'un lieu d'aisance adéquat et propre à son usage. Il serait important de réactiver les campagnes publiques de salubrité dans les poches de résistance et faire accompagner ces campagnes de mesures obligeant chaque ménage à avoir un lieu d'aisance adéquat.

Tableau 3. 16: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type de lieu d'aisance

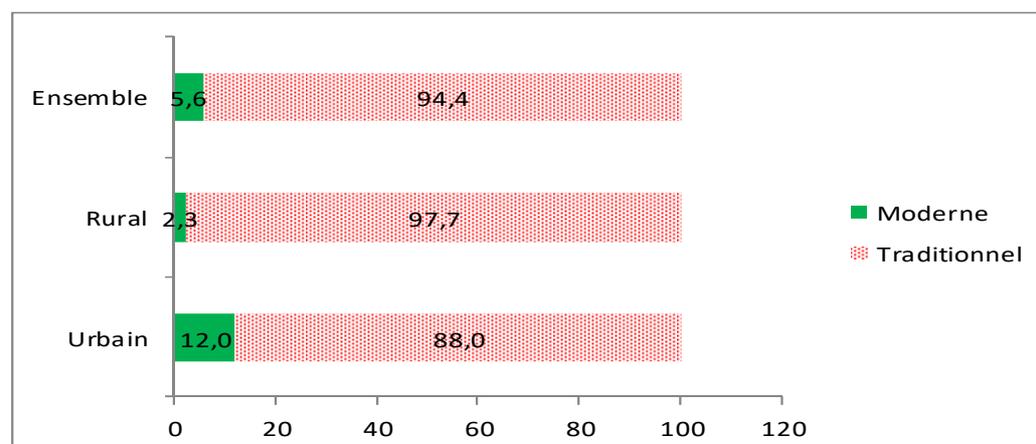
Type de lieu d'aisance	Ensemble	Urbain	Rural
WC avec chasse eau	5,6	12	2,3
Latrine couverte ventilée	11,1	25	3,9
Latrine couverte non ventilée	16,3	23,7	12,5
Latrine non couverte non ventilée	22	19,1	23,5
Fosse sommaire	13,8	3,5	19,1
Toilettes publiques	7,3	15,1	3,2
Nature	22,9	0,9	34,4
Bord de la mer	0,2	0,2	0,2
Autre	0,7	0,5	0,8
Total	100	100	100
Effectif	1 470 388	503 818	966 570

Les lieux d'aisance de type traditionnel que sont les latrines couvertes ventilées, les latrines couvertes non ventilées, les latrines non couvertes non ventilées, les fosses sommaires, les toilettes publiques, la nature, le bord de la mer et autre restent les plus fréquemment rencontrés dans les ménages. Dans l'ensemble, 94,4% des ménages utilisent ces types de lieux d'aisance.

Seulement 2,3% de ménages en milieu rural disposent des toilettes de type moderne.

En milieu urbain où les conditions environnementales caractérisées par un habitat dense obligent à l'utilisation des types d'aisance modernes, seulement 12,0% des ménages en disposent. Toutefois, c'est plus de la moitié (88,0%) des ménages urbains qui recourt encore aux types de lieu d'aisance traditionnel.

Graphique 3. 6 : Répartition des ménages ordinaires par qualité du lieu d'aisance selon le milieu de résidence



3.3.2 Evolution du type de lieu d'aisance entre 1996 et 2014

Dans l'ensemble, la proportion des ménages qui utilisent les WC avec chasse eau est restée presque constante entre 1996 et 2014, passant de 5,7% à 5,6% mais cette proportion a baissé de 3,5 points en milieu urbain passant de 15,5% à 12,0%.

Ce sont les latrines qui demeurent les lieux d'aisance les plus utilisés (49,4% en 2014 contre 22,9% en 1996). L'augmentation de la proportion des latrines entre 1996 et 2014 serait liée au fait qu'en milieu rural les ménages s'associent pour construire une latrine et en milieu urbain les ménages qui vivent dans les concessions et les maisons à plusieurs logements partagent souvent le même lieu d'aisance.

La proportion des ménages utilisant les fosses sommaires a considérablement baissé entre 1996 et 2014, dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence. Cette proportion est passée de 23,6% à 13,8%, de 18,6% à 3,5% en milieu urbain et de 25,6% à 19,1% en milieu rural.

La proportion des ménages qui utilise la nature comme lieu d'aisance a aussi considérablement baissé entre 1996 et 2014, dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence. En 1996, cette proportion était de 45,4%, alors qu'en 2014 elle a régressé jusqu'à 22,9%. Cette baisse concerne particulièrement le milieu rural. En effet, la proportion des ménages qui utilisaient ce type d'aisance était de 62,4% en 1996 qui est redescendue à 34,4%. Seulement, 4,0% des ménages urbains utilisaient ce type d'aisance en 1996 contre 0,9% en 2014.

Tableau 3. 17 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type d'aisance en 1996 et 2014

Type de lieu d'aisance	1996			2014		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
WC avec chasse d'eau	5,7	15,5	1,7	5,6	12	2,3
Latrine	22,9	59,2	8	49,4	67,8	39,9
Fosse sommaire	23,6	18,6	25,6	13,8	3,5	19,1
Nature	45,4	4	62,4	22,9	0,9	34,4
Autres	2,4	2,7	2,3	8,3	15,8	4,3
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 051 303	306 050	745 153	1 470 388	503 818	966 570

3.3.3 Disparités régionales

Le tableau 3.18 montre que le type d'aisance utilisée varie d'une région à l'autre.

Dans la région de Boké, c'est la nature (26,5%) et les fosses sommaires (21,9%) qui sont les types d'aisance les plus utilisés par les ménages. Seuls 5,0% des ménages disposent de WC avec chasse eau.

Pour la ville de Conakry, la proportion la plus élevée des ménages est enregistrée au niveau des latrines couvertes ventilées (28,8%). Les toilettes publiques (22,8%) et les latrines couvertes ventilées sont aussi des types de toilettes utilisés par la plupart des ménages. Une proportion non négligeable des ménages (18,2%) dispose des WC avec chasse eau et seulement 0,5% utilisent la nature.

S'agissant de la région de Faranah, la proportion des ménages qui utilisent des latrines non couvertes non ventilées (34,7%) est la plus élevée suivie de celles de ceux qui utilisent les fosses sommaires (21,4%) et la nature (20,7%). Seulement 1,9% des ménages disposent des WC avec chasse d'eau.

Concernant la région de Kankan, ce sont les latrines non couvertes non ventilées (38,8% qui sont beaucoup utilisées par les ménages. Dans cette même région, on trouve des proportions non

négligeables des ménages qui utilisent des latrines couvertes non ventilées (18,7%) et des fosses sommaires (16,8%). Seuls 9,6% vont à la nature.

Quant à la région de Kindia, ce sont les fosses sommaires (22,4%) qui enregistrent la proportion des ménages la plus élevée. Des proportions non négligeables des ménages utilisent des latrines non couvertes non ventilées (19,9%), des latrines couvertes ventilées (15,0%), des latrines couvertes non ventilées (13,9%) et la nature (14,1%). Seuls 5,2% des ménages disposent des WC avec chasse eau.

Dans les régions de Labé et Mamou, les proportions des ménages qui utilisent la nature sont les plus élevées qui sont respectivement 44,0% et 34,4%. A Labé, 17,8% des ménages disposent des latrines couvertes non ventilées, 17,8% des latrines non couvertes non ventilées dans une certaine mesure 9,5% des fosses sommaires. Tandis qu'à Mamou, des proportions non négligeables des ménages utilisent des latrines non couvertes non ventilées (21,8%), des latrines couvertes non ventilées (19,1%) et des fosses sommaires (14,0%). Seulement 1,9% des ménages de part et d'autre utilisent des WC avec chasse eau.

A propos de N'Zérékoré, la proportion des ménages qui utilisent la nature comme lieu d'aisance est la plus élevée (41,8%) suivie de celles de ceux qui disposent des latrines non couvertes non ventilées (26,3%), des latrines couvertes non ventilées (14,2%) et dans une certaine mesure 9,1% des fosses sommaires. Seuls 2,3% des ménages disposent des WC avec chasse eau.

Pour ce qui est de l'utilisation du bord de la mer comme lieu d'aisance, quelle que soit la région, la proportion ne dépasse pas 1%

Tableau 3. 18 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le type de lieu d'aisance

Région Administrative	WC avec chasse eau	Latrine couverte ventilée	Latrine couverte non ventilée	Latrine non couverte non ventilée	Fosse sommaire	Toilettes publiques	Nature	Bord de la mer	Autre	Total	Effectif
Boké	5,0	11,2	10,4	16,7	21,9	6,6	26,5	1,0	0,7	100	150 493
Conakry	18,2	28,8	22,1	5,8	1,3	22,8	0,5	0,4	0,2	100	236 736
Faranah	1,9	4,1	12,4	34,7	21,4	4,2	20,7	0,0	0,7	100	125 878
Kankan	3,7	4,3	18,7	38,8	16,8	7,2	9,6	0,0	0,7	100	190 128
Kindia	5,2	15,0	13,9	19,9	22,4	8,3	14,1	0,3	0,9	100	226 207
Labé	1,9	6,8	17,8	17,8	9,5	1,1	44,0	0,0	1,0	100	166 488
Mamou	1,9	7,3	19,1	21,8	14,0	0,7	34,4	0,0	0,8	100	139 441
N'Zérékoré	2,3	4,2	14,2	26,3	9,1	1,2	41,8	0,0	0,9	100	235 017
Ensemble	5,6	11,1	16,3	22,0	13,8	7,3	22,9	0,2	0,7	100	1 470 388

3.3.4 Type de lieu d'aisance et type d'habitation

Par type d'habitation, chez les sans-abri, les principaux types de lieu d'aisance restent la nature (43,6%) et le bord de la mer (24,9). Seuls 6,6% d'entre eux utilisent les latrines non couvertes non ventilées.

Parmi les ménages qui habitent dans les cases, 37,4% utilisent la nature comme lieu d'aisance, 24,7% disposent des latrines non couvertes non couvertes et 20,4% des fosses sommaires. Seulement, 2,2% utilisent des WC avec chasse eau.

Chez les ménages qui habitent dans les maisons individuelles et les maisons à plusieurs logements, respectivement 20,5% et 21,8% utilisent des latrines non couvertes non ventilées ; 18,5% et 19,9% des latrines couvertes non ventilées ; 19,5% et 15,2% la nature ; 14,5% et 14,7% des latrines couvertes ventilées et 11,9% et 10,5% des fosses sommaires. Seuls respectivement 6,9% et 6,5% utilisent des WC avec chasse eau.

Chez les ménages qui sont dans les immeubles individuels et les immeubles à plusieurs logements, respectivement 28,6% et 40,2 utilisent des WC avec chasse eau, 25,6% et 20,3% des latrines couvertes

ventilées, 15,2% et 14,0% des latrines couvertes non ventilées et 11,7 et 9,0 des latrines non couvertes non ventilées.

Parmi les ménages qui sont dans les baraques/conteneurs, 24,7% utilisent la nature, 24,0% le bord de la mer, 19,3% les toilettes publiques et 12,0% les fosses sommaires.

Chez les ménages qui vivent sous les tentes, 41,5% utilisent la nature et 27,8% des latrines non couvertes non ventilées. Seulement 8,0% utilisent des fosses sommaires.

Tableau 3. 19 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le type de lieu d'aisance

Type de lieu d'aisance	Sans abri	Case	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Immeuble individuel	Immeuble à plusieurs logements	Baraque/Conteneur	Tente
WC avec chasse eau		2,2	6,9	6,5	28,6	40,2	2,3	3,1
Latrine couverte ventilée		2,1	14,5	14,7	25,6	20,3	4,2	1,7
Latrine couverte non ventilée	4,6	9,3	18,5	19,9	15,2	14,0	5,6	2,6
Latrine non couverte non ventilée	6,6	24,7	20,5	21,8	11,7	9,0	6,9	27,8
Fosse sommaire	5,0	20,4	11,9	10,5	4,4	2,9	12,0	8,0
Toilettes publiques	5,0	2,8	7,3	10,7	8,1	9,5	19,3	3,4
Nature	43,6	37,4	19,5	15,2	5,9	3,8	24,7	41,5
Bord de la mer	24,9	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	24,0	5,7
Autre	10,3	0,9	0,8	0,5	0,3	0,3	1,0	6,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	241	410 923	525 655	517 078	5 397	5 970	4 772	352

3.3.5 Variation du type de lieu d'aisance selon les caractéristiques du chef de ménage

3.3.5.1 Type de lieu d'aisance et sexe du chef de ménage

Dans l'ensemble, c'est au niveau de l'utilisation des fosses sommaires et la nature que l'on constate des disparités assez marquées selon le sexe du chef de ménage.

Chez les ménages dirigés par les hommes, les fosses sommaires sont plus utilisées que chez leurs homologues femmes. Les proportions de ce type de lieu d'aisance sont respectivement 14,2% et 11,9%. Par contre, chez les ménages dirigés par les femmes, la proportion de ceux qui utilisent la nature est de 26,8% et dépasse celle de ceux dirigés par les hommes (22,1%).

En milieu urbain, les disparités sont moins visibles. Au contraire, en milieu rural, des disparités sont plus visibles. Parmi les ménages dirigés par les hommes, les proportions de ceux qui utilisent des latrines non couvertes non ventilées et des fosses sommaires sont respectivement 24,2% et 19,8% et sont supérieures à celles de leurs homologues femmes qui sont respectivement 20,5% et 15,9% dans ce milieu. Dans ce même milieu, c'est parmi les ménages dirigés par les femmes que la proportion de ceux qui utilisent la nature est la plus élevée (39,5%) contre 33,3% chez les ménages dirigés par les hommes.

Tableau 3. 20 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par sexe du chef de ménage selon le type de lieu d'aisance

Type de lieu d'aisance	Ensemble		Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
WC avec chasse eau	5,7	5,3	12,0	12,0	2,4	2,0
Latrine couverte ventilée	11,2	11,0	25,3	23,7	3,7	4,8
Latrine couverte non ventilée	16,1	17,5	23,4	24,8	12,2	14,0
Latrine non couverte non ventilée	22,3	20,5	18,8	20,5	24,2	20,5
Fosse sommaire	14,2	11,9	3,5	3,8	19,8	15,9
Toilettes publiques	7,6	5,9	15,4	13,3	3,5	2,2
Nature	22,1	26,8	0,8	1,0	33,3	39,5
Bord de la mer	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Autre	0,7	0,9	0,5	0,6	0,8	1,0
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 208 817	261 571	417 500	86 318	791 317	175 253

3.3.5.2 Type de lieu d'aisance et niveau d'instruction du chef de ménage

Quand le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, la propension à l'utilisation d'un lieu d'aisance moderne (WC avec chasse eau) ou d'une latrine couverte ventilée augmente quel que soit le milieu de résidence. Dans l'ensemble, les ménages dont les chefs sont sans niveau d'instruction, 3,6% ont des WC avec chasse eau et 8,2% des latrines couvertes ventilées. Ces proportions sont respectivement de 5,6% et 13,4 chez ceux dont les chefs ont le niveau d'instruction primaire, 7,5% et 16,6 chez ceux dont les chefs ont le niveau d'instruction du collège, 10,7% et 20,9 chez ceux dont les chefs ont le niveau du lycée et 20,1% et 25,8% chez ceux pour lesquels les chefs sont du niveau d'instruction supérieur. Chez les ménages dont le chef est du niveau professionnel/technique, 17,5% utilisent des WC avec chasse eau et 23,8% des latrines couvertes ventilées.

Dans l'ensemble, la proportion de ménages qui recourent à la nature comme lieu d'aisance est plus élevée chez les chefs de ménage sans niveau d'instruction (27,2%). Cette proportion diminue chaque fois qu'on passe d'un niveau d'instruction bas au niveau suivant et quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 3. 21 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et niveau d'instruction du chef de ménage selon le type de lieu d'aisance.

Type de lieu d'aisance	Sans niveau Préscolaire	Primaire	Collège	Lycée	Professionnel/ Technique	Universitaire	ND
Ensemble							
WC avec chasse eau	3,6	5,6	7,5	10,7	17,5	20,1	2,2
Latrine couverte ventilée	8,2	13,4	16,6	20,9	23,8	25,8	4,4
Latrine couverte non ventilée	15,0	17,8	19,9	21,4	22,0	21,3	11,1
Latrine non couverte non ventilée	23,3	21,4	20,3	19,1	15,6	13,4	15,6
Fosse sommaire	15,9	11,7	9,0	7,1	5,7	4,0	28,9
Toilettes publiques	5,8	9,2	11,1	12,8	11,7	12,3	2,2
Nature	27,2	19,7	14,4	7,2	3,2	2,6	35,6
Bord de la mer	0,2	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0
Autre	0,8	0,8	0,7	0,5	0,4	0,3	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 064 141	124 283	102 353	61 170	18 383	100 013	45
Urbain							
WC avec chasse eau	8,0	9,7	11,5	14,1	21,4	22,7	0,0
Latrine couverte ventilée	23,4	25,0	25,5	26,8	27,3	28,3	0,0
Latrine couverte non ventilée	24,7	23,8	23,6	22,9	21,4	21,3	0,0
Latrine non couverte non ventilée	22,7	19,8	18,0	16,2	13,0	11,4	100,0
Fosse sommaire	4,2	3,8	3,3	2,9	2,4	2,2	0,0
Toilettes publiques	15,0	16,2	16,5	16,0	13,6	13,3	0,0
Nature	1,1	0,8	0,8	0,6	0,3	0,4	0,0
Bord de la mer	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0
Autre	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	250 136	54 371	57 429	42 038	14 247	85 596	1
Rural							
WC avec chasse eau	2,3	2,3	2,5	3,1	3,9	5,0	2,3
Latrine couverte ventilée	3,5	4,4	5,2	8,1	11,7	11,1	4,5
Latrine couverte non ventilée	12,0	13,3	15,3	18,3	23,9	21,2	11,4
Latrine non couverte non ventilée	23,5	22,6	23,3	25,4	24,7	25,4	13,6
Fosse sommaire	19,5	17,8	16,4	16,5	16,9	14,5	29,5
Toilettes publiques	3,0	3,8	4,1	5,6	5,0	6,0	2,3
Nature	35,3	34,4	31,8	21,9	13,0	15,9	36,4
Bord de la mer	0,2	0,4	0,4	0,4	0,1	0,2	0,0
Autre	0,8	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	814 005	69 912	44 924	19 132	4 136	14 417	44

3.3.5.3 Type de lieu d'aisance et âge du chef de ménage

L'âge du chef de ménage influence peu le choix du type de lieu d'aisance. Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, les écarts entre les proportions des ménages utilisant un type de toilette des groupes d'âge ne sont pas importants.

Tableau 3. 22 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par tranche d'âges du chef de ménage selon le type de lieu d'aisance

Type de lieu d'aisance	Ensemble			Urbain			Rural		
	< 35 ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus	< 35 ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus	< 35ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus
WC avec chasse eau	5,4	6,0	5,1	10,4	12,4	12,7	2,3	2,4	2,3
Latrine couverte ventilée	11,8	11,5	9,6	25,1	25,5	23,6	3,6	3,7	4,4
Latrine couverte non ventilée	15,9	16,4	16,6	24,0	23,5	23,6	10,9	12,4	14,0
Latrine non couverte non ventilée	20,8	21,9	23,4	18,5	18,6	21,7	22,2	23,7	24,0
Fosse sommaire	12,8	13,4	15,4	3,5	3,4	4,0	18,5	19,0	19,6
Toilettes publiques	8,5	7,6	5,6	16,6	15,1	12,9	3,5	3,3	2,9
Nature	23,8	22,3	23,5	1,0	0,8	0,9	37,9	34,4	31,8
Bord de la mer	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1
Autre	0,8	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5	0,9	0,8	0,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	316 139	807 910	346 339	120 470	290 360	92 988	195 669	517 550	253 351

3.4 Nombre de pièces dans les logements

Dans le cadre du 3ème Recensement, le nombre de pièces dans le logement exclut les pièces destinées à d'autres usages comme les salles d'eau, les magasins, les vérandas et les couloirs. Il s'agit des chambres à coucher, des salons et des salles à manger.

3.4.1 Nombre moyen de pièces par logement

Dans l'ensemble, on compte en moyenne 3,8 pièces par logement dont 3,8 en milieu urbain et 3,7 en milieu rural. Les régions de Kankan (4,6), Kindia (4,1) et Boké (3,9) ont le nombre moyen de pièces par logement au-dessus de la moyenne nationale. C'est la ville de Conakry (3,3) et les régions de Faranah (3,5), Labé (3,4), Mamou (3,4) et de N'Zérékoré (3,7) qui ont leurs valeurs en dessous de la moyenne nationale. La plus grande valeur est enregistrée dans la région de Kankan et la plus petite à Conakry.

C'est seulement dans la région de Kankan que le nombre moyen de pièces par logement en milieu rural (4,7) est supérieur à celui du milieu urbain (4,4).

Tableau 3. 23 : Nombre moyen de pièces par logement

Région administrative	Milieu de résidence	Ménages	Nombre total de pièces	Nombre moyen de pièces par logement
Boké	Urbain	39 464	158 898	4,0
	Rural	111 029	424 976	3,8
	Total	150 493	583 874	3,9
Conakry	Urbain	236 736	786 107	3,3
Faranah	Urbain	25 499	106 437	4,2
	Rural	100 379	331 215	3,3
	Total	125 878	437 652	3,5
Kankan	Urbain	42 024	186 185	4,4
	Rural	148 104	695 403	4,7
	Total	190 128	881 588	4,6
Kindia	Urbain	75 773	315 977	4,2
	Rural	150 434	621 453	4,1
	Total	226 207	937 430	4,1
Labé	Urbain	18 220	79 615	4,4
	Rural	148 268	494 106	3,3
	Total	166 488	573 721	3,4
Mamou	Urbain	16 550	72 385	4,4
	Rural	122 891	397 155	3,2
	Total	139 441	469 540	3,4
N'Zérékoré	Urbain	49 552	208 865	4,2
	Rural	185 465	653 678	3,5
	Total	235 017	862 543	3,7
Ensemble	Urbain	503 818	1 914 469	3,8
	Rural	966 570	3 617 986	3,7
	Total	1 470 388	5 532 455	3,8

3.4.2 Nombre de pièces et milieu de résidence

Le tableau 3.24 montre que dans l'ensemble, les ménages prédominants sont ceux qui occupent des logements comportant quatre pièces. En effet, 18,9% des ménages occupent des logements à 4 pièces, ensuite suivent ceux qui occupent des logements à 2 pièces (18,7%), 1 pièce (17,8%) et 3 pièces (16,4%). Les ménages qui occupent les logements disposant de plus de 4 pièces ne représentent que 47,5%. Plus de la moitié des ménages sont donc installés dans des logements ayant au maximum 3 pièces et quel que soit le milieu de résidence.

En milieu urbain, ce sont les logements de deux pièces qui sont prédominants (23,3%) suivis de quatre pièces (16,9%). Par contre, en milieu rural, ce sont les logements de quatre pièces qui prédominent (19,9%) suivis de 1 pièce (19,4%).

Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, ce sont les logements à 4 pièces qui enregistrent les proportions les plus élevées de la population des individus. Ces proportions sont 19,3% de la population dans l'ensemble, 18,2% de la population urbaine et 19,9% de la population rurale.

Tableau 3. 24 : Répartition (%) des ménages et de leurs populations par milieu de résidence selon le nombre de pièces dans le logement

Nombre de pièces	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
1	17,8	11,2	14,8	8,5	19,4	12,6
2	18,3	14,0	23,3	17,6	15,6	12,0
3	16,4	15,1	15,2	14,2	17,0	15,7
1-3	52,5	40,3	53,3	40,3	52,1	40,3
4	18,9	19,3	16,9	18,2	19,9	19,9
5	10,9	12,7	11,4	13,6	10,7	12,3
6	7,4	9,6	7,6	10,0	7,3	9,4
7	3,5	5,1	3,8	5,4	3,4	4,9
8	2,5	3,9	2,6	4,0	2,4	3,8
9	1,3	2,3	1,4	2,3	1,3	2,3
10 ou plus	3,0	6,8	3,1	6,0	2,9	7,1
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 470 388	10 503 132	503 818	3 651 372	966 570	6 851 760

3.4.3 Evolution du nombre moyen de pièces dans le logement entre 1996 et 2014

Entre 1996 et 2014, le nombre moyen de pièces dans le logement a augmenté dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence. De 3,2 pièces par logement en 1996, on est passé à 3,8 en 2014, de 3,3 à 3,8 en milieu urbain et de 3,2 à 3,7 en milieu rural.

Tableau 3. 25 : Evolution du nombre moyen de pièces dans le logement entre 1996 et 2014

	1996			2014		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Nombre moyen de pièces par logement	3,2	3,3	3,2	3,8	3,8	3,7
Nombre de pièces dans le logement	3 403 749	998 091	2 405 658	5 468 970	1 894 957	3 574 013

3.4.4 Variation régionale

En considérant la région administrative, plus de la moitié des ménages de chacune des régions de Faranah (56,0%), Labé (55,7%), Mamou (54,8%) et de la ville de Conakry (66,0%) sont installés dans des logements ayant au maximum 3 pièces avec juste la moitié des ménages à N'Zérékoré (50,0%). A l'inverse, c'est dans les logements à 4 pièces que plus de la moitié des ménages de chacune des régions de Boké, Kankan et de Kindia sont installés. Dans les régions, on note des proportions importantes des ménages qui sont logés dans une seule pièce : Mamou (24,6%), Labé (20,9%), Boké (19,0%), Conakry (18,7%), Faranah (17,9%), Kindia (17,1%), Kankan (15,6%) et N'Zérékoré (12,5%).

Tableau 3. 26 : Répartition (%) des ménages par région selon le nombre de pièces dans le logement

Région administrative	1	2	3	1-3	4	5	6	7	8	9	10 ou +	Total	Effectif
Boké	19,0	15,3	13,6	47,8	18,5	11,5	10,7	4,1	3,2	1,6	2,5	100	150 493
Conakry	18,7	31,0	15,8	65,5	13,0	7,8	5,2	2,8	2,0	1,0	2,6	100	236 736
Faranah	17,9	18,4	19,7	56,0	19,0	11,6	6,3	2,9	1,6	0,9	1,6	100	125 878
Kankan	15,6	14,3	16,7	46,6	15,4	10,9	7,7	4,7	3,8	2,5	8,5	100	190 128
Kindia	17,1	14,5	12,2	43,7	17,2	12,7	11,5	5,8	3,9	2,1	3,1	100	226 207
Labé	20,9	18,0	16,9	55,7	19,7	11,7	5,9	2,6	1,7	0,9	1,8	100	166 488
Mamou	24,6	16,4	13,9	54,8	19,5	13,0	6,6	2,6	1,5	0,8	1,3	100	139 441
N'Zérékoré	12,5	15,5	22,0	50,0	28,3	10,0	5,4	2,4	1,5	0,8	1,7	100	235 017
Total	17,8	18,3	16,4	52,5	18,9	10,9	7,4	3,5	2,5	1,3	3,0	100	1 470 388

3.4.5 Variation du nombre de pièces selon la taille du ménage

La répartition des ménages par nombre de pièces dans le logement selon la taille du ménage révèle la tendance générale des ménages à occuper des logements à 1-4 pièces. Quels que soient les ménages de 1 à 7 personnes, plus de la moitié d'entre eux sont installés dans des logements de 1 à 3 pièces. Les proportions varient d'un minimum de 52,0% pour les ménages de 7 personnes à un maximum pour les ménages d'une seule personne (77,0%). Chez les ménages ayant au minimum 10 personnes, 24,3% sont logés dans 1-3 pièces

Notons toutefois que la proportion des ménages occupant des logements ayant plus d'une pièce augmente avec la taille des ménages jusqu'au seuil de 8 personnes.

Les tendances observées dans le tableau 3.27 au niveau de l'ensemble du pays se confirment aussi selon le milieu de résidence.

Tableau 3. 27 : Répartition (%) des ménages (urbain plus rural) par taille du ménage selon le nombre de pièces dans le logement

Nombre de pièces	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	7 pers.	8 pers.	9 pers.	10 ou plus	Total
1 pièce	46,9	37,1	31,5	25,3	19,9	15,3	11,7	9,0	7,4	4,7	17,8
2 pièces	18,9	23,2	23,9	24,7	24,2	22,6	20,0	16,8	13,8	6,9	18,3
3 pièces	11,2	13,1	15,1	17,0	18,6	19,7	20,3	19,9	18,9	12,6	16,4
1-3 pièces	77,0	73,5	70,6	67,0	62,8	57,5	52,0	45,7	40,2	24,3	52,5
4 pièces	11,4	13,2	14,6	16,4	18,3	20,4	22,2	23,7	24,0	20,3	18,9
5 pièces	5,6	6,5	7,0	7,7	8,7	10,0	11,5	13,1	14,7	16,3	10,9
6 pièces	2,9	3,4	3,9	4,4	5,1	5,9	7,1	8,4	10,0	13,5	7,4
7 pièces	1,2	1,3	1,5	1,8	2,0	2,5	3,0	3,8	4,6	7,6	3,5
8 pièces	0,7	0,8	0,9	1,1	1,3	1,6	1,9	2,3	2,8	5,9	2,5
9 pièces	0,3	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,9	1,1	1,5	3,5	1,3
10 ou plus	1,0	0,9	0,9	1,1	1,2	1,3	1,5	1,9	2,4	8,7	3,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	70 185	100 369	141 266	164 916	170 397	157 572	134 135	108 961	88 578	334 009	1 470 386

Tableau 3. 28 : Répartition (%) des ménages urbains par taille du ménage selon le nombre de pièces dans le logement

Nombre de pièces	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	7 pers.	8 pers.	9 pers.	10 ou +	Total
1 pièce	46,3	34,0	27,9	21,8	16,6	12,3	9,0	6,5	5,1	2,6	14,8
2 pièces	25,3	31,6	32,3	32,6	31,1	28,2	25,0	21,3	17,3	8,7	23,3
3 pièces	9,0	11,6	14,0	15,7	17,5	18,4	18,9	18,2	17,4	11,9	15,2
1-3 pièces	80,6	77,1	74,1	70,0	65,2	59,0	52,9	46,1	39,8	23,2	53,3
4 pièces	8,1	9,8	11,6	13,4	15,4	17,9	20,1	22,2	23,0	20,1	16,9
5 pièces	4,7	5,7	6,2	7,5	8,8	10,5	12,0	13,7	15,4	17,5	11,4
6 pièces	2,7	3,2	3,9	4,2	5,1	6,1	7,1	8,5	10,1	13,8	7,6
7 pièces	1,3	1,5	1,6	1,9	2,1	2,6	3,1	3,9	4,8	7,8	3,8
8 pièces	0,7	0,9	1,0	1,1	1,3	1,6	2,0	2,4	2,9	6,0	2,6
9 pièces	0,4	0,5	0,4	0,5	0,6	0,7	1,0	1,1	1,5	3,5	1,4
10 ou plus	1,4	1,2	1,1	1,3	1,4	1,6	1,8	2,1	2,6	8,0	3,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	24 195	31 820	45 899	55 057	57 851	54 218	46 472	38 222	30 606	119 478	503 818

Tableau 3. 29 : Répartition (%) des ménages ruraux par taille du ménage selon le nombre de pièces dans le logement

Nombre de pièces	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	7 pers.	8 pers.	9 pers.	10 ou +	Total
1 pièce	47,2	38,6	33,3	27,1	21,7	16,8	13,2	10,3	8,7	5,9	19,4
2 pièces	15,6	19,4	19,9	20,7	20,7	19,7	17,3	14,4	12,0	6,0	15,6
3 pièces	12,4	13,8	15,6	17,6	19,2	20,3	21,0	20,8	19,7	13,1	17,0
1-3 pièces	75,4	72,0	69,2	65,8	62,0	57,2	52,1	46,2	41,3	26,1	52,7
4 pièces	13,1	14,7	16,1	18,0	19,9	21,8	23,4	24,5	24,6	20,4	19,9
5 pièces	6,0	6,9	7,4	7,8	8,7	9,8	11,2	12,7	14,3	15,6	10,7
6 pièces	2,9	3,5	3,9	4,5	5,0	5,8	7,0	8,3	9,9	13,3	7,3
7 pièces	1,1	1,2	1,5	1,8	2,0	2,4	2,9	3,7	4,4	7,4	3,4
8 pièces	0,6	0,8	0,9	1,1	1,2	1,5	1,8	2,3	2,7	5,8	2,4
9 pièces	0,3	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,9	1,1	1,5	3,5	1,3
10 ou plus	0,9	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1	1,4	1,7	2,2	9,0	2,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	45 990	68 549	95 367	109 859	112 546	103 354	87 663	70 739	57 972	214 531	966 570

3.5 Nombre de chambres à coucher dans les logements

Dans le cadre du troisième Recensement, le nombre de chambres à coucher dans le logement a été compté parmi le nombre de pièces que ce logement dispose.

Les chambres à coucher dans un logement sont, pour les occupants, des cadres intimes. Dans un logement, le nombre de chambres à coucher doit être suffisant par rapport au nombre d'individus pour permettre la protection de leur intimité et surtout, limiter la promiscuité. En effet, l'intérêt de l'appréciation de la densité d'occupation des logements réside dans le fait que les conditions de santé de ses occupants peuvent en dépendre, la promiscuité favorisant la propagation de maladies contagieuses.

3.5.1 Nombre moyen de chambres à coucher par logement

Dans l'ensemble, on compte en moyenne 2,9 chambres à coucher par logement dont 2,8 en milieu urbain et 3,0 en milieu rural. Les régions de Kankan (3,7), Kindia (3,2) et de Boké (3,1) détiennent le nombre moyen de chambres à coucher par logement au-dessus de la moyenne nationale. C'est la ville de Conakry (2,4) et les régions de Mamou (2,6), Labé (2,7), N'Zérékoré (2,8) et de Faranah (2,8) qui ont leurs valeurs en dessous de la moyenne nationale. La plus grande valeur est enregistrée également dans la région de Kankan et la plus petite à Conakry.

C'est dans les régions de Boké, Kankan et de Kindia que le nombre moyen de chambres à coucher par logement en milieu rural dépasse celui du milieu urbain.

Tableau 3. 30 : Nombre moyen de chambres à coucher par logement

Région administrative	Milieu de résidence	Ménages	Nombre de chambres à coucher	Nombre moyen de chambres par logement
Boké	Urbain	39 464	117 181	3,0
	Rural	111 029	343 116	3,1
	Total	150 493	460 297	3,1
Conakry	Urbain	236 736	560 157	2,4
Faranah	Urbain	25 499	81 365	3,2
	Rural	100 379	274 531	2,7
	Total	125 878	355 896	2,8
Kankan	Urbain	42 024	142 043	3,4
	Rural	148 104	559 194	3,8
	Total	190 128	701 237	3,7
Kindia	Urbain	75 773	222 294	2,9
	Rural	150 434	493 974	3,3
	Total	226 207	716 268	3,2
Labé	Urbain	18 220	57 761	3,2
	Rural	148 268	387 015	2,6
	Total	166 488	444 776	2,7
Mamou	Urbain	16 550	54 669	3,3
	Rural	122 891	303 376	2,5
	Total	139 441	358 045	2,6
N'Zérékoré	Urbain	49 552	154 257	3,1
	Rural	185 465	499 933	2,7
	Total	235 017	654 190	2,8
Ensemble	Urbain	503 818	1 389 727	2,8
	Rural	966 570	2 861 139	3,0
	Total	1 470 388	4 250 866	2,9

3.5.2 Nombre de chambres à coucher et milieu de résidence

Le tableau 3.31 montre que dans l'ensemble, les ménages prédominants sont ceux qui occupent des logements comportant une seule chambre à coucher. En effet, 27,5% des ménages occupent des logements à 1 chambre, ensuite suivent ceux qui occupent des logements à 2 chambres (22,5%) et 3 chambres (22,3%). Les ménages qui occupent les logements disposant de plus de 3 chambres ne représentent que 27,7%. Plus de la moitié des ménages (72,3%) sont donc installés dans des logements qui disposent au maximum 3 chambres à coucher.

En milieu urbain comme en milieu rural, ce sont les logements d'une seule chambre à coucher qui sont prédominants (respectivement 32,5% et 24,9%). Si les logements d'une seule chambre sont ceux dans lesquels on rencontre une grande proportion de ménages en milieu urbain, ceci est surtout dû aux jeunes migrants individuels qui s'installent dans les villes, pour des raisons d'études ou de travail.

Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, ce sont les logements à 3 chambres qui enregistrent les proportions les plus élevées de la population des individus. Ces proportions sont 22,9% de la population dans l'ensemble, 21,6% de la population urbaine et 23,6% de la population rurale.

Tableau 3. 31 : Répartition (%) des ménages et de leurs populations par milieu de résidence selon le nombre de chambres à coucher dans le logement

Nombre de chambres	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
1	27,5	17,9	32,5	21,1	24,9	16,2
2	22,5	18,9	21,0	18,7	23,3	19,0
3	22,3	22,9	20,0	21,6	23,5	23,6
4	12,7	15,4	12,4	15,6	12,9	15,4
5	6,7	9,3	6,5	9,3	6,8	9,4
6	3,5	5,4	3,3	5,2	3,6	5,5
7	1,7	3,0	1,6	2,8	1,8	3,2
8	1,2	2,2	1,0	2,0	1,2	2,3
9	0,6	1,2	0,5	1,1	0,6	1,3
10 ou plus	1,3	3,6	1,2	2,6	1,4	4,2
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 470 388	10 489 133	503 818	3 647 484	966 570	6 841 649

Etant entendu que chaque ménage recensé dispose de son logement, et en considérant qu'il existe une correspondance entre la distribution des ménages selon leur taille et la distribution des logements occupés selon le nombre de chambres, il apparaît à l'examen du tableau 3.32 qu'au-delà de 4 personnes, les ménages connaissent une forte promiscuité car la proportion des logements ayant cinq chambres ou plus est nettement inférieure à celle des ménages composés de cinq personnes ou plus.

Tableau 3. 32 : Répartition des ménages selon leur taille et le nombre de chambres du logement

Taille	Ménages		Logements	
	Proportion (%)	Nombre de chambres	Proportion (%)	
1	4,8	1	27,5	
2	6,8	2	22,5	
3	9,6	3	22,3	
4	11,2	4	12,7	
5	11,6	5	6,7	
6	10,7	6	3,5	
7	9,1	7	1,7	
8	7,4	8	1,2	
9	6	9	0,6	
10 ou plus	22,7	10 ou plus	1,3	
Total	100	Total	100	
Effectif	1 470 388	Effectif	1 470 388	

3.5.3 Variation régionale

En considérant la région administrative, plus de la moitié des ménages de chaque région est installée dans des logements ayant au maximum 3 chambres. Les proportions varient d'un minimum dans la région de Kankan (60,3%) à un maximum dans la ville de Conakry (81,5%). Dans les régions, on note des proportions importantes des ménages qui sont logés dans une seule chambre : Conakry (42,1%), Mamou (30,7%), Boké (27,6%), Kindia (26,8%), Labé (25,8%), Faranah (22,7%), Kankan (20,7%) et N'Zérékoré (20,6%).

Tableau 3. 33 : Répartition (%) des ménages par région selon le nombre de chambres à coucher dans le logement

Région administrative	1	2	3	1-3	4	5	6	7	8	9	10 ou plus	Total	Effectif
Boké	27,6	17,6	21,1	66,3	13,4	10,2	4,4	2,4	1,6	0,6	1,1	100	150 493
Conakry	42,1	23,7	15,7	81,5	8,7	4,4	2,3	1,1	0,7	0,4	0,9	100	236 736
Faranah	22,7	25,1	25,3	73,0	14,8	6,1	2,9	1,3	0,7	0,4	0,7	100	125 878
Kankan	20,7	18,9	20,7	60,3	14,4	8,2	5,4	3,3	2,4	1,5	4,5	100	190 128
Kindia	26,8	17,2	19,0	63,0	14,6	10,2	5,8	2,7	1,8	0,7	1,2	100	226 207
Labé	25,8	26,8	24,6	77,2	13,1	4,8	2,3	1,0	0,6	0,3	0,7	100	166 488
Mamou	30,7	23,9	22,8	77,4	13,3	5,2	2,1	0,8	0,5	0,2	0,4	100	139 441
N'Zérékoré	20,6	27,1	30,6	78,3	11,6	5,0	2,4	1,0	0,6	0,3	0,7	100	235 017
Ensemble	27,5	22,5	22,3	72,2	12,7	6,7	3,5	1,7	1,2	0,6	1,3	100	1 470 388

3.5.4 Variation du nombre de chambres à coucher selon les caractéristiques du chef de ménage

3.5.4.1 Variation du nombre de chambres à coucher selon le sexe du chef de ménage

Quel que soit le sexe du chef de ménage, la plus grande proportion de ménages est rencontrée dans les logements d'une chambre. Toutefois, chez les femmes chefs de ménage, la proportion de celles qui ont une seule chambre dans leur logement est supérieure à celle des hommes. Le nombre de chambres dans le logement est lié à la taille du ménage qui est plus élevée chez les ménages dont le chef est un homme (7,6 personnes en moyenne) que chez ceux dont le chef est une femme (5,1 personnes en moyenne).

Tableau 3. 34 : Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage selon le nombre de chambres à coucher dans le logement et taille moyenne de ménages

Nombre de chambres	Masculin	Féminin	Ensemble
1	26,6	31,6	27,5
2	22,2	23,5	22,5
3	22,3	22,2	22,3
4	12,9	11,9	12,7
5	7,0	5,5	6,7
6	3,7	2,5	3,5
7	1,9	1,1	1,7
8	1,3	0,7	1,2
9	0,6	0,3	0,6
10 ou plus	1,5	0,6	1,3
Total	100	100	100
Taille moyenne	7,6	5,1	7,1
Effectif	1 208 817	261 571	1 470 388

3.5.4.2 Variation du nombre de chambres à coucher selon l'âge du chef de ménage

Le tableau 3.35 montre que chez les jeunes chefs de ménage (moins de 35 ans), ce sont 42,6% qui occupent des logements d'une seule chambre. Cette situation est tout à fait normale du fait qu'il s'agit dans ce groupe d'âges, de jeunes célibataires, ou de jeunes couples en début de mariage.

Chez les chefs de ménage de 35 à 59 ans, à la différence des jeunes qui occupent moins les logements de 3 chambres (17,6%), la proportion de ceux qui sont dans ce type de logement est de 23,6%. Mais une proportion importante (25,3%) de ces chefs de ménage vit dans des logements d'une seule chambre.

Les chefs de ménage de 60 ans ou plus ont en général des ménages de grande taille. Ainsi, pour ce groupe de chefs de ménage, la valeur modale du nombre de chambres est 3. Plus d'un chef de ménage sur quatre (23,5%) dans ce groupe vit dans un logement de trois chambres.

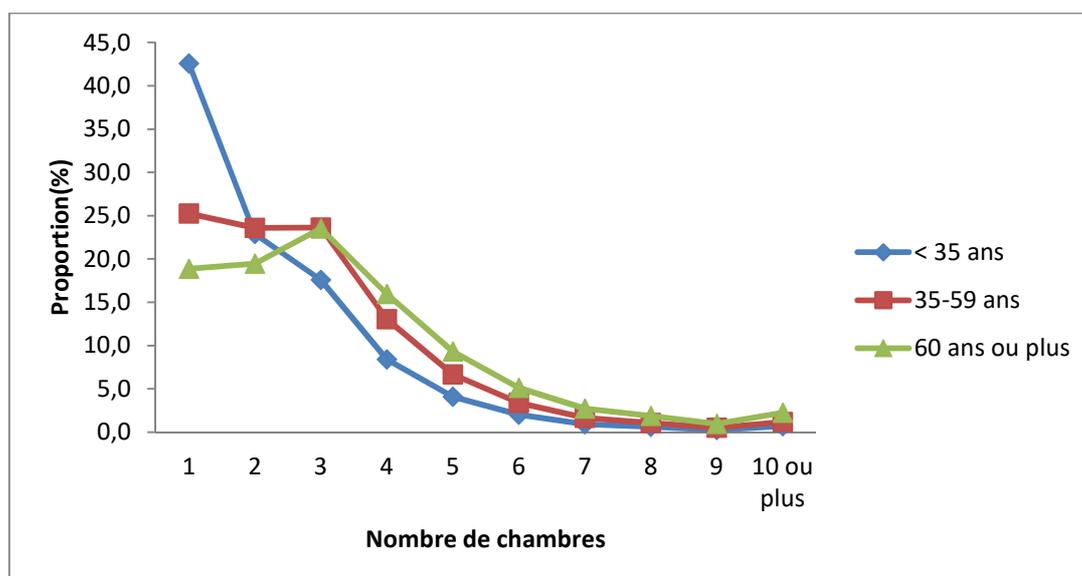
Le nombre de chambres dans le logement est lié à la taille du ménage. Plus l'âge augmente, plus la taille du ménage augmente aussi : chez les jeunes (5,0), chez les adultes (7,6) et chez les vieux (8,1).

Tableau 3. 35 : Répartition (%) des ménages par tranche d'âges du chef de ménage selon le nombre de chambres à coucher dans le logement et taille moyenne de ménages

Nombre de chambres	< 35 ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus
1	42,6	25,3	18,9
2	22,9	23,6	19,5
3	17,6	23,6	23,5
4	8,4	13,1	16,0
5	4,1	6,7	9,3
6	2,0	3,4	5,1
7	0,9	1,6	2,7
8	0,6	1,1	1,9
9	0,2	0,5	1,0
10 ou plus	0,7	1,2	2,2
Total	100	100	100
Taille du ménage	5,0	7,6	8,1
Effectif	316 139	807 910	346 339

Il se dégage de ces observations que plus l'âge du chef de ménage augmente, plus il a besoin de disposer davantage de chambres dans son logement, étant donné que la taille du ménage augmente avec l'âge ici.

Graphique 3. 7 : Evolution de la proportion (%) de ménages par nombre de chambres à coucher selon la tranche d'âges du chef de ménage



3.5.5 Variation du nombre de chambres à coucher selon la taille du ménage

La répartition des ménages par taille du ménage selon le nombre de chambres dans le logement révèle la tendance générale des ménages de 1 à 5 membres à occuper des logements à une et deux chambres tandis que la tendance est de 2 à 3 chambres pour les ménages de plus de 5 membres. Pour les

ménages de grande taille (plus de 5 personnes), cela entraîne une inadéquation du logement avec la taille du ménage. En effet, plus de la moitié des ménages d'une personne (65,4%), de deux personnes (53,3%), 46,0% de trois personnes, 38,7% de quatre personnes et 31,6% de cinq personnes occupent des logements à une chambre. Ce sont les jeunes couples sans enfants et n'accueillant pas de membres hors du noyau familial, les étudiants ou les jeunes travailleurs cohabitant dans une seule chambre qui se retrouvent le plus souvent dans cette situation. Le phénomène est plus accentué en ville, 72,8% pour les ménages d'une personne, 63,2% pour deux personnes, 55,6% pour trois personnes, 47,7% pour quatre personnes et 39,5% pour cinq personnes.

Notons toutefois que la proportion des ménages occupant des logements ayant plus d'une chambre augmente avec la taille des ménages jusqu'au seuil de 8 personnes.

Les tendances observées dans le tableau 3.36 au niveau de l'ensemble du pays se confirment aussi selon le milieu de résidence. Toutefois, dans le milieu rural, il y a moins de 50% de ménages de deux personnes ou plus dans les logements à une chambre.

Quel que soit les ménages de 1 à 9 personnes et quel que soit le milieu de résidence, plus de la moitié d'entre eux sont installés dans des logements de 1 à 3 pièces. Les proportions varient d'un minimum de 63,8% pour les ménages de 9 personnes à un maximum pour les ménages d'une seule personne (90,6%), dans l'ensemble. Chez les ménages ayant au minimum 10 personnes, 43,0% sont logés dans 1-3 pièces dont 45,3% en milieu urbain et 41,6% en milieu rural.

Tableau 3. 36 : Répartition (%) des ménages par taille du ménage selon le nombre de chambres à coucher dans le logement

Nombre de chambres	Taille du ménage									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 ou +
1	65,4	53,3	46,0	38,7	31,6	25,2	19,9	15,8	12,9	8,0
2	14,0	22,5	25,3	27,9	29,4	29,1	27,3	24,2	21,0	11,7
3	11,2	13,3	16,3	19,0	22,2	25,5	28,1	29,8	29,8	23,3
1-3	90,6	89,1	87,6	85,6	83,2	79,8	75,3	69,7	63,8	43,0
4	5,3	6,1	6,8	8,1	9,3	11,2	13,4	16,1	18,5	20,7
5	2,0	2,4	2,9	3,3	4,0	4,8	6,0	7,5	9,4	14,0
6	1,0	1,1	1,3	1,5	1,7	2,2	2,7	3,4	4,2	8,4
7	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,9	1,1	1,4	1,8	4,8
8	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6	0,9	1,1	3,3
9	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5	1,8
10 ou plus	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	4,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	70 185	100 369	141 266	164 916	170 397	157 572	134 135	108 961	88 578	334 009

Tableau 3. 37 : Répartition (%) des ménages urbains par taille du ménage selon le nombre de chambres à coucher dans le logement

Nombre de chambres	Taille du ménage									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 ou +
1	72,8	63,2	55,6	47,7	39,5	32,0	25,2	19,9	15,8	8,3
2	10,4	16,7	20,5	24,0	26,8	27,3	27,0	24,9	22,5	13,3
3	8,4	10,2	12,9	15,3	18,3	21,8	24,8	26,9	27,9	23,7
1-3	91,6	90,1	89,0	86,9	84,6	81,1	77,1	71,8	66,2	45,3
4	4,2	5,1	6,0	7,4	8,7	10,7	12,6	15,3	17,6	21,2
5	1,8	2,4	2,7	3,0	3,7	4,5	5,6	7,0	8,7	13,6
6	1,0	1,1	1,1	1,3	1,5	1,9	2,5	3,0	3,8	7,8
7	0,5	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7	1,0	1,2	1,5	4,3
8	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,7	0,9	3,0
9	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,5	1,5
10 ou plus	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	3,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	24 195	31 820	45 899	55 057	57 851	54 218	46 472	38 222	30 606	119 478

Tableau 3. 38 : Répartition (%) des ménages ruraux par taille selon le nombre de chambres à coucher dans le logement

Nombre de chambres	Taille du ménage									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 ou +
1	61,6	48,8	41,4	34,2	27,6	21,7	17,1	13,5	11,5	7,8
2	15,9	25,2	27,6	29,9	30,7	30,0	27,4	23,7	20,1	10,8
3	12,6	14,7	17,9	20,9	24,2	27,4	29,8	31,3	30,9	23,0
1-3	90,1	88,7	86,9	84,9	82,5	79,1	74,4	68,6	62,5	41,6
4	5,9	6,6	7,3	8,5	9,7	11,5	13,8	16,5	19,0	20,4
5	2,1	2,4	3,0	3,5	4,1	4,9	6,3	7,7	9,8	14,2
6	1,0	1,2	1,4	1,6	1,9	2,3	2,8	3,6	4,4	8,7
7	0,3	0,4	0,6	0,6	0,8	1,0	1,2	1,6	1,9	5,0
8	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,6	0,7	1,0	1,2	3,6
9	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5	1,9
10 ou plus	0,4	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,8	4,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	45 990	68 549	95 367	109 859	112 546	103 354	87 663	70 739	57 972	214 531

CHAPITRE 4 : QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans ce chapitre seront étudiés les modes de gestion par les ménages des déchets domestiques, l'usage des combustibles pour la cuisson. Les comportements des ménages face à ces questions ont un impact sur l'environnement et la salubrité du milieu.

4.1 Mode d'évacuation des eaux usées

Les activités domestiques génèrent quotidiennement des quantités importantes d'eaux usées. La vaisselle et la lessive sont en effet les deux principales activités ménagères qui entraînent la production d'eaux usées. Celles-ci, aussi appelées eaux polluées, sont ici toutes les eaux qui, du fait de leur altérabilité par un usage domestique, sont de nature à contaminer les milieux dans lesquels elles sont déversées.

Dans la pratique générale des ménages en Guinée, les eaux usées sont évacuées dans les réseaux d'égouts, puisards/fosses septiques/puits perdus, dans la cour ou dans le trou, dans la nature, dans le caniveau ou aux abords de la rue, dans la mer et dans des cours d'eau. Ce sont ces différents modes d'évacuation des eaux usées qui ont été retenus comme modalités de cette variable. La collecte des données sur l'évacuation des eaux usées par les ménages renseigne ainsi sur un aspect du comportement écologique des populations.

4.1.1 Mode d'évacuation des eaux usées et milieu de résidence

Dans l'ensemble, un peu plus de 5 ménages sur 6 (84,4%) déversent leurs eaux usées dans la nature. Ceux qui utilisent les caniveaux ou les abords de rue représentent 5,8% suivis de 4,2% qui jettent les eaux usées dans la cour ou dans un trou et de 3,4% qui versent les eaux usées dans un puisard/fosse septique/puits perdu.

Selon le milieu de résidence, l'impact des eaux usées sur la salubrité du cadre de vie du ménage n'a pas la même ampleur. En milieu rural où les ménages disposent en général de vastes espaces pour leur cour et autour de la maison, les eaux usées peuvent sans grande gêne être versées dans ces espaces. Ainsi, en milieu rural, la lessive et la vaisselle se font directement au niveau du point d'approvisionnement en eau (forage, puits, cours d'eau, marigot, source). En milieu urbain, par contre, les ménages ne disposent généralement pas de beaucoup d'espaces pour leur cour qui parfois est partagée par plusieurs ménages. Les espaces autour de la maison s'ils existent sont réduits. En dehors de la fosse septique, tout autre endroit en ville est impropre à l'évacuation des eaux usées.

Les données du tableau 4.1 révèlent que plus de la moitié des ménages (64,0%) versent les eaux dans la nature. Une proportion non négligeable des ménages (14,1%) jettent les eaux usées dans les caniveaux ou aux abords de rue. Seulement 9,5% jettent dans leurs cours ou dans un trou, 7,5% utilisent un puisard, une fosse septique ou un puits perdu et 2,5% passent par un réseau d'égouts.

Le comportement des ménages urbains révélé par ces données traduit la dégradation des conditions de salubrité dans les quartiers des villes. Il faut aussi prendre en compte le fait que beaucoup de logements construits en ville ne disposent d'aucune installation appropriée pour l'évacuation des eaux usées. Les ménages utilisent ainsi les moyens à leur portée pour se débarrasser de leurs déchets liquides. Le non-respect des normes architecturales lors de la construction et/ou la reconversion des bâtiments, dont l'usage initial n'était pas le logement, contraint certains ménages à recourir à des modes inappropriés d'évacuation de leurs eaux usées. A cela s'ajoute, l'incivisme et les mauvaises habitudes prises par les populations.

En milieu rural, la quasi-totalité des ménages (95,1%) jettent leurs eaux usées dans la nature.

Tableau 4. 1 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des eaux usées

Mode d'évacuation des eaux usées	Ensemble	Urbain	Rural
Réseau d'égouts	1,0	2,5	0,2
Puisard/Fosse septique/Puits perdu	3,4	7,5	1,3
Cour/Trou	4,2	9,5	1,4
Nature	84,4	64,0	95,1
Caniveau/Rue	5,8	14,1	1,5
Mer	0,5	1,4	0,1
Cours d'eau	0,6	1,1	0,4
Total	100	100	100
Effectif	1 470 388	503 818	966 570

4.1.2 Evolution du mode d'évacuation des eaux usées entre 1996 et 2014

C'est la nature qui demeure le mode d'évacuation des eaux usées le plus utilisé (84,4% en 2014 contre 70,3% en 1996). Soit une augmentation de 14,1 points de pourcentage. Cette augmentation concerne particulièrement le milieu urbain. En effet, la proportion des ménages qui utilisaient ce type d'évacuation des eaux usées était de 43,4% en 1996 qui est remontée à 64,0%. Par ailleurs, 81,5% des ménages ruraux utilisaient ce type d'évacuation en 1996 contre 95,1% en 2014.

Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, la proportion des ménages qui jettent les eaux usées dans un puits, dans une fosse septique, dans un caniveau, au bord de la rue ou dans un trou a considérablement baissé. Cette proportion est passée de 25,6% à 13,4% entre 1996 et 2014. En milieu urbain, ce mode d'évacuation des eaux usées concernaient plus de la moitié des ménages (51,2%) en 1996 tandis qu'en 2014 il ne concerne que 31,1%. En milieu rural, la proportion de ces ménages est passée de 14,9% à 4,2%.

La proportion des ménages utilisant les cours d'eau ou la mer a baissé entre 1996 et 2014, dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence. Cette proportion est passée de 2,3% à 1,2%, de 3,4% à 2,4% en milieu urbain et de 1,8% à 0,5% en milieu rural.

Tableau 4. 2 : Evolution du mode d'évacuation des eaux usées entre 1996 et 2014

Mode d'évacuation des eaux usées	1996			2014		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Puits/Fosse septique/Caniveau	25,6	51,2	14,9	13,4	31,1	4,2
Nature	70,3	43,4	81,5	84,4	64,0	95,1
Cours d'eau/Mer	2,3	3,4	1,8	1,2	2,4	0,5
Autres	1,8	2,0	1,8	1,0	2,5	0,2
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 051 303	306 050	745 153	1 470 388	503 818	966 570

4.1.3 Disparités régionales

Pour l'évacuation des eaux usées par les ménages, à l'exception de la ville de Conakry, plus de la moitié des ménages dans chaque région administrative déversent les eaux usées dans la nature. La proportion de ces ménages va d'un minimum de 85,0% dans la région de Kankan à un maximum de 96,4% dans la région de Mamou.

Dans la ville de Conakry, 46,7% des ménages jettent les eaux usées dans la nature. Dans cette même ville, des proportions non négligeables des ménages utilisent le caniveau ou le bord de la rue (21,6), le puisard/la fosse septique/le puits perdu (12,5%) et la cour ou le trou (12,2%) comme mode d'évacuation des eaux usées.

Tableau 4.3 : Répartition (%) des ménages par région selon le mode d'évacuation des eaux usées

Région administrative	Réseau d'égouts	Puisard/ Fosse septique/ puits perdu	Cour/Trou	Nature	Caniveau/ Rue	Mer	Cours d'eau	Total	Effectif
Boké	2,1	1,9	2,2	89,1	3,2	1,2	0,1	100	150 493
Conakry	3,4	12,5	12,2	46,7	21,6	2,2	1,3	100	236 736
Faranah	0,2	1,5	2,5	93,8	1,5	0,0	0,5	100	125 878
Kankan	0,6	2,8	6,0	85	5,0	0,0	0,5	100	190 128
Kindia	0,5	1,9	2,7	91,6	2,5	0,4	0,4	100	226 207
Labé	0,2	0,8	2,4	95,3	1,1	0,0	0,2	100	166 488
Mamou	0,1	1,0	0,8	96,4	1,2	0,0	0,5	100	139 441
N'Zérékoré	0,2	1,3	1,6	92,3	3,7	0,0	1,0	100	235 017
Ensemble	1,0	3,4	4,2	84,4	5,8	0,5	0,6	100	1 470 388

4.1.4 Mode d'évacuation des eaux usées et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

4.1.4.1 Mode d'évacuation des eaux usées et sexe du chef de ménage

Dans les ménages dirigés par les hommes (84,0%) tout comme dans ceux dirigés par les femmes (86,3%), le mode d'évacuation des eaux usées prédominant est la nature. Le comportement du ménage par rapport à l'évacuation des eaux usées ne semble pas être influencé par le sexe du chef de ménage. Pour chaque mode d'évacuation des eaux usées, les écarts entre les proportions chez les ménages dirigés par un homme et les proportions de ceux dirigés par une femme sont très réduits.

Tableau 4.4 : Répartition des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage selon le mode d'évacuation des eaux usées

Mode d'évacuation des eaux usées	Masculin	Féminin	Ensemble
Réseau d'égouts	1,0	0,9	1,0
Puisard/Fosse septique/Puits perdu	3,5	2,9	3,4
Cour/Trou	4,3	3,7	4,2
Nature	84	86,3	84,4
Caniveau/Rue	5,9	5,3	5,8
Mer	0,6	0,4	0,5
Cours d'eau	0,6	0,6	0,6
Total	100	100	100
Effectif	1 208 817	261 571	1 470 388

4.1.4.2 Mode d'évacuation des eaux usées et âge du chef de ménage

Que ce soit chez les jeunes, les adultes ou les vieux, le mode d'évacuation des eaux usées prédominant est la nature.

De manière générale, l'âge du chef de ménage ne semble pas être un facteur discriminant par rapport au mode d'évacuation des eaux usées.

Tableau 4. 5 : Répartition (%) des ménages par tranche d'âges du chef de ménage selon le mode d'évacuation des eaux usées

Mode d'évacuation des eaux usées	< 35ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus
Réseau d'égouts	0,8	1,1	0,9
Puisard/Fosse septique/Puits perdu	3,4	3,6	3,0
Cour/Trou	4,5	4,4	3,5
Nature	83,6	83,6	87,2
Caniveau/Rue	6,4	6,1	4,5
Mer	0,7	0,6	0,3
Cours d'eau	0,7	0,6	0,5
Total	100	100	100
Effectif	316 139	807 910	346 339

4.1.5 Mode d'évacuation des eaux usées et caractéristiques du ménage

4.1.5.1 Variation du mode d'évacuation des eaux usées selon le type d'habitation

Quel que soit le type d'habitation, le mode d'évacuation des eaux usées prédominant est la nature. Plus de la moitié des ménages de chaque type utilise ce mode d'évacuation des eaux usées excepté les immeubles à plusieurs logements (42,8%).

Parmi les ménages qui logent dans les maisons individuelles ou à plusieurs logements, respectivement 5,8% et 9,2% utilisent le caniveau ou le bord de la rue et seulement respectivement 3,9% et 4,1% le puisard/la fosse septique/le puits perdu.

Chez les ménages occupant les immeubles individuels ou à plusieurs logements, respectivement 18,0% et 17,7% utilisent le puisard/la fosse septique/le puits perdu et respectivement 10,5% et 12,1% le caniveau ou le bord de la rue.

Tableau 4. 6 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le mode d'évacuation des eaux usées

Mode d'évacuation des eaux usées	Sans abri	Case	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Immeuble individuel	Immeuble à plusieurs logements	Baraque/Conteneur	Tente
Réseau d'égouts	0	0,2	1,3	1,1	3,3	11,9	0,5	0
Puisard/Fosse septique/Puits perdu	5,4	1,4	3,9	4,1	18,0	17,7	2,8	6
Cour/Trou	0,8	1,5	4,8	5,4	12,9	13,0	2,7	0,6
Nature	66,0	94,9	83,0	78,5	53,2	42,8	74,8	86,6
Caniveau/Rue	1,2	1,5	5,8	9,2	10,5	12,1	4,5	2,0
Mer	25,7	0,1	0,6	0,7	1,4	1,5	13,9	2,3
Cours d'eau	0,8	0,4	0,6	0,8	0,7	1,0	0,8	2,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	241	410 923	525 655	517 078	5 397	5 970	4 772	352

4.2 Mode d'évacuation des ordures ménagères

Les ménages dans leurs activités de consommation, sont des lieux de production quotidienne de quantités importantes de déchets solides. Le principal problème de salubrité est lié à la gestion de ces déchets. La prolifération des ordures ménagères est ainsi une préoccupation majeure au regard des effets nocifs qu'elles engendrent sur l'environnement et sur la santé des populations.

En effet, les ménages devraient réserver un traitement adéquat aux ordures qu'ils produisent en adoptant des modes d'évacuation appropriés.

Il faut noter que le problème d'évacuation des ordures ménagères se pose avec plus d'acuité en milieu urbain qu'en milieu rural. Ainsi, en ville, les bacs publics sont-ils les seuls endroits appropriés où les ménages devraient jeter leurs ordures ménagères solides. Encore faudrait-il que le système de voirie soit organisé et que le dispositif de collecte des déchets soit accessible facilement et à un coût abordable pour l'ensemble des ménages.

En milieu rural, les déchets produits par les ménages sont en général utilisés pour la fertilisation des sols. La grande disponibilité d'espaces inhabités qui sont utilisés pour faire les champs offre ainsi plus de possibilités aux ménages ruraux de se débarrasser aisément de leurs ordures. Les déchets domestiques produits par les ménages ruraux sont souvent des résidus végétaux facilement biodégradables et donc moins agressifs sur l'environnement.

Dans leurs habitudes, les ménages en Guinée recourent à plusieurs modes d'évacuation des ordures. Ainsi, certains ménages utilisent le ramassage public et/ou privé, d'autres jettent leurs ordures dans la poubelle collective, dans le caniveau ou aux abords de rue, dans la nature. Certains ménages situés près des cours d'eau ou de la mer y jettent leurs ordures. D'autres aussi procèdent à l'enfouissement ou à l'incinération des déchets qu'ils produisent. Ces différentes manières par lesquelles les ménages se débarrassent de leurs ordures ont été retenues pour constituer les différentes modalités de la variable « Mode d'évacuation des ordures ménagères » dans le cadre du 3ème Recensement.

4.2.1 Mode d'évacuation des ordures ménagères et milieu de résidence

Le tableau 4.7 ci-dessous montre que 3 ménages sur 4 (73,9%), jettent leurs ordures dans la nature. Cette proportion est suivie de 8,0% qui recourent au ramassage privé, 6,1% qui utilisent l'enfouissement et 3,9% qui mettent les ordures dans des poubelles collectives. Seulement, 3,12% déversent les ordures ménagères dans le caniveau ou aux abords de la rue, 2,5% utilisent le ramassage public et 2,5% jettent les ordures dans un cours d'eau ou dans la mer.

En milieu urbain, un peu plus de 2 ménages sur 5 (40,7%) utilisent la nature pour évacuer leurs ordures ménagères.

Dans certains quartiers urbains où les poubelles collectives ou ramassage public font défaut, les ménages jettent les ordures dans les caniveaux ou aux abords des rues créant parfois des tas d'immondices qui polluent l'environnement. La proportion des ménages qui jettent leurs ordures dans les caniveaux ou aux abords des rues en milieu urbain est de 5,7%.

Dans ce milieu, ceux qui utilisent le ramassage privé représentent 18,5% et 13,7% enfouissent ou incinèrent leurs ordures ménagères. Seulement, 8,8% utilisent des poubelles collectives, 6,4% le ramassage public et 6,2% déversent les ordures dans une cour d'eau ou dans la mer.

En milieu urbain, jeter les ordures dans la nature ou dans les caniveaux ou aux abords de la rue suscite quelques interrogations au regard du fait qu'en ville, les espaces pouvant accueillir des tas d'ordures sont plutôt très rares. En outre, l'amoncellement des ordures, quel que soit l'endroit, rend insalubre l'environnement. Il n'est pas rare de rencontrer dans les villes des amas d'ordures qui jouxtent les habitations. C'est dans ce décor d'insalubrité que certains ménages urbains cohabitent quotidiennement avec les ordures qui dégagent des puanteurs.

Les efforts fournis par les acteurs impliqués dans le ramassage des ordures ménagères sont souvent confrontés à la non-participation des populations concernées du fait, entre autres, de l'incivisme, de l'ignorance ou de la mauvaise perception des problèmes environnementaux.

En milieu rural, le dépôt, non loin de la case familiale et l'enfouissement, plus que de simples moyens de se débarrasser des ordures, sont des techniques de fabrication de fertilisants ou engrais naturels, notamment dans les ménages qui pratiquent les activités agropastorales. En effet, les déchets sont délaissés au profit des animaux domestiques ou directement déversés dans les champs de case non loin des habitations. Le cas particulier de l'enfouissement constitue parfois une technique de

compostage des déchets devant servir plus tard à fertiliser les champs. Dans ce milieu, la quasi-totalité (91,1%) jette les ordures dans la nature et 0,4% dans une cour d'eau.

Tableau 4.7 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Mode d'évacuation des ordures ménagères	Ensemble	Urbain	Rural
Ramassage public	2,5	6,4	0,5
Ramassage privé	8,0	18,5	2,6
Poubelle collective	3,9	8,8	1,4
Caniveau/rue	3,1	5,7	1,7
Nature	73,9	40,7	91,1
Cours d'eau	1,0	2,2	0,4
Mer	1,5	4,0	0,2
Enfouissement/Incinération	6,1	13,7	2,1
Total	100	100	100
Effectif	1 470 388	503 818	966 570

4.2.2 Evolution du mode d'évacuation des ordures ménagères entre 1996 et 2014

C'est la nature qui demeure le mode d'évacuation des ordures ménagères le plus utilisé (73,9% en 2014 contre 81,9% en 1996). Soit une baisse de 8 points de pourcentage. Cette baisse concerne particulièrement le milieu urbain. En effet, la proportion des ménages qui utilisaient ce type d'évacuation des ordures ménagères était de 54,5% en 1996 qui est redescendue à 40,7% en 2014. Par ailleurs, 93,2% des ménages ruraux utilisaient ce type d'évacuation en 1996 contre 91,1% en 2014.

Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, la proportion des ménages qui jettent les ordures ménagères par l'intermédiaire du ramassage public ou privé, dans le caniveau ou aux abords de rue, qui enfouissent ou qui incinèrent les ordures ménagères a sensiblement augmenté. Cette proportion est passée de 13,3% à 19,7% entre 1996 et 2014. En milieu urbain, ce mode d'évacuation des ordures ménagères concernaient 36,0% des ménages en 1996 tandis qu'en 2014 il concerne largement 44,3%. En milieu rural, la proportion de ces ménages est passée de 3,9% à 6,9%.

La proportion des ménages utilisant les cours d'eau ou la mer est restée presque constante entre 1996 et 2014, dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 4.8 : Evolution du mode d'évacuation des ordures ménagères entre 1996 et 2014

Mode d'évacuation des ordures ménagères	1996			2014		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Ramassage public ou privé/Caniveau/Rue	13,3	36	3,9	19,7	44,3	6,9
Cours d'eau/Mer	2,5	7,3	0,6	2,5	6,2	0,6
Nature	81,9	54,5	93,2	73,9	40,7	91,1
Autres	2,3	2,2	2,3	3,9	8,8	1,4
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 051 303	306 050	745 153	1 470 277	503 804	966 473

4.2.3 Disparités régionales

Pour l'évacuation des ordures ménagères, à l'exception de la ville de Conakry, plus de la moitié des ménages dans chaque région administrative jettent les ordures ménagères dans la nature. La proportion de ces ménages va d'un minimum de 76,0% dans la région de Kankan à un maximum de 92,2% dans la région de Mamou.

Pour la ville de Conakry, 22,6% des ménages jettent les ordures ménagères dans la nature. Dans cette même ville, des proportions non négligeables des ménages utilisent le ramassage privé (29,6%), le ramassage public (11,1%), la poubelle collective (11,0%) et l'enfouissement ou l'incinération (10,2%)

comme mode d'évacuation des ordures ménagères. Seulement, 6,9% jettent leurs ordures ménagères dans le caniveau ou aux abords de rue et 6,1% dans la mer.

Tableau 4. 9 : Répartition (%) des ménages ordinaires par région administrative selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Région administrative	Ra-massage public	Ra-massage privé	Poubelle collective	Caniveau / rue	Nature	Cours d'eau	Mer	Enfouissement/Incinération	Total	Effectif
Boké	1,6	3,2	3,8	2,3	79,9	0,4	3,6	5,2	100	150 493
Conakry	11,1	29,6	11	6,9	22,6	2,7	6,1	10,2	100	236 736
Faranah	0,3	6,9	1,8	1,8	83,8	0,7	0,0	4,7	100	125 878
Kankan	1,7	7,7	4,5	3,5	76,0	0,5	0,0	6,1	100	190 128
Kindia	1,4	3,0	2,1	2,5	81,4	1,0	0,9	7,8	100	226 207
Labé	0,3	0,9	0,6	1,4	88,0	0,7	0,0	8,1	100	166 488
Mamou	0,2	1,4	0,4	1,5	92,2	0,6	0,0	3,7	100	139 441
N'Zérékoré	0,4	4,0	3,8	2,8	86,4	0,9	0,0	1,6	100	235 017
Total	2,5	8	3,9	3,1	73,9	1,0	1,5	6,1	100	1 470 388

4.2.4 Mode d'évacuation des ordures ménagères et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

4.2.4.1 Mode d'évacuation des ordures ménagères et sexe du chef de ménage

Dans les ménages dirigés par les hommes (73,4%) tout comme dans ceux dirigés par les femmes (76,0%), le mode d'évacuation des ordures ménagères prédominant est la nature. Le comportement du ménage par rapport à l'évacuation des ordures ménagères ne semble pas être influencé par le sexe du chef de ménage. Pour chaque mode d'évacuation des ordures ménagères, les écarts entre les proportions chez les ménages dirigés par un homme et les proportions de ceux dirigés par une femme sont très réduits.

Tableau 4. 10 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et sexe du chef de ménage selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Mode d'évacuation des ordures ménagères	Ensemble		Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Ramassage public	2,6	2,3	6,4	6,3	0,5	0,3
Ramassage privé	8,2	7,0	18,6	17,7	2,8	1,7
Poubelle collective	4,0	3,4	8,9	8,2	1,5	1,0
Caniveau/rue	3,2	2,7	5,8	5,3	1,8	1,4
Nature	73,4	76,0	40,2	43,0	90,9	92,3
Cours d'eau	1,0	1,0	2,2	2,2	0,4	0,4
Mer	1,5	1,3	4,1	3,7	0,2	0,1
Enfouissement/Incinération	6,0	6,4	13,7	13,7	2,0	2,8
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 208 817	261 571	417 500	86 318	791 317	175 253

4.2.4.2 Mode d'évacuation des ordures ménagères et niveau d'instruction du chef de ménage

Quand le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, la propension à l'utilisation d'un mode d'évacuation des ordures ménagères adéquat (ramassage public ou privé et poubelle collective) augmente. Inversement, quand ce niveau d'instruction augmente, la propension à utiliser la nature comme mode d'évacuation des ordures ménagères diminue.

Quel que soit le niveau d'instruction du chef de ménage, le mode d'évacuation des ordures ménagères prédominant demeure la nature. La proportion des ménages correspondants va d'un minimum de 39,3%

chez les ménages dont le chef est du niveau supérieur à un maximum de 80,9% chez leurs homologues qui sont sans niveau d'instruction.

Tableau 4. 11 : Répartition (%) des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Mode d'évacuation des ordures ménagères	Sans niveau / Préscolaire	Primaire	Collège	Lycée	Professionnel/ Technique	Universitaire	ND
Ramassage public	1,6	2,9	4,2	5,6	7,3	7,2	0,0
Ramassage privé	5,3	9,1	12,4	16	21,1	23,8	2,2
Poubelle collective	2,8	5,2	6,3	7,6	8,3	8,4	2,2
Caniveau/rue	2,7	3,6	4,0	4,7	4,0	4,8	6,7
Nature	80,9	68,2	60,2	51,7	42,6	39,3	84,4
Cours d'eau	0,8	1,3	1,5	1,7	1,5	1,8	2,2
Mer	0,9	2,3	2,9	3,3	3,8	3,2	0,0
Enfouissement/Incinération	4,9	7,4	8,4	9,4	11,3	11,4	2,2
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 064 141	124 283	102 353	61 170	18 383	100 013	45

4.2.5 Mode d'évacuation des ordures ménagères et caractéristiques du ménage

4.2.5.1 Mode d'évacuation des ordures ménagères et type d'habitation

Quel que soit le type d'habitation, le mode d'évacuation des ordures ménagères prédominant est la nature. Plus de la moitié des ménages de chaque type utilise ce mode d'évacuation des ordures ménagères excepté les immeubles individuels les immeubles à plusieurs logements (respectivement 39,8% et 30,3%).

Parmi les ménages qui logent dans les maisons individuelles et dans les maisons à plusieurs logements, respectivement 8,9% et 10,8% utilisent le ramassage privé et seulement respectivement 2,6% et 3,8% le ramassage public.

Chez les ménages occupant les immeubles individuels et les immeubles à plusieurs logements, respectivement 28,6% et 34,6% utilisent le ramassage privé et respectivement 6,2% et 10,9% le ramassage public.

Tableau 4. 12 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Mode d'évacuation des ordures ménagères	Sans abri	Case	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Immeuble individuel	Immeuble à plusieurs logements	Con-teneur/ Baraque	Tente	Total
Ramassage public	0	0,6	2,6	3,8	6,2	10,9	1,9	0	2,5
Ramassage privé	4,1	2,8	8,9	10,8	28,6	34,6	5,5	1,1	8
Poubelle collective	0,8	1,0	3,9	6,2	6,9	8,4	3,2	1,1	3,9
Caniveau/rue	2,1	1,7	3,2	4,1	4,2	3,6	2,2	3,1	3,1
Nature	64,3	91,2	70,8	64,1	39,8	30,3	66,2	88,6	73,9
Cours d'eau	0,8	0,4	1,0	1,6	1,9	1,6	1,6	2,3	0,9
Mer	26,1	0,1	1,6	2,3	3,0	3,4	16,5	2,3	1,6
Enfouissement/Incinération	1,7	2,2	8,1	7,2	9,3	7,1	3,1	1,4	6,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	241	410 923	525 655	517 078	5 397	5 970	4 772	352	1 470 388

4.3 Combustibles utilisés pour la cuisson

Depuis le sommet du millénaire tenu en 2000, la question de l'accès des ménages aux sources d'énergie moderne fait partie des préoccupations majeures des programmes de développement. L'intérêt des données sur l'énergie pour la cuisson se justifie aussi par le fait que l'usage de certains combustibles a des effets négatifs sur la santé de ceux qui l'utilisent. Il s'agit notamment du bois de chauffe et du charbon de bois qui contribuent par ailleurs à la dégradation de l'environnement. L'utilisation du bois de chauffe et du charbon de bois contribue à la destruction du couvert végétal et ce problème se pose avec acuité dans notre pays. Par ailleurs, les fumées qui s'échappent des ménages qui utilisent le bois comme source d'énergie sont un facteur de pollution atmosphérique et la fumée à des effets nocifs sur la santé humaine.

Les sources d'énergie spécifiées et constituant les modalités de cette variable peuvent être classées en deux catégories :

Les combustibles modernes ou non solides que sont :

- l'électricité
- l'énergie solaire
- le gaz
- le pétrole

Les combustibles traditionnels ou solides que représentent :

- le bois de chauffe
- le charbon de bois
- Les sciures de bois/résidus végétaux

4.3.1 Type de combustible utilisé pour la cuisson et milieu de résidence

En Guinée, le type de combustible prédominant est le bois de chauffe. Dans l'ensemble, plus de 2 ménages sur 3 (68,7%) utilisent ce type de combustible. Ensuite vient le charbon de bois qui est utilisé par 28,1% des ménages. Les autres combustibles sont utilisés par des proportions relativement faibles de ménages, moins de 1% chacun. Il faut noter que les sciures de bois et les résidus végétaux sont des résidus de bois et pourrait être assimilables au bois de chauffe car ils ont les mêmes effets sur l'environnement.

Il existe cependant de grandes disparités entre le milieu urbain et le milieu rural quant à l'utilisation par les ménages des types de combustible. La plus grande partie des ménages en milieu urbain utilise le charbon de bois (73,9%) contre 4,2% en milieu rural. En milieu rural, près de la quasi-totalité des ménages (92,6%) recourent au bois de chauffe.

Tableau 4. 13 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type de combustible utilisé pour la cuisson

Source d'énergie pour la cuisson	Ensemble	Urbain	Rural
Bois de chauffe	68,7	22,8	92,6
Charbon de bois	28,1	73,9	4,2
Pétrole	0,5	0,8	0,3
Electricité	0,6	0,8	0,5
Gaz	0,8	0,6	0,8
Sciures de bois/résidus végétaux	0,9	1,0	0,9
Energie solaire	0,5	0,0	0,8
Total	100	100	100
Effectif	1 470 388	503 818	966 570

4.3.2 Evolution de source d'énergie pour la cuisson entre 1996 et 2014

C'est le bois de chauffe qui demeure la source d'énergie la plus utilisée (68,7% en 2014 contre 90,4% en 1996). Soit une baisse de 21,7 points de pourcentage. Cette baisse concerne particulièrement le milieu urbain. En effet, la proportion des ménages qui utilisaient ce type de combustible était de 39,3% en 1996 qui est redescendue à 22,8% en 2014. Par ailleurs, 95,3% des ménages ruraux utilisaient ce type de combustible en 1996 contre 92,6% en 2014.

Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, la proportion des ménages qui font la cuisson avec le charbon de bois a considérablement augmenté. Cette proportion est passée de 4,3% à 28,1% entre 1996 et 2014. En milieu urbain, ce type de combustible concernait 53,2% des ménages en 1996 tandis qu'en 2014 il concerne largement 73,9%. En milieu rural, la proportion de ces ménages est passée de 1,0% à 4,2%.

La proportion des ménages utilisant le pétrole comme combustible a baissé entre 1996 et 2014, en particulier en milieu urbain, passant de 1,9% à 0,5% dans l'ensemble et de 1,2% à 0,8% en milieu urbain. La cuisson à l'électricité a connu une faible augmentation (0,2% à 0,6%). Quant au gaz, la proportion des ménages qui l'utilisent est restée constante (0,8%), mais a légèrement baissé en milieu urbain.

Tableau 4. 14 : Evolution de source d'énergie pour la cuisson entre 1996 et 2014

Source d'énergie pour la cuisson	1996			2014		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Bois de chauffe	90,4	39,3	95,3	68,7	22,8	92,6
Charbon de bois	4,3	53,2	1	28,1	73,9	4,2
Pétrole	1,9	1,2	0,1	0,5	0,8	0,3
Electricité	0,2	1,2	0,1	0,6	0,8	0,5
Gaz	0,8	0,8	0,2	0,8	0,6	0,8
Autres	2,4	4,3	3,3	1,3	1,1	1,6
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 051 303	306 050	745 153	1 470 388	503 818	966 570

4.3.3 Disparités régionales

Le type de combustible utilisé à grande échelle dans toutes les régions est le bois de chauffe à l'exception de Conakry. Les proportions des ménages vont d'un minimum de 67,9% dans la région de Kindia à un maximum de 89,4% dans celle de Mamou. Dans la ville de Conakry, cette proportion est seulement de 5,1%. Dans cette même ville, la proportion des ménages qui utilisent le charbon de bois comme combustible est la plus élevée (91,9%).

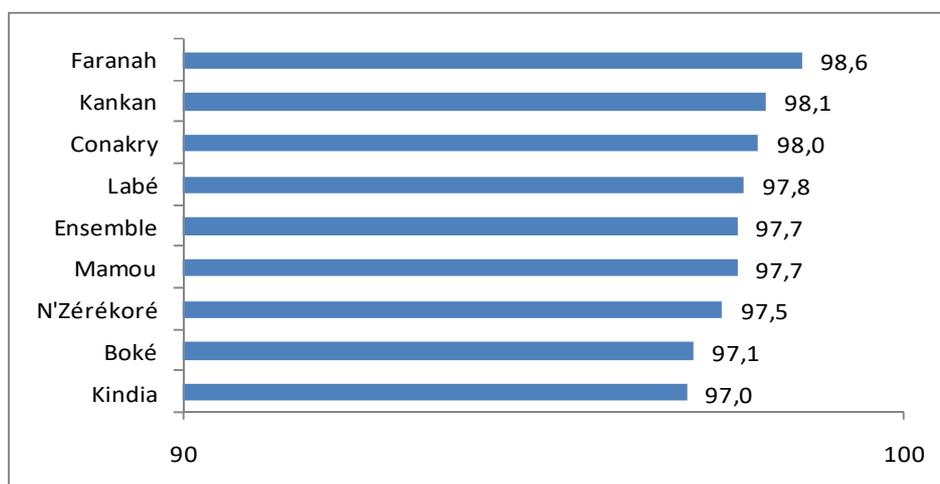
Le charbon de bois est utilisé comme combustible par des proportions non négligeables des ménages dans les régions de Kindia (28,2%), Boké (20,8%), Kankan (15,4%) et de N'Zérékoré (14,3%). Quant aux autres combustibles, les proportions enregistrent à peine 1% dans chaque région.

Tableau 4. 15 : Répartition (%) des ménages ordinaires par région administrative selon le type de combustible utilisé pour la cuisson

Région administrative	Bois de chauffe	Charbon de bois	Pétrole	Electricité	Gaz	Sciures de bois/ résidus végétaux	Energie solaire	Total	Effectif
Boké	75,1	20,8	0,4	1,0	0,8	1,2	0,7	100	150 493
Conakry	5,1	91,9	0,8	0,5	0,7	1,1	0,0	100	236 736
Faranah	88,3	9,8	0,2	0,3	0,6	0,5	0,3	100	125 878
Kankan	81,2	15,4	0,4	0,7	0,6	1,5	0,2	100	190 128
Kindia	67,9	28,2	0,6	0,7	1,0	0,8	0,7	100	226 207
Labé	88,4	8,7	0,4	0,4	0,6	0,7	0,8	100	166 488
Mamou	89,4	7,4	0,4	0,4	0,6	0,8	0,9	100	139 441
N'Zérékoré	82,5	14,3	0,4	0,6	0,8	0,7	0,7	100	235 017
Ensemble	68,7	28,1	0,5	0,6	0,8	0,9	0,5	100	1 470 388

Le graphique 4.1 montre que les ménages en Guinée utilisent à grande échelle les combustibles solides que sont le bois de chauffe, le charbon de bois et les sciures de bois ou les résidus végétaux. Quelle que soit la région administrative, la quasi-totalité des ménages utilise des combustibles solides.

Graphique 4.1 : Proportion (%) des ménages utilisant les combustibles solides pour la cuisson par région



4.3.4 Type de combustible et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

4.3.4.1 Type de combustible utilisé pour la cuisson et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage influence peu l'utilisation par le ménage d'un type de combustible donné. Il n'existe pas d'écart considérable entre la répartition des ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes selon le type de combustible. Mais, le bois de chauffe est plus utilisé chez les ménages dont le chef est une femme (71,3%) que chez leurs homologues hommes (68,1%). A l'inverse, on retrouve plus de ménages qui utilisent le charbon de bois dont le chef est un homme (28,5%) que ceux dont le chef est une femme (26,0%).

Tableau 4.16 : Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage selon le type de combustible utilisé pour la cuisson

Source d'énergie pour la cuisson	Masculin	Féminin	Ensemble
Bois de chauffe	68,1	71,3	68,7
Charbon de bois	28,5	26,0	28,1
Pétrole	0,5	0,4	0,5
Electricité	0,6	0,4	0,6
Gaz	0,8	0,7	0,8
Sciures de bois/ résidus végétaux	1,0	0,7	0,9
Energie solaire	0,5	0,5	0,5
Total	100	100	100
Effectif	1 208 817	261 571	1 470 388

4.3.4.2 Type de combustible et âge du chef de ménage

Dans l'ensemble, la propension des ménages à utiliser le bois de chauffe comme combustible augmente avec l'âge du chef de ménage (jeune, adulte et vieux) dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence. C'est l'inverse quant à l'utilisation du charbon de bois.

Quant aux autres types de combustibles, l'âge du chef de ménage ne semble pas influencer leur utilisation.

Tableau 4. 17 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et tranche d'âges du chef de ménage selon le type de combustible

Type de combustibles	Ensemble			Urbain			Rural		
	<35 ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus	< 35ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus	< 35ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus
Bois de chauffe	62,4	67,3	77,6	16,8	22,4	32,0	90,5	92,5	94,4
Charbon de bois	34,1	29,5	19,2	79,6	74,5	64,7	6,1	4,3	2,5
Pétrole	0,5	0,5	0,4	0,9	0,8	0,8	0,3	0,3	0,3
Electricité	0,6	0,6	0,5	0,9	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5
Gaz	0,8	0,7	0,7	0,8	0,6	0,6	0,8	0,8	0,8
Sciures de bois/ résidus végétaux	1,0	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	0,9	0,9	0,8
Energie solaire	0,6	0,5	0,6	0,0	0,0	0,0	0,9	0,8	0,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	316 139	807 910	346 339	120 470	290 360	92 988	195 669	517 550	253 351

4.3.4.3 Type de combustible et niveau d'instruction du chef de ménage

Dans l'ensemble, plus le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, plus la propension des ménages à utiliser le bois de chauffe comme combustible diminue, dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence. C'est l'inverse quant à l'utilisation du charbon de bois.

Quant aux autres types de combustibles, le niveau d'instruction du chef de ménage ne semble pas influencer leur utilisation car les écarts entre les proportions sont trop réduits.

Tableau 4. 18 : Répartition (%) des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le type de combustible

Principale source d'énergie utilisée pour la cuisine	Sans niveau, préscolaire	Primaire	Collège	Lycée	Professionnel / Technique	Universitaire	ND
Ensemble							
Bois de chauffe	78,1	61,1	49,7	38,4	31,9	23,2	93,3
Charbon de bois	18,8	35,8	47,3	58,6	63,9	72,6	0,0
Pétrole	0,4	0,5	0,6	0,6	0,8	0,9	0,0
Electricité	0,5	0,5	0,5	0,7	1,8	1,1	2,2
Gaz	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	1,3	2,2
Sciures de bois/ résidus végétaux	0,9	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8	2,2
Energie solaire	0,7	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 064 141	124 283	102 353	61 170	18 383	100 013	45
Urbain							
Bois de chauffe	27,8	22,4	19,6	17,5	17,0	14,2	100,0
Charbon de bois	69,1	74,5	77,4	79,5	78,4	81,6	0,0
Pétrole	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,9	0,0
Electricité	0,6	0,6	0,6	0,7	2,1	1,1	0,0
Gaz	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	1,3	0,0
Sciures de bois/ résidus végétaux	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8	0,0
Energie solaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	250 136	54 371	57 429	42 038	14 247	85 596	1
Rural							
Bois de chauffe	93,5	91,2	88,3	84,1	82,9	76,2	93,2
Charbon de bois	3,3	5,7	8,7	12,6	13,6	18,9	0,0
Pétrole	0,3	0,3	0,3	0,4	0,6	0,7	0,0
Electricité	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	1,3	2,3
Gaz	0,8	0,8	0,9	1,1	1,4	1,7	2,3
Sciures de bois/ résidus végétaux	0,9	0,9	0,8	0,8	0,5	0,9	2,3
Energie solaire	0,8	0,6	0,5	0,4	0,2	0,5	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	814 005	69 912	44 924	19 132	4 136	14 417	44

4.3.5 Type de combustible et caractéristiques du ménage

4.3.5.1 Type de combustible et type d'habitation

Quel que soit le type d'habitation, à l'exception des immeubles et les baraques ou les conteneurs, le type de combustible prédominant est le bois de chauffe. Plus de la moitié des ménages de chaque type d'habitation utilise ce combustible. Parmi les ménages qui habitent dans les immeubles individuels, dans les immeubles à plusieurs logements et dans les baraques ou dans les conteneurs, plus de la moitié font la cuisson avec le charbon de bois.

Les sources d'énergie comme le pétrole, l'électricité et le gaz sont plus utilisées chez les ménages occupant les maisons individuelles, les maisons à plusieurs logements, les immeubles individuels et les immeubles à plusieurs logements.

Tableau 4. 19 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le type de combustible

Principale source d'énergie utilisée pour la cuisine	Sans abri	Case	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Immeuble individuel	Immeuble à plusieurs logements	Baraque/Conteneur	Tente
Bois de chauffe	86,7	94,1	63,5	55,0	28,3	19,2	45,6	86,4
Charbon de bois	7,9	2,8	33,2	41,8	66,0	72,2	51,1	8,8
Pétrole	0,4	0,2	0,5	0,6	0,6	0,7	0,4	0,0
Electricité	0,8	0,4	0,7	0,6	1,3	2,3	0,9	0,9
Gaz	0,4	0,7	0,8	0,7	2,3	4,9	0,8	2,3
Sciures de bois/ résidus végétaux	1,7	0,9	0,9	1,0	1,2	0,6	0,8	0,6
Energie solaire	2,1	0,8	0,5	0,3	0,2	0,2	0,5	1,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	241	410 923	525 655	517 078	5 397	5 970	4 772	352

CHAPITRE 5 : STANDING DES LOGEMENTS

Le standing d'un logement s'apprécie non seulement selon les matériaux qui entrent dans sa construction mais aussi en fonction de certaines installations d'usage domestique qui améliorent le confort d'habitation. Mais, l'analyse est centrée uniquement sur les matériaux de construction. Une variable « standing du logement » a été créée dans le cadre de ce travail. Pour la construction de cette variable « standing du logement », ont été pris en compte : les matériaux du toit, les matériaux des murs et les matériaux du sol. Le «standing du logement » a ainsi été construit à la suite d'une combinaison des modalités de ces différentes variables. Le tableau 5.1 ci-dessous donne une description des différents niveaux de standing du logement qui ont été définis.

Dans la catégorie « Moderne », se retrouvent les logements :

- Toit en tôle, tuile, ardoise ou en béton, mur construit avec des biques en ciment, en terre cuite, en terre stabilisée ou avec des pierres et sol en ciment ou en carreaux. Au cas où le sol est en terre battue, cette modalité est prise en compte.

Dans la catégorie « Semi-traditionnel », se retrouvent les logements :

- Toit en tôle, tuile, ardoise ou en béton, mur en briques non cuites ou en terre battue et sol en terre battue, ciment ou en carreaux ;
- Toit en pailles ou en feuilles, mur en terre cuite ou en terre stabilisée et sol en terre battue, ciment ou en carreaux ;
- Toit en pailles ou en feuilles, mur avec des briques en ciment ou en pierre et sol en terre battue, ciment ou en carreaux ;
- Toit en pailles ou en feuilles, mur avec des briques non cuites ou en terre battue et sol en ciment ou en carreaux.

Dans la catégorie « Traditionnel », se retrouvent les logements :

- Toit en paille ou en feuilles, mur en bois, bambous, planches ou en pailles et sol en terre battue, planches ou en bois ;
- Toit en pailles ou en feuilles, mur en briques non cuites ou en terre battue et sol en terre battue, planches ou en bois.
- Dans la catégorie « Précaire », se retrouvent les logements :
- Toit en tôle, bâche, plastique ou en toile, mur en bois, bambous, planches, pailles, Tôle, bâche, plastique en toile et sol en terre battue, ciment, planches ou en bois ;
- Toit en pailles ou en feuilles, mur en tôle, bâche, plastique ou en toile et sol en terre battue, ciment, planches ou en bois.

Il existe des ménages qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus. Ces types de logements ont été classés dans la modalité « Autres ».

Les modalités comportant les mêmes codes dans une colonne constituent un type de logement dans un standing donné.

Tableau 5. 1: Description des différents niveaux de standing du logement

Matériaux de construction	Moderne	Semi-traditionnel	Traditionnel	Précaire	Autres
Toit	Tôle, Tuile / Ardoise et Béton	1-Tôle, Tuile/Ardoise ou Béton 2- Paille/Feuille 3-Paille/Feuille 4-Paille/Feuille	1-Paille/Feuille 2-Paille/Feuille	1-Tôle et Bâche/Plastique/ Toile 2-Paille/Feuille	
Mur	Brique en ciment, Brique en terre cuite, Brique en terre stabilisée ou Pierre	1-Brique non cuite/Terre battue 2-Brique en terre cuite ou Brique en terre stabilisée 3- Brique en ciment ou Pierre 4-Brique non cuite/Terre battue	1-Bois/Bambou/ Planche/Paille 2-Brique non cuite/Terre battue	1-Bois/Bambou/ Planche/Paille, Tôle et Bâche /Plastique /Toile 2-Tôle et Bâche/Plastique/ Toile	Toute combinaison des matériaux de construction non classée ailleurs
Sol	Terre battue, Ciment ou Carreaux	1-Terre battue, Ciment ou Carreaux 2- Terre battue, Ciment ou Carreaux 3- Terre battue, Ciment ou Carreaux 4- Ciment et Carreaux	1-Terre battue ou Planche/Bois 2- Terre battue ou Planche/Bois	1-Terre battue, Ciment et Planche/Bois 2- Terre battue, Ciment et Planche/Bois	

5.1 Standing du logement et milieu de résidence

En général, les logements modernes (45,6%), semi-traditionnels (29,3%) et traditionnels (23,8%) sont ceux qui abritent le plus grand nombre de ménages. Ces proportions des ménages correspondent respectivement à 46,3%, 29,8% et 22,7% de l'effectif de la population vivant dans les ménages ordinaires.

Dans l'ensemble, la proportion des ménages qui habitent des logements précaires est seulement 0,7% et correspond à 0,7% de la population vivant dans les ménages ordinaires. Les logements classés « autres » ne représentent que 0,5% avec une population correspondante de 0,6%.

La situation en milieu urbain épouse un schéma tout à fait différent de l'ensemble. En effet, les logements modernes (87,1%) et semi-traditionnels (10,2%) sont ceux qui abritent le plus grand nombre de ménages ordinaires. Les proportions des populations urbaines de ces types de logement sont respectivement 86,8% et 10,7%. Cependant, dans le milieu urbain, il se rencontre encore des proportions de ménages installés dans des logements traditionnels (1,6%) et précaires (0,7%) et dans lesquels se retrouvent respectivement 1,6% et 0,6% de la population urbaine des ménages ordinaires. Seulement, 0,4% des ménages ordinaires concernent les logements classés « autres » pour 0,4% de la population des ménages ordinaires.

En milieu rural, deux types de standing de logement sont prédominants. Il s'agit des logements semi-traditionnels (39,2%) et des logements traditionnels (35,4), soit des populations rurales des ménages ordinaires de 40,1% et 33,9% respectivement. Dans ce milieu, la proportion des logements précaires est de 0,6% et celle de ceux classés « autres » ne représentent que 0,6%.

Tableau 5.2 : Répartition (%) des ménages et de leurs populations par milieu de résidence selon le standing du logement

Standing du logement	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
Moderne	45,6	46,3	87,1	86,8	24,0	24,7
Semi-traditionnel	29,3	29,8	10,2	10,7	39,2	40,1
Traditionnel	23,8	22,7	1,6	1,6	35,4	33,9
Précaire	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7
Autre	0,5	0,6	0,4	0,4	0,6	0,6
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 470 388	10 503 132	503 818	3 651 372	966 570	6 851 760

5.2 Disparités régionales

L'analyse différentielle par région montre que la zone spéciale de Conakry (97,8%) et les régions de Kindia (51,0%), Mamou (49,7%) et de Labé (47,7%) sont les quatre régions du pays où les proportions des ménages occupant des logements modernes se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 45,6%.

S'agissant des logements semi-traditionnels, les régions de N'Zérékoré (67,9%), Kindia (30,8%), Faranah (30,3%) et de Kankan (29,7%) enregistrent des proportions qui dépassent la moyenne nationale (23,8%).

Concernant les logements traditionnels, les régions de Faranah (47,6%), Kankan (41,1%), Boké (31,9%), Mamou (31,0) et de Labé (29,6%) enregistrent des proportions au-dessus de la moyenne nationale qui est de 23,8%.

Pour ce qui est des logements précaires, la ville de Conakry (0,9%) et les régions de Boké (1,8%), Kindia (0,7%) et de N'Zérékoré (0,7%) affichent des proportions supérieures ou égales à la moyenne nationale (0,7%).

Tableau 5.3 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le standing du logement

Région administrative	Moderne	Semi-traditionnel	Traditionnel	Précaire	Autre	Total	Effectif
Boké	37,6	28,1	31,9	1,8	0,6	100	150 493
Conakry	97,8	0,8	0,0	0,9	0,4	100	236 736
Faranah	21,4	30,3	47,6	0,3	0,3	100	125 878
Kankan	27,8	29,7	41,1	0,6	0,8	100	190 128
Kindia	51,0	30,8	16,8	0,7	0,6	100	226 207
Labé	47,7	22,0	29,6	0,3	0,4	100	166 488
Mamou	49,7	18,6	31,0	0,2	0,4	100	139 441
N'Zérékoré	16,3	67,9	14,4	0,7	0,7	100	235 017
Ensemble	45,6	29,3	23,8	0,7	0,5	100	1 470 388

5.3 Standing du logement et caractéristiques du chef de ménage

5.3.1 Standing du logement et âge du chef de ménage

L'âge du chef de ménage influence peu le choix par le ménage d'un type de standing de logement donné. Il n'existe pas d'écart considérable entre la répartition des ménages dirigés par les jeunes, ceux dirigés par les adultes et ceux dirigés par les vieux.

Tableau 5. 4 : Répartition (%) des ménages par tranche d'âges du chef de ménage selon le standing du logement

Standing du logement	< 35 ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus
Moderne	45,0	46,4	44,2
Semi-traditionnel	28,4	29,6	29,5
Traditionnel	25,0	22,8	25,3
Précaire	1,0	0,7	0,5
Autre	0,6	0,5	0,5
Total	100	100	100
Effectif	316 139	807 910	346 339

5.3.2 Standing du logement et sexe du chef de ménage

Dans l'ensemble, parmi les ménages dirigés par les femmes, la proportion de ceux qui occupent des logements modernes (50,4%) est plus importante que parmi ceux dirigés par les hommes (44,6%). Par contre, parmi les ménages dirigés par les hommes, la proportion de ceux qui occupent des logements traditionnels (24,7%) dépasse celle de ceux dirigés par les femmes (19,9%). Quant aux autres modalités, le sexe du chef de ménage n'est pas un facteur différentiel.

En milieu urbain, c'est parmi les ménages dirigés par les hommes que la proportion de ceux occupant les logements modernes est la plus élevée. Par contre, c'est parmi les ménages dirigés par les femmes que la proportion de ceux qui occupent les logements semi-traditionnels est la plus élevée.

En milieu rural, le schéma est différent. C'est parmi les ménages dont le chef est une femme que la proportion de ceux vivant dans des logements modernes est la plus élevée. A l'inverse, c'est parmi les ménages dont le chef est un homme que les proportions de ceux qui vivent dans des logements semi-traditionnels et traditionnels sont les plus élevées.

Tableau 5. 5 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et sexe du chef de ménage selon le standing du logement

Standing du logement	Ensemble		Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Moderne	44,6	50,4	87,5	85,4	21,9	33,2
Semi-traditionnel	29,4	28,6	9,9	11,9	39,8	36,9
Traditionnel	24,7	19,9	1,6	1,6	36,9	28,9
Précaire	0,7	0,6	0,6	0,7	0,8	0,5
Autre	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 208 817	261 571	417 500	86 318	791 317	175 253

5.3.3 Standing du logement et niveau d'instruction du chef de ménage

Dans l'ensemble, plus le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, plus la propension des ménages à occuper les logements de type moderne augmente, dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence. C'est l'inverse quant à l'occupation des logements de type semi-traditionnel, de type traditionnel et de type précaire.

Tableau 5. 6 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et niveau d’instruction du chef de ménage selon le standing du logement

Standing du logement	Sans niveau / Préscolaire	Primaire	Collège	Lycée	Professionnel/ Technique	Universitaire	ND
Ensemble							
Moderne	37,6	51,0	60,4	71,1	82,3	86,8	26,7
Semi-traditionnel	31,3	33,5	29,1	22,0	13,9	10,1	26,7
Traditionnel	29,9	14,1	9,1	5,7	3,0	2,2	46,7
Précaire	0,7	1,0	1,0	0,8	0,4	0,5	0,0
Autre	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 064 141	124 283	102 353	61 170	18 383	100 013	45
Urbain							
Moderne	84,2	86,3	88,1	89,3	92,0	93,6	100,0
Semi-traditionnel	12,2	11,3	9,9	9,1	6,9	5,2	0,0
Traditionnel	2,5	1,2	0,9	0,7	0,5	0,4	0,0
Précaire	0,7	0,8	0,7	0,6	0,3	0,4	0,0
Autre	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	250 136	54 371	57 429	42 038	14 247	85 596	1
Rural							
Moderne	23,2	23,6	25,0	31,4	49,3	46,4	25,0
Semi-traditionnel	37,2	50,7	53,6	50,4	38,2	39,7	27,3
Traditionnel	38,3	24,0	19,6	16,6	11,7	12,6	47,7
Précaire	0,7	1,1	1,3	1,1	0,6	0,8	0,0
Autre	0,6	0,5	0,5	0,5	0,2	0,4	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	814 005	69 912	44 924	19 132	4 136	14 417	44

5.3.4 Standing du logement et état matrimonial du chef de ménage

En considérant l'état matrimonial, c'est parmi les ménages dirigés par les célibataires (57,9%), les monogames (47,5%), les veufs/veuves (46,8%) et les divorcés(es)/séparés(es) (43,9%) que les proportions de ceux qui habitent des logements de type moderne sont importantes.

La polygamie semble limiter la probabilité d'un ménage à occuper un logement de type moderne comparativement aux précédents. En effet, 40,4% des ménages dirigés par un polygame habitent ce type de logement.

Parmi les ménages dirigés par un chef de ménage en union libre, seulement 29,2% habitent des logements de type moderne.

Tableau 5. 7 : Répartition (%) des ménages par statut matrimonial du chef de ménage selon le standing du logement

Standing du logement	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Veuf/veuve	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Union libre/ concubinage	ND
Moderne	57,9	47,5	40,4	46,8	43,9	29,2	14,3
Semi-traditionnel	23,8	27,9	31,8	32,8	38,1	59,4	14,3
Traditionnel	16,1	23,3	26,7	19,5	16,6	9,8	0,0
Précaire	1,5	0,8	0,6	0,5	0,9	1,0	0,0
Autre	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	71,4
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	60 593	861 553	465 807	67 736	12 671	2 021	7

5.4 Standing du logement et caractéristiques du ménage

5.4.1 Standing du logement et taille du ménage

Quel que soit la taille du ménage, les plus fortes proportions de ménages se retrouvent dans les logements de type moderne.

Tableau 5.8 : Répartition des ménages par standing du logement selon la taille du ménage

Standing du logement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 ou plus	Taille moyenne des ménages
Moderne	46,7	45,1	44,8	44,9	44,8	44,8	44,9	45,6	45,4	47,3	7,2
Semi-Traditionnel	26,4	26,4	27,2	28,4	29,5	30,3	30,8	30,7	31,2	30,0	7,3
Traditionnel	24,9	27,1	26,7	25,4	24,4	23,7	23,2	22,7	22,3	21,5	6,8
Précaire	1,2	0,9	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	6,5
Autre	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	7,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	7,1
Effectif	70 185	100 369	141 266	164 916	170 397	157 572	134 135	108 961	88 578	334 009	

5.4.2 Standing de logement et statut d'occupation du chef de ménage

Le tableau 5.9 ci-dessous montre que parmi les ménages occupant des logements de type moderne, 33,1% sont en location simple, 32,9% sont propriétaires de leurs logements sans titre foncier, 16,2% sont propriétaires de leurs logements avec titre foncier et 10,6% sont des copropriétaires familiaux. Seulement, 3,8% sont logés gratuitement, 1,4% sont en location-vente, 1,2% habitent des logements de fonction et 0,7% sont logés par l'employeur.

C'est parmi les ménages occupant des logements de type traditionnel (73,2%) et de type semi-traditionnel (63,3%) qu'on retrouve les plus fortes proportions des propriétaires sans titre foncier. Au niveau des logements de type précaire, 42,1% qui les habitent sont propriétaires sans titre foncier, 25,3% sont en location simple et 13,5% sont logés gratuitement.

En milieu urbain, dans les logements modernes, la proportion la plus élevée des ménages concerne les locataires simples (47,3%). Dans ce type de logement, 20,4% des ménages sont propriétaires avec titre foncier et 15,1% sont propriétaires sans titre foncier. Concernant les logements de type semi-traditionnel dans ce milieu, 35% des ménages sont locataires simples, 26,5% des propriétaires sans titre foncier et 18,9% avec titre foncier. Au niveau des logements de type précaire, plus de la moitié des ménages (50,5%) sont des locataires simples.

En milieu rural, dans les logements de type moderne (66,5%), semi-traditionnel (68,3%), traditionnel (73,9% et précaire (55,8%), plus de la moitié des ménages sont propriétaires sans titre foncier.

Tableau 5. 9 : Répartition (%) des ménages par standing du logement selon le milieu de résidence et le statut d'occupation

Standing du logement	Pro-priétaire avec titre foncier	Pro-priétaire sans titre foncier	Co-propriété familiale	Location simple	Location-vente	Logé gratuitement	Logement de fonction	Logé par l'employeur	Total	Effectif
Ensemble										
Moderne	16,2	32,9	10,6	33,1	1,4	3,8	1,2	0,7	100	670 507
Semi-traditionnel	7,8	63,3	15,2	9,0	0,6	3,6	0,5	0,1	100	430 908
Traditionnel	4,6	73,2	15,2	3,5	0,2	3,1	0,2	0,0	100	350 630
Précaire	6,6	42,1	9,2	25,3	1,6	13,5	1,1	0,6	100	10 519
Autre	11,1	43,0	9,5	24,4	2,2	6,9	1,5	1,5	100	7 824
Urbain										
Moderne	20,4	15,1	9,0	47,3	1,8	4,2	1,3	0,9	100	438 876
Semi-traditionnel	18,9	26,5	13,5	35,0	1,4	4,0	0,3	0,5	100	51 586
Traditionnel	13,5	43,8	15,7	16,1	1,3	8,9	0,3	0,3	100	7 986
Précaire	10,0	12,0	6,5	50,5	2,6	15,6	2,0	0,9	100	3 288
Autre	17,2	20,0	8,8	38,0	3,5	4,8	2,8	4,8	100	2 082
Rural										
Moderne	8,4	66,5	13,6	6,3	0,6	3,1	1,1	0,5	100	231 631
Semi-traditionnel	6,3	68,3	15,4	5,5	0,5	3,5	0,5	0,1	100	379 322
Traditionnel	4,4	73,9	15,2	3,2	0,2	2,9	0,2	0,0	100	342 644
Précaire	5,1	55,8	10,4	13,8	1,2	12,6	0,8	0,5	100	7 231
Autre	8,8	51,6	9,7	19,3	1,7	7,7	1,0	0,3	100	5 742

5.4.3 Standing de logement et statut dans l'activité du chef de ménage

Selon le statut dans l'activité du chef de ménage, chez les ménages qui ont des chefs indépendants, 38,9% habitent des logements de type moderne, 32,3% des logements de type semi-traditionnel et 27,5% des logements de type traditionnel.

Parmi les ménages dirigés par des chefs employeurs, 69,4% vivent dans des logements de type moderne et 19,4% des logements de type semi-traditionnel.

Chez les ménages dont le chef est un salarié public ou privé, respectivement 85,2% et 82,2% habitent des logements de type moderne.

Avec les ménages qui ont des chefs travailleurs à la tâche, plus de la moitié (60,5%) sont dans des logements de type moderne, 22,6% dans des logements de type semi-traditionnel et 15,5% dans des logements de type traditionnel.

Parmi les ménages dont le chef est un aide familial, 35,3% occupent des logements de type traditionnel, 33,8% des logements de type semi-traditionnel et 29,2% des logements de type moderne.

Parmi les ménages dont le chef est membre de coopérative/groupement, plus de la moitié (63,8%) vivent dans des logements de type moderne, 22,0% dans des logements de type semi-traditionnel et 13,1 dans des logements de type traditionnel.

Tableau 5. 10 : Répartition (%) des ménages par statut dans l'activité du chef de ménage selon le standing du logement

Standing du logement	Indépendant	Employeur	Salarié public	Salarié privé	Travailleur à la tâche	Apprenti	Aide familial	Membre de coopérative/groupement	ND
Moderne	38,9	69,4	85,2	82,2	60,5	65,9	29,2	63,8	54,4
Semi-traditionnel	32,3	19,4	11,7	13,3	22,6	24,5	33,8	22,0	25,2
Traditionnel	27,5	9,4	2,4	3,3	15,5	8,2	35,3	13,1	19,3
Précaire	0,8	1,0	0,4	0,7	0,8	0,7	0,9	0,8	0,5
Autre	0,6	0,8	0,3	0,5	0,6	0,6	0,7	0,3	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	1 049 010	7 351	70 316	51 138	16 324	7 014	22 194	2 480	244 561

CHAPITRE 6 : DENSITE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS ET PROMISCUITE

6.1 Densité d'occupation des logements

La densité d'occupation des logements est obtenue en rapportant l'effectif des membres du ménage au nombre total de chambres à coucher disponibles pour les membres du ménage. C'est un indicateur qui permet d'apprécier le niveau d'occupation des logements.

Une norme d'occupation d'un logement est généralement fixée pour indiquer le maximum de personnes par chambre. Au-delà du seuil fixé, le logement sera qualifié de surpeuplé. Cette norme est généralement fixée à un maximum de trois personnes par chambre mais elle peut être adaptée au contexte et aux réalités du milieu. Dans le cadre de ce travail, sera considéré comme surpeuplé un ménage de taille supérieure à trois personnes dont la densité moyenne d'occupation des chambres est supérieure à trois personnes par chambre.

6.1.1 Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par chambres selon le milieu de résidence et la région

Dans l'ensemble, on compte en moyenne 2,5 personnes par chambre à coucher dans les logements dont 2,6 en milieu urbain et 2,4 en milieu rural. La ville de Conakry (3,0) et les régions de Kankan (2,8) et Faranah (2,6) détiennent le nombre moyen de personnes par chambre à coucher dans le logement supérieur à la moyenne nationale. Les régions de N'Zérékoré (2,4), Boké (2,4), Kindia (2,2), Labé (2,2) et de Mamou (2,0) ont leurs valeurs en dessous de la moyenne nationale. La plus grande valeur est enregistrée à Conakry et la plus petite dans la région de Mamou.

C'est dans les régions de Boké, Kankan, Faranah, Labé et de Mamou que le nombre moyen de personnes par chambre à coucher en milieu rural dépasse celui du milieu urbain.

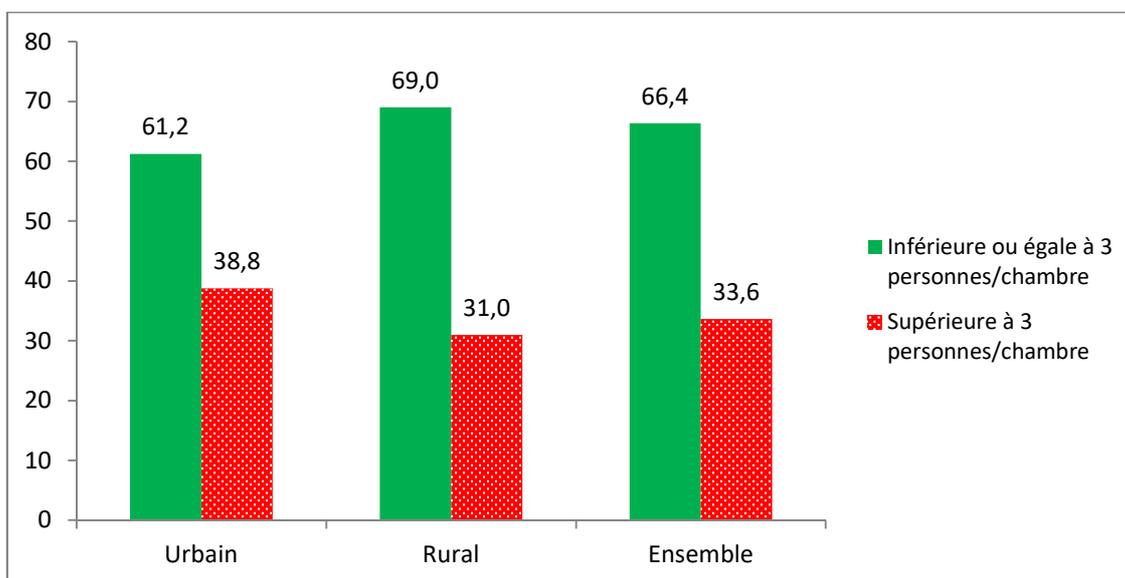
Tableau 6. 1 : Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par chambre selon le milieu de résidence et la région

Région administrative	Milieu de résidence	Population totale	Nombre de ménages	Nombre de chambres à coucher	Taille moyenne des ménages	Nombre moyen de personnes par chambre
Boké	Urbain	274 642	39 464	117 181	7,0	2,3
	Rural	807 683	111 029	343 116	7,3	2,4
	Total	1 082 325	150 493	460 297	7,2	2,4
Conakry	Urbain	1 659 785	236 736	560 157	7,0	3,0
Faranah	Urbain	203 828	25 499	81 365	8,0	2,5
	Rural	737 097	100 379	274 531	7,3	2,7
	Total	940 925	125 878	355 896	7,5	2,6
Kankan	Urbain	389 184	42 024	142 043	9,3	2,7
	Rural	1 571 797	148 104	559 194	10,6	2,8
	Total	1 960 981	190 128	701 237	10,3	2,8
Kindia	Urbain	546 066	75 773	222 294	7,2	2,5
	Rural	1 013 265	150 434	493 974	6,7	2,1
	Total	1 559 331	226 207	716 268	6,9	2,2
Labé	Urbain	110 744	18 220	57 761	6,1	1,9
	Rural	881 511	148 268	387 015	5,9	2,3
	Total	992 255	166 488	444 776	6,0	2,2
Mamou	Urbain	98 527	16 550	54 669	6,0	1,8
	Rural	631 810	122 891	303 376	5,1	2,1
	Total	730 337	139 441	358 045	5,2	2,0
N'Zérékoré	Urbain	368 596	49 552	154 257	7,4	2,4
	Rural	1 208 597	185 465	499 933	6,5	2,4
	Total	1 577 193	235 017	654 190	6,7	2,4
Total	Urbain	3 651 372	503 818	1 389 727	7,2	2,6
	Rural	6 851 760	966 570	2 861 139	7,1	2,4
	Total	10 503 132	1 470 388	4 250 866	7,1	2,5

6.1.2 Densité d'occupation des logements et milieu de résidence

Dans l'ensemble, 33,6% des ménages vivent dans des logements où la densité d'occupation est supérieure à 3 personnes par chambre. Selon le milieu de résidence, en milieu urbain, la proportion de ménages (38,8%) avec une forte densité d'occupation (plus de 3 personnes par chambre) est largement supérieure à celle du milieu rural (31,0%).

Graphique 6. 1 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon la densité d'occupation du logement



6.1.3 Disparités régionales

La ville de Conakry (45,7%), les régions de Kankan (40,3%), Faranah (35,9%) et de Boké (32,2%) sont celles qui enregistrent parmi leurs ménages des proportions importantes de ceux ayant des densités d'occupation supérieures à 3 personnes par chambre. Cette proportion est de 30,2% dans Kindia, 29,5% dans N'Zérékoré, 27,1% dans Labé et de 24,4% dans Mamou.

En milieu urbain, les régions de Kankan (41,3%), Kindia (35,6%), Faranah (33,2%) et de Boké (32,8%) enregistrent des proportions importantes des ménages ayant plus de 3 personnes par chambre à coucher. En plus, c'est en milieu rural également que les régions de Kankan (39,6%), Faranah (36,6%) et Boké (32,0%) enregistrent des proportions importantes des ménages qui ont plus de 3 personnes par chambre à coucher.

Tableau 6. 2 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le milieu de résidence et la densité d'occupation du logement

Région administrative	Urbain				Rural				Total			
	≤3 per- sonnes/ chambre	>3 per- sonnes/ chambre	Total	Effectif	≤3 per- sonnes/ chambre	>3 per- sonnes/ chambre	Total	Effectif	≤3 per- sonnes/ chambre	>3 per- sonnes/ chambre	Total	Effectif
Boké	67,2	32,8	100	150 493	68,0	32,0	100	111 029	67,8	32,2	100	150 493
Conakry	54,3	45,7	100	236 736	-	-	-	-	54,3	45,7	100	236 736
Faranah	66,8	33,2	100	125 878	63,4	36,6	100	100 379	64,1	35,9	100	125 878
Kankan	58,7	41,3	100	190 128	60,4	39,6	100	148 104	60,0	40,0	100	190 128
Kindia	64,4	35,6	100	226 207	72,5	27,5	100	150 434	69,8	30,2	100	226 207
Labé	83,0	17,0	100	166 488	71,7	28,3	100	148 268	72,9	27,1	100	166 488
Mamou	82,1	17,9	100	139 441	74,7	25,3	100	122 891	75,6	24,4	100	139 441
N'Zérékoré	69,2	30,8	100	235 017	70,9	29,1	100	185 465	70,5	29,5	100	235 017
Ensemble	61,2	38,8	100	1 470 388	69,0	31,0	100	966 570	66,4	33,6	100	1 470 388

6.1.4 Densité d'occupation des logements et caractéristiques du chef de ménage

6.1.4.1 Densité d'occupation du logement et sexe du chef de ménage

Le tableau 6.3 ci-dessous montre que quel que soit le milieu de résidence, la proportion des ménages avec une densité d'occupation du logement supérieure à 3 personnes par chambre à coucher est plus importante chez les chefs de ménages hommes. Dans l'ensemble, 22,3% des ménages dirigés par les femmes ont des densités d'occupation du logement supérieures à 3 personnes par chambre contre 36,1% chez les hommes. Les ménages dirigés par les femmes sont en proportion moins nombreux dans la promiscuité que ceux de leurs homologues hommes.

Tableau 6. 3 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et densité d'occupation du logement selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	Densité d'occupation	Masculin	Féminin
Urbain	Inférieure ou égale à 3 personnes/chambre	59,3	70,3
	Supérieure à 3 personnes/chambre	40,7	29,7
	Total	100	100
	Effectif	417 500	86 318
Rural	Inférieure ou égale à 3 personnes/chambre	66,3	81,4
	Supérieure à 3 personnes/chambre	33,7	18,6
	Total	100	100
	Effectif	791 317	175 253
Ensemble	Inférieure ou égale à 3 personnes/chambre	63,9	77,7
	Supérieure à 3 personnes/chambre	36,1	22,3
	Total	100	100
	Effectif	1 208 817	261 571

6.1.4.2 Densité d'occupation du logement et âge du chef de ménage

La taille du ménage varie selon l'âge du chef de ménage. C'est en général les chefs de ménages de la tranche d'âge 35-59 ans qui ont des ménages de grande taille. Du fait que la densité d'occupation du ménage est fonction de sa taille, les ménages dont les chefs sont de la tranche d'âges 35-59 ont plus de propension à se retrouver dans la promiscuité que ceux des autres tranches d'âges. C'est toutefois chez les chefs de ménage de 60 ans ou plus que la proportion de ceux vivant dans des logements avec des densités d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre est la plus faible en milieu rural (25,4%). Par contre, c'est plutôt chez les jeunes (moins de 35 ans), en milieu urbain, que cette proportion est la plus faible (29,8%).

Tableau 6. 4 : Proportion (%) des ménages par milieu de résidence et groupe d'âges du chef de ménage selon la densité d'occupation du logement

Densité d'occupation	Ensemble			Urbain			Rural		
	< 35 ans	35-59 ans	60 ans ou plus	< 35 ans	35-59 ans	60 ans ou plus	< 35 ans	35-59 ans	60 ans ou plus
Inférieure ou égale à 3 personnes/chambre	71,8	62,0	71,6	70,2	56,8	63,3	72,8	64,9	74,6
Supérieure à 3 personnes/chambre	28,2	38,0	28,4	29,8	43,2	36,7	27,2	35,1	25,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	316 139	807 910	346 339	120 470	290 360	92 988	195 669	517 550	253 351

6.1.5 Densité d'occupation du logement et caractéristiques du ménage

6.1.5.1 Densité d'occupation du logement et taille du ménage

Le tableau 6.5 ci-dessous montre que quel que soit le milieu de résidence que les plus fortes proportions de ménages dont la densité d'occupation du logement est supérieure à 3 personnes par chambre

correspond aux ménages de 4 personnes et de grande taille (7 personnes ou plus). On constate des proportions non négligeables des ménages de 5 à 6 personnes qui vivent dans la promiscuité (plus de 3 personnes par chambre).

Tableau 6. 5 : Répartition (%) des ménages par taille selon le milieu de résidence et la densité d'occupation du logement

Taille du ménage	Densité d'occupation du logement			Effectif
	Inférieure ou égale à 3 personnes/chambre	Supérieure à 3 personnes/chambre	Total	
Ensemble				
1	100,0	0,0	100	70 185
2	100,0	0,0	100	100 369
3	100,0	0,0	100	141 266
4	61,3	38,7	100	164 916
5	68,4	31,6	100	170 397
6	74,8	25,2	100	157 572
7	52,8	47,2	100	134 135
8	60,1	39,9	100	108 961
9	66,1	33,9	100	88 578
10 ou plus	40,0	60,0	100	334 009
Urbain				
1	100,0	0,0	100	24 195
2	100,0	0,0	100	31 820
3	100,0	0,0	100	45 899
4	52,3	47,7	100	55 057
5	60,5	39,5	100	57 851
6	68,0	32,0	100	54 218
7	47,7	52,3	100	46 472
8	55,2	44,8	100	38 222
9	61,7	38,3	100	30 606
10 ou plus	36,6	63,4	100	119 478
Rural				
1	100,0	0,0	100	45 990
2	100,0	0,0	100	68 549
3	100,0	0,0	100	95 367
4	65,8	34,2	100	109 859
5	72,4	27,6	100	112 546
6	78,3	21,7	100	103 354
7	55,5	44,5	100	87 663
8	62,7	37,3	100	70 739
9	68,4	31,6	100	57 972
10 ou plus	41,9	58,1	100	214 531

6.1.5.2 Densité d'occupation et nombre de chambres dans le ménage

La proportion de ménages dont la densité d'occupation du logement est supérieure à 3 personnes par chambre est plus importante chez les ménages pour lesquels le nombre de chambres est réduit. Cette proportion est dans l'ensemble de 59,3% pour les ménages d'une chambre, de 36,5% pour les ménages de deux chambres et de 23,7% pour les ménages de trois chambres. A partir de 4 chambres, cette proportion est inférieure à 17%. En milieu urbain, la situation est la suivante : 61,4% pour les ménages d'une chambre ; 42,5% pour les ménages de deux chambres et 28,1% pour les ménages de trois

chambres. A partir de 4 chambres, la proportion est inférieure à 20%. Quant au milieu rural, on a 57,8% pour les ménages d'une chambre, 33,7% pour les ménages de deux chambres et 21,7% pour les ménages de trois chambres. A partir de 4 chambres, la proportion est inférieure ou égale à 15,0%.

La chance pour un ménage de sortir de la promiscuité s'accroît ainsi avec l'augmentation du nombre de chambres.

Tableau 6. 6 : Répartition (%) des ménages par nombre de chambres selon le milieu de résidence et la densité d'occupation du logement

Nombre de chambres à coucher	Inférieure ou égale à 3 personnes/chambre	Supérieure à 3 personnes/chambre	Total	Effectif
Ensemble				
1	40,7	59,3	100	403 483
2	63,5	36,5	100	330 137
3	76,3	23,7	100	327 404
4	83,5	16,5	100	187 141
5	86,6	13,4	100	98 808
6	88,6	11,4	100	51 336
7	89,6	10,4	100	25 478
8	90,4	9,6	100	17 005
9	89,2	10,8	100	8 317
10 ou plus	91,0	9,0	100	19 478
ND				1 801
Urbain				
1	38,6	61,4	100	163 561
2	57,5	42,5	100	105 510
3	71,9	28,1	100	100 602
4	80,6	19,4	100	62 585
5	84,2	15,8	100	32 782
6	86,8	13,2	100	16 472
7	88,8	11,2	100	7 958
8	89,7	10,3	100	5 241
9	90,8	9,2	100	2 635
10 ou plus	93,7	6,3	100	5 895
ND				577
Rural				
1	42,2	57,8	100	239 922
2	66,3	33,7	100	224 627
3	78,3	21,7	100	226 802
4	85,0	15,0	100	124 556
5	87,8	12,2	100	66 026
6	89,5	10,5	100	34 864
7	90,0	10,0	100	17 520
8	90,8	9,2	100	11 764
9	88,4	11,6	100	5 682
10 ou plus	89,8	10,2	100	13 583
ND				1 224

6.1.5.3 Densité d'occupation du logement et nombre de chambres

Le tableau 6.7 ci-dessous montre que c'est dans les logements d'une seule chambre que la densité d'occupation est la plus élevée (4,7 personnes par chambre). Au fur et à mesure que le nombre de chambres dans le logement s'élève, la densité d'occupation baisse, mais la taille moyenne des ménages augmente traduisant le fait que la possibilité d'agrandissement du ménage dépend du nombre de

chambres disponibles. La densité d'occupation varie de 4,7 pour les ménages d'une seule chambre à 1,5 pour les ménages de 10 chambres ou plus.

La densité d'occupation ne semble pas être fortement influencée par le milieu de résidence.

Tableau 6. 7 : Taille moyenne des ménages et densité d'occupation par nombre de chambres à coucher selon le milieu de résidence

Nombre de chambres	Urbain				Rural				Ensemble			
	Taille du ménage		Densité d'occupation des logements		Taille du ménage		Densité d'occupation des logements		Taille du ménage		Densité d'occupation des logements	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
1	4,7	4,0	4,7	4,0	4,6	4,0	4,6	4,0	4,7	4,0	4,7	4,0
2	6,5	6,0	3,2	3,0	5,8	5,0	2,9	2,5	6,0	6,0	3,0	3,0
3	7,8	7,0	2,6	2,3	7,1	7,0	2,4	2,3	7,3	7,0	2,4	2,3
4	9,1	8,0	2,3	2,0	8,4	8,0	2,1	2,0	8,7	8,0	2,2	2,0
5	10,3	9,0	2,1	1,8	9,7	9,0	1,9	1,8	9,9	9,0	2,0	1,8
6	11,5	10,0	1,9	1,7	10,8	10,0	1,8	1,7	11,0	10,0	1,8	1,7
7	12,9	12,0	1,8	1,7	12,4	10,0	1,8	1,4	12,5	11,0	1,8	1,6
8	13,9	12,0	1,7	1,5	13,5	12,0	1,7	1,5	13,7	12,0	1,7	1,5
9	15,0	14,0	1,7	1,6	15,9	14,0	1,8	1,6	15,6	14,0	1,7	1,6
10 ou plus	16,4	13,0	1,4	1,1	21,0	17,0	1,6	1,5	19,6	16,0	1,5	1,4
Total	7,2	6,0	3,3	2,8	7,1	6,0	2,9	2,5	7,1	6,0	3,1	2,5

6.2 Promiscuité

Le nombre de chambres disponibles permet d'apprécier la promiscuité dans le logement. La promiscuité dans les ménages rend inconfortable les conditions d'habitation. L'indice de promiscuité qui est égale à la taille moyenne des ménages rapportée au nombre moyen de chambres à coucher disponibles pour les membres du ménage permet de mesurer le niveau général de promiscuité. Si la valeur de l'indice de promiscuité est égale à 1, il est possible de conclure que de manière générale, il y a adéquation entre la taille des ménages et la taille des logements. Mais lorsqu'il est supérieur à 1, il y a promiscuité.

6.2.1 Promiscuité et milieu de résidence

Les données du tableau 6.8 ci-dessous montrent qu'en Guinée, il y a effectivement une pression de la population sur le nombre de chambres disponibles dans les logements. En d'autres termes, il y a promiscuité. En effet, l'indice de promiscuité est, dans l'ensemble, égal à 2,5. Ce qui est largement supérieur à 1. Selon le milieu de résidence, en général, le nombre de chambres à coucher disponibles dans les logements n'est pas suffisant pour leurs occupants en milieu urbain comme en milieu rural, mais c'est en milieu urbain que la situation est plus préoccupante. Les valeurs sont respectivement 2,6 et 2,4.

La taille des ménages est souvent en corrélation avec le nombre de chambres disponibles. Plus ce nombre est élevé, plus la possibilité pour le ménage d'avoir plusieurs membres est importante.

Tableau 6. 8 : Indice de promiscuité selon le milieu de résidence

Promiscuité	Urbain	Rural	Ensemble
Taille moyenne des ménages	7,2	7,1	7,1
Nombre moyen de chambres	2,8	3,0	2,9
Indice de promiscuité	2,6	2,4	2,5

6.2.2 Disparités régionales

Quelle que soit la région, la forte pression de la population sur le nombre de chambres disponibles dans les logements est mise en évidence. A Conakry (3,0) et dans la région de Kankan (2,8), l'indice de promiscuité se situe au-dessus de son niveau national qui est de 2,5. La plus forte valeur de cet indice s'observe à Conakry. Les régions de Mamou (2,0), Kindia (2,2), Labé (2,2), Boké (2,3) et de N'Zérékoré (2,4) ont leurs indices en dessous de la moyenne nationale. Dans la région de Faranah, la valeur de cet indice est égale au niveau national.

On constate que les régions où l'indice de promiscuité est élevé sont celles dans lesquelles la taille moyenne des ménages est élevée. La promiscuité semble ainsi avoir une corrélation avec la taille du ménage.

Tableau 6. 9 : Indice de promiscuité selon la région

Promiscuité	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré
Taille moyenne des ménages	7,2	7,0	7,5	10,3	6,9	6,0	5,2	6,7
Nombre moyen de chambres	3,1	2,4	2,8	3,7	3,2	2,7	2,6	2,8
Indice de promiscuité	2,3	3,0	2,7	2,8	2,2	2,2	2,0	2,4

6.2.3 Promiscuité et caractéristiques du chef de ménage

6.2.3.1 Promiscuité et sexe du chef de ménage

Généralement, les ménages dirigés par les hommes tout comme ceux dirigés par les femmes sont plongés dans la promiscuité. Autrement dit, il y a un surpeuplement dans les logements. Les chefs de ménages masculins en sont plus concernés que leurs homologues féminins. Respectivement, les indices de promiscuité sont 2,6 et 2,0.

Tableau 6. 10 : Indice de promiscuité selon le sexe du chef de ménage

Promiscuité	Masculin	Féminin
Taille moyenne des ménages	7,6	5,1
Nombre moyen de chambres	3,0	2,6
Indice de promiscuité	2,6	2,0

6.2.3.2 Promiscuité et âge du chef de ménage

La promiscuité dans les logements vue sous l'angle de l'âge du chef de ménage montre que le phénomène est beaucoup fréquent aussi bien chez les chefs jeunes (2,2) que chez les moins jeunes (2,6) et plus âgés (2,4). C'est, en particulier, dans les ménages dirigés par les moins jeunes (35-59 ans) que les chambres à coucher sont plus surchargées.

Tableau 6. 11 : Indice de promiscuité selon l'âge du chef de ménage

Promiscuité	< 35ans	35 à 59 ans	60 ans ou plus
Taille moyenne des ménages	5,0	7,6	8,1
Nombre moyen de chambres	2,3	2,9	3,4
Indice de promiscuité	2,2	2,6	2,4

6.2.3.3 Promiscuité et état matrimonial du chef de ménage

Le tableau 6.12 montre que l'état matrimonial du chef de ménage influence la promiscuité dans les logements. En effet, les ménages dirigés par des chefs mariés sont, pour la plupart, dans la promiscuité, particulièrement les polygames (2,7). Par contre, les chefs de ménages célibataires (1,5), vivant maritalement (1,8), veufs (1,9) ou divorcés/séparés (1,8) ont des logements dont les chambres à coucher sont moins dans la promiscuité par rapport aux précédents.

Tableau 6. 12 : Indice de promiscuité selon l'état matrimonial du chef de ménage

Promiscuité	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Veuf/veuve	Divorcé(e)/Séparé(e)	Union libre/concubinage
Taille moyenne des ménages	3,1	6,1	10,0	5,0	3,9	3,7
Nombre moyen de chambres	2,1	2,6	3,6	2,6	2,2	2,1
Indice de promiscuité	1,5	2,4	2,7	1,9	1,8	1,8

6.2.3.4 Promiscuité et niveau d'instruction du chef de ménage

Le niveau d'instruction du chef de ménage influence peu la promiscuité dans les logements. En effet, les ménages dirigés par des chefs sans niveau d'instruction, du niveau primaire ou collège sont, en grande partie, dans la promiscuité et sans distinction. Chacun a pour indice de promiscuité égal à 2,5. Par contre, les chefs de ménages du niveau professionnel/technique (2,4) et du niveau universitaire (2,4) vivent dans des logements avec moins de promiscuité dans les chambres à coucher par rapport aux précédents.

Tableau 6. 13 : Indice de promiscuité selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Promiscuité	Sans niveau / Préscolaire	Primaire	Collège	Lycée	Professionnel Technique	Universitaire
Taille moyenne des ménages	7,3	7,0	6,7	6,5	6,9	6,7
Nombre moyen de chambres	2,9	2,8	2,7	2,7	2,9	2,8
Indice de promiscuité	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4

6.2.3.5 Promiscuité et situation dans l'activité du chef de ménage

Le tableau 6.14 montre que la situation dans l'activité du chef de ménage influence la promiscuité dans les logements. En effet, les ménages dirigés par des chefs occupés (2,5), en chômage technique (2,6) ou rentiers (2,5) sont, généralement, dans la promiscuité. Par contre, les chefs de ménages élèves/étudiants (2,0), qui sont femmes au foyer (2,0), à la recherche du premier emploi (2,2), invalides/retraités (2,2) ou retraités ((2,4) ont des logements dont les chambres à coucher sont moins dans la promiscuité par rapport aux précédents.

Tableau 6. 14 : Indice de promiscuité selon la situation dans l'activité du chef de ménage

Promiscuité	Occupé	Chômeur	Recherche 1 emploi	Elève/ Etudiant	Femme au foyer	Rentier	Retraité	Invalide/ vieillard
Taille moyenne des ménages	7,3	7,7	5,3	4,8	5,2	7,6	9,7	7,4
Nombre moyen de chambres	2,9	3,0	2,4	2,5	2,7	3,1	4,0	3,3
Indice de promiscuité	2,5	2,6	2,2	2,0	2,0	2,5	2,4	2,2

6.2.3.6 Promiscuité et statut dans l'activité du chef de ménage

Le tableau 6.15 montre que le statut dans l'activité du chef de ménage n'a presque pas d'influence sur la promiscuité dans les logements. En effet, à l'exception des chefs de ménage apprentis (2,2), il n'y a pas de différence remarquable entre les autres catégories de statut dans l'activité. Toutefois, on constate la promiscuité (entre 2,5 et 2,6).

Tableau 6. 15 : Indice de promiscuité selon le statut dans l'activité du chef de ménage

Promiscuité	Indé- pendant	Em- ployeur	Salarié public	Salarié privé	Travail- leur à la tâche	Apprenti	Aide familial	Membre coopérati ve/ grou- pe-ment
Taille moyenne des ménages	7,3	7,0	7,1	6,5	6,9	5,4	7,7	7,4
Nombre moyen de chambres	2,9	2,7	2,9	2,5	2,6	2,4	3,1	2,9
Indice de promiscuité	2,5	2,6	2,5	2,6	2,6	2,2	2,5	2,6

6.2.3.7 Promiscuité et niveau de vie du ménage

Le tableau 6.16 montre que le niveau de vie du ménage a une influence sur la promiscuité dans les logements. En effet, en général, les ménages très pauvres (2,9) et très riches (2,8) ont des logements dont les chambres à coucher sont dans la promiscuité. Par contre, les ménages du niveau de vie moyen (2,2), riche (2,3) et pauvre (2,4) ont des logements dont les chambres à coucher sont moins dans la promiscuité par rapport aux précédents.

Tableau 6. 16 : Indice de promiscuité selon le niveau de vie du ménage

Promiscuité	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche
Taille moyenne des ménages	6,6	7,1	7,4	7,4	7,2
Nombre moyen de chambres	2,3	3,0	3,4	3,3	2,6
Indice de promiscuité	2,9	2,4	2,2	2,3	2,8

CHAPITRE 7 : BIENS POSSEDES PAR LES MENAGES

Dans cette partie, il s'agit des moyens d'information, de communication et de transport, mais qui sont en état de fonctionnement ainsi que la possession de parcelle de terrain/titre foncier et autres biens. La possession de bétail et/ ou de la volaille est aussi abordée ainsi que leurs quantités.

7.1 Biens d'équipement

On s'intéresse aux moyens d'information, de communication et autres biens possédés par le ménage.

7.1.1 Moyens d'information et autres biens

Le tableau 7.1 fournit les proportions des ménages qui possèdent un ou plusieurs des biens d'information suivants : poste radio, poste téléviseur, internet. D'autres biens tels que le fusil de chasse, le groupe électrogène, le panneau solaire, le réfrigérateur/Congélateur, l'ordinateur et le forage sont aussi concernés.

Dans l'ensemble, le bien d'équipement possédé par la plupart des ménages est le poste radio. Plus de la moitié des ménages (52,1%) en possèdent au moins un. Ce bien est suivi du poste téléviseur (23,4%), le fusil de chasse (14,5%) et le réfrigérateur/congélateur (9,1%).

Très peu de ménages possèdent le groupe électrogène (5,3%), l'internet (3,0%) et l'ordinateur (2,9%). Seulement 1,6% des ménages ont un panneau solaire et 0,9% un forage.

Par sexe du chef de ménage, les proportions des ménages qui possèdent au moins un poste radio ou un poste téléviseur sont plus élevées chez les hommes que chez les femmes. Il en est de même que la possession d'un fusil de chasse. Quant aux autres biens, les écarts entre les proportions ne sont pas importants.

Par milieu de résidence, les biens les plus possédés en milieu urbain sont le poste radio (60,8%), le poste téléviseur (59,2%), le réfrigérateur/congélateur (25,1%) et le groupe électrogène (10,2%). A part le réfrigérateur/congélateur, ces biens sont plus fréquents dans les ménages urbains dirigés par les hommes. Par contre, en milieu rural, ce sont le poste radio (47,5%) et le fusil de chasse (19,7%) qui enregistrent les proportions les plus élevées et se retrouvent plus dans les ménages dont les chefs sont des hommes.

Tableau 7. 1: Proportion (%) des ménages possédant au moins un bien d'équipement par milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Moyens d'information et autres biens	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Radio	62,4	53,0	60,8	51,2	31,2	47,5	55,0	38,4	52,1
Télévision	60,2	54,1	59,2	5,2	3,0	4,8	24,2	19,9	23,4
Internet	8,1	6,7	7,8	0,6	0,3	0,5	3,1	2,4	3,0
Fusil de chasse	5,2	1,9	4,6	23,1	4,5	19,7	16,9	3,7	14,5
Groupe électrogène	10,8	7,4	10,2	3,1	1,1	2,7	5,7	3,2	5,3
Panneau solaire	2,5	2,0	2,4	1,3	0,9	1,2	1,7	1,3	1,6
Réfrigérateur/ Congélateur	25,1	25,3	25,1	0,8	0,5	0,7	9,2	8,7	9,1
Ordinateur	8,0	6,3	7,7	0,4	0,2	0,4	3,0	2,2	2,9
Forage	1,3	1,0	1,2	0,8	0,6	0,8	1,0	0,7	0,9
Effectif	417 500	86 318	503 818	791 317	175 253	966 570	1 208 817	261 571	1 470 388

En considérant la région administrative, à Conakry, les biens les plus fréquents, par ordre d'importance, demeurent le poste téléviseur, le poste radio, le réfrigérateur/congélateur, l'internet et l'ordinateur.

Dans les régions de Boké et de Kindia, les biens les plus importants sont par ordre le poste radio, le poste téléviseur et le fusil de chasse.

Concernant les autres régions, les biens les plus fréquemment rencontrés sont par ordre le poste radio, le fusil de chasse et le poste téléviseur.

Quant aux restes des biens, la région influence peu car les écarts entre les proportions ne sont pas importants.

Tableau 7. 2 : Proportion (%) des ménages possédant au moins un moyen d'information et autre bien par région

Moyens d'information et autres biens	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zéré-koré
Radio	55,7	58,4	47,4	66,2	53,9	58,2	35,4	38,3
Télévision	19,0	76,5	9,6	15,9	22,4	7,4	8,8	7,4
Internet	1,2	12,2	1,2	1,7	1,8	1,3	0,8	0,7
Fusil de chasse	13,4	1,7	21,8	30,6	11,2	11,5	13,2	17,5
Groupe électrogène	5,7	8,6	3,9	8,1	4,7	2,4	1,5	5,0
Panneau solaire	1,0	2,5	1,3	2,7	0,8	2,3	0,9	1,1
Réfrigérateur/Congélateur	6,4	38,3	2,4	3,8	6,8	1,6	2,3	0,9
Ordinateur	1,8	11,4	1,2	1,6	1,7	0,9	0,6	0,9
Forage	0,6	1,6	1,4	0,9	0,7	0,9	0,7	0,6
Effectif	150 493	236 736	125 878	190 128	226 207	166 488	139 441	235 017

7.1.2 Moyens de communication

Le tableau 7.3 fournit les proportions des ménages qui possèdent un ou plusieurs des moyens de communication suivants : téléphone fixe, téléphone mobile, téléphone satellite et internet.

Dans l'ensemble, le moyen de communication utilisé par beaucoup de ménage est le téléphone mobile. Plus de la moitié des ménages (69,1%) en possèdent au moins un. Les moyens de communication comme téléphone fixe (1,7%), téléphone satellite (1,2%) et l'internet (2,2%) sont de très faibles proportions.

Par sexe du chef de ménage, la proportion des ménages qui possèdent au moins un téléphone mobile est plus élevée chez les hommes (70,1%) que chez les femmes (64,2%).

Quel que soit le milieu de résidence, le moyen de communication le plus possédé par les ménages est le téléphone mobile. La proportion des ménages concernés est plus élevée en milieu urbain (88,6%) qu'en milieu rural (58,9%).

Par sexe du chef de ménage, en milieu urbain, le sexe a peu d'influence sur la possession d'un moyen de communication. Par contre, en milieu rural, la proportion des ménages qui possèdent un téléphone mobile est plus élevée parmi les ménages dont le chef est un homme (60,2%) que celle de leurs homologues femmes (53,0%).

Tableau 7.3 : Proportion (%) des ménages possédant au moins un moyen de communication par milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Moyens de communication	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Téléphone fixe	2,4	1,7	2,3	1,5	0,8	1,4	1,8	1,1	1,7
Téléphone mobile	89,0	87,1	88,6	60,2	53,0	58,9	70,1	64,2	69,1
Téléphone satellite	1,9	1,3	1,8	1,0	0,7	1,0	1,3	0,9	1,2
Internet	5,8	4,8	5,6	0,4	0,2	0,4	2,2	1,7	2,2
Effectif	417 500	86 318	503 818	791 317	175 253	966 570	1 208 817	261 571	1 470 388

Quelle que soit la région administrative, le moyen de communication le plus fréquent demeure le téléphone mobile avec un minimum de pourcentage dans la région de N'Zérékoré (51,4%) et un maximum dans la région de Kankan (72,4%). La ville de Conakry enregistre 90,8% pour le téléphone mobile et 8,7% pour l'internet. Quant autres moyens de communication, les disparités sont peu remarquées car les écarts entre les proportions sont trop réduits.

Tableau 7.4 : Proportion (%) des ménages possédant au moins un moyen de communication par région

Moyens de communication	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré
Téléphone fixe	2,0	2,4	1,6	1,9	1,8	1,2	1,4	1,1
Téléphone mobile	71,1	90,8	55,8	72,4	70,5	69,0	65,0	51,4
Téléphone satellite	1,1	2,0	0,9	1,1	1,6	0,9	1,1	0,8
Internet	1,0	8,7	0,7	1,2	1,2	1,1	0,5	0,5
Effectif	150 493	236 736	125 878	190 128	226 207	166 488	139 441	235 017

7.2 Moyens de transport

Le tableau 7.5 fournit les proportions des ménages qui possèdent un ou plusieurs moyens de transport suivants : véhicule, moto, vélo, pirogue/barque et âne/cheval.

Dans l'ensemble, le moyen de transport possédé par la plupart des ménages est la moto. 1 ménage sur 4 (24,5) en possède au moins un suivi e du vélo (13,4 %). Très peu de ménages (7,1 %) possèdent au moins un véhicule. Les proportions des ménages qui possèdent au moins une pirogue/barque (1,0%) et ceux qui possèdent au moins un âne/cheval (0,5%) sont trop faibles.

Quel que soit le sexe du chef de ménage, les moyens de transport que l'on retrouve dans la plupart des ménages sont par ordre d'importance la moto, le vélo et le véhicule. Les ménages masculins qui en possèdent sont en proportions plus élevées que les ménages féminins qui en possèdent.

Selon le milieu de résidence, en milieu urbain, 25,2% des ménages possèdent au moins une moto, 16,7% un véhicule et 8,1% un vélo. Par contre, en milieu rural, 24,1% possèdent une moto, 16,1% un vélo et seulement 2,2% un véhicule (consommateur de carburant) qui est vu comme un bien de luxe, donc signe extérieur de richesse.

Les proportions des ménages qui possèdent ces biens sont plus élevées parmi les ménages dirigés par un homme quel que soit le milieu.

Tableau 7.5 : Proportion (%) des ménages possédant au moins un moyen de transport par milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Moyens de transport	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Véhicule	17,7	11,5	16,7	2,4	1,3	2,2	7,7	4,7	7,1
Moto	27,5	14,5	25,2	27,6	8,3	24,1	27,6	10,3	24,5
Vélo	8,6	5,8	8,1	18,5	5,2	16,1	15,1	5,4	13,4
Pirogue/Barque	0,9	0,5	0,8	1,3	0,3	1,2	1,2	0,4	1,0
Ane/Cheval	0,3	0,2	0,3	0,6	0,1	0,5	0,5	0,1	0,5
Effectif	417 500	86 318	503 818	791 317	175 253	966 570	1 208 817	261 571	1 470 388

Par région administrative, le moyen de transport couramment possédé dans les régions de Kankan (58,0%), Faranah (30,2%), N'Zérékoré (22,7%), Labé (19,3%), Kindia (18,5%) et de Mamou (15,1%) est la moto suivie du vélo avec des proportions élevées à Kankan (31,3%) et à Faranah (19,8%) et moins de 10% les autres. Les proportions des ménages qui possèdent au moins un véhicule dans ces régions sont trop faibles avec un minimum de pourcentage à Faranah (3,0%) et un maximum à Kankan (6,0%). Contrairement aux précédentes, le moyen de transport qui enregistre la proportion la plus élevée dans la région de Boké est le vélo (32,2%) suivi de la moto (21,1%). Les proportions des ménages qui possèdent au moins un véhicule dans ces régions restent faibles avec un minimum de pourcentage à Faranah (3,0%) et un maximum à Kankan (6,0%).

En revanche, la ville de Conakry enregistre la proportion la plus élevée pour le véhicule (22,2%) suivi de la moto (13,4%). Seulement, 3,2% des ménages ont au moins un vélo.

Quant à la possession d'une pirogue/barque, les proportions sont trop faibles avec 3,4% à Boké, 1,3% à Kankan, 1,3% à Kindia et 1,0% à Conakry.

Pour la possession d'âne/cheval, les proportions sont encore trop faibles avec 1,6% à Kankan et 1,1% à Boké.

Tableau 7. 6 : Proportion (%) des ménages possédant au moins un moyen de transport par région

Moyens de transport	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré
Véhicule	5,3	22,2	3,0	6,0	5,8	3,5	3,2	2,5
Moto	21,1	13,4	30,2	58,0	18,5	19,3	15,1	22,7
Vélo	32,2	3,2	19,8	31,3	7,7	8,3	8,0	5,8
Pirogue/Barque	3,4	1,0	0,8	1,3	1,3	0,2	0,3	0,3
Ane/Cheval	1,1	0,4	0,4	1,6	0,2	0,1	0,1	0,1
Effectif	150 493	236 736	125 878	190 128	226 207	166 488	139 441	235 017

7.3 Possession de parcelle de terrain

Le tableau 7.7 fournit les proportions des ménages qui possèdent au moins une parcelle de terrain avec ou sans titre foncier.

Dans l'ensemble, près de la moitié des ménages (49,7%) possède une parcelle de terrain dont 41,0% sans titre foncier et seulement 8,7% avec titre foncier.

Selon le sexe du chef de ménage, les ménages avec un chef masculin possèdent plus de parcelles de terrain que leurs homologues féminins. En effet, un peu plus de la moitié des ménages masculins (50,6%) ont une parcelle de terrain contre 46,3% des ménages féminins. Parmi les ménages masculins, 41,6% n'ont pas de titre foncier et 9,0% l'ont. Pour les ménages féminins, 38,6% sont sans titre foncier et 7,7% le détiennent.

Par milieu de résidence, la proportion des ménages possédant une parcelle de terrain est plus élevée parmi les ménages ruraux avec 57,1% (52,4% sans titre foncier et 4,7% avec titre foncier) contre 35,8% parmi les ménages urbains (19,3% sans titre foncier et 16,5% avec titre foncier).

Les proportions des ménages qui possèdent soit une parcelle de terrain soit une parcelle de terrain sans titre foncier soit une parcelle de terrain avec titre foncier sont plus élevées parmi les ménages dirigés par un homme quel que soit le milieu.

Tableau 7. 7 : Proportion (%) des ménages possédant au moins une parcelle de terrain par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Possession de parcelle de terrain	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Oui avec titre foncier	16,5	16,4	16,5	5,0	3,4	4,7	9,0	7,7	8,7
Oui sans titre foncier	19,6	18,0	19,3	53,2	48,8	52,4	41,6	38,6	41,0
Possède 1 parcelle ⁵	36,1	34,4	35,8	58,2	52,2	57,1	50,6	46,3	49,7
Pas de parcelle	64,0	65,6	64,2	41,8	47,8	42,9	49,5	53,6	50,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	417 500	86 318	503 818	791 317	175 253	966 570	1 208 817	261 571	1 470 388

Par région administrative, plus de la moitié des ménages dans chacune des régions de Boké, Mamou, Kindia, Faranah et de Labé possède une parcelle de terrain. Cette proportion est de 47,0% dans la région de N'Zérékoré, 46,2% dans la région de Kankan et de 30,8% à Conakry.

Les proportions des ménages qui ont un titre foncier sont par ordre d'importance : Conakry (16,5%) ; Boké (12,9%) ; Kindia (8,2%) ; N'Zérékoré (8,1%) ; Kankan (7,7%) ; Faranah (5,2%) ; Labé (3,9%) et Mamou (3,4%).

Tableau 7. 8 : Proportion (%) des ménages possédant au moins une parcelle de terrain par région

Possession de parcelle de terrain	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré
Oui avec titre foncier	12,9	16,5	5,2	7,7	8,2	3,9	3,4	8,1
Oui sans titre foncier	46,1	14,3	51,0	38,5	48,3	51,6	55,0	38,9
Possède une parcelle	59,0	30,8	56,2	46,2	56,5	55,5	58,4	47,0
Pas de parcelle	41,0	69,3	43,8	53,8	43,5	44,6	41,6	53,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	150 493	236 736	125 878	190 128	226 207	166 488	139 441	235 017

7.4 Possession de bétail et/ou de la volaille

Le tableau 7.9 fournit les proportions des ménages qui possèdent au moins un bétail et/ou de la volaille. Dans l'ensemble, 47,2% des ménages possède un bétail et/ou de la volaille.

Par milieu de résidence, la proportion des ménages possédant un bétail et/ou de la volaille est plus élevée parmi les ménages ruraux avec 61,2% contre 20,5 parmi les ménages urbains.

Par ordre d'importance, les proportions de ménage qui possède un bétail ou une volaille sont : poulets traditionnels (33,0%) ; bœufs (20,0%) ; chèvres (19,3%) ; moutons (14,4%) ; canards (3,2%) ; poulets améliorés (1,9%) ; porcs (1,6%) ; pintades (1,2%) ; ânes (1,1%) ; lapins (0,8%) ; chevaux (0,8%) et agoutis (0,5%).

En milieu rural, c'est la même tendance. Par contre, en milieu urbain, on a par ordre d'importance : poulets traditionnels ; moutons ; chèvres ; bœufs ; canards ; poulets améliorés, etc.

Par rapport au nombre de bétail ou de la volaille, en général, les ménages possèdent 1-4 têtes. Une proportion importante des ménages possèdent aussi 10 têtes ou plus de poulets traditionnels. C'est le cas quel que soit le milieu de résidence.

⁵ Possède une parcelle avec/sans titre foncier

Tableau 7. 9: Proportion (%) des ménages possédant du bétail et/ou de la volaille par milieu de résidence

Nombre de bétail/ volailles		Urbain	Rural	Ensemble
Bétail et/ou volaille	Au moins 1 bétail et/ou volaille	20,5	61,2	47,2
Bœufs	1 à 4	2,4	17,8	12,5
	5 à 9	0,8	5,9	4,1
	10 ou plus	0,7	4,7	3,3
	Au moins 1	3,9	28,3	20,0
Chèvres	1 à 4	2,6	19,1	13,4
	5 à 9	0,9	5,9	4,2
	10 ou plus	0,5	2,3	1,6
	Au moins 1	3,9	27,3	19,3
Chevaux	1 à 4	0,5	0,7	0,6
	5 à 9	0,0	0,1	0,1
	10 ou plus	0,0	0,0	0,0
	Au moins 1	0,5	0,9	0,8
Lapins	1 à 4	0,6	0,6	0,6
	5 à 9	0,1	0,1	0,1
	10 ou plus	0,1	0,1	0,1
	Au moins 1	0,8	0,9	0,8
Poulets traditionnels	1 à 4	6,6	16,6	13,2
	5 à 9	4,1	12,3	9,5
	10 ou plus	4,5	13,3	10,3
	Au moins 1	15,3	42,2	33,0
Poulets améliorés	1 à 4	1,1	1,3	1,2
	5 à 9	0,2	0,4	0,3
	10 ou plus	0,2	0,4	0,3
	Au moins 1	1,5	2,0	1,9
Moutons	1 à 4	3,0	14,0	10,2
	5 à 9	0,9	3,9	2,9
	10 ou plus	0,5	1,7	1,3
	Au moins 1	4,5	19,6	14,4
Porcs	1 à 4	0,6	1,3	1,1
	5 à 9	0,1	0,3	0,2
	10 ou plus	0,2	0,3	0,2
	Au moins 1	0,9	1,9	1,6
Anes	1 à 4	0,5	1,4	1,1
	5 à 9	0,0	0,0	0,0
	10 ou plus	0,0	0,0	0,0
	Au moins 1	0,5	1,4	1,1
Agoutis	1 à 4	0,5	0,5	0,5
	5 à 9	0,0	0,0	0,0
	10 ou plus	0,0	0,0	0,0
	Au moins 1	0,5	0,5	0,5
Canards	1 à 4	1,6	2,2	2,0
	5 à 9	0,6	0,6	0,6
	10 ou plus	0,7	0,4	0,5
	Au moins 1	3,0	3,3	3,2
Pintades	1 à 4	0,7	1,0	0,9
	5 à 9	0,1	0,2	0,2
	10 ou plus	0,1	0,2	0,1
	Au moins 1	0,8	1,4	1,2
Effectif		503 818	966 570	1 470 388

Par région administrative, les proportions des ménages qui possèdent un bétail et/ou de la volaille sont par ordre d'importance : Labé (63,6%) ; Faranah (60,7%) ; Mamou (60,6%) ; Boké (54,7%) ; Kankan

(54,5%) ; N'Zérékoré (48,5%) ; Kindia (44,9%) et Conakry (11,0%). Les proportions importantes des ménages des espèces de ce bétail et/ou de la volaille sont présentées ci-dessous.

Les proportions des ménages possédant des poulets traditionnels sont : Labé (47,3%) ; Mamou (46,4%) ; Boké (42,9%) ; Faranah (35,1%) Kindia (34,6%) ; N'Zérékoré (34,2%) ; Kankan (30,1%) et Conakry (7,2%).

Les proportions des ménages possédant des bœufs sont : Kankan (40,1%) ; Faranah (39,5%) ; Labé (30,7%) ; Mamou (25,6%) ; Boké (15,5%) ; N'Zérékoré (11,6%) ; Kindia (10,4%) et Conakry (2,8%).

Les proportions des ménages possédant des chèvres sont : Labé (36,5%) ; Mamou (27,6%) ; Boké (25,5%) ; Faranah (24,1%) ; Kankan (17,7%) ; Kindia (17,6%) ; N'Zérékoré (16,0%) et Conakry (1,9%).

Les proportions des ménages possédant des moutons sont : Faranah (25,2%) ; Mamou (20,5%) ; Kankan (19,4%) ; Labé (18,0%) ; Boké (15,1%) ; Kindia (12,5%) ; N'Zérékoré (11,8%) et Conakry (2,8%).

Les proportions des ménages possédant des canards sont : Kankan (4,7%) ; Faranah (4,5%) ; N'Zérékoré (4,5%) ; Kindia (4,0%) ; Boké (3,3%) ; Conakry (1,6%) ; Mamou (1,4%) et Labé (0,9%).

Les proportions des ménages possédant des poulets améliorés sont : Kankan (2,7%) ; Mamou (2,3%) ; Kindia (2,2%) ; Boké (1,8%) ; Labé (1,8%) ; Faranah (1,5%) ; N'Zérékoré (1,5%) et Conakry (1,2%).

Les proportions des ménages possédant des porcs sont : N'Zérékoré (6,3%) ; Faranah (1,7%) ; Kankan (1,1%) ; Boké (0,6%) ; Kindia (0,5%) ; Conakry (0,4%) ; Mamou (0,4%) et Labé (0,3%).

Par rapport au nombre de bétail ou de la volaille, en général, les ménages possèdent 1-4 têtes. Une proportion importante des ménages possèdent aussi 10 têtes ou plus de poulets traditionnels. C'est le cas quelle que soit la région.

Tableau 7. 10: Proportion (%) des ménages possédant du bétail et/ou de la volaille par région

Nombre de bétail/ volaille		Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zéré- koré
Bétail et/ou volaille	Au moins 1 bétail et/ou volaille	54,7	11,0	60,7	54,5	44,9	63,6	60,6	48,5
	1 à 4	7,3	1,7	25,1	21,9	6,0	22,0	19,0	8,1
Bœufs	5 à 9	3,3	0,6	8,8	9,4	2,0	6,1	4,4	2,0
	10 ou plus	4,9	0,5	5,7	8,8	2,3	2,6	2,3	1,5
	Au moins 1	15,5	2,8	39,5	40,1	10,4	30,7	25,6	11,6
Chèvres	1 à 4	15,0	1,3	17,6	12,2	11,7	24,6	20,3	13,3
	5 à 9	6,9	0,4	4,6	3,9	4,1	9,1	5,6	2,2
	10 ou plus	3,6	0,3	1,9	1,6	1,8	2,8	1,8	0,6
	Au moins 1	25,5	1,9	24,1	17,7	17,6	36,5	27,6	16,0
Chevaux	1 à 4	0,6	0,4	0,7	1,2	0,6	0,4	0,5	0,8
	5 à 9	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
	10 ou plus	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Au moins 1	0,7	0,4	0,9	1,3	0,7	0,6	0,7	0,9
Lapins	1 à 4	0,4	0,5	0,7	1,1	0,6	0,4	0,5	0,8
	5 à 9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
	10 ou plus	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Au moins 1	0,7	0,6	0,9	1,4	0,8	0,7	0,7	1,0
Poulets tradition- nels	1 à 4	13,0	3,4	16,6	12,1	12,0	18,4	18,7	16,4
	5 à 9	11,3	1,8	9,5	8,0	9,1	16,5	15,3	9,4
	10 ou plus	18,5	2,0	9,0	10,0	13,4	12,3	12,5	8,4
	Au moins 1	42,9	7,2	35,1	30,1	34,6	47,3	46,4	34,2
Poulets améliorés	1 à 4	1,1	0,9	1,0	1,9	1,3	0,9	1,5	1,2
	5 à 9	0,4	0,2	0,2	0,4	0,4	0,5	0,4	0,2
	10 ou plus	0,4	0,2	0,3	0,4	0,5	0,3	0,4	0,2
	Au moins 1	1,8	1,2	1,5	2,7	2,2	1,8	2,3	1,5
Moutons	1 à 4	9,5	1,9	18,3	13,3	8,1	13,0	14,8	9,4
	5 à 9	3,6	0,5	4,8	4,0	2,8	3,8	4,1	1,7
	10 ou plus	1,9	0,4	2,1	2,0	1,6	1,2	1,6	0,6
	Au moins 1	15,1	2,8	25,2	19,4	12,5	18,0	20,5	11,8
Porcs	1 à 4	0,4	0,4	1,3	1,0	0,4	0,2	0,3	3,7
	5 à 9	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3
	10 ou plus	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3
	Au moins 1	0,6	0,4	1,7	1,1	0,5	0,3	0,4	6,3
Anes	1 à 4	1,8	0,4	0,6	4,4	0,4	0,2	0,3	0,7
	5 à 9	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	10 ou plus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Au moins 1	1,9	0,4	0,6	4,5	0,4	0,2	0,3	0,7
Agoutis	1 à 4	0,3	0,4	0,6	1,0	0,4	0,2	0,3	0,7
	5 à 9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	10 ou plus	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Au moins 1	0,3	0,4	0,7	1,0	0,4	0,2	0,3	0,7
Canards	1 à 4	1,9	0,9	3,1	3,1	2,3	0,6	0,9	3,3
	5 à 9	0,8	0,3	0,9	1,0	0,9	0,2	0,3	0,8
	10 ou plus	0,6	0,4	0,6	0,7	0,8	0,1	0,2	0,4
	Au moins 1	3,3	1,6	4,5	4,7	4,0	0,9	1,4	4,5
Pintades	1 à 4	0,6	0,4	1,5	2,2	0,5	0,3	0,5	1,2
	5 à 9	0,1	0,0	0,4	0,7	0,0	0,0	0,1	0,2
	10 ou plus	0,1	0,0	0,2	0,5	0,0	0,0	0,0	0,1
	Au moins 1	0,8	0,5	2,1	3,4	0,6	0,3	0,6	1,5
Effectif		150 493	236 736	125 878	190 128	226 207	166 488	139 441	235 017

CONCLUSION GENERALE

Les données du 3ème RGPH ont permis d'avoir une plus grande visibilité sur les caractéristiques de l'habitation et le cadre de vie des Guinéens.

Dans l'ensemble, les ménages ordinaires sont davantage logés dans les maisons individuelles, les maisons à plusieurs logements et dans les cases. Il semble que les Guinéens aimeraient évoluer vers la modernisation de leur habitat, comme l'indique l'augmentation d'année en année de la proportion des ménages installés dans le type d'habitations (maison et immeuble) et la baisse des ménages installés dans les cases.

Au niveau de la construction des logements, l'utilisation des matériaux durables ou modernes a connu une progression significative, au regard de la comparaison avec les données des deux précédents Recensements Généraux.

En général, les logements modernes, semi-traditionnels et traditionnels sont ceux qui abritent le plus grand nombre de ménages.

La situation en milieu urbain épouse un schéma tout à fait différent de l'ensemble. En effet, les logements modernes et semi-traditionnels sont ceux qui abritent le plus grand nombre de ménages ordinaires. Cependant, dans le milieu urbain, il se rencontre encore des proportions de ménages installés dans des logements traditionnels et précaires.

En milieu rural, deux types de standing de logement sont prédominants. Il s'agit des logements semi-traditionnels et des logements traditionnels.

L'analyse différentielle par région montre que la zone spéciale de Conakry et les régions de Kindia, Mamou et de Labé sont les quatre régions du pays où les proportions des ménages occupant des logements modernes se situent au-dessus de la moyenne nationale.

S'agissant des logements semi-traditionnels, les régions de N'Zérékoré, Kindia, Faranah et de Kankan enregistrent des proportions qui dépassent la moyenne nationale.

Concernant les logements traditionnels, les régions de Faranah, Kankan, Boké, Mamou et de Labé enregistrent des proportions au-dessus de la moyenne nationale.

Pour ce qui est des logements précaires, la ville de Conakry et les régions de Boké, Kindia et de N'Zérékoré affichent des proportions supérieures ou égales à la moyenne nationale.

Dans l'ensemble, la plupart des ménages vivent dans un logement dont ils sont propriétaires. Parmi eux, plus de la moitié sont propriétaires sans titre foncier

Les ménages qui habitent dans des logements dont ils sont propriétaires se rencontrent plus en milieu rural où la propriété du terrain s'acquiert en général par héritage. En milieu urbain, l'accès à la propriété foncière a un coût élevé et beaucoup de ménages ne peuvent pas s'offrir un logement en ville.

Parmi ces propriétaires, on retrouve plus de ménages détenteurs de titre foncier en milieu urbain qu'en milieu rural. La situation change lorsqu'il s'agit des propriétaires sans titre foncier et les copropriétaires familiaux, il y en a plus en milieu rural qu'en milieu urbain.

La location du logement est plus un phénomène urbain que rural.

Dans l'ensemble, la proportion des ménages propriétaires de leurs logements a baissé entre 1983 et 2014. Cependant, la proportion des ménages locataires a augmenté.

Concernant le cadre de vie des populations, les éléments de confort et de commodité restent encore davantage l'apanage des ménages du milieu urbain du fait qu'ils sont en général associés à la modernité.

Dans l'ensemble, deux principaux modes d'éclairage sont prédominants. Il s'agit de la torche/la lampe à piles et l'électricité EDG mais la torche ou la lampe à piles reste le mode d'éclairage le plus fréquemment utilisé dans les ménages en Guinée.

L'éclairage à l'électricité est certes encore loin d'être un acquis pour les ménages urbains. L'écart entre le milieu rural et le milieu urbain reste toutefois énorme, appelant ainsi au renforcement des programmes initiés dans le cadre de la politique d'électrification, en particulier en milieu rural. L'accès à l'électricité a un effet significatif sur la réduction de la pauvreté dans les ménages en ce sens qu'il accroît le rendement du travail domestique tout en réduisant leur pénibilité.

Dans l'ensemble, parmi les diverses sources d'approvisionnement en eau de boisson, le forage/puits/source aménagée est celle qu'utilise le plus grand nombre de ménages. C'est en milieu rural surtout que les ménages s'approvisionnent en eau de boisson du forage/puits/source.

La présence dans un ménage d'un robinet dans de la concession ou d'un robinet ailleurs est un phénomène beaucoup plus urbain que rural.

L'eau courante est absente dans la plupart des localités tant urbaines que rurales où les efforts consentis dans le cadre des programmes d'hydraulique rurale ont permis d'installer plutôt des forages et des puits qui contribuent à fournir l'eau de boisson aux ménages ruraux. Malgré ces efforts, une frange importante de la population rurale n'a pas accès à une source améliorée d'approvisionnement en eau de boisson et consomme par conséquent l'eau de surface avec tous les risques de dangers que cela comporte pour leur santé. En dehors de Conakry et des régions de Kankan, Faranah et N'Zérékoré, la proportion de ménages dans lesquels l'eau de surface est consommée dépasse 20% dans toutes les régions.

Entre 1983 et 1996, la proportion des ménages qui se ravitaillaient en eau de boisson d'un robinet ou de la fontaine n'a augmenté que d'un point. Entre 1996 et 2014, cette proportion a connu un doublement. Toutefois en considérant la longueur des deux périodes, il se dégage que le nombre de ménages ayant accès à ce mode d'approvisionnement en eau a évolué moins vite entre 1983 et 1996 qu'entre 1996 et 2014. Mais, l'augmentation a plutôt profité au milieu urbain.

Sur le plan de l'assainissement, les ménages guinéens utilisent la nature, les latrines non couvertes non ventilées et les latrines couvertes non ventilées pour lieu d'aisance.

Les WC avec chasse eau sont plus présents dans les ménages urbains. Il convient de relever que des ménages, en proportion plus élevée en milieu rural n'ont pas de lieu d'aisance autre que la nature. C'est dans les régions de Labé, N'Zérékoré et Mamou qu'on rencontre davantage ces ménages sans lieux d'aisance aménagés.

Dans l'ensemble, la proportion des ménages qui utilisent les WC avec chasse eau est restée presque constante entre 1996 et 2014.

Quant à l'évacuation des ordures ménagères, les comportements des ménages ne sont pas souvent conformes aux normes environnementales. C'est la nature qui demeure le mode d'évacuation des ordures ménagères le plus utilisé en milieu urbain tout comme en milieu rural. Ce mode d'évacuation est en baisse particulièrement en milieu urbain. Très peu de ménages en milieu urbain utilisent le ramassage et la poubelle collective qui sont le mode d'évacuation approprié pour les ordures ménagères. Les autres déversent leurs déchets ménagers dans les alentours de leur maison, dans les rigoles, en bordures de route et parfois dans des cours d'eau. Ces comportements relèvent de l'ignorance des populations et parfois de l'incivisme. Il serait important que les responsables en charge de ces questions travaillent davantage dans le sens de discipliner les comportements des ménages face à la gestion des ordures.

S'agissant du mode d'évacuation des eaux usées, c'est la nature qui demeure le mode d'évacuation des eaux usées le plus utilisé en milieu urbain tout comme en milieu rural. Ce mode d'évacuation est en hausse particulièrement en milieu urbain.

En Guinée, le type de combustible prédominant est le bois de chauffe. Ensuite vient le charbon de bois. Ce type de combustible est en baisse particulièrement en milieu urbain.

Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, la proportion des ménages qui font la cuisson avec le charbon de bois a considérablement augmenté entre 2014 et 1996.

Du point de vue densité d'occupation des logements, dans l'ensemble, 33,6% des ménages vivent dans des logements où la densité d'occupation est supérieure à 3 personnes par chambre. Selon le milieu de résidence, en milieu urbain, la proportion de ménages avec une forte densité d'occupation (plus de 3 personnes par chambre) est largement supérieure à celle du milieu rural.

La ville de Conakry, les régions de Kankan, Faranah et de Boké sont celles qui enregistrent parmi leurs ménages des proportions importantes de ceux ayant des densités d'occupation supérieures à 3 personnes par chambre.

Sur le plan de promiscuité, en Guinée, il y a effectivement une pression de la population sur le nombre de chambres disponibles dans les logements et quelle que soit la région. En effet, l'indice de promiscuité est, dans l'ensemble, égal à 2,5 comparé au normal qui est 1. Le milieu urbain et le milieu rural sont concernés par la promiscuité. Elle plus importante en milieu urbain (2,6) qu'en milieu rural.

A Conakry (3,0) et dans la région de Kankan (2,8), l'indice de promiscuité se situe au-dessus de son niveau national qui est de 2,5.

Par ailleurs, concernant les biens possédés par les ménages, le poste radio et le téléphone mobile enregistrent les proportions les plus élevées qui dépassent 50%.

Quant à la possession du bétail ou de la volaille, les poulets traditionnels, les bœufs, les chèvres et les moutons sont de loin les animaux domestiques qui enregistrent les proportions les plus élevées.

En définitive, les caractéristiques de l'habitation reflètent des conditions de vie de niveau acceptable pour la majorité des Guinéens, mais les défis auxquels le gouvernement doit encore faire face dans ce domaine sont importants.

Pour améliorer davantage le cadre de vie des populations, des efforts sont certes attendus des pouvoirs publics en termes de fournitures d'accès aux services sociaux de base mais, il est également attendu des populations qu'elles s'approprient et adaptent leurs comportements aux exigences de l'environnement et du mode de vie propre à des habitations modernes.

RECOMMANDATIONS

Au regard de ces constats, un certain nombre de recommandations peuvent être formulées à l'attention des décideurs dans le sens de l'amélioration des conditions d'habitation. Ces recommandations s'inscrivent dans la logique des politiques et stratégiques définies par le gouvernement. Ainsi serait-il important de :

- Poursuivre intensément la politique d'électrification en particulier en zone rurale pour que davantage de ménages aient accès à l'énergie électrique ;
- Redynamiser les actions de sensibilisation des populations sur les questions d'hygiène et de salubrité, en insistant notamment sur la disponibilité et la qualité pour chaque ménage des lieux d'aisance ainsi que sur les comportements en matière d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées particulièrement en milieu urbain ;
- Poursuivre la politique de construction des points d'eau en milieu rural, notamment en soutenant les programmes d'hydraulique rurale. En milieu urbain, prendre des mesures d'extension du réseau d'adduction d'eau aux quartiers périphériques ;
- Prendre des mesures pour encourager l'utilisation par les ménages, des combustibles non solides ;
- Renforcer l'assainissement des villes et encourager la construction des latrines en particulier dans les zones rurales ;
- Prendre des mesures interdisant le recours à la nature comme lieu d'aisance ;
- Instituer dans toutes les localités du pays les campagnes d'hygiène et de salubrité et prendre des mesures fiscales en matière de salubrité environnementale.

BIBLIOGRAPHIE

1. Guinée, 1989, 1er Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH1, 1983), Institut National de la Statistique (INS), Conakry, Volume1, 170 pages
2. Guinée, 2000, 2ème Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH2, 1996), Institut National de la Statistique (INS), Conakry, Etat de la population, 161 pages, Caractéristiques de l'habitation, 41 pages
3. Guinée, 2000, 2ème Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH2, 1996), Institut National de la Statistique (INS), Conakry, Caractéristiques de l'habitation, 41 pages
4. Guinée, 2000, 2ème Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH2, 1996), Institut National de la Statistique (INS), Conakry, Caractéristiques des ménages, 43 pages
5. Guinée, 2011, Politique Nationale de l'Habitat « VISION HABITAT 2021 », Ministère de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction, Conakry, 83 pages
6. Guinée, 2012, 3ème Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté (ELEP, 2012), Institut National de la Statistique (INS), Conakry, pages
7. Guinée, 2014, 3ème Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH3), Institut National de la Statistique (INS), Conakry, Manuel de l'agent recenseur, pages

ANNEXES
Tableau A2. 1: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et préfecture selon le type d'habitation

Préfecture	Type d'habitation principale								Total
	Sans abri	Case	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Immeuble individuel	Immeuble à plusieurs logements	Baraque/Conteneur	Tente	
Urbain									
BOFFA	-	29	407	670	1	-	1	-	1 108
BOKE	-	406	11 710	13 616	71	58	16	-	25 877
FRIA	-	87	5 183	3 313	26	155	50	1	8 815
GAOUAL	-	190	262	356	2	-	-	-	810
KOUNDARA	-	764	1 483	602	3	2	-	-	2 854
CONAKRY	7	1 036	95 678	131 612	3 033	4 061	1 294	15	236 736
DABOLA	2	813	2 216	624	5	1	4	-	3 665
DINGUIRAYE	-	708	999	533	4	2	-	-	2 246
FARANAH	-	1 229	1 852	3 629	17	30	1	-	6 758
KISSIDOUGOU	-	509	6 245	6 003	38	30	5	-	12 830
KANKAN	-	3 297	7 015	9 514	58	45	4	-	19 933
KEROUANE	1	1 213	354	1 070	5	1	1	-	2 645
KOUROUSSA	-	1 120	654	1 713	7	5	8	15	3 522
MANDIANA	-	804	274	725	3	2	-	-	1 808
SIGUIRI	-	836	4 781	8 352	61	78	8	-	14 116
COYAH	-	143	16 078	12 789	272	243	85	-	29 610
DUBREKA	2	255	12 834	8 927	225	164	82	-	22 489
FORECARIAH	-	19	1 143	1 404	5	8	5	-	2 584
KINDIA	-	179	9 194	9 125	51	55	11	-	18 615
TELIMELE	-	215	1 833	419	4	4	-	-	2 475
KOUBIA	-	150	519	181	-	-	-	-	850
LABE	-	83	9 645	4 915	95	57	6	-	14 801
LELOUMA	-	70	395	395	-	2	-	-	862
MALI	-	19	639	294	1	3	-	-	956
TOUGUE	-	200	429	121	-	1	-	-	751
DALABA	-	7	911	606	9	9	2	-	1 544
MAMOU	-	228	5 068	5 751	41	38	5	-	11 131
PITA	-	36	2 915	897	14	12	1	-	3 875
BEYLA	-	576	563	1 255	5	4	-	-	2 403
GUECKEDOU	-	38	2 023	6 182	41	9	2	-	8 295
LOLA	-	58	1 656	2 277	6	3	-	-	4 000
MACENTA	-	54	3 575	3 987	13	17	2	-	7 648
NZEREKORE	-	132	7 928	17 743	90	45	10	-	25 948
YOMOU	-	1	402	854	-	1	-	-	1 258
Total	12	15 504	216 863	260 454	4 206	5 145	1 603	31	503 818

Préfecture	Type d'habitation principale								Total
	Sans abri	Case	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Immeuble individuel	Immeuble à plusieurs logements	Baraque/Conteneur	Tente	
Rural									
BOFFA	9	4 493	11 482	9 261	40	20	1 380	3	26 688
BOKE	10	8 058	16 132	10 122	57	71	738	21	35 209
FRIA	-	2 086	2 931	1 939	2	6	4	-	6 968
GAOUAL	26	19 041	4 739	3 409	59	86	27	-	27 387
KOUNDARA	3	12 306	1 459	988	6	8	7	-	14 777
DABOLA	6	17 431	2 562	1 600	10	10	10	1	21 630
DINGUIRAYE	18	22 029	1 435	1 066	1	2	20	4	24 575
FARANAH	3	19 469	2 750	5 385	14	18	2	3	27 644
KISSIDOUGOU	-	8 950	9 921	7 579	58	18	3	1	26 530
KANKAN	-	20 767	2 118	3 976	13	12	5	7	26 898
KEROUANE	1	12 633	4 889	7 575	64	23	6	-	25 191
KOUROUSSA	-	20 256	1 735	3 540	10	11	31	36	25 619
MANDIANA	3	13 276	3 379	4 098	18	11	43	121	20 949
SIGUIRI	18	24 131	8 087	17 014	59	27	32	79	49 447
COYAH	1	500	2 720	2 968	21	12	49	1	6 272
DUBREKA	3	4 849	8 460	9 647	42	35	106	1	23 143
FORECARIAH	79	3 019	11 191	15 279	54	40	453	3	30 118
KINDIA	2	13 175	17 994	12 884	82	50	38	3	44 228
TELIMELE	5	21 983	14 906	9 708	35	31	5	-	46 673
KOUBIA	-	8 825	5 296	1 633	6	5	2	-	15 767
LABE	-	10 376	24 590	6 629	57	37	62	-	41 751
LELOUMA	-	8 822	14 058	5 908	35	13	8	1	28 845
MALI	5	17 571	16 161	7 394	30	18	5	-	41 184
TOUGUE	-	15 103	4 216	1 384	8	10	-	-	20 721
DALABA	2	10 959	10 747	3 867	23	6	1	-	25 605
MAMOU	7	24 116	15 464	7 345	33	26	6	1	46 998
PITA	2	17 516	24 755	7 936	43	23	13	-	50 288
BEYLA	2	20 497	5 907	9 191	42	10	23	9	35 681
GUECKEDOU	14	3 712	18 628	14 567	102	113	11	1	37 148
LOLA	2	3 051	9 580	11 540	24	20	15	-	24 232
MACENTA	6	4 436	14 600	17 387	71	21	44	13	36 578
NZEREKORE	-	625	10 652	23 635	53	22	12	1	35 000
YOMOU	2	1 358	5 248	10 170	19	10	8	11	16 826
Total	229	395 419	308 792	256 624	1 191	825	3 169	321	966 570

Tableau A2. 2 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le principal matériau des murs du logement

Préfecture	Matériaux des murs									Total
	Brique en ciment	Brique en terre cuite	Brique en terre stabilisée	Brique non cuite/Terre battue	Bois/Bambou/Planche/Paille	Pierre	Tôle	Bâche/Plastique/Toile	ND	
Urbain										
BOFFA	355	216	191	343	3	-	-	-	-	1 108
BOKE	8 236	14 628	903	2 033	36	20	18	-	3	25 877
FRIA	5 912	518	445	1 793	61	-	84	1	1	8 815
GAOUAL	30	650	9	120	1	-	-	-	-	810
KOUNDARA	443	1 583	89	734	5	-	-	-	-	2 854
CONAKRY	225 064	5 718	1 296	1 875	773	161	1 631	210	8	236 736
DABOLA	124	2 474	94	949	5	14	-	3	2	3 665
DINGUIRAYE	412	1 039	378	413	3	1	-	-	-	2 246
FARANAH	630	4 379	407	1 241	47	44	10	-	-	6 758
KISSIDOUGOU	4 055	1 671	1 239	5 713	117	13	7	13	2	12 830
KANKAN	3 289	12 613	687	3 251	35	30	25	3	-	19 933
KEROUANE	394	226	131	1 888	5	-	-	-	1	2 645
KOUROUSSA	713	1 347	74	1 311	44	14	-	19	-	3 522
MANDIANA	78	975	41	710	4	-	-	-	-	1 808
SIGUIRI	7 532	3 162	748	2 404	194	1	39	35	1	14 116
COYAH	24 093	3 643	511	1 209	76	9	47	21	1	29 610
DUBREKA	20 528	900	250	678	30	9	53	38	3	22 489
FORECARIAH	1 393	405	166	586	5	28	1	-	-	2 584
KINDIA	7 680	9 784	369	728	29	18	7	-	-	18 615
TELIMELE	555	1 639	38	237	4	-	-	2	-	2 475
KOUBIA	13	643	6	184	4	-	-	-	-	850
LABE	1 567	12 973	91	112	5	44	8	-	1	14 801
LELOUMA	29	778	9	45	1	-	-	-	-	862
MALI	129	730	17	74	-	6	-	-	-	956
TOUGUE	148	379	36	176	-	12	-	-	-	751
DALABA	565	888	7	74	-	10	-	-	-	1 544
MAMOU	844	9 261	169	568	26	257	2	1	3	11 131
PITA	719	3 037	55	45	-	16	-	-	3	3 875
BEYLA	440	53	138	1 757	13	1	-	-	1	2 403
GUECKEDOU	2 361	597	728	4 563	27	1	15	3	-	8 295
LOLA	506	787	577	2 122	7	-	-	-	1	4 000
MACENTA	2 039	1 004	1 052	3 527	20	-	6	-	-	7 648
NZEREKORE	8 036	1 531	2 587	13 473	148	167	6	-	-	25 948
YOMOU	75	110	2	1 067	4	-	-	-	-	1 258
Total	328 987	100 341	13 540	56 003	1 732	876	1 959	349	31	503 818

Préfecture	Matériaux des murs									Total
	Brique en ciment	Brique en terre cuite	Brique en terre stabilisée	Brique non cuite/Terre battue	Bois/Bambou/Planche/Paille	Pierre	Tôle	Bâche/Plastique / Toile	ND	
Rural										
BOFFA	3 042	3 643	2 549	14 899	1 897	5	437	207	9	26 688
BOKE	1 595	5 927	1 877	24 019	1 354	7	300	116	14	35 209
FRIA	475	120	498	5 696	166	-	13	-	-	6 968
GAOUAL	1 047	3 758	2 190	19 437	889	6	23	10	27	27 387
KOUNDARA	339	1 856	1 300	10 609	618	41	9	1	4	14 777
DABOLA	410	3 895	764	15 829	713	5	6	2	6	21 630
DINGUIRAYE	505	1 898	1 627	19 263	1 201	5	31	27	18	24 575
FARANAH	575	2 993	1 303	21 154	1 586	1	16	12	4	27 644
KISSIDOUGOU	368	947	1 290	23 592	259	1	70	2	1	26 530
KANKAN	942	3 843	1 656	20 229	205	1	11	9	2	26 898
KEROUANE	787	634	1 696	21 586	447	-	29	9	3	25 191
KOUROUSSA	879	3 478	2 184	18 717	288	2	9	59	3	25 619
MANDIANA	863	3 446	1 056	15 113	246	10	63	141	11	20 949
SIGUIRI	2 548	5 114	3 901	36 301	1 318	16	67	132	50	49 447
COYAH	1 351	1 203	276	3 316	91	-	14	13	8	6 272
DUBREKA	5 959	1 122	1 410	14 338	250	6	42	12	4	23 143
FORECARIAH	3 932	3 445	2 378	18 692	1 073	8	369	140	81	30 118
KINDIA	3 302	9 378	3 435	27 456	551	11	83	9	3	44 228
TELIMELE	1 882	6 519	4 666	33 105	427	10	56	1	7	46 673
KOUBIA	287	4 644	663	9 922	227	-	19	3	2	15 767
LABE	1 177	26 174	2 302	11 795	238	13	36	10	6	41 751
LELOUMA	1 033	14 682	1 696	11 080	236	2	115	1	-	28 845
MALI	1 019	6 468	2 680	29 971	909	7	119	2	9	41 184
TOUGUE	282	5 280	1 569	13 328	199	11	48	-	4	20 721
DALABA	875	9 284	1 131	14 078	212	4	14	2	5	25 605
MAMOU	977	16 807	2 860	24 539	1 696	17	81	12	9	46 998
PITA	2 558	22 781	3 361	20 970	549	8	41	4	16	50 288
BEYLA	1 979	739	2 177	30 416	252	3	85	18	12	35 681
GUECKEDOU	695	726	1 829	33 034	693	5	151	1	14	37 148
LOLA	393	314	929	22 373	211	-	9	1	2	24 232
MACENTA	605	975	1 821	31 787	1 298	3	35	48	6	36 578
NZEREKORE	1 066	542	1 918	31 085	321	3	61	4	-	35 000
YOMOU	847	265	1 284	13 175	1 199	2	39	13	2	16 826
Total	44 594	172 900	62 276	660 904	21 819	213	2 501	1 021	342	966 570

Tableau A2.3 : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et préfecture selon le principal matériau du toit

Préfecture	Matériau du toit						Total
	Tôle	Tuile / Ardoise	Béton	Paille/ Feuilles	Bâche/Plas- tique/Toile	ND	
Urbain							
BOFFA	1 041	-	1	53	13	-	1 108
BOKE	24 171	721	74	837	67	7	25 877
FRIA	8 489	60	175	81	9	1	8 815
GAOUAL	625	-	1	184	-	-	810
KOUNDARA	2 052	18	5	778	1	-	2 854
CONAKRY	231 096	1 398	3 133	379	722	8	236 736
DABOLA	2 685	14	13	948	3	2	3 665
DINGUIRAYE	1 578	14	1	653	-	-	2 246
FARANAH	5 595	121	14	1 026	2	-	6 758
KISSIDOUGOU	12 166	35	20	602	5	2	12 830
KANKAN	16 225	160	92	3 378	78	-	19 933
KEROUANE	1 440	2	2	1 198	1	2	2 645
KOUROUSSA	2 379	36	17	1 062	28	-	3 522
MANDIANA	1 179	81	4	543	1	-	1 808
SIGUIRI	12 738	140	85	1 115	37	1	14 116
COYAH	29 052	283	95	73	106	1	29 610
DUBREKA	22 113	74	75	151	73	3	22 489
FORECARIAH	2 549	9	4	21	1	-	2 584
KINDIA	18 132	87	130	228	38	-	18 615
TELIMELE	2 267	43	13	141	11	-	2 475
KOUBIA	699	-	-	150	1	-	850
LABE	14 340	197	193	68	2	1	14 801
LELOUMA	797	1	3	61	-	-	862
MALI	938	1	2	15	-	-	956
TOUGUE	548	2	2	199	-	-	751
DALABA	1 518	7	5	14	-	-	1 544
MAMOU	10 708	108	32	282	1	-	11 131
PITA	3 791	20	9	52	3	-	3 875
BEYLA	1 803	2	2	594	1	1	2 403
GUECKEDOU	8 179	10	7	99	-	-	8 295
LOLA	3 859	9	5	117	10	-	4 000
MACENTA	7 559	12	23	54	-	-	7 648
NZEREKORE	25 644	90	25	166	23	-	25 948
YOMOU	1 246	-	-	12	-	-	1 258
Total	479 201	3 755	4 262	15 334	1 237	29	503 818

Préfecture	Matériau du toit						Total
	Tôle	Tuile / Ardoise	Béton	Paille/ Feuilles	Bâche/Plas- tique/Toile	ND	
Rural							
BOFFA	17 571	109	25	8 477	497	9	26 688
BOKE	20 379	98	28	14 387	303	14	35 209
FRIA	4 588	9	2	2 367	2	-	6 968
GAOUAL	8 287	155	32	18 866	21	26	27 387
KOUNDARA	2 396	30	26	12 305	16	4	14 777
DABOLA	4 243	132	21	17 219	9	6	21 630
DINGUIRAYE	2 394	119	17	21 938	89	18	24 575
FARANAH	8 546	104	19	18 939	32	4	27 644
KISSIDOUGOU	17 935	42	12	8 529	11	1	26 530
KANKAN	6 089	300	18	20 364	125	2	26 898
KEROUANE	12 779	88	44	12 239	39	2	25 191
KOUROUSSA	5 735	130	19	19 649	83	3	25 619
MANDIANA	7 700	331	15	12 741	151	11	20 949
SIGUIRI	25 607	534	51	22 792	413	50	49 447
COYAH	5 483	11	7	751	12	8	6 272
DUBREKA	17 393	100	26	5 581	39	4	23 143
FORECARIAH	25 773	109	28	3 892	235	81	30 118
KINDIA	30 333	354	50	13 438	51	2	44 228
TELIMELE	24 935	101	50	21 549	31	7	46 673
KOUBIA	7 308	60	10	8 331	54	4	15 767
LABE	31 601	202	38	9 854	54	2	41 751
LELOUMA	20 052	78	21	8 683	8	3	28 845
MALI	24 916	108	52	16 088	14	6	41 184
TOUGUE	5 921	48	16	14 726	6	4	20 721
DALABA	14 912	101	25	10 554	8	5	25 605
MAMOU	23 282	390	86	23 201	28	11	46 998
PITA	32 915	151	37	17 162	17	6	50 288
BEYLA	15 210	255	80	20 073	51	12	35 681
GUECKEDOU	32 844	173	81	4 026	10	14	37 148
LOLA	19 090	51	14	4 958	117	2	24 232
MACENTA	31 209	109	42	4 866	346	6	36 578
NZEREKORE	33 835	67	19	1 070	9	-	35 000
YOMOU	15 040	17	3	1 737	27	2	16 826
Total	556 301	4 666	1 014	401 352	2 908	329	966 570

Tableau A2. 4: Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le principal matériau du sol

Préfecture	Matériau du sol					Total
	Terre battue	Ciment	Carreaux	Planche/Bois	ND	
Urbain						
BOFFA	101	969	37	1	-	1 108
BOKE	1 850	21 343	2 660	24	-	25 877
FRIA	610	7 116	1 055	34	-	8 815
GAOUAL	138	632	36	4	-	810
KOUNDARA	467	2 177	206	4	-	2 854
CONAKRY	14 166	168 818	52 886	859	7	236 736
DABOLA	513	2 748	399	3	2	3 665
DINGUIRAYE	598	1 392	251	5	-	2 246
FARANAH	1 235	5 204	312	7	-	6 758
KISSIDOUGOU	1 844	10 382	574	30	-	12 830
KANKAN	3 259	15 091	1 557	26	-	19 933
KEROUANE	1 257	1 348	39	-	1	2 645
KOUROUSSA	809	2 566	132	15	-	3 522
MANDIANA	790	878	134	6	-	1 808
SIGUIRI	3 206	9 875	995	40	-	14 116
COYAH	1 658	21 105	6 762	85	-	29 610
DUBREKA	1 491	15 932	5 002	62	2	22 489
FORECARIAH	231	2 118	224	11	-	2 584
KINDIA	1 070	15 177	2 322	46	-	18 615
TELIMELE	463	1 817	193	2	-	2 475
KOUBIA	193	617	39	1	-	850
LABE	402	10 828	3 558	13	-	14 801
LELOUMA	50	737	74	1	-	862
MALI	24	787	139	6	-	956
TOUGUE	201	504	46	-	-	751
DALABA	33	1 176	335	-	-	1 544
MAMOU	452	9 252	1 416	11	-	11 131
PITA	81	3 228	566	-	-	3 875
BEYLA	708	1 631	51	13	-	2 403
GUECKEDOU	876	7 113	266	40	-	8 295
LOLA	976	2 907	108	9	-	4 000
MACENTA	1 222	6 059	354	13	-	7 648
NZEREKORE	2 374	21 798	1 721	55	-	25 948
YOMOU	206	1 032	20	-	-	1 258
Total	43 554	374 357	84 469	1 426	12	503 818

Préfecture	Matériau du sol					Total
	Terre battue	Ciment	Carreaux	Planche/Bois	ND	
Rural						
BOFFA	18 308	7 483	513	375	9	26 688
BOKE	27 429	6 801	724	245	10	35 209
FRIA	5 442	1 364	91	71	-	6 968
GAOUAL	21 960	4 502	787	112	26	27 387
KOUNDARA	11 695	2 800	177	102	3	14 777
DABOLA	16 084	5 135	364	41	6	21 630
DINGUIRAYE	21 207	2 828	437	85	18	24 575
FARANAH	22 635	4 624	259	123	3	27 644
KISSIDOUGOU	22 555	3 680	217	78	-	26 530
KANKAN	22 178	4 371	256	93	-	26 898
KEROUANE	16 938	7 606	421	225	1	25 191
KOUROUSSA	20 490	4 756	265	108	-	25 619
MANDIANA	15 303	5 224	218	201	3	20 949
SIGUIRI	31 952	16 559	511	407	18	49 447
COYAH	2 791	3 286	147	47	1	6 272
DUBREKA	13 699	8 682	659	100	3	23 143
FORECARIAH	20 351	8 539	625	524	79	30 118
KINDIA	27 567	14 947	1 487	225	2	44 228
TELIMELE	36 747	8 676	976	269	5	46 673
KOUBIA	10 594	4 867	248	58	-	15 767
LABE	14 768	25 165	1 729	89	-	41 751
LELOUMA	13 059	14 765	925	96	-	28 845
MALI	31 325	9 009	633	212	5	41 184
TOUGUE	15 443	4 834	379	65	-	20 721
DALABA	13 849	11 080	569	105	2	25 605
MAMOU	28 363	17 463	957	208	7	46 998
PITA	21 529	27 136	1 377	244	2	50 288
BEYLA	27 402	7 433	540	304	2	35 681
GUECKEDOU	31 773	4 635	512	214	14	37 148
LOLA	17 670	6 280	177	103	2	24 232
MACENTA	28 359	7 440	532	241	6	36 578
NZEREKORE	16 488	17 866	464	182	-	35 000
YOMOU	8 925	7 598	258	43	2	16 826
Total	654 878	287 434	18 434	5 595	229	966 570

Tableau A2. 5 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le statut d'occupation du logement

Préfecture	Statut d'occupation du logement									Total
	Pro-priétaire avec titre foncier	Pro-priétaire sans titre foncier	Co-propiété familiale	Location simple	Location-vente	Logé gratuitement	Logement de fonction	Logé par l'employeur	ND	
Urbain										
BOFFA	88	486	135	331	4	30	31	3	-	1 108
BOKE	6 309	3 318	1 904	11 223	202	998	725	1 198	-	25 877
FRIA	2 519	1 097	756	2 810	176	419	172	866	-	8 815
GAOUAL	148	197	189	194	5	27	43	7	-	810
KOUNDARA	335	1 502	78	740	31	110	56	2	-	2 854
CONAKRY	45 507	20 930	20 508	132 183	4 439	9 273	2 671	1 218	7	236 736
DABOLA	403	1 589	363	1 123	7	85	50	43	2	3 665
DINGUIRAYE	268	907	425	485	47	77	33	4	-	2 246
FARANAH	588	2 839	1 201	1 715	90	182	103	40	-	6 758
KISSIDOUGOU	2 640	3 879	1 174	4 517	155	406	54	5	-	12 830
KANKAN	3 326	4 837	3 647	6 341	579	777	228	198	-	19 933
KEROUANE	138	1 048	615	597	31	181	31	3	1	2 645
KOUROUSSA	951	387	533	1 205	189	216	40	1	-	3 522
MANDIANA	373	351	351	557	83	60	26	7	-	1 808
SIGUIRI	2 996	2 768	1 601	5 513	688	398	124	28	-	14 116
COYAH	5 235	6 908	2 582	12 153	629	1 928	46	129	-	29 610
DUBREKA	6 362	4 412	1 210	7 557	531	2 070	182	163	2	22 489
FORECARIAH	575	236	559	744	212	98	96	64	-	2 584
KINDIA	5 124	2 802	2 535	6 991	139	744	256	24	-	18 615
TELIMELE	199	1 438	148	624	18	36	12	-	-	2 475
KOUBIA	3	566	24	169	1	66	21	-	-	850
LABE	4 010	3 090	1 072	5 384	86	857	179	123	-	14 801
LELOUMA	8	523	69	190	-	34	37	1	-	862
MALI	337	208	60	266	1	46	35	3	-	956
TOUGUE	14	483	37	142	-	44	30	1	-	751
DALABA	55	649	168	569	8	54	40	1	-	1 544
MAMOU	1 343	4 774	1 044	3 239	46	540	137	8	-	11 131
PITA	50	1 905	421	1 077	16	295	85	26	-	3 875
BEYLA	200	953	396	709	24	81	39	1	-	2 403
GUECKEDOU	1 454	2 867	587	2 816	198	321	42	10	-	8 295
LOLA	98	2 238	324	1 226	24	72	8	10	-	4 000
MACENTA	2 611	953	724	2 852	96	324	84	4	-	7 648
NZEREKORE	6 465	2 795	2 426	12 913	154	919	197	79	-	25 948
YOMOU	300	194	271	393	3	71	26	-	-	1 258
Total	101 032	84 129	48 137	229 548	8 912	21 839	5 939	4 270	12	503 818

Préfecture	Statut d'occupation du logement									Total
	Pro-priétaire avec titre foncier	Pro-priétaire sans titre foncier	Co-propiété familiale	Location simple	Location-vente	Logé gratuitement	Logement de fonction	Logé par l'employeur	ND	
Rural										
BOFFA	2 462	17 650	3 320	1 864	148	1 096	80	59	9	26 688
BOKE	4 869	22 132	3 974	2 436	94	1 547	82	65	10	35 209
FRIA	359	4 689	1 429	186	16	242	45	2	-	6 968
GAOUAL	2 510	19 627	3 328	917	63	800	107	9	26	27 387
KOUNDARA	1 248	10 546	2 316	382	22	187	71	2	3	14 777
DABOLA	880	16 010	3 625	528	59	466	51	5	6	21 630
DINGUIRAYE	598	19 412	3 652	434	44	336	74	7	18	24 575
FARANAH	1 057	21 083	3 173	1 326	35	818	140	9	3	27 644
KISSIDOUGOU	2 103	18 411	3 905	716	46	1 039	246	64	-	26 530
KANKAN	1 678	14 065	10 155	374	49	446	114	17	-	26 898
KEROUANE	1 709	12 867	4 942	3 070	270	2 074	181	77	1	25 191
KOUROUSSA	1 712	16 573	5 619	725	68	745	166	11	-	25 619
MANDIANA	545	13 802	5 129	586	62	662	145	15	3	20 949
SIGUIRI	4 272	24 259	8 213	9 444	764	2 227	142	108	18	49 447
COYAH	872	2 736	1 841	271	117	367	24	43	1	6 272
DUBREKA	1 211	16 202	2 972	1 457	84	1 126	58	30	3	23 143
FORECARIAH	1 297	18 085	6 899	2 116	102	1 400	94	46	79	30 118
KINDIA	3 211	29 404	6 653	2 549	262	1 755	333	59	2	44 228
TELIMELE	1 458	37 239	5 323	1 246	152	1 085	136	29	5	46 673
KOUBIA	684	12 393	1 932	208	91	399	57	3	-	15 767
LABE	2 207	31 539	5 540	1 391	72	733	185	84	-	41 751
LELOUMA	692	23 340	3 711	537	21	407	128	9	-	28 845
MALI	1 974	35 299	2 557	523	26	699	96	5	5	41 184
TOUGUE	469	17 846	1 708	275	18	336	63	6	-	20 721
DALABA	1 255	19 241	3 956	538	32	471	95	15	2	25 605
MAMOU	1 615	37 857	4 739	1 149	159	1 269	180	23	7	46 998
PITA	2 134	40 721	4 868	1 443	103	863	143	11	2	50 288
BEYLA	3 960	22 962	4 866	2 303	240	1 015	301	32	2	35 681
GUECKEDOU	1 284	28 327	4 193	1 583	110	1 363	261	13	14	37 148
LOLA	1 311	14 637	4 419	2 144	159	1 326	209	25	2	24 232
MACENTA	2 661	22 869	5 341	2 633	230	2 332	471	35	6	36 578
NZEREKORE	4 022	20 624	6 448	1 870	180	1 459	378	19	-	35 000
YOMOU	784	10 709	2 555	1 064	54	801	235	622	2	16 826
Total	59 103	673 156	143 301	48 288	3 952	31 891	5 091	1 559	229	966 570

Tableau A3. 1 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le mode d'éclairage

Préfecture	Mode d'éclairage								Total
	Electricité EDG	Groupe élec-trogène	Torche/ Lampe à piles	Bougie	Lampe à pétrole	Lampe à gaz	Energie solaire	Feu de bois	
Urbain									
BOFFA	-	60	1 029	15	3	-	1	-	1 108
BOKE	5 778	14 887	4 432	409	142	192	36	1	25 877
FRIA	7 278	428	938	111	48	4	6	2	8 815
GAOUAL	12	33	746	3	5	5	4	2	810
KOUNDARA	44	154	2 511	15	38	2	88	2	2 854
CONAKRY	180 169	7 944	39 217	7 577	1 071	370	370	18	236 736
DABOLA	2 699	31	892	8	19	15	1	-	3 665
DINGUIRAYE	175	49	1 959	23	29	4	6	1	2 246
FARANAH	1 344	234	5 014	60	74	18	11	3	6 758
KISSIDOUGOU	167	1 108	11 103	59	262	16	105	10	12 830
KANKAN	1 978	3 143	14 169	40	144	56	398	5	19 933
KEROUANE	11	59	2 556	2	8	-	8	1	2 645
KOUROUSSA	29	589	2 799	33	36	20	16	-	3 522
MANDIANA	43	87	1 386	14	119	33	122	4	1 808
SIGUIRI	9 706	949	3 162	42	83	45	124	5	14 116
COYAH	14 697	2 365	10 882	1 250	213	150	51	2	29 610
DUBREKA	8 835	956	10 239	1 835	261	243	116	4	22 489
FORECARIAH	1 552	44	899	62	16	7	3	1	2 584
KINDIA	11 782	486	5 610	415	190	109	21	2	18 615
TELIMELE	773	445	1 153	14	81	3	4	2	2 475
KOUBIA	1	10	772	1	17	-	22	27	850
LABE	9 676	337	4 087	426	97	86	91	1	14 801
LELOUMA	3	8	687	16	26	12	108	2	862
MALI	3	27	835	20	34	3	33	1	956
TOUGUE	-	6	709	5	7	4	19	1	751
DALABA	1 412	14	89	14	14	-	1	-	1 544
MAMOU	6 624	151	3 724	291	231	101	8	1	11 131
PITA	3 158	83	484	49	91	9	1	-	3 875
BEYLA	13	103	2 202	2	42	2	39	-	2 403
GUECKEDOU	35	342	7 673	51	146	9	38	1	8 295
LOLA	55	160	3 342	21	358	43	14	7	4 000
MACENTA	149	290	6 808	55	263	28	50	5	7 648
NZEREKORE	4 430	1 729	18 236	198	1 055	135	158	7	25 948
YOMOU	-	27	1 140	10	55	-	4	22	1 258
Total	272 631	37 338	171 484	13 146	5 278	1 724	2 077	140	503 818

Préfecture	Mode d'éclairage								Total
	Electricité EDG	Groupe électrogène	Torche/Lampe à piles	Bougie	Lampe à pétrole	Lampe à gaz	Energie solaire	Feu de bois	
Rural									
BOFFA	176	489	25 347	78	325	71	175	27	26 688
BOKE	811	753	32 208	366	335	202	184	350	35 209
FRIA	122	128	6 595	20	33	7	56	7	6 968
GAOUAL	405	297	25 256	165	247	151	286	580	27 387
KOUNDARA	106	201	13 832	153	212	88	91	94	14 777
DABOLA	209	112	20 639	22	330	173	72	73	21 630
DINGUIRAYE	83	139	23 710	76	189	89	127	162	24 575
FARANAH	124	203	26 702	65	227	43	61	219	27 644
KISSIDOUGOU	78	94	25 874	44	328	9	55	48	26 530
KANKAN	164	551	25 525	29	408	47	124	50	26 898
KEROUANE	534	476	23 194	186	337	105	169	190	25 191
KOUROUSSA	149	711	24 235	28	225	143	70	58	25 619
MANDIANA	164	1 135	17 996	43	209	180	845	377	20 949
SIGUIRI	1 184	5 958	40 643	140	616	269	571	66	49 447
COYAH	1 838	84	4 150	68	70	36	23	3	6 272
DUBREKA	991	383	21 031	321	202	77	93	45	23 143
FORECARIAH	2 366	405	26 366	185	340	223	87	146	30 118
KINDIA	5 500	670	36 380	560	487	192	280	159	44 228
TELIMELE	687	663	43 144	183	610	84	507	795	46 673
KOUBIA	80	131	14 877	233	193	47	145	61	15 767
LABE	1 174	715	37 178	568	711	212	1 049	144	41 751
LELOUMA	117	225	25 860	153	393	243	1 440	414	28 845
MALI	196	225	38 761	275	444	106	381	796	41 184
TOUGUE	109	93	19 906	58	160	146	167	82	20 721
DALABA	849	152	23 479	197	424	82	258	164	25 605
MAMOU	467	371	43 839	172	944	245	361	599	46 998
PITA	1 865	402	45 310	296	1 116	200	827	272	50 288
BEYLA	306	490	32 803	92	468	150	852	520	35 681
GUECKEDOU	197	329	35 411	106	430	67	167	441	37 148
LOLA	118	181	22 510	92	1 043	82	43	163	24 232
MACENTA	238	532	34 573	120	540	53	114	408	36 578
NZEREKORE	160	626	30 714	430	2 661	93	40	276	35 000
YOMOU	87	475	14 873	217	610	55	52	457	16 826
Total	21 654	18 399	882 921	5 741	15 867	3 970	9 772	8 246	966 570

Tableau A3. 2 : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et préfecture selon la source d'approvisionnement en eau de boisson

Préfecture	Source d'approvisionnement en eau de boisson							Total
	Robinets dans de la concession	Robinets ailleurs	Fontaine publique	Eau minérale	Forage/Puits/Source aménagée	Puits ordinaire	Eau de surface	
Urbain								
BOFFA	41	98	51	-	792	121	5	1 108
BOKE	7 470	10 818	419	127	1 010	5 781	252	25 877
FRIA	3 499	4 031	320	20	243	651	51	8 815
GAOUAL	8	4	12	-	212	567	7	810
KOUNDARA	1 071	1 378	104	4	127	164	6	2 854
CONAKRY	114 246	84 523	4 367	2 277	14 767	15 943	613	236 736
DABOLA	1 080	663	11	10	372	1 529	-	3 665
DINGUIRAYE	403	99	20	7	1 510	200	7	2 246
FARANAH	990	1 696	108	15	2 492	1 456	1	6 758
KISSIDOUGOU	1 688	3 080	440	14	5 707	1 887	14	12 830
KANKAN	3 544	4 977	528	63	3 498	7 261	62	19 933
KEROUANE	969	1 519	62	5	12	78	-	2 645
KOUROUSSA	641	809	66	16	966	1 021	3	3 522
MANDIANA	160	206	28	7	1 044	257	106	1 808
SIGUIRI	2 261	3 149	1 356	132	3 186	3 968	64	14 116
COYAH	9 331	11 444	950	161	1 560	5 958	206	29 610
DUBREKA	2 310	4 016	800	194	3 730	11 176	263	22 489
FORECARIAH	554	484	45	32	319	1 141	9	2 584
KINDIA	4 098	7 121	847	108	3 755	2 351	335	18 615
TELIMELE	357	351	118	10	1 559	29	51	2 475
KOUBIA	6	-	2	3	771	65	3	850
LABE	3 459	2 564	353	67	1 969	6 374	15	14 801
LELOUMA	21	3	10	1	317	370	140	862
MALI	119	233	49	4	190	358	3	956
TOUGUE	6	-	1	2	468	244	30	751
DALABA	738	707	19	1	24	48	7	1 544
MAMOU	1 524	2 525	142	44	1 160	5 496	240	11 131
PITA	922	1 784	34	14	413	702	6	3 875
BEYLA	19	17	38	15	1 941	363	10	2 403
GUECKEDOU	336	655	679	19	5 217	1 352	37	8 295
LOLA	50	232	64	9	1 961	1 672	12	4 000
MACENTA	391	939	141	43	4 571	1 378	185	7 648
NZEREKORE	1 421	2 767	480	250	5 588	15 408	34	25 948
YOMOU	5	-	1	2	1 022	224	4	1 258
Total	163 738	152 892	12 665	3 676	72 473	95 593	2 781	503 818

Préfecture	Source d'approvisionnement en eau de boisson							Total
	Robinet dans de la concession	Robinet ailleurs	Fontaine publique	Eau minérale	Forage/Puits/Source aménagée	Puits ordinaire	Eau de surface	
Rural								
BOFFA	423	248	1 120	266	11 113	7 006	6 512	26 688
BOKE	862	1 223	1 495	167	6 384	15 122	9 956	35 209
FRIA	141	85	369	23	1 337	598	4 415	6 968
GAOUAL	529	155	734	65	7 634	6 192	12 078	27 387
KOUNDARA	370	1 157	1 092	34	7 222	3 881	1 021	14 777
DABOLA	189	345	575	23	10 512	5 858	4 128	21 630
DINGUIRAYE	293	218	760	112	9 148	10 354	3 690	24 575
FARANAH	208	146	530	68	18 215	4 312	4 165	27 644
KISSIDOUGOU	219	28	655	216	21 219	749	3 444	26 530
KANKAN	318	1 078	2 026	325	15 445	5 860	1 846	26 898
KEROUANE	374	454	1 492	236	14 541	3 824	4 270	25 191
KOUROUSSA	336	974	574	57	17 955	4 877	846	25 619
MANDIANA	343	1 051	1 227	54	8 490	8 974	810	20 949
SIGUIRI	796	3 649	3 627	345	20 502	19 462	1 066	49 447
COYAH	205	167	156	21	1 554	2 840	1 329	6 272
DUBREKA	439	178	673	89	7 917	5 072	8 775	23 143
FORECARIAH	487	388	1 175	192	9 918	10 882	7 076	30 118
KINDIA	1 578	1 444	1 464	441	13 143	6 007	20 151	44 228
TELIMELE	1 668	898	1 391	283	11 902	2 819	27 712	46 673
KOUBIA	253	478	348	116	8 045	2 293	4 234	15 767
LABE	1 031	916	1 700	122	19 041	12 609	6 332	41 751
LELOUMA	845	465	686	268	9 405	10 405	6 771	28 845
MALI	526	385	574	147	18 963	6 576	14 013	41 184
TOUGUE	392	257	317	58	5 748	10 170	3 779	20 721
DALABA	529	256	582	44	7 680	9 321	7 193	25 605
MAMOU	720	437	786	108	12 846	12 793	19 308	46 998
PITA	1 123	1 502	1 459	204	15 810	9 126	21 064	50 288
BEYLA	714	538	709	201	16 538	7 498	9 483	35 681
GUECKEDOU	581	382	1 027	211	17 830	3 902	13 215	37 148
LOLA	233	84	740	68	12 738	7 800	2 569	24 232
MACENTA	568	453	1 599	140	25 123	2 940	5 755	36 578
NZEREKORE	352	314	1 545	100	24 591	6 431	1 667	35 000
YOMOU	367	124	572	27	8 546	4 366	2 824	16 826
Total	18 012	20 477	33 779	4 831	417 055	230 919	241 497	966 570

Tableau A3. 3 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le type de lieu d'aisance

Préfecture	Type de lieu d'aisance									Total
	WC avec chasse eau	Latrine couverte ventilée	Latrine couverte non ventilée	Latrine non couverte non ventilée	Fosse sommaire	Toilettes publiques	Nature	Bord de la mer	Autre	
Urbain										
BOFFA	19	253	265	209	302	57	1	2	-	1 108
BOKE	2 592	7 896	5 148	5 109	779	3 672	329	87	265	25 877
FRIA	1 958	3 595	1 021	1 087	434	541	34	9	136	8 815
GAOUAL	20	95	198	167	241	83	4	2	-	810
KOUNDARA	61	380	768	1 276	326	13	19	6	5	2 854
CONAKRY	43 040	68 182	52 220	13 830	3 116	53 903	1 114	870	461	236 736
DABOLA	117	773	1 262	1 050	179	258	16	-	10	3 665
DINGUIRAYE	43	186	375	1 211	391	24	16	-	-	2 246
FARANAH	363	436	1 263	3 917	376	296	102	-	5	6 758
KISSIDOUGOU	278	719	2 622	7 170	1 107	784	109	-	41	12 830
KANKAN	785	2 272	3 574	10 091	1 294	1 724	85	-	108	19 933
KEROUANE	17	158	230	2 127	101	7	4	-	1	2 645
KOUROUSSA	64	331	774	2 007	108	72	83	-	83	3 522
MANDIANA	164	55	501	376	291	403	14	-	4	1 808
SIGUIRI	997	837	3 211	6 073	611	2 237	128	-	22	14 116
COYAH	3 100	11 609	6 673	3 198	1 409	3 046	152	76	347	29 610
DUBREKA	2 064	9 439	3 945	1 952	757	3 577	299	57	399	22 489
FORECARIAH	159	580	626	588	132	480	11	4	4	2 584
KINDIA	1 605	5 422	4 380	3 860	371	2 849	55	29	44	18 615
TELIMELE	299	463	738	707	198	11	54	3	2	2 475
KOUBIA	8	170	161	139	56	43	263	-	10	850
LABE	752	3 710	7 078	2 621	234	247	106	-	53	14 801
LELOUMA	14	218	286	178	12	6	143	-	5	862
MALI	4	117	344	86	294	16	50	-	45	956
TOUGUE	7	62	202	218	124	1	133	-	4	751
DALABA	67	237	879	290	49	17	3	-	2	1 544
MAMOU	297	2 081	4 831	3 364	347	84	79	-	48	11 131
PITA	122	709	1 984	850	112	25	29	-	44	3 875
BEYLA	54	193	483	1 469	77	108	16	-	3	2 403
GUECKEDOU	172	1 051	2 526	3 955	367	85	91	-	48	8 295
LOLA	73	114	1 028	2 055	210	346	132	-	42	4 000
MACENTA	171	809	2 353	2 776	1 166	86	198	-	89	7 648
NZEREKORE	804	3 011	6 660	11 978	2 189	751	334	-	221	25 948
YOMOU	-	42	587	365	73	1	126	-	64	1 258
Total	60 290	126 205	119 196	96 349	17 833	75 853	4 332	1 145	2 615	503 818

Préfecture	Type de lieu d'aisance									Total
	WC avec chasse eau	Latrine couverte ventilée	Latrine couverte non ventilée	Latrine non couverte non ventilée	Fosse som- maire	Toilettes publiques	Nature	Bord de la mer	Autre	
Rural										
BOFFA	580	1 352	2 685	4 334	14 033	658	2 024	902	120	26 688
BOKE	941	1 652	2 385	6 829	7 905	4 192	10 604	496	205	35 209
FRIA	152	133	613	1 178	2 344	216	2 307	-	25	6 968
GAOUAL	661	1 011	1 375	2 308	3 769	288	17 865	18	92	27 387
KOUNDARA	467	556	1 164	2 597	2 775	219	6 741	11	247	14 777
DABOLA	213	1 394	3 510	10 677	2 726	361	2 484	-	265	21 630
DINGUIRAYE	445	384	1 730	4 974	7 485	413	8 981	-	163	24 575
FARANAH	246	406	2 247	7 310	9 040	2 572	5 666	-	157	27 644
KISSIDOUGOU	627	832	2 549	7 392	5 582	568	8 723	-	257	26 530
KANKAN	627	1 030	6 280	8 559	6 748	890	2 688	-	76	26 898
KEROUANE	705	815	2 482	10 674	5 173	1 920	3 297	-	125	25 191
KOUROUSSA	380	964	5 860	6 802	8 429	370	2 631	-	183	25 619
MANDIANA	441	254	3 970	6 859	5 916	903	2 522	-	84	20 949
SIGUIRI	2 803	1 542	8 766	20 271	3 338	5 200	6 874	-	653	49 447
COYAH	203	361	470	1 788	2 513	515	410	3	9	6 272
DUBREKA	422	875	2 353	4 711	10 981	2 854	717	38	192	23 143
FORECARIAH	736	1 371	4 572	10 156	8 290	3 057	1 424	421	91	30 118
KINDIA	2 019	2 637	4 984	10 307	17 806	1 819	4 035	32	589	44 228
TELIMELE	1 134	1 149	2 742	7 813	8 126	563	24 734	30	382	46 673
KOUBIA	213	361	1 011	1 628	3 127	118	9 246	-	63	15 767
LABE	851	3 662	9 733	10 015	3 446	807	12 550	-	687	41 751
LELOUMA	552	2 054	6 077	6 269	1 420	280	11 713	-	480	28 845
MALI	417	616	2 990	3 764	2 186	131	30 721	-	359	41 184
TOUGUE	345	370	1 770	4 783	4 908	189	8 316	-	40	20 721
DALABA	347	1 893	3 746	5 507	4 651	226	8 963	-	272	25 605
MAMOU	862	1 437	4 940	10 684	10 139	226	18 439	-	271	46 998
PITA	935	3 795	10 244	9 685	4 189	440	20 468	-	532	50 288
BEYLA	1 167	897	4 261	15 524	2 917	230	10 571	-	114	35 681
GUECKEDOU	715	844	2 689	5 434	3 572	202	23 341	-	351	37 148
LOLA	710	301	1 307	3 876	788	227	16 832	-	191	24 232
MACENTA	745	903	2 774	5 044	8 883	375	17 611	-	243	36 578
NZEREKORE	732	936	6 018	6 207	976	276	19 292	-	563	35 000
YOMOU	171	725	2 776	3 126	228	51	9 630	-	119	16 826
Total	22 564	37 512	121 073	227 085	184 409	31 356	332 420	1 951	8 200	966 570

Tableau A3. 4 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le nombre de pièces dans le logement

Préfecture	Nombre total de pièces											Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 ou +	ND	
Urbain												
BOFFA	39	108	113	227	199	199	85	67	28	43	-	1 108
BOKE	3 062	6 371	3 313	4 354	2 793	2 775	1 197	856	383	763	10	25 877
FRIA	683	1 940	1 410	1 840	1 137	917	318	223	136	210	1	8 815
GAOUAL	48	58	131	167	175	102	55	29	19	26	-	810
KOUNDARA	523	356	428	579	462	242	99	73	32	60	-	2 854
CONAKRY	44 377	73 332	37 312	30 874	18 463	12 307	6 573	4 825	2 449	6 211	13	236 736
DABOLA	475	538	610	855	607	299	126	69	32	52	2	3 665
DINGUIRAYE	207	288	363	620	430	172	67	34	19	46	-	2 246
FARANAH	652	738	846	1 348	1 283	855	372	227	156	281	-	6 758
KISSIDOUGOU	981	1 689	2 269	3 413	2 313	1 075	486	240	134	228	2	12 830
KANKAN	2 788	2 868	2 892	3 382	2 556	1 765	1 073	801	539	1 269	-	19 933
KEROUANE	349	444	484	531	336	197	122	52	56	73	1	2 645
KOUROUSSA	1 079	465	563	577	361	204	102	67	30	74	-	3 522
MANDIANA	251	276	317	297	190	114	109	71	33	150	-	1 808
SIGUIRI	2 675	2 054	2 132	1 877	1 458	974	630	527	396	1 392	1	14 116
COYAH	2 867	7 209	4 472	5 277	3 773	2 441	1 233	883	438	1 016	1	29 610
DUBREKA	2 975	4 479	3 440	4 656	2 895	1 845	795	480	304	617	3	22 489
FORECARIAH	176	432	346	512	380	269	181	143	64	81	-	2 584
KINDIA	1 479	2 945	2 327	2 770	2 958	2 477	1 482	931	472	774	-	18 615
TELIMELE	325	304	326	629	401	317	67	37	18	51	-	2 475
KOUBIA	122	168	149	178	128	44	19	16	5	21	-	850
LABE	1 561	1 504	1 830	2 982	3 098	1 785	826	520	296	398	1	14 801
LELOUMA	85	111	119	214	174	88	30	18	6	17	-	862
MALI	32	85	137	261	234	128	42	20	5	12	-	956
TOUGUE	148	125	114	136	86	58	41	16	5	22	-	751
DALABA	88	167	205	422	270	183	94	43	13	59	-	1 544
MAMOU	813	1 339	1 551	2 958	2 042	1 273	474	269	157	255	-	11 131
PITA	347	416	514	1 071	752	378	158	119	43	77	-	3 875
BEYLA	435	384	350	473	286	183	103	55	46	87	1	2 403
GUECKEDOU	529	820	1 188	2 178	1 414	980	480	286	160	260	-	8 295
LOLA	213	384	721	1 398	602	344	134	85	53	66	-	4 000
MACENTA	509	898	1 116	1 997	1 409	883	391	203	76	166	-	7 648
NZEREKORE	3 375	4 146	4 112	5 699	3 404	2 291	1 024	716	392	789	-	25 948
YOMOU	191	121	145	481	165	78	29	11	14	23	-	1 258
Total	74 459	117 562	76 345	85 233	57 234	38 242	19 017	13 012	7 009	15 669	36	503 818

Préfecture	Nombre total de pièces											Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 ou +	ND	
Rural												
BOFFA	2 133	2 548	3 423	5 880	3 818	4 183	1 743	1 292	726	933	9	26 688
BOKE	5 795	3 100	4 227	7 633	4 680	4 837	1 662	1 463	781	1 016	15	35 209
FRIA	1 755	660	698	1 491	712	972	262	223	92	103	-	6 968
GAOUAL	10 363	4 801	4 150	3 449	1 918	1 186	510	363	184	434	29	27 387
KOUNDARA	4 159	3 024	2 495	2 232	1 389	634	278	179	96	154	137	14 777
DABOLA	4 981	5 004	4 324	2 898	2 001	1 152	607	287	144	225	7	21 630
DINGUIRAYE	4 653	5 486	5 552	3 732	2 237	1 223	651	372	239	412	18	24 575
FARANAH	6 334	5 362	4 990	4 410	2 859	1 839	774	438	207	428	3	27 644
KISSIDOUGOU	4 290	4 067	5 780	6 683	2 856	1 331	618	370	172	361	2	26 530
KANKAN	1 939	4 204	5 450	4 630	3 474	2 415	1 322	1 040	612	1 736	76	26 898
KEROUANE	4 809	4 979	5 308	4 630	2 372	1 382	614	429	209	455	4	25 191
KOUROUSSA	4 073	4 018	4 815	4 444	2 981	1 917	1 074	822	438	1 031	6	25 619
MANDIANA	1 522	1 824	2 730	2 731	2 413	2 141	1 480	1 238	953	3 904	13	20 949
SIGUIRI	10 232	5 968	7 108	6 175	4 499	3 449	2 449	2 087	1 431	5 989	60	49 447
COYAH	400	476	565	951	839	1 132	589	509	292	511	8	6 272
DUBREKA	3 048	2 960	2 700	4 439	3 019	3 577	1 401	909	477	608	5	23 143
FORECARIAH	1 623	2 720	2 825	4 845	4 328	4 943	3 131	2 396	1 387	1 839	81	30 118
KINDIA	9 583	4 961	4 338	6 380	5 713	5 970	3 229	1 957	985	1 109	3	44 228
TELIMELE	16 112	6 258	6 194	8 417	4 468	3 101	916	529	211	451	16	46 673
KOUBIA	3 477	3 342	2 745	2 480	1 627	846	424	311	147	335	33	15 767
LABE	8 244	7 531	6 847	9 402	5 152	2 229	952	552	274	567	1	41 751
LELOUMA	6 875	5 514	4 201	5 762	3 397	1 479	579	394	184	460	-	28 845
MALI	9 046	7 045	8 333	8 471	3 403	2 131	830	748	377	794	6	41 184
TOUGUE	5 216	4 457	3 571	2 878	2 194	1 029	558	316	172	325	5	20 721
DALABA	6 236	4 362	3 818	5 447	3 002	1 281	571	355	205	324	4	25 605
MAMOU	12 478	10 362	7 671	7 913	4 529	2 044	778	500	246	467	10	46 998
PITA	14 286	6 177	5 567	9 321	7 471	3 990	1 584	866	384	637	5	50 288
BEYLA	4 279	5 908	7 527	7 338	4 122	2 729	1 362	919	476	1 005	16	35 681
GUECKEDOU	5 105	6 670	9 818	9 854	2 853	1 230	589	346	159	509	15	37 148
LOLA	3 899	4 356	6 157	6 830	1 454	742	317	171	85	217	4	24 232
MACENTA	5 059	5 061	7 584	11 620	3 999	1 737	606	327	143	435	7	36 578
NZEREKORE	3 937	5 500	9 343	12 385	2 204	832	322	198	79	200	-	35 000
YOMOU	1 831	2 172	3 646	6 158	1 608	712	271	171	88	167	2	16 826
Total	187 772	150 877	164 500	191 909	103 591	70 395	33 053	23 077	12 655	28 141	600	966 570

Tableau A3. 5 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le nombre de chambres à coucher dans le logement

	Nombre total de chambres à coucher											Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 ou plus	ND	
Urbain												
Boffa	140	126	247	217	188	83	41	40	9	16	1	1 108
Boke	8 651	4 369	4 895	2 962	2 563	1 090	552	328	148	312	7	25 877
Fria	2 480	1 605	1 956	1 184	866	298	178	119	58	68	3	8 815
Gaoual	80	146	182	174	114	48	27	19	7	13	-	810
Koundara	659	562	731	491	218	81	46	26	15	24	1	2 854
Conakry	99 482	56 026	37 146	20 556	10 344	5 465	2 617	1 738	937	2 176	249	236 736
Dabola	768	759	1 065	630	244	89	58	17	12	19	4	3 665
Dinguiraye	351	436	686	474	161	68	23	15	10	20	2	2 246
Faranah	1 003	1 086	1 573	1 412	822	378	169	148	57	106	4	6 758
Kissidougou	1 939	2 817	3 954	2 431	885	392	166	91	50	101	4	12 830
Kankan	4 373	3 764	4 037	3 109	1 700	1 039	632	460	248	564	7	19 933
Kerouane	435	548	681	407	279	132	57	46	26	31	3	2 645
Kouroussa	1 217	648	759	435	194	112	55	38	13	50	1	3 522
Mandiana	342	350	340	259	144	92	77	54	35	115	-	1 808
Siguiriri	4 026	2 490	2 763	1 652	938	640	429	332	208	619	19	14 116
Coyah	9 364	5 665	6 216	4 157	1 844	944	468	294	121	332	205	29 610
Dubreka	7 201	4 330	5 470	3 096	1 259	552	221	145	60	139	16	22 489
Forecariah	572	406	533	400	260	210	95	61	10	37	-	2 584
Kindia	4 043	3 033	3 207	3 306	2 319	1 386	554	338	145	279	5	18 615
Telimele	553	401	638	420	310	70	28	23	8	23	1	2 475
Koubia	157	226	222	146	46	19	15	9	2	8	-	850
Labe	2 590	2 871	3 764	3 122	1 231	597	248	160	92	120	6	14 801
Lelouma	101	178	237	188	87	37	15	9	3	7	-	862
Mali	107	167	398	203	50	16	8	3	-	4	-	956
Tougue	186	155	160	106	68	40	12	9	9	6	-	751
Dalaba	191	288	502	275	168	51	20	20	8	19	2	1 544
Mamou	1 635	2 074	3 245	2 087	1 152	433	220	108	48	106	23	11 131
Pita	628	648	1 143	802	330	170	74	31	22	27	-	3 875
Beyla	590	440	576	354	169	122	51	29	21	50	1	2 403
Gueckedou	1 141	1 455	2 616	1 491	810	349	185	110	39	97	2	8 295
Lola	502	843	1 451	575	334	138	70	30	26	30	1	4 000
Macenta	1 241	1 278	2 112	1 580	787	373	127	49	16	81	4	7 648
Nzerekore	6 483	5 121	6 647	3 727	1 841	935	403	330	166	289	6	25 948
Yomou	330	199	450	157	57	23	17	12	6	7	-	1 258
Total	163 561	105 510	100 602	62 585	32 782	16 472	7 958	5 241	2 635	5 895	577 503	818

	Nombre total de chambres à coucher											Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 ou plus	ND	
Rural												
Boffa	3 291	3 855	6 312	4 461	4 183	1 988	1 092	741	297	438	30	26 688
Boke	7 561	5 090	8 297	5 489	4 466	1 766	1 058	743	240	474	25	35 209
Fria	2 197	987	1 533	762	888	242	200	87	19	50	3	6 968
Gaoual	11 620	6 065	4 620	2 541	1 166	655	248	199	74	162	37	27 387
Koundara	4 794	3 664	2 922	1 896	653	326	141	92	34	87	168	14 777
Dabola	6 214	5 804	4 772	2 674	1 194	541	219	84	45	72	11	21 630
Dinguiraye	5 499	6 326	5 968	3 582	1 570	726	392	185	112	185	30	24 575
Faranah	6 959	6 437	6 135	4 403	1 811	900	419	211	107	246	16	27 644
Kissidougou	5 779	7 866	7 686	3 068	1 011	550	242	133	74	101	20	26 530
Kankan	2 564	5 461	6 394	4 880	2 828	1 822	894	654	403	907	91	26 898
Kerouane	5 921	6 105	6 400	3 456	1 558	792	378	230	109	233	9	25 191
Kouroussa	5 409	5 528	5 561	3 984	2 028	1 210	619	463	235	548	34	25 619
Mandiana	2 059	2 778	3 624	3 072	2 163	1 806	1 239	1 010	723	2 447	28	20 949
Siguiri	12 952	8 110	8 785	6 016	3 652	2 547	1 933	1 339	865	3 073	175	49 447
Coyah	679	843	1 034	1 041	1 055	677	360	306	84	185	8	6 272
Dubreka	4 534	4 129	4 756	3 369	3 441	1 334	709	436	157	265	13	23 143
Forecariah	2 898	3 494	4 749	5 279	4 789	3 802	1 990	1 524	631	877	85	30 118
Kindia	11 933	6 916	7 252	6 885	5 142	3 204	1 329	842	292	412	21	44 228
Telimele	18 764	9 588	9 157	4 940	2 533	874	306	180	74	217	40	46 673
Koubia	4 247	4 561	3 408	1 920	800	341	178	110	48	103	51	15 767
Labe	10 064	11 729	11 304	5 389	1 710	739	297	203	94	215	7	41 751
Lelouma	7 503	7 311	7 219	3 974	1 420	625	288	181	80	227	17	28 845
Mali	12 005	12 292	9 706	3 952	1 456	835	309	196	123	289	21	41 184
Tougue	6 028	5 035	4 468	2 798	1 174	563	290	156	74	123	12	20 721
Dalaba	7 456	6 567	6 184	3 148	1 135	532	220	136	59	108	60	25 605
Mamou	15 407	13 458	10 198	5 037	1 675	623	236	131	60	152	21	46 998
Pita	17 390	10 318	10 444	7 150	2 819	1 154	376	274	109	206	48	50 288
Beyla	5 365	7 943	9 273	6 172	3 066	1 713	815	512	265	516	41	35 681
Gueckedou	8 757	12 422	10 830	2 995	1 066	497	190	93	56	207	35	37 148
Lola	5 707	8 216	7 402	1 622	656	273	149	63	26	107	11	24 232
Macenta	7 351	9 036	12 313	4 941	1 626	656	226	133	66	199	31	36 578
Nzerekore	7 870	11 924	12 011	2 003	649	292	75	41	11	102	22	35 000
Yomou	3 145	4 769	6 085	1 657	643	259	103	76	36	50	3	16 826
Total	239 922	224 627	226 802	124 556	66 026	34 864	17 520	11 764	5 682	13 583	1 224	966 570

Tableau A4. 1 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le mode d'évacuation des eaux usées

Préfecture	Mode d'évacuation des eaux usées							Total
	Réseau d'égouts	Puisard/ fosse septique/ puits perdu	Cour/trou	Nature	Caniveau / rue	Mer	Cours d'eau	
Urbain								
BOFFA	-	6	4	1 089	8	1	-	1 108
BOKE	1 402	1 452	2 051	16 700	2 989	1 188	95	25 877
FRIA	1 517	418	427	5 850	594	6	3	8 815
GAOUAL	2	9	16	773	6	-	4	810
KOUNDARA	6	42	61	2 688	48	3	6	2 854
CONAKRY	7 986	29 684	28 878	110 607	51 203	5 196	3 182	236 736
DABOLA	1	85	18	3 536	24	-	1	3 665
DINGUIRAYE	33	39	145	1 981	45	-	3	2 246
FARANAH	18	262	425	5 653	334	-	66	6 758
KISSIDOUGOU	68	158	843	10 958	689	-	114	12 830
KANKAN	171	903	2 409	14 499	1 861	-	90	19 933
KEROUANE	2	68	494	2 038	37	-	6	2 645
KOUROUSSA	7	56	68	3 263	122	-	6	3 522
MANDIANA	14	56	18	1 691	27	-	2	1 808
SIGUIRI	123	925	1 988	7 834	3 217	-	29	14 116
COYAH	202	792	1 110	25 198	1 679	380	249	29 610
DUBREKA	562	731	2 192	17 825	1 005	115	59	22 489
FORECARIAH	12	32	122	2 289	122	5	2	2 584
KINDIA	110	361	1 609	15 460	735	19	321	18 615
TELIMELE	33	120	27	2 149	140	4	2	2 475
KOUBIA	-	10	4	834	1	-	1	850
LABE	64	207	2 108	11 860	450	-	112	14 801
LELOUMA	-	3	2	847	8	-	2	862
MALI	5	2	32	911	5	-	1	956
TOUGUE	-	2	1	739	6	-	3	751
DALABA	3	19	81	1 419	20	-	2	1 544
MAMOU	13	175	181	10 556	184	-	22	11 131
PITA	8	51	37	3 727	50	-	2	3 875
BEYLA	6	25	19	2 257	91	-	5	2 403
GUECKEDOU	24	170	148	6 897	948	-	108	8 295
LOLA	3	89	499	3 156	233	-	20	4 000
MACENTA	41	196	255	6 207	761	-	188	7 648
NZEREKORE	191	529	1 488	19 724	3 385	-	631	25 948
YOMOU	2	2	5	1 161	85	-	3	1 258
Total	12 629	37 679	47 765	322 376	71 112	6 917	5 340	503 818

Préfecture	Mode d'évacuation des eaux usées							Total
	Réseau d'égouts	Puisard/ fosse septique/ puits perdu	Cour/trou	Nature	Caniveau / rue	Mer	Cours d'eau	
Rural								
BOFFA	36	210	74	25 690	265	400	13	26 688
BOKE	86	374	196	33 850	411	250	42	35 209
FRIA	10	35	5	6 808	105	-	5	6 968
GAOUAL	38	221	458	26 331	298	13	28	27 387
KOUNDARA	24	151	32	14 379	163	13	15	14 777
DABOLA	4	273	288	20 874	146	-	45	21 630
DINGUIRAYE	8	234	60	24 073	159	-	41	24 575
FARANAH	37	465	321	26 385	234	-	202	27 644
KISSIDOUGOU	36	430	1 040	24 624	272	-	128	26 530
KANKAN	37	282	1 407	24 634	375	-	163	26 898
KEROUANE	48	752	784	22 408	1 000	-	199	25 191
KOUROUSSA	49	604	387	24 035	398	-	146	25 619
MANDIANA	103	263	454	19 742	318	-	69	20 949
SIGUIRI	545	1 484	3 461	41 522	2 205	-	230	49 447
COYAH	13	46	54	6 062	62	2	33	6 272
DUBREKA	14	184	76	22 613	208	13	35	23 143
FORECARIAH	40	404	279	28 831	288	240	36	30 118
KINDIA	84	686	540	42 112	652	35	119	44 228
TELIMELE	104	934	93	44 604	803	50	85	46 673
KOUBIA	16	161	38	15 400	130	-	22	15 767
LABE	59	350	857	39 878	528	-	79	41 751
LELOUMA	51	189	40	28 254	257	-	54	28 845
MALI	34	277	828	39 681	296	-	68	41 184
TOUGUE	24	192	17	20 293	169	-	26	20 721
DALABA	42	189	263	24 712	251	-	148	25 605
MAMOU	64	485	99	45 538	560	-	252	46 998
PITA	51	420	446	48 507	614	-	250	50 288
BEYLA	80	383	176	34 119	612	-	311	35 681
GUECKEDOU	38	540	98	36 024	382	-	66	37 148
LOLA	9	257	221	23 253	391	-	101	24 232
MACENTA	45	564	145	35 003	744	-	77	36 578
NZEREKORE	42	200	478	32 917	933	-	430	35 000
YOMOU	6	110	114	16 161	132	-	303	16 826
Total	1 877	12 349	13 829	919 317	14 361	1 016	3 821	966 570

Tableau A4. 2 : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et préfecture selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Préfecture	Mode d'évacuation des ordures ménagères									Total
	Ramas- sage public	Ramas- sage privé	Poubelle collec- tive	Cani- veau/ rue	Nature	Cours d'eau	Mer	Enfouis- sement/ inciné- ration	ND	
Urbain										
BOFFA	-	4	2	9	1 081	4	-	8	-	1 108
BOKE	892	3 118	2 792	1 248	9 023	278	4 457	4 066	3	25 877
FRIA	1 101	363	2 517	247	3 171	18	2	1 395	1	8 815
GAOUAL	1	2	7	7	366	11	-	416	-	810
KOUNDARA	9	35	33	81	2 017	-	-	679	-	2 854
CONAKRY	26 195	69 965	25 943	16 231	53 460	6 353	14 430	24 158	1	236 736
DABOLA	2	19	22	40	3 281	17	-	284	-	3 665
DINGUIRAYE	23	71	58	83	1 709	34	-	268	-	2 246
FARANAH	11	497	183	182	2 711	534	-	2 640	-	6 758
KISSIDOUGOU	103	1 569	785	700	8 390	80	-	1 201	2	12 830
KANKAN	367	2 613	1 373	1 030	9 818	111	-	4 620	1	19 933
KEROUANE	5	31	137	51	2 356	2	-	63	-	2 645
KOUROUSSA	26	169	51	53	2 818	6	-	399	-	3 522
MANDIANA	291	639	46	56	756	10	-	10	-	1 808
SIGUIRI	532	2 486	1 584	1 421	4 973	55	-	3 064	1	14 116
COYAH	287	1 455	973	1 067	18 788	1 098	1 185	4 756	1	29 610
DUBREKA	663	1 637	1 324	1 071	10 301	119	115	7 258	1	22 489
FORECARIAH	43	57	216	221	1 476	23	47	501	-	2 584
KINDIA	835	1 162	1 307	655	11 389	650	20	2 597	-	18 615
TELIMELE	53	179	43	41	2 142	5	5	7	-	2 475
KOUBIA	-	1	-	11	815	1	-	22	-	850
LABE	244	450	591	371	6 931	442	-	5 771	1	14 801
LELOUMA	-	1	7	15	837	1	-	1	-	862
MALI	1	3	1	12	877	-	-	62	-	956
TOUGUE	-	-	12	5	662	-	-	72	-	751
DALABA	14	54	55	22	1 245	7	-	147	-	1 544
MAMOU	23	500	118	331	9 058	98	-	1 002	1	11 131
PITA	65	82	21	69	3 148	4	-	486	-	3 875
BEYLA	4	161	22	73	2 126	3	-	13	1	2 403
GUECKEDOU	22	2 229	703	264	4 167	321	-	589	-	8 295
LOLA	35	222	430	361	2 858	50	-	44	-	4 000
MACENTA	67	856	495	153	5 753	77	-	247	-	7 648
NZEREKORE	373	2 359	2 472	2 518	15 320	630	-	2 276	-	25 948
YOMOU	-	-	4	87	1 159	3	-	5	-	1 258
Total	32 287	92 989	44 327	28 786	204 982	11 045	20 261	69 127	14	503 818

Préfecture	Mode d'évacuation des ordures ménagères									Total
	Ramas-sage public	Ramas-sage privé	Poubelle collec-tive	Caniveau/ rue	Nature	Cours d'eau	Mer	Enfouis-sement/ inciné-ration	ND	
Rural										
BOFFA	48	216	18	406	25 101	46	468	385	-	26 688
BOKE	199	615	139	724	32 659	141	341	386	5	35 209
FRIA	16	32	30	89	6 764	12	12	13	-	6 968
GAOUAL	105	215	108	406	26 203	45	76	229	-	27 387
KOUNDARA	65	240	24	253	13 922	18	64	190	1	14 777
DABOLA	20	539	42	257	20 435	28	-	308	1	21 630
DINGUIRAYE	95	662	54	371	23 069	60	-	264	-	24 575
FARANAH	124	3 547	184	329	22 645	58	-	757	-	27 644
KISSIDOUGOU	45	1 764	919	317	23 242	74	-	168	1	26 530
KANKAN	132	483	243	375	24 760	65	-	838	2	26 898
KEROUANE	166	2 936	465	980	20 170	126	-	346	2	25 191
KOUROUSSA	355	913	549	449	23 026	137	-	185	5	25 619
MANDIANA	131	385	254	505	19 070	99	-	497	8	20 949
SIGUIRI	1 171	4 005	3 946	1 724	36 771	299	-	1 499	32	49 447
COYAH	21	26	34	95	5 974	53	3	59	7	6 272
DUBREKA	21	81	113	344	22 009	45	24	505	1	23 143
FORECARIAH	386	598	345	606	27 376	76	357	372	2	30 118
KINDIA	383	930	238	836	40 323	98	61	1 359	-	44 228
TELIMELE	375	713	98	747	44 241	50	222	225	2	46 673
KOUBIA	19	49	75	211	15 209	72	-	130	2	15 767
LABE	184	438	193	662	33 732	188	-	6 353	1	41 751
LELOUMA	21	64	44	316	27 744	155	-	501	-	28 845
MALI	43	395	30	437	39 559	241	-	478	1	41 184
TOUGUE	16	79	13	308	20 155	85	-	61	4	20 721
DALABA	72	636	43	270	23 323	130	-	1 129	2	25 605
MAMOU	73	249	74	799	45 105	243	-	453	2	46 998
PITA	94	435	197	636	46 690	304	-	1 928	4	50 288
BEYLA	112	331	530	701	33 729	187	-	81	10	35 681
GUECKEDOU	97	1 266	589	517	34 426	231	-	21	1	37 148
LOLA	25	363	358	351	22 834	218	-	83	-	24 232
MACENTA	40	1 255	621	642	33 744	194	-	82	-	36 578
NZEREKORE	69	374	1 747	871	31 553	277	-	108	1	35 000
YOMOU	5	23	997	116	15 329	30	-	326	-	16 826
Total	4 728	24 857	13 314	16 650	880 892	4 085	1 628	20 319	97	966 570

Tableau A4. 3 : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et préfecture selon le type de combustible utilisé pour la cuisson

Préfecture	Principale source d'énergie utilisée pour la cuisine							Total
	Bois de chauffe	Charbon de bois	Pétrole	Electricité	Gaz	Sciures de bois/ résidus végétaux	Energie solaire	
Urbain								
BOFFA	755	338	6	1	7	1	-	1 108
BOKE	6 075	17 881	205	945	100	641	30	25 877
FRIA	2 129	6 486	56	81	24	33	6	8 815
GAOUAL	743	40	3	1	5	17	1	810
KOUNDARA	1 947	804	40	44	11	3	5	2 854
CONAKRY	12 015	217 545	1 894	1 133	1 604	2 506	39	236 736
DABOLA	1 866	1 743	17	17	11	11	-	3 665
DINGUIRAYE	2 097	108	6	10	24	1	-	2 246
FARANAH	4 869	1 762	9	36	34	45	3	6 758
KISSIDOUGOU	5 692	6 773	71	72	127	93	2	12 830
KANKAN	10 701	8 548	117	162	121	277	7	19 933
KEROUANE	2 150	472	3	18	1	1	-	2 645
KOUROUSSA	2 618	839	9	23	22	11	-	3 522
MANDIANA	1 575	43	27	95	36	31	1	1 808
SIGUIRI	8 478	5 257	72	131	52	126	-	14 116
COYAH	5 452	22 921	575	163	171	319	9	29 610
DUBREKA	4 233	17 630	112	62	141	296	15	22 489
FORECARIAH	1 203	1 315	13	11	13	29	-	2 584
KINDIA	4 524	13 424	127	210	125	199	6	18 615
TELIMELE	1 921	332	89	19	102	11	1	2 475
KOUBIA	740	101	-	1	5	-	3	850
LABE	3 606	10 633	205	95	114	144	4	14 801
LELOUMA	724	103	9	2	13	6	5	862
MALI	793	149	5	-	6	3	-	956
TOUGUE	693	48	4	3	3	-	-	751
DALABA	800	715	9	5	13	1	1	1 544
MAMOU	4 985	5 827	79	89	68	81	2	11 131
PITA	1 834	1 932	27	35	15	31	1	3 875
BEYLA	1 486	848	13	17	30	5	4	2 403
GUECKEDOU	3 389	4 744	59	39	52	8	4	8 295
LOLA	2 340	1 502	14	70	23	45	6	4 000
MACENTA	4 315	3 164	49	36	71	9	4	7 648
NZEREKORE	7 125	18 190	128	167	112	219	7	25 948
YOMOU	1 200	51	5	1	-	-	1	1 258
Total	115 073	372 268	4 057	3 794	3 256	5 203	167	503 818

Préfecture	Principale source d'énergie utilisée pour la cuisine							Total
	Bois de chauffe	Charbon de bois	Pétrole	Electricité	Gaz	Sciures de bois/ résidus végétaux	Energie solaire	
Rural								
BOFFA	23 088	2 752	44	90	375	189	150	26 688
BOKE	31 734	2 075	104	135	257	591	313	35 209
FRIA	6 628	76	43	30	65	27	99	6 968
GAOUAL	25 939	537	38	60	199	219	395	27 387
KOUNDARA	13 964	296	64	64	177	94	118	14 777
DABOLA	20 887	502	21	51	77	43	49	21 630
DINGUIRAYE	23 935	107	35	80	167	130	121	24 575
FARANAH	26 222	965	33	66	184	79	95	27 644
KISSIDOUGOU	25 637	321	44	80	187	168	93	26 530
KANKAN	25 510	587	116	82	152	426	25	26 898
KEROUANE	18 733	5 717	74	205	249	119	94	25 191
KOUROUSSA	24 898	330	54	63	171	53	50	25 619
MANDIANA	20 207	155	73	107	170	187	50	20 949
SIGUIRI	39 545	7 344	192	483	244	1 543	96	49 447
COYAH	5 656	391	19	43	60	48	55	6 272
DUBREKA	20 959	1 605	65	83	240	88	103	23 143
FORECARIAH	26 588	2 585	129	215	275	207	119	30 118
KINDIA	39 065	3 050	125	344	642	621	381	44 228
TELIMELE	43 963	634	185	341	528	104	918	46 673
KOUBIA	15 222	136	36	56	124	40	153	15 767
LABE	38 036	2 331	176	162	318	507	221	41 751
LELOUMA	27 600	291	94	124	180	251	305	28 845
MALI	39 709	511	72	90	191	88	523	41 184
TOUGUE	20 092	113	41	100	98	95	182	20 721
DALABA	24 623	284	45	54	151	221	227	25 605
MAMOU	44 384	733	153	222	362	722	422	46 998
PITA	48 066	849	282	153	237	126	575	50 288
BEYLA	32 265	1 567	160	404	394	440	451	35 681
GUECKEDOU	35 281	644	67	159	238	328	431	37 148
LOLA	22 989	519	85	121	170	139	209	24 232
MACENTA	34 965	637	81	131	415	56	293	36 578
NZEREKORE	32 613	1 082	120	182	407	374	222	35 000
YOMOU	15 921	546	86	47	69	42	115	16 826
Total	894 924	40 272	2 956	4 627	7 773	8 365	7 653	966 570

Tableau A5. 1 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon le standing du logement

Préfecture	Standing du logement					Total
	Moderne	Semi-traditionnel	Traditionnel	Précaire	Autre	
Urbain						
BOFFA	748	314	29	3	14	1 108
BOKE	23 472	1 865	400	40	100	25 877
FRIA	6 835	1 761	45	114	60	8 815
GAOUAL	611	112	83	-	4	810
KOUNDARA	1 935	571	343	1	4	2 854
CONAKRY	231 546	1 959	116	2 184	931	236 736
DABOLA	2 610	608	433	3	11	3 665
DINGUIRAYE	1 483	518	241	-	4	2 246
FARANAH	5 171	950	595	30	12	6 758
KISSIDOUGOU	6 850	5 466	347	123	44	12 830
KANKAN	15 623	2 740	1 431	38	101	19 933
KEROUANE	684	952	1 006	-	3	2 645
KOUROUSSA	2 054	787	627	36	18	3 522
MANDIANA	1 037	322	444	1	4	1 808
SIGUIRI	11 127	2 153	510	212	114	14 116
COYAH	28 048	1 233	20	118	191	29 610
DUBREKA	21 526	670	51	107	135	22 489
FORECARIAH	1 970	598	1	6	9	2 584
KINDIA	17 656	776	73	22	88	18 615
TELIMELE	2 204	148	108	-	15	2 475
KOUBIA	652	58	137	1	2	850
LABE	14 625	133	15	7	21	14 801
LELOUMA	790	46	24	-	2	862
MALI	877	67	6	-	6	956
TOUGUE	545	47	159	-	-	751
DALABA	1 460	84	-	-	-	1 544
MAMOU	10 417	540	138	16	20	11 131
PITA	3 801	51	17	-	6	3 875
BEYLA	585	1 379	418	6	15	2 403
GUECKEDOU	3 627	4 574	9	43	42	8 295
LOLA	1 821	2 089	69	4	17	4 000
MACENTA	4 067	3 520	23	23	15	7 648
NZEREKORE	12 233	13 435	59	147	74	25 948
YOMOU	186	1 060	9	3	-	1 258
Total	438 876	51 586	7 986	3 288	2 082	503 818

Préfecture	Standing du logement					Total
	Moderne	Semi-traditionnel	Traditionnel	Précaire	Autre	
Rural						
BOFFA	7 576	10 817	6 395	1 624	276	26 688
BOKE	7 947	13 598	12 688	766	210	35 209
FRIA	821	3 986	2 079	24	58	6 968
GAOUAL	4 818	6 273	16 080	82	134	27 387
KOUNDARA	1 800	3 010	9 868	18	81	14 777
DABOLA	3 653	3 537	14 385	15	40	21 630
DINGUIRAYE	1 891	3 611	18 865	70	138	24 575
FARANAH	3 396	6 858	17 254	43	93	27 644
KISSIDOUGOU	1 930	16 595	7 782	149	74	26 530
KANKAN	4 013	5 139	17 532	30	184	26 898
KEROUANE	2 007	12 136	10 719	122	207	25 191
KOUROUSSA	3 983	5 130	16 342	99	65	25 619
MANDIANA	3 917	5 754	10 931	222	125	20 949
SIGUIRI	8 441	21 365	18 620	364	657	49 447
COYAH	2 682	2 934	557	56	43	6 272
DUBREKA	7 838	10 445	4 594	158	108	23 143
FORECARIAH	9 240	16 477	3 242	894	265	30 118
KINDIA	14 244	18 426	11 207	142	209	44 228
TELIMELE	10 063	17 955	18 242	156	257	46 673
KOUBIA	4 807	3 333	7 482	34	111	15 767
LABE	27 521	6 419	7 616	61	134	41 751
LELOUMA	15 703	6 046	6 889	130	77	28 845
MALI	8 612	17 797	14 381	207	187	41 184
TOUGUE	5 218	2 756	12 631	15	101	20 721
DALABA	10 294	5 806	9 379	44	82	25 605
MAMOU	17 476	9 547	19 615	142	218	46 998
PITA	25 920	9 936	14 117	121	194	50 288
BEYLA	3 431	13 479	18 348	126	297	35 681
GUECKEDOU	2 801	30 289	3 568	299	191	37 148
LOLA	1 091	18 426	4 408	98	209	24 232
MACENTA	2 810	28 583	4 285	378	522	36 578
NZEREKORE	3 370	30 289	919	280	142	35 000
YOMOU	2 317	12 570	1 624	262	53	16 826
Total	231 631	379 322	342 644	7 231	5 742	966 570

Tableau A6. 1 : Répartition des ménages par milieu de résidence et préfecture selon la densité d'occupation du logement

Préfecture	Densité d'occupation des logements			Total
	Inférieure ou égale à 3	Supérieure à 3	ND	
Urbain				
BOFFA	876	231	1	1 108
BOKE	16 637	9 233	7	25 877
FRIA	6 325	2 487	3	8 815
GAOUAL	640	170	-	810
KOUNDARA	2 026	827	1	2 854
CONAKRY	128 381	108 106	249	236 736
DABOLA	2 502	1 159	4	3 665
DINGUIRAYE	1 499	745	2	2 246
FARANAH	4 456	2 298	4	6 758
KISSIDOUGOU	8 555	4 271	4	12 830
KANKAN	11 553	8 373	7	19 933
KEROUANE	1 706	936	3	2 645
KOUROUSSA	1 786	1 735	1	3 522
MANDIANA	1 280	528	-	1 808
SIGUIRI	8 313	5 784	19	14 116
COYAH	17 622	11 783	205	29 610
DUBREKA	13 956	8 517	16	22 489
FORECARIAH	1 784	800	-	2 584
KINDIA	13 232	5 378	5	18 615
TELIMELE	2 022	452	1	2 475
KOUBIA	767	83	-	850
LABE	12 114	2 681	6	14 801
LELOUMA	754	108	-	862
MALI	813	143	-	956
TOUGUE	668	83	-	751
DALABA	1 349	193	2	1 544
MAMOU	8 953	2 155	23	11 131
PITA	3 269	606	-	3 875
BEYLA	1 680	722	1	2 403
GUECKEDOU	6 229	2 064	2	8 295
LOLA	3 094	905	1	4 000
MACENTA	5 377	2 267	4	7 648
NZEREKORE	16 912	9 030	6	25 948
YOMOU	982	276	-	1 258
Total	308 112	195 129	577	503 818

Préfecture	Densité d'occupation des logements			Total
	Inférieure ou égale à 3	Supérieure à 3	ND	
Rural				
BOFFA	21 229	5 429	30	26 688
BOKE	25 696	9 488	25	35 209
FRIA	5 027	1 938	3	6 968
GAOUAL	15 195	12 155	37	27 387
KOUNDARA	8 123	6 486	168	14 777
DABOLA	13 026	8 593	11	21 630
DINGUIRAYE	16 796	7 749	30	24 575
FARANAH	16 389	11 239	16	27 644
KISSIDOUGOU	17 421	9 089	20	26 530
KANKAN	17 134	9 673	91	26 898
KEROUANE	16 618	8 564	9	25 191
KOUROUSSA	15 031	10 554	34	25 619
MANDIANA	12 563	8 358	28	20 949
SIGUIRI	27 898	21 374	175	49 447
COYAH	5 118	1 146	8	6 272
DUBREKA	16 615	6 515	13	23 143
FORECARIAH	25 765	4 268	85	30 118
KINDIA	31 350	12 857	21	44 228
TELIMELE	30 136	16 497	40	46 673
KOUBIA	11 425	4 291	51	15 767
LABE	32 404	9 340	7	41 751
LELOUMA	22 108	6 720	17	28 845
MALI	24 756	16 407	21	41 184
TOUGUE	15 525	5 184	12	20 721
DALABA	20 274	5 271	60	25 605
MAMOU	33 629	13 348	21	46 998
PITA	37 779	12 461	48	50 288
BEYLA	23 785	11 855	41	35 681
GUECKEDOU	25 299	11 814	35	37 148
LOLA	17 084	7 137	11	24 232
MACENTA	27 498	9 049	31	36 578
NZEREKORE	25 379	9 599	22	35 000
YOMOU	12 275	4 548	3	16 826
Total	666 350	298 996	1 224	966 570

Tableau A6. 2 : Indice de promiscuité selon le milieu de résidence et la préfecture

Préfecture	Taille du ménage	Nombre total de chambres à coucher	Indice de promiscuité
	Moyenne	Moyenne	
Urbain			
BOFFA	7,8	3,9	2,0
BOKE	7,2	2,9	2,5
FRIA	6,3	3,0	2,1
GAOUAL	7,4	3,7	2,0
KOUNDARA	6,7	3,0	2,3
CONAKRY	7,0	2,4	3,0
DABOLA	6,9	2,9	2,4
DINGUIRAYE	8,1	3,1	2,6
FARANAH	8,9	3,6	2,5
KISSIDOUGOU	7,8	3,1	2,5
KANKAN	9,6	3,4	2,8
KEROUANE	8,8	3,3	2,6
KOUROUSSA	8,9	2,7	3,3
MANDIANA	9,1	4,0	2,3
SIGIRI	9,0	3,4	2,7
COYAH	7,3	2,8	2,6
DUBREKA	7,0	2,6	2,6
FORECARIAH	7,8	3,4	2,3
KINDIA	7,5	3,5	2,2
TELIMELE	5,4	3,1	1,7
KOUBIA	5,1	2,9	1,7
LABE	6,3	3,2	2,0
LELOUMA	5,3	3,3	1,6
MALI	5,7	3,1	1,8
TOUGUE	5,0	3,0	1,6
DALABA	5,5	3,3	1,7
MAMOU	6,1	3,3	1,8
PITA	5,6	3,3	1,7
BEYLA	7,1	3,2	2,3
GUECKEDOU	7,5	3,4	2,2
LOLA	7,0	3,2	2,2
MACENTA	7,7	3,3	2,3
NZEREKORE	7,5	3,0	2,5
YOMOU	5,9	2,8	2,1
Total	7,2	2,8	2,6

Préfecture	Taille du ménage	Nombre total de chambres à coucher	Indice de promiscuité
	Moyenne	Moyenne	
Rural			
BOFFA	7,6	3,8	2,0
BOKE	7,5	3,4	2,2
FRIA	5,9	2,9	2,0
GAOUAL	6,9	2,3	2,9
KOUNDARA	7,5	2,6	2,9
DABOLA	7,2	2,6	2,8
DINGUIRAYE	7,3	2,9	2,5
FARANAH	7,9	2,9	2,8
KISSIDOUGOU	6,9	2,6	2,6
KANKAN	10,4	3,9	2,7
KEROUANE	7,3	2,9	2,5
KOUROUSSA	9,3	3,3	2,8
MANDIANA	15,3	5,3	2,9
SIGUIRI	11,1	3,8	2,9
COYAH	7,4	4,3	1,7
DUBREKA	7,5	3,4	2,2
FORECARIAH	7,4	4,5	1,7
KINDIA	6,8	3,2	2,1
TELIMELE	5,8	2,4	2,5
KOUBIA	6,1	2,6	2,3
LABE	5,4	2,6	2,1
LELOUMA	5,5	2,7	2,0
MALI	6,9	2,5	2,7
TOUGUE	5,8	2,7	2,2
DALABA	4,9	2,6	1,9
MAMOU	5,3	2,4	2,3
PITA	5,1	2,5	2,0
BEYLA	8,7	3,3	2,6
GUECKEDOU	6,1	2,5	2,5
LOLA	5,9	2,4	2,4
MACENTA	6,0	2,8	2,2
NZEREKORE	5,8	2,4	2,4
YOMOU	6,3	2,7	2,4
Total	7,1	3,0	2,4

Tableau A7. 1 : Répartition des ménages possédant au moins un moyen d'information et autres biens par milieu de résidence et préfecture

Préfecture	Moyens d'information et autres biens									Total
	Radio	Télévision	Internet	Fusil de chasse	Groupe électrogène	Pan-neau solaire	Réfrigérateur/Con-gélateur	Or-dinateur	Forage	
Urbain										
BOFFA	864	271	23	60	255	8	7	40	5	901
BOKE	13 291	15 403	858	1 429	2 270	300	5 592	1 608	127	20 343
FRIA	6 783	5 714	449	562	956	192	3 292	646	63	7 831
GAOUAL	693	157	22	70	124	30	40	28	8	717
KOUNDARA	2 030	445	23	143	294	129	108	47	25	2 132
CONAKRY	138 308	181 095	28 796	3 983	20 434	6 007	90 693	27 045	3 809	210 071
DABOLA	1 033	1 793	39	257	201	20	538	77	9	2 372
DINGUIRAYE	1 616	1 054	42	450	271	72	313	94	17	1 852
FARANAH	4 648	3 378	199	800	753	102	901	255	38	5 545
KISSIDOUGOU	8 150	3 228	279	1 436	1 483	194	225	245	216	9 197
KANKAN	16 300	8 964	1 107	1 996	5 365	892	1 449	1 232	329	17 349
KEROUANE	2 194	434	93	495	344	44	51	70	24	2 272
KOUROUSSA	2 765	1 134	107	486	555	72	162	95	29	2 935
MANDIANA	1 243	434	34	406	187	165	64	25	8	1 382
SIGUIRI	9 521	7 502	692	1 223	2 208	460	3 934	767	163	11 655
COYAH	17 255	16 782	1 797	827	2 379	600	5 957	1 536	300	23 366
DUBREKA	13 013	9 912	607	650	1 767	408	3 276	990	231	16 542
FORECARIAH	1 618	1 351	58	151	173	28	469	95	17	2 012
KINDIA	11 485	9 691	521	596	1 243	244	3 057	582	77	14 141
TELIMELE	1 317	838	393	161	131	39	171	37	41	1 946
KOUBIA	531	67	94	114	73	42	22	33	-	561
LABE	11 690	7 011	1 287	525	1 375	612	2 136	911	174	12 853
LELOUMA	613	145	37	91	87	106	16	28	6	656
MALI	869	254	24	124	252	73	17	39	4	877
TOUGUE	628	120	81	125	110	34	18	30	25	642
DALABA	420	929	32	132	121	42	324	98	4	1 065
MAMOU	5 281	5 711	505	607	513	163	1 632	369	57	8 119
PITA	2 424	2 278	179	255	156	82	748	136	29	3 113
BEYLA	1 755	534	114	329	416	136	69	109	62	1 931
GUECKEDOU	4 984	1 035	85	868	628	99	103	111	33	5 446
LOLA	2 379	692	33	529	409	36	50	53	23	2 617
MACENTA	4 329	1 814	107	875	1 059	136	218	175	81	5 001
NZEREKORE	15 634	7 882	622	2 388	4 837	529	992	1 088	185	18 077
YOMOU	558	166	22	199	162	11	14	29	9	646
Total	306 222	298 218	39 361	23 342	51 591	12 107	126 658	38 723	6 228	416 165

Préfecture	Moyens d'information et autres biens									Total
	Radio	Télévision	Internet	Fusil de chasse	Groupe électrogène	Pan-neau solaire	Réfrigérateur/Con-gélateur	Or-dinateur	Forage	
Rural										
BOFFA	15 645	1 892	68	3 283	1 645	143	233	67	185	17 251
BOKE	19 216	3 201	122	6 341	1 940	253	129	76	135	21 941
FRIA	3 458	220	76	1 573	200	19	15	12	24	4 172
GAOUAL	13 007	794	144	4 828	708	347	220	95	225	14 934
KOUNDARA	8 826	438	29	1 824	233	159	42	16	114	9 531
DABOLA	11 449	592	88	4 081	328	150	188	83	147	12 912
DINGUIRAYE	9 233	1 154	741	6 038	1 169	994	778	760	862	11 967
FARANAH	13 999	468	55	7 263	322	83	59	28	215	16 551
KISSIDOUGOU	9 512	374	40	7 098	325	75	35	28	297	13 297
KANKAN	18 966	1 191	74	13 722	902	249	92	50	118	22 027
KEROUANE	11 964	1 637	182	6 918	757	249	190	70	264	15 139
KOUROUSSA	15 313	865	86	9 760	612	224	163	89	221	18 222
MANDIANA	15 198	1 820	141	9 358	964	1 575	287	151	229	17 314
SIGUIRI	32 391	6 207	641	13 763	3 446	1 204	802	490	325	36 674
COYAH	4 149	1 393	40	885	375	44	362	33	129	4 629
DUBREKA	13 658	2 099	82	3 491	1 292	80	192	59	108	15 252
FORECARIAH	18 369	3 337	127	2 683	1 496	129	518	121	155	19 777
KINDIA	23 308	4 370	328	8 421	1 182	175	1 218	295	329	27 541
TELIMELE	17 791	963	103	7 358	561	150	65	36	234	21 185
KOUBIA	8 522	250	43	2 808	124	174	26	11	66	9 356
LABE	28 267	2 442	261	3 994	990	1 029	193	172	330	29 628
LELOUMA	13 467	744	177	2 636	285	995	62	48	346	14 805
MALI	22 253	833	84	5 556	438	502	136	126	419	23 841
TOUGUE	10 002	377	104	3 229	258	228	28	19	76	11 108
DALABA	6 698	665	79	3 524	277	185	86	44	141	8 976
MAMOU	12 516	689	176	7 851	384	132	68	53	343	17 344
PITA	22 000	2 044	181	6 077	690	653	283	147	383	24 846
BEYLA	11 565	1 556	137	10 265	732	1 203	125	102	328	18 317
GUECKEDOU	10 962	463	85	4 918	356	96	53	48	165	13 793
LOLA	8 582	492	46	5 452	523	53	39	43	44	11 494
MACENTA	10 628	642	58	7 204	690	97	62	59	166	14 941
NZEREKORE	12 778	1 391	302	4 877	1 204	208	226	214	185	15 529
YOMOU	5 894	638	67	3 314	759	81	112	98	193	7 826
Total	459 586	46 241	4 967	190 393	26 167	11 938	7 087	3 743	7 501	542 120

Tableau A7. 2 : Répartition des ménages possédant au moins un moyen de communication par milieu de résidence et préfecture

Préfecture	Moyens de communication				Total
	Téléphone fixe	Téléphone mobile	Téléphone satellite	Internet	
Urbain					
BOFFA	10	1 016	9	24	1 030
BOKE	1 130	23 759	282	740	24 184
FRIA	308	7 976	145	330	8 290
GAOUAL	14	748	17	14	758
KOUNDARA	52	2 477	51	22	2 568
CONAKRY	5 637	214 919	4 773	20 630	220 867
DABOLA	37	1 695	22	23	1 743
DINGUIRAYE	22	2 043	29	32	2 080
FARANAH	92	5 938	59	143	6 055
KISSIDOUGOU	143	10 985	97	187	11 142
KANKAN	243	18 024	280	790	18 337
KEROUANE	22	2 333	30	108	2 373
KOUROUSSA	15	3 168	28	71	3 187
MANDIANA	45	1 473	32	20	1 542
SIGUIRI	221	12 103	140	460	12 321
COYAH	1 323	24 317	1 186	1 329	26 429
DUBREKA	407	19 323	354	403	19 927
FORECARIAH	42	2 300	26	55	2 354
KINDIA	303	16 451	218	341	16 867
TELIMELE	171	1 543	170	138	1 904
KOUBIA	3	769	1	84	772
LABE	172	13 816	180	997	14 028
LELOUMA	4	815	7	80	825
MALI	7	898	2	17	905
TOUGUE	5	672	6	73	679
DALABA	15	1 434	14	21	1 460
MAMOU	333	9 276	177	255	9 712
PITA	88	3 434	67	88	3 537
BEYLA	31	2 130	53	60	2 190
GUECKEDOU	101	6 938	117	87	7 130
LOLA	41	3 238	35	23	3 300
MACENTA	131	6 492	108	76	6 674
NZEREKORE	251	23 125	197	430	23 471
YOMOU	5	960	5	18	971
Total	11 424	446 588	8 917	28 169	459 612

Préfecture	Moyens de communication				Total
	Téléphone fixe	Téléphone mobile	Téléphone satellite	Internet	
Rural					
BOFFA	300	20 428	241	63	20 786
BOKE	338	23 254	371	95	23 853
FRIA	133	4 282	81	44	4 471
GAOUAL	590	14 048	270	67	14 797
KOUNDARA	144	9 042	166	31	9 294
DABOLA	554	11 779	240	108	12 390
DINGUIRAYE	598	14 551	481	335	15 008
FARANAH	348	13 542	147	43	13 972
KISSIDOUGOU	227	9 754	68	24	10 004
KANKAN	432	17 325	342	66	17 979
KEROUANE	396	15 051	289	134	15 672
KOUROUSSA	415	15 420	165	36	15 922
MANDIANA	456	15 788	227	77	16 332
SIGUIRI	1 399	36 991	576	475	38 485
COYAH	92	4 756	119	39	4 918
DUBREKA	440	16 508	183	49	17 077
FORECARIAH	349	21 382	284	97	21 924
KINDIA	472	28 842	525	232	29 773
TELIMELE	509	23 975	576	84	25 036
KOUBIA	266	9 938	153	40	10 322
LABE	435	31 952	409	263	32 720
LELOUMA	345	19 762	207	137	20 276
MALI	489	23 161	261	64	23 802
TOUGUE	297	13 168	205	72	13 628
DALABA	271	16 302	326	79	16 809
MAMOU	627	26 839	309	86	27 708
PITA	603	33 315	636	128	34 486
BEYLA	377	19 652	449	137	20 391
GUECKEDOU	532	10 378	237	63	11 074
LOLA	355	8 385	91	46	8 801
MACENTA	246	17 210	255	70	17 660
NZEREKORE	420	15 337	301	170	15 891
YOMOU	94	6 843	58	52	6 962
Total	13 549	568 960	9 248	3 506	588 223

Tableau A7. 3 : Répartition des ménages possédant au moins un moyen de transport par milieu de résidence et préfecture

Préfecture	Moyens de transport					Total
	Véhicule	Moto	Vélo	Pirogue/Barque	Ane/Cheval	
Urbain						
BOFFA	111	356	210	50	-	541
BOKE	3 736	7 155	7 195	396	54	13 903
FRIA	1 155	1 952	423	49	24	3 019
GAOUAL	93	300	241	5	3	475
KOUNDARA	210	1 116	1 256	25	93	1 852
CONAKRY	52 478	31 666	7 567	2 350	928	80 611
DABOLA	210	1 173	523	10	3	1 504
DINGUIRAYE	212	1 397	528	9	2	1 576
FARANAH	682	3 108	883	27	10	3 715
KISSIDOUGOU	940	5 476	2 041	41	19	6 685
KANKAN	3 041	13 597	7 008	206	67	15 622
KEROUANE	106	1 292	942	29	6	1 731
KOUROUSSA	371	2 171	697	25	8	2 459
MANDIANA	130	1 316	297	40	4	1 428
SIGUIRI	2 485	9 335	1 311	68	46	10 252
COYAH	4 261	4 974	1 373	304	119	8 994
DUBREKA	2 863	3 783	873	159	38	6 439
FORECARIAH	257	797	239	24	6	1 096
KINDIA	1 951	4 748	731	34	31	6 340
TELIMELE	221	659	192	43	24	855
KOUBIA	30	229	76	2	-	270
LABE	2 665	7 337	1 683	76	38	8 562
LELOUMA	56	336	95	6	1	385
MALI	81	379	109	2	1	436
TOUGUE	31	252	88	-	-	301
DALABA	212	529	81	1	-	653
MAMOU	1 191	2 687	376	29	19	3 633
PITA	616	1 427	664	32	7	1 934
BEYLA	197	1 027	214	16	2	1 205
GUECKEDOU	396	2 704	459	38	10	3 173
LOLA	249	1 145	182	8	-	1 369
MACENTA	561	2 691	1 058	52	26	3 403
NZEREKORE	2 192	9 722	1 094	53	38	11 040
YOMOU	35	367	60	1	-	403
Total	84 025	127 203	40 769	4 210	1 627	205 864

Préfecture	Moyens de transport					Total
	Véhicule	Moto	Vélo	Pirogue/Barque	Ane/Cheval	
Rural						
BOFFA	737	6 585	8 845	2 020	61	14 433
BOKE	1 074	6 701	13 552	1 953	73	18 353
FRIA	77	965	284	45	8	1 286
GAOUAL	628	3 716	7 237	287	191	9 971
KOUNDARA	196	2 936	9 222	253	1 188	10 586
DABOLA	438	6 424	5 678	136	62	10 390
DINGUIRAYE	638	9 550	7 049	497	344	14 029
FARANAH	461	6 819	5 126	157	24	10 846
KISSIDOUGOU	203	4 030	3 092	87	7	6 508
KANKAN	639	14 396	12 525	506	148	19 857
KEROUANE	585	8 205	4 025	143	30	10 842
KOUROUSSA	694	12 161	9 670	317	79	17 274
MANDIANA	757	15 605	10 674	526	1 651	18 058
SIGUIRI	2 537	32 184	12 330	586	916	36 430
COYAH	383	1 585	891	259	14	2 534
DUBREKA	749	4 499	2 863	487	17	7 462
FORECARIAH	950	7 026	5 235	1 330	30	12 043
KINDIA	1 130	9 453	3 284	267	51	12 483
TELIMELE	425	4 377	1 667	102	28	5 863
KOUBIA	129	1 940	908	37	9	2 697
LABE	1 793	10 833	4 489	101	26	14 113
LELOUMA	468	3 774	682	25	7	4 495
MALI	343	4 031	3 286	72	22	6 854
TOUGUE	153	2 973	2 464	76	17	4 995
DALABA	386	3 230	3 299	128	16	6 112
MAMOU	785	5 696	1 882	91	33	7 881
PITA	1 326	7 553	4 826	115	26	11 051
BEYLA	601	13 553	5 112	256	76	16 956
GUECKEDOU	180	2 999	986	78	25	3 953
LOLA	207	4 101	1 211	34	9	5 122
MACENTA	365	5 215	2 063	104	18	7 003
NZEREKORE	541	6 405	852	56	45	7 144
YOMOU	414	3 522	354	29	5	3 939
Total	20 992	233 042	155 663	11 160	5 256	341 563

Tableau A7. 4 : Répartition des ménages possédant au moins une parcelle de terrain par milieu de résidence et préfecture

Préfecture	Possession de parcelle de terrain			Total
	Oui avec titre foncier	Oui sans titre foncier	Pas de parcelle	
Urbain				
BOFFA	84	506	518	1 108
BOKE	6 642	4 079	15 156	25 877
FRIA	2 718	996	5 101	8 815
GAOUAL	100	178	532	810
KOUNDARA	112	1 171	1 571	2 854
CONAKRY	38 952	33 744	164 040	236 736
DABOLA	300	1 509	1 856	3 665
DINGUIRAYE	182	747	1 317	2 246
FARANAH	641	3 257	2 860	6 758
KISSIDOUGOU	1 874	3 738	7 218	12 830
KANKAN	2 827	5 396	11 710	19 933
KEROUANE	102	932	1 611	2 645
KOUROUSSA	1 100	624	1 798	3 522
MANDIANA	287	463	1 058	1 808
SIGUIRI	2 737	2 502	8 877	14 116
COYAH	3 533	7 454	18 623	29 610
DUBREKA	3 580	4 438	14 471	22 489
FORECARIAH	937	400	1 247	2 584
KINDIA	3 654	3 587	11 374	18 615
TELIMELE	100	882	1 493	2 475
KOUBIA	7	378	465	850
LABE	2 391	3 054	9 356	14 801
LELOUMA	1	638	223	862
MALI	226	221	509	956
TOUGUE	8	347	396	751
DALABA	74	521	949	1 544
MAMOU	832	3 365	6 934	11 131
PITA	70	1 955	1 850	3 875
BEYLA	297	992	1 114	2 403
GUECKEDOU	1 142	2 533	4 620	8 295
LOLA	50	2 173	1 777	4 000
MACENTA	1 578	1 160	4 910	7 648
NZEREKORE	5 549	3 107	17 292	25 948
YOMOU	278	154	826	1 258
Total	82 965	97 201	323 652	503 818

Préfecture	Possession de parcelle de terrain			Total
	Oui avec titre foncier	Oui sans titre foncier	Pas de parcelle	
Rural				
BOFFA	2 375	15 576	8 737	26 688
BOKE	3 808	20 501	10 900	35 209
FRIA	433	3 499	3 036	6 968
GAOUAL	1 994	13 541	11 852	27 387
KOUNDARA	1 207	9 275	4 295	14 777
DABOLA	861	12 404	8 365	21 630
DINGUIRAYE	463	15 012	9 100	24 575
FARANAH	794	16 808	10 042	27 644
KISSIDOUGOU	1 482	10 666	14 382	26 530
KANKAN	1 254	12 798	12 846	26 898
KEROUANE	1 241	10 286	13 664	25 191
KOUROUSSA	1 126	11 954	12 539	25 619
MANDIANA	688	9 093	11 168	20 949
SIGUIRI	3 358	19 074	27 015	49 447
COYAH	610	4 138	1 524	6 272
DUBREKA	987	13 983	8 173	23 143
FORECARIAH	1 289	18 908	9 921	30 118
KINDIA	2 608	24 967	16 653	44 228
TELIMELE	1 270	30 442	14 961	46 673
KOUBIA	477	9 092	6 198	15 767
LABE	1 429	19 868	20 454	41 751
LELOUMA	518	17 939	10 388	28 845
MALI	1 077	22 504	17 603	41 184
TOUGUE	297	11 800	8 624	20 721
DALABA	672	15 131	9 802	25 605
MAMOU	1 385	26 140	19 473	46 998
PITA	1 690	29 642	18 956	50 288
BEYLA	2 478	13 847	19 356	35 681
GUECKEDOU	1 430	21 894	13 824	37 148
LOLA	1 205	11 193	11 834	24 232
MACENTA	1 579	17 508	17 491	36 578
NZEREKORE	2 656	10 877	21 467	35 000
YOMOU	871	5 909	10 046	16 826
Total	45 612	506 269	414 689	966 570

Tableau A7. 5 : Répartition des ménages possédant au moins un bétail et/ou de la volaille par milieu de résidence et préfecture

Préfecture	Possession au moins un bétail et/ou de la volaille										Total
	Boeufs	Chèvres	Lapins	Poulets traditionnels	Poulets améliorés	Moutons	Porcs	Agoutis	Canards	Pintades	
Urbain											
BOFFA	12	133	4	458	10	86	4	1	110	8	555
BOKE	550	1 468	89	3 205	333	1 479	65	46	689	124	5 061
FRIA	177	494	39	1 634	56	446	4	8	370	18	2 185
GAOUAL	140	207	2	185	6	172	-	1	39	6	365
KOUNDARA	375	670	13	805	30	408	13	6	169	28	1 272
CONAKRY	6 540	4 585	1 478	17 081	2 935	6 548	1 034	882	3 896	1 189	26 123
DABOLA	887	477	11	1 244	38	616	6	3	323	77	1 812
DINGUIRAYE	615	421	4	510	13	494	1	6	225	32	1 091
FARANAHA	1 713	825	90	1 759	115	1 251	83	67	510	123	3 014
KISSIDOUGOU	1 069	1 059	356	3 867	381	1 219	342	312	1 011	353	4 710
KANKAN	1 050	1 240	208	6 806	503	1 668	76	80	1 093	380	8 028
KEROUANE	790	446	28	1 271	36	368	4	2	132	52	1 605
KOUROUSSA	747	299	17	1 186	30	441	4	6	192	62	1 642
MANDIANA	300	184	9	272	27	203	6	3	54	30	505
SIGUIRI	828	611	262	2 006	411	706	208	208	570	259	2 849
COYAH	169	651	192	5 633	630	827	65	55	1 204	113	6 884
DUBREKA	482	791	454	4 178	801	883	433	413	1 055	452	4 995
FORECARIAH	56	141	30	709	40	151	30	26	170	29	827
KINDIA	211	356	37	2 796	201	638	14	15	473	36	3 432
TELIMELE	193	403	30	798	43	155	3	2	47	2	973
KOUBIA	184	332	1	360	11	154	-	-	7	-	483
LABE	251	686	69	2 808	139	570	12	14	246	34	3 508
LELOUMA	103	166	-	415	17	121	-	-	10	2	495
MALI	109	325	6	493	25	170	4	-	14	5	606
TOUGUE	188	285	4	456	23	183	2	1	11	4	521
DALABA	21	104	7	386	12	82	1	1	30	3	456
MAMOUCHE	333	674	86	1 627	133	570	71	72	341	84	2 306
PITAKO	202	308	14	952	61	198	2	3	207	11	1 266
BEYLA	493	302	13	636	29	240	8	2	96	28	981
GUECKEDOU	150	246	39	3 013	80	368	175	9	344	17	3 398
LOLA	61	116	26	931	31	173	207	5	133	20	1 144
MACENTA	43	139	38	2 841	77	171	120	6	385	35	3 094
NZEREKORE	547	562	344	5 023	503	698	1 411	271	729	348	6 282
YOMOU	7	113	3	590	9	64	235	-	108	13	683
Total	19 596	19 819	4 003	76 934	7 789	22 521	4 643	2 526	14 993	3 977	103 151

Préfecture	Possession au moins un bétail et/ou de la volaille										Total
	Boeufs	Chèvres	Lapins	Poulets traditionnels	Poulets améliorés	Moutons	Porcs	Agoutis	Canards	Pintades	
Rural											
BOFFA	1 295	6 322	102	15 364	774	3 138	106	15	1 312	186	17 624
BOKE	2 463	8 960	323	16 753	596	5 106	368	160	1 370	386	20 536
FRIA	845	2 058	25	3 897	121	811	10	1	107	17	4 707
GAOUAL	10 159	10 674	315	13 659	649	6 465	224	208	400	282	18 960
KOUNDARA	7 322	7 445	84	8 542	204	4 579	79	67	460	125	10 998
DABOLA	13 169	6 121	128	9 615	238	7 412	82	75	666	785	16 303
DINGUIRAYE	15 231	9 370	83	11 367	315	10 086	39	11	965	850	18 632
FARANAHA	12 905	5 784	288	6 085	499	6 089	252	245	672	306	15 762
KISSIDOUGOU	4 187	6 221	140	9 723	263	4 550	1 302	106	1 349	150	14 953
KANKAN	16 039	5 769	187	10 201	613	5 412	84	35	1 078	914	19 314
KEROUANE	8 098	4 511	523	6 905	650	4 487	467	447	1 468	644	12 836
KOUROUSSA	15 763	4 317	247	9 631	430	6 495	159	137	881	847	18 174
MANDIANA	13 490	7 519	562	8 175	968	7 266	535	498	1 819	2 077	15 090
SIGUIRI	19 054	8 670	589	10 702	1 492	9 770	560	495	1 704	1 186	23 348
COYAH	257	1 119	32	2 935	152	813	18	9	599	29	3 475
DUBREKA	1 726	5 338	125	10 367	560	2 993	86	60	1 048	147	13 114
FORECARIAH	917	5 709	244	13 717	630	4 182	204	170	3 122	227	16 244
KINDIA	7 674	10 918	199	17 294	808	11 220	95	53	919	133	24 841
TELIMELE	11 742	14 302	395	19 748	1 047	6 392	203	154	383	196	26 807
KOUBIA	6 216	7 718	139	8 054	313	3 520	31	5	33	19	11 383
LABE	9 994	13 508	229	20 390	701	7 881	64	14	584	78	26 284
LELOUMA	7 265	8 226	127	13 392	221	4 038	28	16	61	46	17 398
MALI	16 934	19 811	252	20 776	1 130	8 068	124	92	199	120	29 415
TOUGUE	9 893	9 700	290	11 561	403	5 340	210	188	260	217	15 726
DALABA	7 105	8 050	144	13 045	478	5 429	31	9	123	47	17 019
MAMOU	17 094	14 600	373	21 062	757	11 972	253	194	632	469	29 757
PITA	11 002	14 721	370	27 695	1 798	10 374	162	118	608	186	33 554
BEYLA	19 641	9 769	480	12 206	711	10 399	400	258	1 356	1 328	23 997
GUECKEDOU	3 609	9 009	231	15 423	484	4 356	1 953	151	1 401	202	20 641
LOLA	930	3 491	122	8 519	225	2 319	1 211	84	703	246	11 207
MACENTA	1 645	5 862	901	14 461	1 195	4 863	4 011	840	3 341	953	19 080
NZEREKORE	126	4 540	67	9 521	185	2 514	3 577	9	966	203	14 232
YOMOU	86	3 557	40	7 155	64	1 451	1 546	3	1 012	72	9 205
Total	273 876	263 689	8 356	407 940	19 674	189 790	18 474	4 927	31 601	13 673	590 616

Tableau A7. 6 : Répartition des ménages possédant du bétail et/ou de la volaille par milieu de résidence et préfecture (voir suite)

Préfecture	Bœufs			Chèvres			Chevaux		
	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus
Urbain									
BOFFA	1	4	7	74	40	19	-	2	1
BOKE	224	115	211	858	370	240	66	3	10
FRIA	56	44	77	258	156	80	5	1	1
GAOUAL	58	46	36	113	75	19	-	-	-
KOUNDARA	203	71	101	375	196	99	15	-	1
CONAKRY	3 929	1 337	1 274	3 002	911	672	918	39	51
DABOLA	552	214	121	338	103	36	4	-	-
DINGUIRAYE	277	170	168	226	139	56	1	4	-
FARANAH	1 039	333	341	523	204	98	80	2	1
KISSIDOUGOU	777	159	133	811	167	81	233	2	1
KANKAN	654	214	182	770	329	141	95	5	4
KEROUANE	524	157	109	349	77	20	6	-	3
KOUROUSSA	474	175	98	208	66	25	4	1	-
MANDIANA	189	68	43	127	47	10	6	1	-
SIGUIRI	576	130	122	432	106	73	216	2	1
COYAH	104	22	43	462	115	74	64	4	6
DUBREKA	456	12	14	672	77	42	409	-	1
FORECARIAH	36	4	16	90	39	12	28	2	1
KINDIA	81	42	88	213	91	52	10	3	1
TELIMELE	126	48	19	275	103	25	2	5	1
KOUBIA	125	46	13	195	111	26	-	-	1
LABE	146	69	36	389	220	77	15	7	4
LELOUMA	67	24	12	103	53	10	1	1	-
MALI	66	30	13	166	127	32	-	-	-
TOUGUE	140	39	9	180	84	21	-	-	-
DALABA	13	3	5	59	33	12	1	-	-
MAMOU	203	70	60	429	171	74	76	1	2
PITA	149	40	13	207	80	21	4	-	1
BEYLA	285	110	98	205	73	24	3	-	-
GUECKEDOU	82	29	39	152	70	24	11	-	-
LOLA	30	14	17	79	25	12	6	1	-
MACENTA	20	13	10	97	25	17	2	-	1
NZEREKORE	413	66	68	442	77	43	263	2	3
YOMOU	6	1	-	90	19	4	-	-	-
Total	12 081	3 919	3 596	12 969	4 579	2 271	2 544	88	96

Préfecture	Bœufs			Chèvres			Chevaux		
	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus
Rural									
BOFFA	615	227	453	3 668	1 719	935	65	33	13
BOKE	1 007	450	1 006	5 010	2 518	1 432	197	26	24
FRIA	445	201	199	1 255	519	284	12	4	3
GAOUAL	5 142	2 250	2 767	6 979	2 625	1 070	288	23	10
KOUNDARA	3 170	1 600	2 552	4 013	2 208	1 224	215	63	27
CONAKRY	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DABOLA	8 286	3 120	1 763	4 617	1 152	352	125	59	72
DINGUIRAYE	8 520	3 997	2 714	5 923	2 285	1 162	43	42	41
FARANAH	8 720	2 518	1 667	4 466	940	378	275	9	9
KISSIDOUGOU	3 406	522	259	5 222	794	205	121	8	6
KANKAN	9 314	3 848	2 877	4 231	1 168	370	121	20	9
KEROUANE	5 413	1 487	1 198	3 638	658	215	492	19	14
KOUROUSSA	8 946	3 947	2 870	3 306	808	203	176	11	2
MANDIANA	5 951	3 106	4 433	4 548	1 943	1 028	586	25	10
SIGUIRI	9 576	4 649	4 829	5 526	2 209	935	561	41	17
COYAH	90	41	126	717	270	132	17	3	2
DUBREKA	926	285	515	3 362	1 311	665	109	21	6
FORECARIAH	632	83	202	3 944	1 165	600	199	19	4
KINDIA	3 900	1 480	2 294	6 644	2 845	1 429	116	50	27
TELIMELE	7 280	2 582	1 880	10 022	3 215	1 065	333	50	20
KOUBIA	4 531	1 211	474	5 146	2 023	549	45	17	5
LABE	7 628	1 822	544	9 185	3 344	979	101	26	17
LELOUMA	5 239	1 357	669	5 836	1 855	535	66	18	5
MALI	10 960	3 892	2 082	12 364	5 472	1 975	249	76	22
TOUGUE	7 712	1 642	539	7 411	1 816	473	258	16	3
DALABA	5 867	933	305	6 463	1 322	265	58	14	5
MAMOU	12 274	2 998	1 822	10 630	2 788	1 182	356	87	31
PITA	7 958	2 099	945	10 457	3 348	916	225	52	16
BEYLA	12 842	3 853	2 946	7 847	1 437	485	324	30	22
GUECKEDOU	3 211	278	120	7 829	975	205	240	11	7
LOLA	714	92	124	2 849	489	153	102	8	1
MACENTA	1 365	114	166	4 806	831	225	860	8	15
NZEREKORE	84	17	25	3 869	561	110	29	5	2
YOMOU	72	9	5	2 937	512	108	32	12	2
Total	171 796	56 710	45 370	184 720	57 125	21 844	6 996	906	469

Tableau A7. 6 : Répartition des ménages possédant du bétail et/ou de la volaille par milieu de résidence et préfecture (suite 1)

Préfecture	Lapins			Poulets traditionnels			Poulets améliorés		
	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus
Urbain									
BOFFA	2	1	1	209	129	120	7	1	2
BOKE	65	12	12	1 690	732	783	216	57	60
FRIA	23	10	6	746	438	450	39	7	10
GAOUAL	1	1	-	77	77	31	4	2	-
KOUNDARA	8	3	2	340	241	224	16	6	8
CONAKRY	1 195	155	128	7 964	4 369	4 748	2 053	487	395
DABOLA	3	5	3	506	378	360	19	9	10
DINGUIRAYE	1	1	2	208	153	149	5	5	3
FARANAH	82	4	4	886	444	429	94	11	10
KISSIDOUGOU	333	9	14	1 886	1 037	944	336	22	23
KANKAN	136	26	46	2 096	1 840	2 870	294	107	102
KEROUANE	10	7	11	438	359	474	26	6	4
KOUROUSSA	9	6	2	389	332	465	18	5	7
MANDIANA	6	2	1	109	71	92	16	6	5
SIGUIRI	225	15	22	872	520	614	323	47	41
COYAH	123	36	33	2 546	1 529	1 558	367	154	109
DUBREKA	429	16	9	2 150	946	1 082	655	73	73
FORECARIAH	26	1	3	346	165	198	32	2	6
KINDIA	25	7	5	1 273	776	747	117	50	34
TELIMELE	13	8	9	268	225	305	20	8	15
KOUBIA	-	1	-	136	145	79	7	2	2
LABE	33	20	16	1 095	880	833	79	31	29
LELOUMA	-	-	-	181	119	115	10	5	2
MALI	1	4	1	204	181	108	15	8	2
TOUGUE	1	2	1	156	168	132	11	6	6
DALABA	3	3	1	172	104	110	6	1	5
MAMOU	77	7	2	797	422	408	99	12	22
PITA	7	1	6	442	305	205	40	15	6
BEYLA	6	4	3	281	159	196	20	6	3
GUECKEDOU	20	16	3	1 185	1 060	768	43	18	19
LOLA	17	5	4	376	262	293	26	1	4
MACENTA	14	8	16	1 109	826	906	40	21	16
NZEREKORE	306	16	22	2 050	1 317	1 656	407	42	54
YOMOU	-	1	2	191	157	242	5	3	1
Total	3 200	413	390	33 374	20 866	22 694	5 465	1 236	1 088

Préfecture	Lapins			Poulets traditionnels			Poulets améliorés		
	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus
Rural									
BOFFA	33	17	52	3 384	3 399	8 581	461	156	157
BOKE	201	41	81	4 499	4 031	8 223	394	93	109
FRIA	6	7	12	1 128	979	1 790	46	22	53
GAOUAL	259	26	30	5 122	4 321	4 216	427	125	97
KOUNDARA	39	23	22	2 367	2 712	3 463	74	64	66
CONAKRY	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DABOLA	44	22	62	4 046	2 895	2 674	108	42	88
DINGUIRAYE	29	25	29	3 666	3 531	4 170	138	97	80
FARANAH	262	13	13	3 740	1 237	1 108	369	56	74
KISSIDOUGOU	123	13	4	5 947	2 309	1 467	198	31	34
KANKAN	129	39	19	3 989	2 665	3 547	370	122	121
KEROUANE	472	27	24	3 889	1 678	1 338	543	48	59
KOUROUSSA	190	29	28	3 969	2 734	2 928	319	69	42
MANDIANA	503	29	30	2 896	2 137	3 142	706	115	147
SIGUIRI	486	39	64	4 353	2 892	3 457	1 062	212	218
COYAH	15	7	10	768	667	1 500	69	21	62
DUBREKA	80	15	30	2 918	2 498	4 951	305	110	145
FORECARIAH	190	21	33	3 984	3 270	6 463	333	118	179
KINDIA	96	48	55	6 109	4 848	6 337	429	173	206
TELIMELE	249	67	79	6 747	5 758	7 243	502	244	301
KOUBIA	56	40	43	3 156	2 844	2 054	132	129	52
LABE	102	73	54	7 554	7 211	5 625	358	207	136
LELOUMA	65	44	18	5 437	4 731	3 224	117	65	39
MALI	157	43	52	7 740	7 349	5 687	543	313	274
TOUGUE	238	28	24	4 979	3 886	2 696	305	60	38
DALABA	74	33	37	6 011	4 305	2 729	283	124	71
MAMOU	257	64	52	8 611	6 551	5 900	492	144	121
PITA	235	58	77	9 980	9 673	8 042	1 179	303	316
BEYLA	363	50	67	6 649	3 036	2 521	516	109	86
GUECKEDOU	197	23	11	8 927	4 242	2 254	356	100	28
LOLA	97	15	10	3 481	2 375	2 663	155	35	35
MACENTA	850	25	26	7 217	3 796	3 448	1 037	78	80
NZEREKORE	29	17	21	3 842	2 891	2 788	99	44	42
YOMOU	21	6	13	3 246	1 919	1 990	36	14	14
Total	6 147	1 027	1 182	160 351	119 370	28 219	12 461	3 643	3 570

Tableau A7. 6 : Répartition des ménages possédant du bétail et/ou de la volaille par milieu de résidence et préfecture (suite 2)

Préfecture	Moutons			Porcs			Anes		
	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus
Urbain									
BOFFA	51	25	10	1	2	1	-	-	-
BOKE	868	324	287	44	6	15	38	-	1
FRIA	223	119	104	4	-	-	-	-	-
GAOUAL	92	63	17	-	-	-	2	-	-
KOUNDARA	286	80	42	10	2	1	150	1	1
CONAKRY	4 405	1 290	853	900	49	85	849	7	23
DABOLA	434	144	38	4	1	1	1	1	-
DINGUIRAYE	275	136	83	-	1	-	1	-	-
FARANAH	850	268	133	76	5	2	67	-	-
KISSIDOUYOU	908	204	107	278	17	47	237	1	1
KANKAN	938	476	254	76	-	-	80	1	3
KEROUANE	281	67	20	2	2	-	2	-	-
KOUROUSSA	302	107	32	1	1	2	2	-	-
MANDIANA	156	40	7	6	-	-	5	-	-
SIGUIRI	485	129	92	203	1	4	259	4	4
COYAH	620	138	69	48	8	9	49	2	1
DUBREKA	767	64	52	419	-	14	410	-	4
FORECARIAH	99	31	21	24	-	6	21	-	5
KINDIA	348	170	120	8	2	4	6	1	-
TELIMELE	121	27	7	1	1	1	2	-	-
KOUBIA	98	43	13	-	-	-	-	-	-
LABE	344	164	62	10	1	1	6	-	-
LELOUMA	85	30	6	-	-	-	-	-	-
MALI	104	53	13	2	-	2	-	-	-
TOUGUE	151	24	8	2	-	-	-	-	-
DALABA	53	19	10	1	-	-	1	-	-
MAMOU	366	126	78	69	1	1	69	-	-
PITA	151	37	10	2	-	-	2	-	-
BEYLA	165	44	31	5	2	1	2	-	-
GUECKEDOU	231	91	46	73	54	48	6	-	-
LOLA	116	38	19	82	40	85	4	1	2
MACENTA	117	36	18	37	25	58	1	-	1
NZEREKORE	504	116	78	615	274	522	262	1	3
YOMOU	42	16	6	82	46	107	-	-	1
Total	15 036	4 739	2 746	3 085	541	1 017	2 534	20	50

Préfecture	Moutons			Porcs			Anes		
	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus
Rural									
BOFFA	1 987	756	395	36	35	35	4	2	3
BOKE	3 110	1 261	735	234	59	75	141	-	5
FRIA	485	205	121	5	2	3	-	-	-
GAOUAL	4 419	1 423	623	212	5	7	380	4	3
KOUNDARA	2 824	1 180	575	69	7	3	2 058	18	6
CONAKRY	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DABOLA	5 680	1 337	395	26	1	55	30	-	50
DINGUIRAYE	6 252	2 495	1 339	21	14	4	18	2	-
FARANAH	4 852	897	340	246	3	3	242	1	3
KISSIDOUGOU	3 816	559	175	1 021	201	80	106	2	5
KANKAN	4 018	989	405	73	9	2	248	7	-
KEROUANE	3 603	629	255	452	10	5	437	2	5
KOUROUSSA	5 003	1 162	330	153	4	2	302	5	1
MANDIANA	4 249	1 753	1 264	501	19	15	3 882	123	32
SIGUIRI	6 281	2 311	1 178	522	21	17	3 063	94	18
COYAH	556	161	96	15	1	2	6	1	-
DUBREKA	1 924	680	389	69	6	11	45	-	3
FORECARIAH	3 042	725	415	190	10	4	155	-	2
KINDIA	6 357	2 963	1 900	59	20	16	31	2	6
TELIMELE	4 528	1 331	533	178	15	10	146	2	4
KOUBIA	2 599	712	209	23	5	3	9	-	1
LABE	5 544	1 769	568	41	23	-	14	2	-
LELOUMA	2 779	908	351	24	3	1	14	-	1
MALI	5 564	1 868	636	112	7	5	92	1	4
TOUGUE	4 410	756	174	200	5	5	189	2	-
DALABA	4 279	903	247	26	3	2	8	1	2
MAMOU	8 612	2 224	1 136	227	14	12	187	2	6
PITA	7 182	2 426	766	141	17	4	111	1	3
BEYLA	8 044	1 647	708	336	31	33	234	4	12
GUECKEDOU	3 789	445	122	1 569	270	114	137	2	3
LOLA	1 885	323	111	785	239	187	83	1	-
MACENTA	3 976	658	229	2 607	785	619	815	3	20
NZEREKORE	2 140	293	81	1 767	845	965	9	5	7
YOMOU	1 158	228	65	846	371	329	4	1	1
Total	134 947	37 977	16 866	12 786	3 060	2 628	13 200	290	206

Tableau A7. 6 : Répartition des ménages possédant du bétail et/ou de la volaille par milieu de résidence et préfecture (suite 3 et fin)

Préfecture	Agoutis			Canards			Pintades		
	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus
Urbain									
BOFFA	1	-	-	38	44	28	8	-	-
BOKE	41	3	2	364	145	180	102	16	6
FRIA	5	1	2	156	95	119	12	4	2
GAOUAL	1	-	-	13	18	8	5	-	1
KOUNDARA	5	1	-	86	50	33	13	8	7
CONAKRY	837	13	32	2 162	709	1 025	1 036	57	96
DABOLA	2	-	1	146	93	84	44	24	9
DINGUIRAYE	2	3	1	87	92	46	21	6	5
FARANAH	66	-	1	307	111	92	111	6	6
KISSIDOUYOU	308	2	2	690	182	139	344	7	2
KANKAN	78	1	1	521	287	285	262	72	46
KEROUANE	1	-	1	74	35	23	33	17	2
KOUROUSSA	2	2	2	95	50	47	40	16	6
MANDIANA	3	-	-	26	13	15	18	9	3
SIGUIRI	205	-	3	346	104	120	223	20	16
COYAH	49	4	2	624	279	301	87	13	13
DUBREKA	407	-	6	709	152	194	430	8	14
FORECARIAH	23	-	3	95	34	41	22	1	6
KINDIA	13	-	2	224	123	126	28	4	4
TELIMELE	-	-	2	17	17	13	1	1	-
KOUBIA	-	-	-	5	2	-	-	-	-
LABE	10	3	1	104	88	54	27	4	3
LELOUMA	-	-	-	7	2	1	1	1	-
MALI	-	-	-	8	5	1	1	1	3
TOUGUE	1	-	-	7	2	2	3	-	1
DALABA	1	-	-	20	3	7	3	-	-
MAMOOU	72	-	-	185	88	68	77	4	3
PITA	3	-	-	90	67	50	9	-	2
BEYLA	2	-	-	52	21	23	17	8	3
GUECKEDOU	8	1	-	204	81	59	13	3	1
LOLA	5	-	-	62	39	32	18	2	-
MACENTA	4	-	2	207	101	77	27	5	3
NZEREKORE	265	2	4	486	109	134	324	13	11
YOMOOU	-	-	-	61	26	21	10	3	-
Total	2 420	36	70	8 278	3 267	3 448	3 370	333	274

Préfecture	Agoutis			Canards			Pintades		
	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus	1 à 4	5 à 9	10 ou plus
Rural									
BOFFA	5	5	5	666	331	315	137	32	17
BOKE	151	4	5	830	333	207	322	40	24
FRIA	1	-	-	54	33	20	14	2	1
GAOUAL	198	3	7	328	39	33	249	17	16
KOUNDARA	63	1	3	333	95	32	91	26	8
CONAKRY	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DABOLA	22	2	51	420	148	98	471	185	129
DINGUIRAYE	9	-	2	596	222	147	518	207	125
FARANAH	242	1	2	541	84	47	278	13	15
KISSIDOUGOU	102	-	4	1 054	208	87	135	9	6
KANKAN	33	2	-	698	249	131	517	233	164
KEROUANE	437	4	6	1 147	212	109	581	44	19
KOUROUSSA	130	4	3	633	160	88	559	166	122
MANDIANA	468	11	19	1 150	410	259	1 150	528	399
SIGUIRI	476	12	7	1 179	324	201	839	179	168
COYAH	6	1	2	296	169	134	18	7	4
DUBREKA	51	1	8	565	277	206	122	18	7
FORECARIAH	159	3	8	1 871	684	567	203	15	9
KINDIA	38	9	6	574	208	137	96	18	19
TELIMELE	146	2	6	302	50	31	167	16	13
KOUBIA	4	1	-	26	5	2	12	4	3
LABE	13	1	-	338	147	99	45	17	16
LELOUMA	15	-	1	52	6	3	32	12	2
MALI	89	1	2	172	20	7	102	11	7
TOUGUE	188	-	-	244	11	5	212	2	3
DALABA	7	-	2	87	23	13	33	9	5
MAMOU	188	1	5	446	117	69	377	66	26
PITA	112	1	5	370	166	72	154	16	16
BEYLA	238	4	16	1 013	232	111	959	234	135
GUECKEDOU	141	7	3	1 089	227	85	180	15	7
LOLA	82	2	-	510	136	57	194	31	21
MACENTA	820	2	18	2 587	537	217	890	25	38
NZEREKORE	6	-	3	653	207	106	145	47	11
YOMOU	2	1	-	728	193	91	64	7	1
Total	4 642	86	199	21 552	6 263	3 786	9 866	2 251	1 556